



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Universität des Saarlandes
Philosophische Fakultät
Fachrichtung 8.1.
Französische Abteilung

Université de Metz
Faculté des Lettres
et
Sciences Humaines

LES CONDITIONS DES TRAVAILLEURS TOGOLAIS
PENDANT LA PERIODE COLONIALE ALLEMANDE
AU TOGO DE 1884 - 1914.

Doctorat d'Histoire et Civilisation
de l'université de Metz

En Études Germaniques

présenté par

Kodzo Nyamadi de SOUZA SOUZA

Sous la Direction du Professeur Alfred WAHL

Metz 1930

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
N° Inv.	1990029 L
Cote	L/M2 90/8
Loc.	Magasin

A la mémoire de mes
grands-parents ...

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Avant-propos	I
Introduction	1
PREMIERE PARTIE: DE LA SITUATION PRECOLONIALE AUX OBJECTIFS DU POUVOIR COLONIAL :.....	19
CHAPITRE I. LA SITUATION PRECOLONIALE :::::.....	20
A) La situation socio-politique	21
B) La hiérarchie dans les unités	23
CHAPITRE II. LES DIFFERENTES ACTIVITES DE LA POPULATION	26
A) L'agriculture	26
B) La chasse, la pêche et l'élevage	29
C) L'artisanat	30
D) Le commerce	32
CHAPITRE III. APERÇU DE LA COLONISATION ALLEMANDE ET DU PROTECTORAT ALLEMAND SUR LE TOGO	34
A) La colonisation allemande	34
B) Le Togo: protectorat allemand	42
C) Le cadre historique de notre sujet	54
CHAPITRE IV. LES OBJECTIFS DU POUVOIR COLONIAL DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL	60
A) Les commerçants	67
B) Les missionnaires	73
C) Le point de vue de la métropole	85
D) Les sociétés de plantation	88

DEUXIEME PARTIE: L'EVOLUTION DU TRAVAIL DANS LE PROTECTORAT	99
CHAPITRE V: LE BILAN DES TRAVAUX EFFECTUES AU TOGO	100
A) Le portage	101
I.- Les missionnaires	104
II.- Les commerçants	106
III.- L'administration coloniale	107
B) Le reboisement des zones desséchées	113
C) L'emploi de la population pour l'infra- structure	121
I.- Les routes	121
II.- Les lignes de chemins de fer	133
III.- La construction du débarcadère de Lomé	140
D) L'évolution de l'agriculture dans le Schutz- gebiet	141
I.- Les cultures indigènes	141
II.- Les cultures européennes	148
1) L'expropriation des terres des autochtones	149
2) Les sociétés de plantation	157
CHAPITRE VI. LES METHODES DE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS	164
A) L'imposition de la population du Schutzgebiet	164
B) La création des colonies de redressement	181
CHAPITRE VII. LES DIFFERENTES SORTES DE TRAVAILLEURS AU TOGO	183
A) Les travailleurs contractuels de la firme Lenz & Co	185
B) Les travailleurs des sociétés de plantation	197
C) Les travailleurs contractuels des commerçants européens	205

CHAPITRE VIII. QUELQUES CRITIQUES RELATIVES AU RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS ET LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL	210
A) Les volontaires obligés ou les "Pflicht- arbeiter"	210
B) Les travailleurs des sociétés de plantation	225
C) Les porteurs	232
 TROISIEME PARTIE: LES CONSEQUENCES DE L'EVOLUTION DU TRAVAIL AU TOGO	239
CHAPITRE IX. L'EMIGRATION	240
CHAPITRE X. LES CONFLITS INTERNES	253
A) Entre l'administration coloniale et les missionnaires	253
B) Entre les notables locaux et l'administra- tion locale	264
 CHAPITRE XI. LE REFUS D'AIDE AUX AUTORITES COLONIALES ALLEMANDES PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE AU TOGO	276
CONCLUSION GENERALE	293
ANNEXES	300
 BIBLIOGRAPHIE	337

AVANT-PROPOS

Mon avant-propos sera un remerciement à toutes les personnes qui, par leur bonne volonté, ont contribué à l'élaboration, à la mise en page et à l'aboutissement de ce travail.

Dans ce sens, je voudrais remercier M. Wilfried Loth qui fut professeur d'histoire à l'université de la Sarre en RFA, qui m'a encouragé et conseillé dans le choix du sujet.

Je voudrais aussi remercier M. Pierre Grappin, ancien Directeur du Département d'Allemand à Metz qui, avec plaisir et disponibilité, m'avait aidé dans les premières heures à résoudre les multiples problèmes d'ordre administratif.

Mes remerciements vont également aux R.P. de la Société du Verbe Divin à St Augustin pour leur accueil lors de mon séjour chez eux pour approfondir mes recherches dans leurs archives.

J'exprime mes sentiments de reconnaissance et de gratitude aux R.P. Anton Klug et Otto Schübler, à la famille amie Maria et Hermann Weisenstein à Quierschied en RFA, à Mme Sylvia Lehnen à Saarbrücken en RFA, au Dr. Kodjo Attoh et à M. Tètè Mienso, tous deux à Lomé et à toutes les personnes que je n'ai pas pu citer ici, pour leur grand concours en ce qui concerne la recherche des documents; je leur dis merci pour leurs nombreux conseils et surtout pour leur soutien moral.

Malgré ses nombreuses occupations, le Professeur Alfred Wahl a accepté de diriger ce travail jusqu'au bout; il m'a suivi dans le déroulement de mes recherches et m'a assisté de judicieuses remarques et d'utiles conseils jusqu'à la rédaction du travail.

Qu'il veuille trouver ici mes témoignages de gratitude et de reconnaissance pour ses démarches pour m'obtenir une autorisation d'accès aux Archives de Potsdam en RDA, même si ces démarches sont restées sans réponse. Je lui dis merci pour sa disponibilité permanente à mon égard, pour ses nombreux conseils, pour ses recommandations et pour son assistance tout au long de ce travail.

I N T R O D U C T I O N

Notre étude porte sur une partie de l'histoire coloniale allemande au Togo. Nous nous proposons en effet d'étudier les conditions des travailleurs autochtones au cours de la période coloniale allemande au Togo de 1884 à 1914 c'est-à-dire de la conquête coloniale jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Après cette guerre, l'Allemagne a dû involontairement arrêter ses activités coloniales. Les puissances victorieuses - la France et l'Angleterre - l'ont dépossédée de tous ses protectorats. Dans le pacifique, les Allemands ont perdu le Kiao-Tchéou; sur le continent africain, ils ont perdu le Togo, le Cameroun, le Sud-Est-Africain (le Tanganyika) et le Sud-Ouest-Africain (la Namibie).

Ces territoires n'ont pas été libérés mais sont passés sous l'administration des puissances victorieuses.

Pendant la période coloniale, les Allemands avaient tenté de donner un nouveau visage au Togo. Quel avait été l'apport des populations autochtones dans les diverses réalisations de ces projets coloniaux? Comment étaient-elles traitées au cours de cette période? Comment les colonisateurs avaient-ils considéré la main-d'oeuvre locale? Comment l'administration coloniale locale avait-elle réussi à mobiliser les populations pour les différents travaux?

Telles sont les questions auxquelles nous serons confrontés tout au long de ce travail. Elles nous aideront

à comprendre le rôle joué par les populations autochtones et les conditions dans lesquelles elles ont été employées.

Mais de quels travailleurs s'agissait-il? Le Larousse définit le mot travailleurs comme un ensemble de personnes qui travaillent pour le compte d'une personne. Dans notre contexte, la personne n'était autre que le pouvoir colonial pour le compte de qui les gens c'est-à-dire l'ensemble des populations autochtones travaillaient.

Le mot travail sous-entend le travail physique. Pour cette raison, notre étude ne tient pas compte des employés de l'administration coloniale qui avaient été des interprètes. Elle se consacre surtout aux gens qui avaient effectué les travaux de portage pour l'administration coloniale et les représentants des sociétés coloniales. Nous soulignerons aussi les difficultés des paysans autochtones et des gens qui furent recrutés pour les travaux de prestation; nous étudierons le recrutement des gens pour la construction des voies de communications. Nous ne manquerons pas d'examiner leurs conditions de travail et de vie sur les chantiers.

Les difficultés que nous avons rencontrées pour écrire cette thèse ont été nombreuses. Nous ne voulons pas les énumérer ici mais qu'il nous soit permis d'évoquer quelques unes auxquelles tout jeune chercheur se trouve plus ou moins confronté. A part les difficultés de recherche de documents qui concernent ce genre de travaux, nous avons

particulièrement eu des difficultés matérielles qui nous ont obligé à retarder certains de nos voyages d'étude. Nous avons cependant essayé de faire de notre mieux pour rassembler les documents qui nous ont pu servir à écrire ce travail.

Nous avons consulté quelques bibliothèques importantes, entre autre celle de Francfort-sur-le Main et celle de l'université de la Sarre; nous avons été aux Archives de Coblenz, aux Archives Nationales du Togo à Lomé et aux Archives des missionnaires de la Société du Verbe Divin à Saint Augustin près de Bonn.

Aux Archives de Coblenz, les documents relatifs à l'époque coloniale allemande au Togo se trouvent conservés sur les microfiches. La classification de ces documents n'a pris fin qu'en 1980. Cette classification permet aux chercheurs de gagner du temps au cours de leurs recherches et de se consacrer à l'essentiel grâce au répertoire des documents publié par Jürgen REAL ¹⁾. Les documents originaux de ce répertoire se trouvent aux Archives Nationales du Togo à Lomé. Que l'on consulte les originaux de ces documents à Lomé ou les microfiches aux Archives de Coblenz, les numérotations des dossiers restent les mêmes.

Nous avons découvert dans ces archives de divers documents manuscrits; certains ont été très difficiles à lire à cause de l'écriture. Nous avons pu connaître leur contenu grâce à certains amis.

--

1) REAL, Jürgen. L'administration du protectorat allemand du Togo. Répertoire des Archives coloniales allemandes. (1884-1914) Bundesarchiv, Koblenz; Archives Nationales du Togo, Lomé 1980.

Il s'agit des correspondances entre l'administration centrale installée à Lomé et les différents chefs de station et de nombreux rapports des chefs de station concernant leurs régions. Parmi ces divers documents, nous avons sélectionné ceux qui ont rapport à notre sujet: les documents concernant le contrat des travailleurs; ceux relatifs aux conditions de vie et de travail des gens sur les différents chantiers dans le territoire; les plaintes déposées par les travailleurs qui sont employés sur les chantiers des lignes de chemins de fer etc....

Aux Archives des missionnaires de la Société du Verbe Divin à St Augustin, nous avons passé plusieurs jours à dépouiller les journaux de l'époque coloniale, entre autre, "Die Deutsche Koloniale Zeitung" (DKZ).

Dans le cadre de notre travail, nous avons fait un séjour de deux mois à Lomé. Ce séjour ne nous a pas seulement permis de consulter les documents qui se trouvent dans les Archives Nationales du Togo: nous l'avons aussi employé pour nous entretenir avec quelques Anciens qui ont eu des contacts avec les autorités coloniales, les commerçants européens ou les missionnaires. Nous n'avons pas voulu nous limiter aux seuls documents d'archives mais aussi, comme notre directeur de thèse nous l'a suggéré, recueillir et faire connaître les avis des autochtones qui ont survécu à cette période. Nous n'avons pas pu contacter tous les Anciens au cours de notre séjour; certains entretiens n'ont

pas lieu pour diverses raisons. D'autres propos enregistrés sur cassettes au sujet de la colonisation allemande au Togo me furent envoyés par la suite par mes parents et mes amis; ils avaient recueilli ces propos auprès d'autres Anciens que nous n'avions pas pu rencontrer lorsque nous étions à Lomé.

En analysant les propos des Anciens, nous avons remarqué que la plupart d'entre eux se souviennent de beaucoup de faits passés. Mais ce sont des faits souvent dépourvus de détails. Leurs récits recoupent quelquefois les documents trouvés dans les archives. La civilisation africaine est, dit-on, fondée sur l'oralité. D'ailleurs un adage africain dit que " chaquefois qu'un vieillard meurt en Afrique, c'est toute une bibliothèque entière qui brûle ". Les vieillards constituent une bibliothèque vivante; ils représentent les archives vivantes du temps passé. Leur disparition signifie souvent la disparition de la culture et de l'histoire d'un peuple.

Dans la plupart des entretiens, les Anciens semblent être marqués par la sévérité et la discipline allemande; la bastonnade et le travail au temps colonial restent encore aujourd'hui vivants dans leur mémoire ¹⁾.

1) Ce sont les termes qui reviennent très souvent quand on s'entretient avec les Anciens.

A l'occasion du 100e anniversaire de l'entrée de l'Allemagne bismarckienne dans la course aux colonies, le journal " Togo-Presse" publia les réflexions de quelques survivants de cette époque au Togo. On y trouve la réflexion de M. Kwami-Kuma NYASSOGBO, né en 1898. " A l'époque allemande, l'école était très dure! (...) Les Allemands sont braves; c'est un brave peuple. Leur souhait, c'est que chacun fasse quelque chose dans la vie; que chacun s'efforce. Ils aiment le travail. Ils travaillent dur; ils travaillent très bien, avec beaucoup de compétence! Ils n'aiment point les paresseux, les oisifs. Il faut travailler dur pour obtenir ce que l'on cherche. (...) ¹⁾ ".

Témoignage de M. KPENOUYOU, né en 1881. " J'avais à peu près huit ans quand les Allemands sont arrivés à Borgou. Les Allemands nous obligeaient à travailler; mais après les travaux, nous étions libres. Au départ, il y a eu un climat de méfiance de part et d'autre; mais plus du côté des autochtones, qui s'est même traduit par des heurts. Après quoi, ce fut un traité de paix. Le chef du village les a reçus et leur a offert des vivres. C'est alors que les Allemands ont demandé l'hospitalité au chef. Une parcelle de terre leur fut octroyée et ils ont construit leur campement. Avec l'aide du chef, ils ont réuni les

1) Cf. La Nouvelle Marche du Togo du 5 Juil. 1984. P. 37.

les habitants du village pour leur expliquer le but de leur séjour dans le village. Le jour suivant, les travaux de construction des routes ont débuté sous la direction des Allemands. Les Allemands ont aussi planté les rôniers et presque tous les arbres exotiques qui sont dans le village ¹⁾".

Réflexion de M. Sam TIEWU, né en 1892. " Après les tout premiers moments pénibles de notre déportation ici à Ahara (Wahala) en 1903, nous apprenons petit à petit à connaître vraiment le Blanc (les Allemands). Les missionnaires allemands avaient créé à partir de 1906 une école protestante pour tous les enfants de la colonie. L'école était obligatoire. Personne d'entre nous ne pouvait s'en dérober; la discipline était sévère. Je me souviens encore de ma première année scolaire ²⁾".

Le lecteur trouvera à la fin de notre travail, les témoignages d'autres Anciens. Malgré le temps, il reste dans la pensée des Anciens des souvenirs vivants de la période coloniale allemande.

Il existe de nombreux écrits sur l'histoire de la colonisation allemande en général. Le plus récent est l'ouvrage de Hans-Ulrich WEHLER ¹⁾. Il développe les raisons

1) La Nouvelle Marche du 5 Juil. 1984, p.37.

2) Ibidem, p. 36.

3) WEHLER, Hans-Ulrich. Bismarck und der Imperialismus. Kippenheuer & Witsch, Berlin 1969.

de l'entrée de l'Allemagne dans la " course aux colonies". Cette entrée est, selon H.-U. Wehler, la conséquence de la Grande Dépression économique de 1873. Il considère la décision du père de l'Unité allemande, du chancelier Bismarck, comme faisant partie de ses efforts pour maintenir la stabilité sociale à l'intérieur du pays; il voit dans la colonisation un exutoire pour les conflits sociaux.

Certains administrateurs coloniaux ou auteurs intéressés n'avaient pas manqué de publier des ouvrages sur le Togo au cours de cette période. Beaucoup d'entre eux avaient cherché à polir leur propre image plutôt que d'attirer la foudre des milieux économiques coloniaux de la métropole en présentant le protectorat tel qu'il était.

Après la Première Guerre mondiale et la perte des protectorats de l'Allemagne, tous les ouvrages sur la colonisation allemande au Togo en firent l'éloge. Le Togo sera même considéré parmi les protectorats allemands comme "une colonie modèle ". On peut se demander si la colonisation allemande avait été meilleure que celle des autres puissances coloniales!.

Le thème colonial préoccupe encore aujourd'hui non seulement les historiens mais aussi les médias¹⁾ de

1) Le 15 Nov. 1984, la 1ère chaîne de la télévision allemande (ARD) intitula une de ses émissions, " Unser Afrika wird 100". Les documentaires sur l'époque coloniale allemande apparaissent souvent dans le programme d'une des chaînes de la télévision allemande.

la République Fédérale d'Allemagne qui présentent à leurs spectateurs le passé colonial allemand à travers des films documentaires. C'est une preuve que le problème posé par la colonisation n'est pas encore totalement, du moins dans certains domaines, épuisé.

Dans le cadre de notre travail, nous évoquerons quelques ouvrages intéressants sur l'histoire coloniale allemande au Togo. Il y a l'ouvrage de:

August FULL. Fünfzig Jahre Togo. Reimer Berlin 1935. Dans cet ouvrage, l'auteur présente le tableau de la colonisation allemande au Togo de ses débuts jusqu'à la Première Guerre mondiale. Il souligne les démarches de l'administration coloniale locale pour appliquer les réformes proposées par Bernhard DERNBURG. Nommé à la tête du département colonial, celui-ci demanda aux dirigeants coloniaux d'abandonner leurs méthodes "barbares" qu'ils avaient jusque-là pratiquées à l'égard des populations autochtones pour adopter une méthode beaucoup plus moderne et plus humaine; celle-ci donnerait aux autochtones l'impression que la colonisation se faisait dans leurs intérêts. Ils constituent aux yeux des colonisateurs la plus importante richesse de la colonie. Pour cette raison, leur maintien en vie serait un avantage pour les entreprises métropolitaines installées dans les colonies.

L'application de la nouvelle politique coloniale au Togo par les autorités locales avait été un succès car elle avait

permis d'empêcher des combats comme cela avait été le cas au Sud-Ouest-Africain où les populations entières avaient été décimées par les colonisateurs. Il conclut son ouvrage en soulignant l'essor économique du Togo qui, à la veille de la Première Guerre mondiale, était en mesure de subvenir à ses besoins.

A. Full a fait l'éloge de la colonisation allemande dans son ouvrage. Cette colonisation serait meilleure s'il n'y eût pas de guerre mondiale. La réussite dont il est question était due aux hommes qui avaient dirigé le Togo et à la soumission des populations autochtones du pays aux ordres des chefs de stations. Selon lui, la colonisation allemande au Togo avait été une réussite. Il passe sous silence les combats et les révoltes qui eurent lieu dans le territoire. Cela ne fut pas le cas dans l'ouvrage de M. Nußbaum.

Manfred NURBAUM, Togo, eine Musterkolonie? Berlin(E) 1962. L'auteur se pose la question pour savoir dans quelle mesure cette affirmation se justifie. Le titre de son ouvrage ne traduit-il pas déjà ses doutes!? Il cherche à montrer que l'idée propagée par les apologistes de la colonisation allemande n'est qu'une tentative pour mobiliser les forces colonialistes qui veulent encore reconquérir leurs colonies sous le mandat d'autres puissances. En effet, plutôt que de comparer comme A. Full la situation coloniale du Togo aux autres colonies allemandes, il l'a comparée à son état pré-

colonial. Il décrit la situation florissante du Togo avant la colonisation allemande et les réalisations coloniales qui ont eu lieu au cours des trente années de la présence allemande. Il conclut que cette présence a entraîné la destruction d'une société homogène et la fin d'une économie florissante. Selon lui, la civilisation que les colonisateurs avaient prétendu apporter aux populations noires n'était autre que de l'exploitation. C'est un mythe que de croire que le Togo avait été une "colonie modèle". Les révoltes des populations locales contre les abus des autorités coloniales avaient eu aussi lieu au Togo.

Pour écrire son livre, M. Nußbaum avait surtout utilisé les documents des archives de Potsdam en DDR. Entre le livre de A. Full et celui de M. Nußbaum on constate deux thèses en opposition. L'une fait l'éloge de la colonisation allemande au Togo; l'autre, sa critique.

Arthur J. KNOLL, Togo under imperial Germany 1884-1914. Hoover New York 1978. Knoll développe dans cet ouvrage, l'histoire de la colonisation allemande au Togo. Il aborde la période précoloniale où le commerce était considéré comme une activité dominante, surtout de la population côtière; les premiers Allemands s'étaient installés au Togo à cause du commerce; ils avaient donc par leur présence favorisé l'intervention coloniale de leur pays au Togo. La conquête systématique du territoire et les activités des différents gouverneurs au Togo constituent une importante partie de ce

travail. Knoll souligne l'introduction de la fiscalité dans le territoire comme un moyen de pression de l'administration coloniale sur les populations autochtones pour contraindre celles-ci à effectuer les travaux nécessaires; il remarque une injustice de l'administration à l'égard des gens:

"Colonialism as a system is one of coercion" c'est-à-dire que le colonialisme comme système est un système parmi les systèmes d'oppression.

Son travail est, d'après Peter Duignan et L. H. Gann qui ont préparé son introduction, "more insightful and better founded in original sources than Robert CORNEVIN'S massive Histoire du Togo. Berger-Levrault Paris 1959".

En français, cela veut dire que le travail de Knoll est plus clair et mieux fondé sur les documents originaux que le volumineux travail de R. Cornevin sur l'histoire du Togo.

Il est vrai qu'entre 1959 et 1978, dix-neuf années se sont écoulées. De nouveaux éléments sont apparus dans le thème colonial. Les historiens ne se contentent plus de faire l'éloge ou de traiter le thème colonial en se référant uniquement au point de vue des colonisateurs. Beaucoup parmi eux prennent en considération les populations autochtones comme faisant partie de cette histoire coloniale. Ils n'hésitent plus à mettre en valeur les intérêts des colonisés et leur mode de vie avant la pénétration des Européens.

En publiant en 1959 l'histoire du Togo, R. Cornevin, un ancien administrateur du Togo, a eu le mérite de rassembler

différents éléments concernant le pays. Son ouvrage a constitué le fondement qui a servi à plus d'un historien à entreprendre d'autres recherches plus approfondies sur cet ancien protectorat allemand.

M. R. Cornevin a publié un autre ouvrage très récent sur l'histoire du Togo; il a pour titre: Le Togo. Des origines à nos jours. Académie des Sciences d'Outre-Mer. Paris 1987. Dans cet ouvrage, il approfondit les éléments du premier ouvrage et analyse l'état du Togo actuel.

Christiane EKUE. Die deutsche Schutzherrschaft in Togo von 1884-1914; mémoire de maîtrise d'allemand soutenu en 1980; l'université de la Sarre. Ce travail n'est pas publié. Dans son travail, elle a d'abord développé l'essor économique précolonial du Togo en soulignant les activités florissantes, en particulier, le commerce et l'agriculture; puis, elle a fait le bilan des réalisations allemandes au Togo pendant cette période. Dans sa conclusion, elle constate que le problème du sous-développement du Togo indépendant a ses origines dans la colonisation allemande.

Mlle C. Ekué a décrit la colonisation allemande du point de vue togolais; ses analyses l'ont conduite à conclure que les maux dont souffre maintenant la République du Togo, proviennent de son passé colonial. En effet, au cours de la période coloniale, la destinée des peuples colonisés se trouvaient dans les mains de leurs colonisateurs.

En rédigeant notre travail, nous avons appris la parution d'un ouvrage de Peter SEBALD. Togo 1884-1914. Eine Geschichte der deutschen "Musterkolonie" auf der Grundlage der amtlichen Quellen. Akademie Verlag Berlin (E) 1988.

Ce livre ne se trouve dans aucune bibliothèque de la R.F.A.; mais la curiosité intellectuelle nous a poussé à vouloir connaître son contenu. Grâce à nos démarches auprès de nos connaissances, l'éditeur nous en a envoyé un exemplaire. L'essentiel du travail de P. Sebald est basé sur les documents des Archives de Potsdam en R.D.A. . Dans son ouvrage, il critique la thèse des apologistes de la colonisation allemande qui affirment que la politique coloniale allemande au Togo a été fondée sur l'aide économique, culturelle, sociale et sur les traités d'amitié. Il développe sur plusieurs pages, les nombreux conflits qui ont eu lieu entre les populations et l'administration coloniale; les campagnes d'expéditions punitives que les autorités ont entreprises contre les peuples pour pouvoir les dominer.

En lisant son ouvrage, le lecteur ne manquera pas de se demander si le Togo a effectivement été "une colonie modèle" ou si ce thème ne fut qu'une invention des enthousiastes de la colonisation allemande. L'ouvrage de M. Nußbaum nous a donné en principe la réponse.

N'ayant pas eu la possibilité d'aller à Potsdam pour faire d'autres recherches sur le sujet, nous avons trouvé dans son ouvrage certains documents que nous avons utilisé pour mieux détailler notre travail.

Comme nous l'avons déjà dit, quelques auteurs se sont consacrés au phénomène colonial au Togo comme dans d'autres colonies allemandes. Certains ont évoqué le problème des travailleurs dans leur étude sans y accorder une attention particulière. Après le mémoire de maîtrise¹⁾ sous la direction du professeur W. Loth à l'université de la Sarre en R.F.A., j'ai eu plusieurs entretiens avec celui-ci. Ses conseils m'ont amené à proposer à M. A. Wahl, le directeur de ma thèse, le thème de ma recherche.

En abordant les conditions des travailleurs togolais pendant la période coloniale allemande, nous cherchons avant tout à savoir les causes des conflits survenus au cours de cette période entre les populations autochtones et le pouvoir colonial. Ce domaine est jusqu'à présent très mal connu. La jeune génération des Togolais n'a qu'une idée imprécise des sévices que les Anciens avaient subis pendant la période coloniale allemande. La plupart des conflits, savons-nous, ont vu le jour à cause de la manière dont les colonisateurs recrutèrent et employèrent les gens pour les travaux. C'est pour comprendre cet aspect colonial que nous avons voulu entreprendre cette recherche. Notre intention n'est pas d'apporter une fausse note dans les bonnes relations traditionnelles entre le Togo et la R.F.A. comme certains amis allemands me l'ont fait remarquer au cours de mes recherches. Cent ans après l'entrée de l'Allemagne dans la

1) de SOUZA, K. N. Die Arbeitskräftebeschaffung im ehemaligen deutschen Schutzgebiet Togo 1884-1914. Juin 1982.

"course aux colonies", les conditions ont bien changé. La "colonie modèle", le Togo, avait une superficie beaucoup plus grande que celle du Togo indépendant. Les Anglais avaient, à la suite de leur victoire sur les troupes de von Doering en 1914, occupé une partie de cette "Musterkolonie" des Allemands; le Togo britannique fut rattaché plus tard à la Côte d'Or des Anglais. L'Allemagne bismarckienne a disparu à la fin de la Première Guerre mondiale; et après la Deuxième Guerre mondiale, deux Allemagnes ont vu le jour avec des idéologies politiques différentes. Est-ce une ironie du sort qu'au lendemain des guerres l'une et l'autre perdirent une partie de leur territoire?

Ce travail est donc un aperçu sur le sujet et s'inscrit dans le cadre d'une recherche universitaire. Nous ne prétendons pas traiter ce thème d'une manière parfaite; mais nous espérons que d'autres travaux viendront compléter les lacunes qui se trouveraient dans ce travail.

Comment présentons-nous cette étude? Nous avons conçu trois grandes parties pour ce travail:

La première partie décrit l'organisation politique et surtout les principales activités des populations; cette description nous permet d'essayer de définir la finalité du travail avant la conquête coloniale. Après avoir donné un aperçu de la colonisation allemande et évoqué la conquête du Togo dans un sous chapitre, nous soulignons les objectifs du pouvoir colonial dans le domaine du travail.

Nous entendons par pouvoir colonial, l'ensemble des partis étrangers à la colonie: les missionnaires, les commerçants européens, les représentants des sociétés de plantation et surtout l'administration coloniale locale. Les autochtones et le pouvoir colonial n'ont pas eu les mêmes finalités dans le domaine du travail. Celle du pouvoir colonial dépasse le cadre de celle des autochtones. Pour arriver à leur fin, le pouvoir colonial cherchera à employer les autochtones. Nous verrons plus tard que cette conception sera à l'origine des conflits entre les habitants du Togo et le pouvoir colonial.

Dans la deuxième partie du travail, nous avons fait le bilan des réalisations dans le territoire pendant l'occupation allemande. Le pouvoir colonial était confronté à de différentes tâches dans le territoire; nous avons souligné les différentes méthodes de l'administration pour recruter la main-d'oeuvre. Ceci nous a conduit à faire une critique de ce recrutement. Les autochtones étaient employés dans le domaine du portage; ils étaient mobilisés pour effectuer les travaux dits "travaux d'utilité publique", l'entretien des routes par exemple; ils étaient enfin recrutés pour la construction des routes et des lignes de chemins de fer. Bref, ils étaient le principal outil du pouvoir colonial.

La troisième partie décrit les diverses réactions des Togolais concernant leur emploi par le pouvoir colonial. Au fur et à mesure que les années passaient, ceux-ci avaient pris conscience de leur état d'exploités; ils cherchaient

dès lors à se libérer du joug de la colonisation allemande. Lorsque la Première Guerre mondiale éclata en Europe et que, dans la colonie , les autorités allemandes ne purent empêcher les hostilités entre elles et les autres puissances coloniales, en particulier avec la France et l'Angleterre, la population contribua par son comportement à hâter la fin de l'époque coloniale allemande au Togo que les gens jugeaient insoutenable. Cela témoigne que les méthodes de recrutement de la main-d'oeuvre ne leur avaient pas plu. Les Togolais rendirent la monnaie aux Allemands en refusant de défendre les intérêts de leurs colonisateurs.

P R E M I E R E P A R T I E

DE LA SITUATION PRECOLONIALE AUX OBJECTIFS
DU POUVOIR COLONIAL

CHAPITRE I

LA SITUATION PRECOLONIALE

La présentation de la situation précoloniale de la région ne s'appuie pas seulement sur les récits des Anciens que nous avons consultés, mais nous avons aussi utilisé les ouvrages des premiers Européens qui ont foulé ce sol et fixèrent leurs impressions par écrit; les premiers étrangers à fouler ce sol étaient les commerçants et les missionnaires. Les uns étaient à la recherche de nouveaux marchés et de nouvelles matières premières pour les industries de la métropole; les autres allaient apporter la "Bonne Nouvelle et la Lumière aux peuples païens vivant encore dans les ténèbres".

Ces deux groupes de gens étaient en contact avec la population. Comment se présentait la région avant l'époque coloniale? Quelles étaient les activités des peuples? Comment se manifestait leur organisation socio-politique?

Pour connaître la signification du travail chez ces peuples, il est nécessaire d'étudier leurs activités principales, leur attitude à l'égard du travail et leur vie socio-politique.

Nous consacrerons cette partie à une brève étude de la vie des populations avant l'époque coloniale.

A) LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE

Au début du siècle précédent, la région située entre le 6e et le 11e parallèle sur la côte appelée la "côte des esclaves" était un "no man's land", une région qui ne se trouve sous la protection d'aucune puissance étrangère. Les peuples qui y habitaient, avaient formé des unités politiques. Ils avaient dépassé ce que certains auteurs nomment "le stade de la société primitive" c'est-à-dire le stade où les principales activités se bornent à la chasse, à la cueillette et à la pêche. Ils avaient constitué de petits Etats ou des royaumes plus ou moins indépendants. Certains de leurs aspects ressemblaient à ceux des petits Etats de l'Allemagne avant son unité.

Parmi ces unités politiques, on distingue le clan; il est une unité politique très large englobant des éléments établissant des liens de parenté; on peut aussi dire qu'il est une organisation sociale composée de plusieurs membres ayant un ancêtre commun. Il est en général composé de plusieurs grandes familles qui sont les premières à s'installer dans un endroit. Les membres de ces familles jouissent de certains privilèges à l'égard de nouveaux arrivants; le chef du regroupement garde sa dignité de chef jusqu'à la fin de sa vie. Son successeur est choisi parmi les membres de la famille royale . Son choix est soumis à l'approbation des autres grandes familles. Le choix d'une personne se fait en fonction de sa richesse et de ses qualités humaines. Son

devoir consiste à maintenir l'équilibre de la société, à défendre son peuple contre l'attaquant, à éliminer les dangers, à négocier et à veiller aux droits de chacun; il est administrateur et juge¹⁾. Le chef, assisté de ses étroits conseillers et Anciens du village se réunissent en assemblée selon le besoin pour parler des affaires qui les concernent ou pour prendre une décision qui servira de loi. La vie politique peut être traitée par plusieurs personnes sous le contrôle du chef qui est considéré comme le détenteur de l'unité du clan; il peut arriver qu'un étranger venu dans le pays ait une fonction auprès du clan. Cela dépend du service qu'il rend au clan.

Chez le peuple Ewé, il existe un grand nombre d'unités politiques. Son appellation "Du/Duawó". A sa tête, il y a un chef supérieur; les intérêts des groupes sont défendus dans le conseil exécutif; tous les villages sont plus ou moins indépendants pour des raisons d'espace. D'après Müller, G., les relations se limitent à l'assistance mutuelle en cas de guerre. Chaque peuple a son chef entouré d'une multitude d'Anciens qui l'assistent²⁾. Cette organisation politique est calquée sur celle des royaumes de l'Ouest. Les Ewe, dit Westermann D., ont subi une très forte influence culturelle de la Côte d'Or. Elle est le modèle de la région³⁾.

1) Westermann, D., Geschichte Afrikas, p.46.

2) Müller, G., Geschichte der Ewe-Mission, p.95f.

3) Westermann, D., Geschichte Afrikas, p.236.

B) LA HIERARCHIE DANS LES UNITES

Les unités politiques sont très hiérarchisées. Certaines personnes appartiennent à la classe des "gens libres"; d'autres, à la classe servile. Ces personnes sont communément appelées des domestiques. Voyons maintenant les éléments qui caractérisent ces deux groupes de personnes.

"Les gens libres" sont les descendants des fondateurs du village. Ils ont un important rôle dans les institutions politiques. Ils détiennent les instruments de production et forment la masse des producteurs. Ils constituent les familles qui ont le contrôle des biens fonciers. Leur nobilité provient de leur lignage.

"Les esclaves" sont les descendants d'esclaves nés dans les familles libres dont ils dépendent.

On peut trouver dans la classe servile:

- Certaines personnes libres; elles sont devenues esclaves à cause de leur endettement; ils redeviennent des "gens libres" si leurs familles remboursent leurs dettes.

- Les captifs; Ils sont les produits d'une capture au cours des combats entre deux peuples ennemis.

- Les domestiques. Ce sont des gens que de riches particuliers achètent sur les marchés d'esclaves; ils sont différents des esclaves des communautés; ils appartiennent seulement à leurs maîtres qui peuvent les mettre à la disposition de leurs fils.

Aux esclaves reviennent les travaux manuels des

dans les communautés; les esclaves des particuliers effectuent le portage ou les travaux champêtres pour leurs maîtres. Ils jouent un rôle important dans la production familiale de leurs maîtres et dans l'importance de leurs fortunes personnelles.

La possession d'esclaves est donc un signe de richesse. Une famille est riche si elle dispose de beaucoup d'esclaves particuliers. Chez le peuple Ewé par exemple, les gens riches mettent à la disposition de leurs esclaves des terres qu'ils cultivent. La récolte est partagée entre le maître et ceux-ci.

Un esclave peut utiliser sa part de récolte pour acheter pour lui-même un autre esclave. Mais si le maître juge le travail de son esclave insatisfaisant, il peut le revendre.

Chez le peuple Akposso, l'esclave effectue le portage pour son maître ou travaille dans ses champs. Le maître subvient à ses besoins. A-t-il une famille, le maître s'occupe aussi de celle-ci. Ses enfants appartiennent au maître et travaillent pour lui.

Dans les unités, la femme esclave a une situation particulière; elle peut devenir la femme d'un "homme libre"; les enfants de cette union appartiennent eux à la classe des "gens libres". La femme ne devient pourtant pas libre. L'union entre un "homme esclave" et une "femme libre" est en principe proscrite.

Depuis l'arrêt de la traite, l'esclave ne courait plus le risque d'être vendu avec tout le cortège de malheurs qui

entourait ce voyage¹⁾. Il faisait plutôt partie intégrante de la famille de son maître.

Le traitement auquel l'esclave était soumis, n'était pas inhumain pour l'époque s'il restait dans le pays. Son infortune résidait dans le fait qu'il pouvait être appelé à tout moment à exécuter un travail. Il constituait la force de travail pour son propriétaire et devait être constamment à sa disposition. Son rôle était moins décisif sur le plan institutionnel. Il avait plus de devoirs que de droits.

1) Le maître n'avait pas le droit de tuer son esclave. En outre, il fallait que l'esclave commette une faute très grave pour qu'une juridiction permette de s'en débarrasser. Pendant la période de la traite des esclaves, le moyen le plus commode pour se débarrasser de certains esclaves consistait à les vendre aux négriers.

CHAPITRE II

LES DIFFERENTES ACTIVITES DE LA POPULATION

Après la description de la situation socio-politique de la région, nous allons voir dans ce chapitre, les différentes activités des peuples. Les principales sont: L'agriculture, la chasse, la pêche, l'élevage, les travaux artisanaux entre autre la poterie et enfin le commerce.

A) L'AGRICULTURE

Elle constitue l'une des principales activités dans tout le pays. Les gens ont besoin de beaucoup de terres pour faire leur culture. La terre est dans la conception des peuples une propriété commune. Elle n'appartient pas à un individu mais aux membres de la famille ou au clan. Elle est un moyen de production pour la famille qui l'exploite. Chez les Noirs, dit Westermann D. , "la terre constitue une propriété de groupes; elle est une propriété de la grande famille, du clan ou d'unités politiques et sociales. Chaque famille peut disposer d'une superficie de terres suffisantes pour faire ses cultures¹⁾ ". La culture est essentiellement extensive et les gens dépendent de la nature et de l'environnement.

Les produits cultivés font l'objet d'un échange interne sur les places du marché. Un voyageur européen de passage

1) Westermann, D., Der Afrikaner heute und morgen p.87.

dans le pays raconte qu'on trouve tous les produits des champs et des jardins à acheter sur les places du marché; il y a de l'igname, des haricots, du manioc, du maïs, des ananas, de l'arachide etc....¹⁾

Les paysans font la culture des tubercules (igname, manioc), des céréales (maïs, mil, sorgho) et des légumes. Certaines cultures occupent une place importante dans la vie sociale et religieuse des peuples. Les paysans s'adonnent entièrement à ces cultures.

L'activité agricole ne repose pas sur les épaules d'une seule personne; il y a une entraide dans les travaux agricoles surtout pendant les périodes du débroussaillage, de la mise en terre des graines et pendant la moisson.

La période du débroussaillage est le moment que le paysan utilise pour préparer ses champs en aménageant les surfaces à cultiver; il s'emploie avec sa famille à travailler une grande partie des terres; il consacre la plus grande partie de son temps à défricher et à abattre les arbres.

La période de la mise en terre des graines commence en général après les premières pluies. Le paysan est soumis aux aléas de la nature. La culture par irrigation n'existait pas encore. Le succès de sa culture dépend de l'expérience qu'il a acquise au cours des années précédentes.

Pendant la période de la moisson, le paysan est de nouveau confronté à un travail intensif; il a en effet besoin de

1) Nußbaum, M. Togo, eine Musterkolonie? p.36.

de nombreux bras pour le transport des récoltes.

Le travail collectif joue un rôle prépondérant chez les gens; il leur permet de pouvoir défricher une grande étendue de terres pour espérer beaucoup de récoltes; ils veulent par cette entraide faire face aux difficultés des mauvais jours et s'assurer de l'autosuffisance de leurs communautés¹⁾.

Dans le domaine du travail agricole, il existe aussi une division du travail; elle dépend du rang qu'on occupe dans la couche sociale, de l'âge ou du sexe. Les travaux durs c'est-à-dire le débroussaillage, le sarclage, l'abattage des arbres et le défrichement sont effectués par les hommes; les travaux champêtres qui exigent moins d'efforts physiques sont exécutés par les femmes ou les enfants. Les femmes s'occupent surtout du transport des récoltes vers les habitats.

L'agriculture se fait principalement avec la houe et le coupe-coupe; le paysan dispose d'une variété de houes que les forgerons du village lui livrent. Avec les différentes houes, le paysan prépare le sol en évitant son érosion. A la place d'une exploitation primitive, il faisait une culture soignée. Certains arbres sont épargnés non pas parce qu'ils sont difficiles à écarter mais parce qu'ils sont utiles pendant la jachère.

1) La survie d'un village dépend du travail de chacun; un chef n'est considéré que lorsqu'il veille au bonheur de ses sujets. Plus loin dans ce travail, nous évoquerons certains conflits entre les colonisateurs et les chefs locaux à cause de continuel recrutements de leurs sujets pour les travaux de routes.

Avec ces outils rudimentaires, les paysans cultivent intensivement la terre afin de pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles et de la communauté; leur récolte est donc destinée à la consommation locale.

B) LA CHASSE, LA PECHE ET L'ELEVAGE

La chasse se fait surtout pendant la saison sèche; elle peut se faire aussi au cours de la période entre la mise en terre des graines et la moisson. La faune est constituée de divers animaux petits ou grands; à la chasse, certaines personnes utilisaient déjà des armes à feu; elles étaient cependant peu répandues. Les nasses aux attrapes sont fréquemment employées. Chacun peut faire la chasse sur le territoire de son village; il n'y a pas de revendication personnelle. La chasse est cependant interdite sur le territoire étranger.

La pêche prend un caractère dominant dans les villages côtiers et dans les régions où le fleuve est important. Elle est une activité réservée aux hommes. La mer et les fleuves offrent une variété de poissons. Les outils de pêche sont le filet, l'hameçon et la pirogue; la pêche se fait seul ou en groupe. Dans ce cas, les poissons capturés sont partagés entre les membres de l'équipage. La fabrication du filet et sa réparation concernent l'équipage. La pirogue est construite par un menuisier.

L'élevage des chèvres et des bovins est plutôt répandu à l'intérieur du territoire; on remarquera plus tard que la côte n'est pas propice pour l'élevage du bétail. Au Nord du territoire, certains peuples sont à la fois cultivateurs et éleveurs. Le petit bétail domine chez ces peuples.

On trouve partout des volailles. Elles sont élevées dans la cour de l'habitation; leur élevage n'est pas intensif. Il est considéré comme une activité secondaire. Les produits de l'élevage sont destinés à la consommation locale; ils sont aussi produits de troc.

Il n'existe pas de division de travail dans l'élevage. L'entretien des volailles ou du bétail est confié aux femmes.

Dans la matinée, les enfants se chargent d'amener le bétail sur de riches pâturages; le soir, ils le ramènent au baobercail.

C) L'ARTISANAT

L'artisanat est développé dans toutes les localités. Les communautés ont fabriqué des outils pour leur propre besoin. Parmi les divers métiers artisanaux, on notera:

- Les potiers. Jusqu'avant la colonisation, les assiettes en faïence ou les casseroles en aluminium sont inconnues dans beaucoup de régions; les gens se servent des marmites pour préparer leur repas ou desalebasses et des jarres pour recueillir et conserver l'eau. La fabrication de ces ustensiles en terre est une activité des femmes; elle est

surtout développée dans les régions de Kpando et de Tové. Les femmes utilisent des pierres pour polir les pots et les rendre lisses ou des bûchettes pointues pour les décorer¹⁾ Pour fabriquer un pot, une potière prend de la terre cuite, rouge ou noire; elle modèle séparément les différentes parties du pot avant de les rassembler; elle sèche le pot au soleil avant de le brûler au fagot.

- Les tisserands. Ils tissent des tissus de valeur aux chefs locaux et aux Anciens. Leur matière première est la fibre de coton.

- Les sculpteurs de bois. Leur travail représente souvent les objets d'art ou religieux du terroir.

- Les forgerons. Ce métier est aussi une activité d'hommes. On trouve beaucoup de forgerons dans la population du Nord-Togo. Cette population a très tôt découvert le fer et l'exploite pour la fabrication des outils agricoles ou des armes (flèche, lance, fusil).

Il y a aussi d'autres métiers comme le tressage des paniers et des nattes, le travail du cuivre, la fabrication des colliers. A cause de la diversité des produits de l'artisanat, il y avait très peu de gens qui vivaient d'un seul métier. Suivant la saison, certains devenaient d'habiles chasseurs ou pêcheurs ou même tisserands; d'autres s'occupaient du tressage des nattes ou des corbeilles.

1) Voir Nußbaum, M. Togo, eine Musterkolonie? p.54.

D) LE COMMERCE

Il fait partie des activités non négligeables des peuples. C'est un échange de produits entre les gens d'une même localité ou de localités différentes. Dans certaines régions, les gens utilisent le cauris comme monnaie; dans d'autres, on pratique le troc. Il existe de différentes sortes de marchés. On peut trouver les marchés de jour comme ceux de nuit. Les produits qu'on peut voir sur ces marchés sont très variés.

Les marchés ont lieu sous l'égide du chef local; celui-ci veille sur son déroulement et fait surveiller les vendeurs étrangers pour qu'ils n'exploitent pas ses sujets. A Bassari par exemple, le chef local assure l'ordre au cours du déroulement du marché. Les vendeurs locaux fournissent en échange à sa famille et à ses collaborateurs une quantité de produits vivriers, du tabac, du bois, du savon et de la potasse. Chez le peuple cotocoli, le chef perçoit quelques taxes sur les produits des commerçants étrangers; il perçoit une autre pour garantir la sécurité de leurs caravanes¹⁾. Les marchés ne sont pas uniquement des lieux de vente de divers produits mais aussi de rencontre et de communication. Les gens vont au marché pour vendre, acheter, rencontrer d'autres personnes et échanger des nouvelles.

Certains commerçants de la région côtière nouèrent des

1) Froehlich, J. C., Les populations du Nord-Togo. p.24.

contacts avec les Européens; ceux-ci leur fournissaient des produits manufacturés d'Europe. Eux leur vendaient les produits qu'ils désiraient. Ces premiers commerçants installés sur la côte cherchaient en premier lieu de nouvelles matières premières pour les industries dans leurs pays.

Les premiers Européens anglais, allemands et français eurent leur contact avec la côte togolaise à cause du commerce. Ceci joua un rôle déterminant dans la colonisation allemande plus tard.

Pour conclure ce chapitre, nous dirons que le travail permet aux diverses populations de pouvoir subvenir à leur besoin; leur survie dépend de leur récolte et des différents travaux que les gens effectuent. Les populations ont leur propre conception du travail; elle est liée au milieu dans lequel les gens vivent. N'ayant pas les moyens appropriés pour dominer la nature, ils s'adaptent aux conditions de cette nature. Leur méthode de travail dépend des conditions climatiques. Il ne s'agit pas pour eux d'une recherche avide d'un profit mais d'un certain équilibre avec la nature sans chercher à la surexploiter.

CHAPITRE III

APERÇU DE LA COLONISATION ALLEMANDE ET
DU PROTECTORAT ALLEMAND SUR LE TOGO

A) LA COLONISATION ALLEMANDE

La colonisation allemande a connu certaines particularités qui l'ont différenciée de celle des autres puissances coloniales européennes. Nous ne nous proposons pas de les énumérer depuis ses origines jusqu'à l'entrée officielle de l'Allemagne dans la "course aux colonies" mais d'en évoquer quelques unes pour une meilleure compréhension des objectifs de l'administration coloniale allemande. Que remarque-t-on en effet dans cette colonisation allemande?

Bismarck avait d'abord refusé toute action qui allait dans le sens de la politique coloniale. Il avait évoqué plusieurs raisons pour justifier son refus. Parmi elles, nous citerons:

- La faiblesse du Reich. Au 18e siècle, l'Allemagne était toujours composée de 38 petits Etats dans lesquels le régime monarchique régnait encore. Elle était politiquement faible dans le monde à cause de ce morcellement; la puissance, la force et la richesse dont les autres nations disposaient en Europe lui manquait car les petits Etats de l'Allemagne du Nord et du Sud étaient préoccupés à garder jalousement leur indépendance. Bismarck chercha alors avec les représentants de ces Etats les voies et moyens qui leur permettraient

d'harmoniser leur politique afin de pouvoir former une nation unie et forte à l'image des autres puissances européennes.

Bismarck mit l'accent à cette époque sur la politique intérieure de l'Allemagne plutôt que sur une quelconque politique expansionniste extra européenne. "Je ne veux même pas de colonies", disait-il,; "elles sont bonnes seulement comme postes de ravitaillement. (...) Ces entreprises coloniales seraient pour nous comme une fourrure de zibeline en soie dans de nobles familles polonaises qui n'ont pas de chemises"¹⁾.

La politique coloniale n'avait pas de place dans le programme du chancelier; il ne trouvait l'utilité des colonies que si elles étaient considérées comme postes de ravitaillement. Il n'imaginait pas des territoires étrangers et lointains sous la domination du Reich comme c'était le cas chez les autres puissances européennes. Le Reich n'ayant pas encore consolidé son unité politique, Bismarck ne l'engagea pas sur la scène coloniale. Certains aventuriers allemands qui avaient de leur chef essayé d'acquérir des territoires ne reçurent aucune approbation du Reich. Bismarck demeura sourd aux demandes de ces gens pour ne pas compromettre sa politique d'unification nationale.

Une autre raison évoquée par Bismarck qui ne l'incitait pas à pratiquer une politique coloniale résidait dans le fait que l'idée coloniale n'avait pas d'impact sur toute la population.

1) cité dans; Zimmermann, A. Geschichte der Deutschen Kolonialpolitik. p.10.

L'aspiration aux colonies n'était que l'oeuvre d'un groupe restreint. Bismarck, homme politique et fin tacticien, avait aussi une vue d'ensemble sur le climat politique en Europe. Ayant jeté un regard sur la politique coloniale des autres puissances européennes, il avait remarqué que le sentiment national avait joué un grand rôle dans la conquête coloniale. Bismarck arriva à la conclusion que la politique coloniale devait émaner de l'ensemble du peuple et non d'un petit groupe de propagandistes car, pour une entreprise hardie telle que la colonisation, le sentiment national devait aussi jouer un important rôle en Allemagne comme chez les autres nations colonisatrices: "Sans impulsion de la nation, l'Etat ne peut en aucune manière entamer une politique coloniale. Elle pose des responsabilités qui ne peuvent être prises que si la nation se trouve avec admiration du côté du gouvernement¹⁾.

Exista-t-il une nation allemande à l'époque qui soit prête à soutenir le gouvernement dans une politique coloniale? Certainement pas. L'Unité n'était pas encore renforcée. Les peuples de l'Allemagne du Sud n'avaient pas encore les mêmes intérêts que ceux de l'Allemagne du Nord qui, par leur position maritime, avaient une ouverture sur le monde. La colonisation est aussi une question d'intérêt.

1) cité dans: Wehler, H-U. Bismarck und der Imperialismus. p. 428.

Le Reich n'avait pas une flotte développée pour protéger efficacement les intérêts de ses sujets qui seraient installés dans les territoires colonisés.

Avec le temps, le rêve qui tenait tant à coeur à Bismarck devint une réalité. Les 38 petits Etats du Nord et du Sud se regroupèrent en 1871 pour former une Allemagne unie. L'Unité fut ainsi réalisée.

Après des siècles de faiblesse, l'Allemagne peut maintenant peser de tout son poids en Europe. Le visage de la jeune nation se transforma progressivement; son décollage économique avait commencé dans les années 1880. Elle réussit à combler lentement le retard qu'elle avait sur les autres puissances européennes. Son industrie, surtout l'industrie lourde se développait à une très grande vitesse. La construction de bâtiments commerciaux et de guerre fut soutenue par l'empereur Guillaume I et ses conseillers. Les bâtiments commerciaux étaient regardés comme élément de la stabilisation de la politique intérieure; ils contribuaient à satisfaire les besoins matériels de la population en allant chercher dans les pays lointains les produits qui manquaient dans la métropole. La flotte de guerre était considérée comme élément de défense, de la conquête mais aussi de la protection de la population du Reich en dehors de la métropole.

En espace de quelques années, le Reich avait dépassé le stade de l'économie agraire pour devenir une nation industrielle puissante.

L'essor économique du Reich renforça l'unité de ses peuples. Ils se sentaient unis et étaient fiers d'appartenir à la même nation. La politique nationale était acceptée par tous. Sans relâche, des personnalités comme Friedrich FABRI, Ernst von WEBER et Wilhelm HÜBBE-SCHLEIDEN qui étaient des enthousiastes d'une politique coloniale, continuaient à propager les idées de colonisation parmi la population et à demander l'entrée de l'Allemagne dans la "course aux colonies". Les principaux thèmes que les partisans de la colonisation développaient au cours de leurs conférences, étaient:

- L'augmentation rapide de la population dans le Reich qui fait que certaines personnes soient obligées de s'exiler pour chercher un espace vital en dehors du Reich. Le Reich ne pourrait-il pas fonder des territoires à ses sujets qui vivent à l'extérieur au lieu de laisser ceux-ci s'installer dans les territoires des autres puissances européennes?

- Le développement économique du Reich. Les industries ont besoins des matières premières; les territoires qui seront colonisés par le Reich peuvent fournir aux industries de la métropole des matières premières. L'industrie de la métropole n'est-elle pas en danger si toutes les matières premières dont elle a besoin viennent des autres pays industrialisés ou de leurs colonies?

- La culture. En tant que peuple de culture, l'Allemand doit aussi collaborer à l'exploitation scientifique du monde et surtout à l'éducation des peuples sous-développés comme étant un devoir commun de l'humanité civilisée. Ces gens

affirmaient ainsi l'appartenance de l'Allemagne dans le concert des grandes nations.

Ces arguments développés par les enthousiastes d'une politique coloniale n'avaient pas laissé les gens indifférents. De l'intérieur comme de l'extérieur de l'Allemagne, plusieurs voix s'élevaient pour réclamer l'annexion des territoires lointains sans maîtres européens.

L'Allemagne, contrairement aux autres puissances coloniales européennes, était entrée tard dans la "course aux colonies". Elle fit son entrée officielle dans la politique coloniale à partir de 1884. En effet, le 24 Avril 1884 le chancelier Bismarck fit savoir par télégramme au consul allemand au Cap de considérer les acquisitions de M. Lüderitz comme étant des territoires sous la protection du Reich. A cette date, les autres puissances européennes avaient déjà constitué depuis des siècles des colonies qui ont des superficies très étendues: l'Espagne et le Portugal depuis le 16e siècle; la France, la Hollande et l'Angleterre depuis le 17e siècle.

Entré tard dans la course, Bismarck ne voulait pas suivre les méthodes coloniales des autres puissances; il ne voulait surtout pas adopter celle de la France qui consistait à envoyer des troupes et des fonctionnaires dans les colonies. Il ne voulait engager l'Allemagne ni dans une entreprise trop coûteuse, ni dans des responsabilités illimitées, ni dans des conflits diplomatiques avec d'autres puissances. Dans sa politique extérieure, il avait mis l'accent sur le bon

voisinage parce que le Reich se trouve au coeur de l'Europe. Pour cette raison, il fit savoir au Dr. G. Nachtigal qui signa plus tard le traité de protectorat avec le roi Mlapa du Togo qu'il n'était prévu ni l'installation d'un appareil administratif qui nécessiterait l'envoi de nombreux fonctionnaires allemands ni l'établissement de garnisons permanentes de troupes allemandes et ni l'engagement de l'Empire allemand à porter secours aux sujets allemands qui fonderaient des comptoirs et des entreprises dans ces territoires, même au cours d'une petite guerre contre d'autres puissances qui lui seraient supérieures en mer ¹⁾.

Les puissances européennes que le chancelier Bismarck voulait éviter dans les territoires d'Outre -mer étaient la France et surtout l'Angleterre. Elle était considérée à l'époque comme la plus forte puissance maritime du monde.

Malgré son développement, la flotte de guerre de l'Allemagne était encore numériquement faible par rapport à celle de l'Angleterre.

Bismarck voulait acquérir des colonies qui seraient administrées à l'image des compagnies anglaises des Indes Orientales. Les traités d'amitié et de protectorat que les représentants de l'Allemagne allaient signer avec les chefs de ces territoires protégeraient les intérêts des sujets allemands et leur accorderaient la liberté et les privilèges de commercer dans ces territoires. L'Allemagne laisserait

1) voir Zimmermann, die deutsche Kolonialpolitik p.63f.

les affaires administratives dans les mains des grandes firmes; l'administration de ces territoires devrait être un gouvernement de commerçants et non de bureaucrates.

Il est à remarquer que cette conception de l'administration dans les futures colonies du Reich n'avait reçu aucune approbation de la part des enthousiastes coloniaux; ils exigeaient plutôt l'engagement total du Reich dans ces territoires c'est-à-dire une colonisation qui ressemblerait à celle de la France où l'Etat est présent dans de divers domaines. Le Reich devrait démontrer sa puissance dans ces territoires.

Bismarck avait-il changé d'avis sur le sujet colonial? C'est ce que semble lui reprocher ses adversaires politiques qui l'accusaient d'user des moyens subtils pour engager le Reich dans une politique d'expansion. Il se défendit devant le Reichstag le 26 Juin 1884 que l'Allemagne ne se proposait pas d'imiter la politique coloniale de la France mais voulait seulement soutenir les efforts des commerçants allemands en dehors du Reich; il pensait qu'il ne serait pas politique de sa part d'occuper des territoires alors que l'Empire allemand n'avait aucun intérêt à offrir un stimulant factice à l'émigration allemande. Ce qui comptait avant tout pour lui, c'était la protection des sujets allemands qui étaient engagés dans des entreprises coloniales où le trop plein de la population allemande trouverait un débouché naturel. C'était un devoir pour le gouvernement impérial d'accorder sa protection aux ressortissants du Reich vivant en dehors de

lui. La politique sera en effet faite par ces ressortissants: "Mon intention, pareille à celle de l'Empereur, est de laisser la responsabilité de la colonie aux mains de nos concitoyens qui y vont faire du commerce. Je compte moins me servir de la forme d'annexion des provinces d'outre-mer que délivrer des lettres de franchise semblables aux chartes royales anglaises¹⁾".

Bismarck préférait couvrir les entreprises de ces concitoyens. Sa doctrine coloniale consistait à protéger les commerçants allemands en dehors du Reich. Il n'avait donc pas l'intention de pratiquer une politique coloniale. C'est pour cela que les territoires outre-mer de l'Allemagne s'appelèrent officiellement protectorats et non colonies.

B) LE TOGO: PROTECTORAT ALLEMAND

Que se passait-il sur la côte des esclaves dans les années 1880?

Certains commerçants allemands venus de Brême et de Hambourg s'étaient installés sur la côte du Togo dans les années 1880. Elle était considérée comme une zone libre dans laquelle ils pouvaient exercer leur activité. Jusqu'en 1883, le Togo ne se trouvait sous aucune occupation étrangère; il n'était officiellement reconnu et protégé par aucune puissance européenne. Les commerçants allemands avaient choisi cette côte pour échapper aux taxes douanières que les Anglais percevaient dans leur colonie en Côte-de-l'Or pour pouvoir

1) Cité dans: Wehler, H.-U. Bismarck und der Imperialismus.
p. 428.

recouvrer les coûts de la guerre de 1873 contre les Aschantis et payer leurs fonctionnaires; ces commerçants allemands avaient aussi évité les côtes du Dahomey parce que le roi Béhanzin percevait des impôts en argent pour se payer les armes afin de faire face à la pénétration française dans son pays jugée inopportune.

En échange de quelques prestations aux chefs locaux de la Côte, les commerçants allemands avaient acquis une totale liberté de commerce sur la côte du Togo. L'autorité anglaise en Côte d'Or en la personne du commissaire Firminger du district de Kéta avait à plusieurs reprises cherché à provoquer des intrigues entre les chefs locaux qui souhaiteraient voir les Anglais chez eux et ceux qui aimeraient une présence allemande. Firminger cherchait à intervenir dans ces intrigues et annexer le territoire jusque-là inoccupé pour le rattacher à la Côte d'Or. Ainsi les commerçants allemands de Brême et de Hambourg seraient obligés de payer des taxes douanières à l'administration anglaise en Côte d'Or. En effet, cette administration considérait l'activité commerciale de ces commerçants allemands comme illicite.

Ces intrigues entre les chefs locaux avaient beaucoup inquiété les commerçants allemands de Brême et de Hambourg qui désiraient faire le commerce avec les autochtones dans un climat serein; ils commencèrent à craindre la perte de leurs droits. Ils avaient de l'amertume car leur gouvernement ne s'intéressait jusque-là pas aux colonies. Les tentatives de certains sujets n'avaient-elles pas échoué?

En mission secrète en Afrique de l'Ouest, le navire du Dr. Gustav Nachtigal aborda la côte du Togo au début du mois de Juillet. Les inquiets commerçants de Brême et de Hambourg qui se trouvaient sur la côte allèrent à sa rencontre et lui relatèrent les manoeuvres du commissaire du district de Kéta; ils lui demandèrent ensuite avec hésitation de proposer un traité de protectorat allemand au le chef du Togo parce que son territoire demeure encore un territoire "libre". Le protectorat permettrait aux commerçants allemands d'échapper aux menaces des autorités anglaises.

Le Togo devint officiellement un protectorat allemand à partir du 5 et 6 Juillet 1884. A ces dates le commissaire du chancelier Bismarck, le Dr. G. Nachtigal, en mission en Afrique de l'Ouest et son assistant Max Buchner avaient proposé aux représentants du roi Mlapa I de la collectivité du Togo, aujourd'hui Togoville, la protection de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne. Le traité fut signé le 5 Juillet 1884 à Baguida; le 6 Juillet 1884 la frontière avec la Côte-de-l'Or fut délimitée par une pierre à Lomé. La pose de cette pierre mit définitivement fin aux ambitions des autorités anglaises qui cherchaient à rattacher Lomé et ses environs à la Côte d'Or. Les commerçants de Brême et de Hambourg se sentirent désormais rassurés en faisant leur commerce dans la colonie allemande.

Le contenu du protectorat se présentait comme suit:

Le consul Général de l'Empire Allemand, le Dr. G. Nachtigal, au nom de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et Mlapa, roi du Togo, représenté par Plakoo, porte-sceptre du roi Mlapa,

pour lui-même, ses héritiers et ses chefs, ont ce jour conclu l'accord ci-après:

Article Premier

Le roi Mlapa du Togo, désireux de protéger le commerce légitime exercé dans son pays, principalement par les commerçants allemands, et de leur garantir une entière sécurité de leur vie et de leur propriété, demande la protection de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne pour pouvoir devenir capable de maintenir l'indépendance de son territoire situé sur la côte d'Afrique depuis la frontière Est de Porto-Séguro jusqu'à la frontière Ouest de Lomé ou plage de Bè.

S.M. l'Empereur d'Allemagne accorde sa protection à condition que tous les droits légaux des autres soient respectés.

Article 2

Le roi Mlapa ne cédera aucune partie de son territoire avec des droits de souveraineté à aucune puissance étrangère ou individu, ni ne conclura aucun traité avec des puissances étrangères sans l'assentiment préalable de S.M. l'Empereur d'Allemagne.

Article 3

Le roi Mlapa accorde toute protection et liberté de commerce à tous les sujets ou protégés allemands demeurant dans son pays, et n'accordera à aucun individu d'une autre nationalité plus de facilités, de faveurs ou de protection

accordées aux nationaux ou aux protégés allemands.

Le roi Mlapa n'augmentera pas les droits ou les taxes en vigueur jusqu'à ce jour sauf ceux du droit coutumier sans l'accord préalable de S. M. l'Empereur d'Allemagne:

1 Shilling pour chaque tonne de palmistes;

1 Shilling pour chaque fût ou tonneau d'huile de palme payable aux chefs locaux.

Article 4

S.M. l'Empereur d'Allemagne respectera tous les traités de commerce antérieurs entre le roi Mlapa et les autres et n'empêchera en aucune façon la liberté de commerce existant, actuellement, dans le territoire du roi Mlapa.

Article 5

S.M. l'Empereur d'Allemagne ne se mêlera pas de la pratique de la perception des droits coutumiers suivie jusqu'ici par le roi Mlapa et ses chefs.

Article 6

Les partis contractants se réservent pour eux-mêmes, leurs accords postérieurs relatifs aux affaires, questions etc... d'intérêts mutuels non incluses dans le présent traité.

Le présent traité entrera en vigueur immédiatement pourvu que la ratification par le gouvernement allemand intervienne sans délai.

En foi de quoi nous avons apposé nos mains en présence des

témoins soussignés.

Le chef Plakkoo sa croix ++

Le chef Adey de Bey sa croix ++

Coudayee sa croix +++

Nadzi, 2e chef de Bey sa croix ++

Okloo, sa croix ++ (ou marque)

Le chef Gassu de Baguida sa croix ++

Nakoo sa croix ++

Le Docteur G. Nachtigal, Consul Général,

Commissaire Impérial pour la Côte d'Afrique Occidentale

Les interprètes et témoins étaient: J.J. Salu; Mandt;
A.B. Ahjevon; M. Randad et Josua Linze¹⁾.

Le traité de protectorat et d'amitié par lequel le Togo devint protectorat allemand fut l'oeuvre des commerçants de Brême et de Hambourg inquiets de leurs droits.

Par ce traité, le roi Mlapa I de Togoville abandonna une grande partie de sa souveraineté à S. M. l'Empereur d'Allemagne; il ne pourra pas de son gré nouer d'autres relations avec d'autres puissances étrangères sans l'accord de S. M. l'Empereur d'Allemagne. Les sujets allemands auront désormais toutes les facilités et pourront se sentir comme chez eux; ils ne seront plus inquiétés dans leurs affaires

1) Voir Archives de Coblenz FA 11/196. L'original est en Anglais. L'Anglais était la langue de communication entre les autochtones et les Européens. La traduction française du texte est tirée de ADOKUE Messavussu-Akue, Aperçu historique du Togo. p.34fff.

car le roi Mlapa ne pouvait pas augmenter les taxes sans l'autorisation de S.M. l'Empereur d'Allemagne. N'était-ce pas pour les raisons de taxes que ces commerçants allemands avaient choisi le territoire du roi Mlapa?

La réaction à propos de cette conquête fut mitigée. Elle était, d'après Max Buchner, une réussite totale du point de vue politique: "Sans coup férir, les Allemands avaient signé le traité de protectorat sur Baguida et Lomé. Ces deux villes étaient menacées par les Anglais à l'Ouest et les Français à l'Est. (...) Lomé et Baguida menacés par les Anglais et les Français, il faudrait que les Allemands les prennent" ¹⁾. Les raisons qui avaient poussé les commerçants à s'adresser au représentant du Reich étaient cependant contestées par les signataires de ce traité: "Si on se penchait exactement sur les raisons, dit M. Buchner, il n'y avait aucune: ni bonne, ni morale. Tabac, poudre à canon, rhum et gin constituaient de vils produits qui avaient soulevé les coeurs; sur ces produits, les Anglais à la Côte-de-l'Or avaient justement imposé une taxe douanière spéciale. C'était pour cela que nous devions sauver nos compatriotes!?" ²⁾

La colonisation allemande au Togo débuta ainsi après la signature du protectorat. Un poste de consulat fut érigé provisoirement à Baguida. Ce poste fut occupé par H. Randad, le représentant de la firme Wölber & Brohm, installé à Aného

1) Buchner, Max, Aurora colonialis p.57.

2) ibidem p.56.

comme tant d'autres commerçants allemands. Randad, H. , un des artisans du traité de protectorat fut confirmé dans sa fonction comme consul du Reich au Togo par S.M. l'Empereur d'Allemagne le 11 Septembre 1884¹⁾. La conception de la politique du chancelier Bismarck se voyait ainsi donc réalisée par cette nomination.

Comme nous l'avions déjà souligné, Bismarck ne voulait pas envoyer des fonctionnaires dans le protectorat parce qu'ils coûteraient trop cher au Reich; il voulait cependant offrir aux commerçants allemands qui se trouvaient déjà en contact avec la population locale, qui connaissaient un peu la mentalité de cette population et qui faisaient du commerce avec elle, une possibilité afin que ceux-ci prennent en main les affaires administratives du territoire comme les Anglais le faisaient dans leurs colonies des Indes orientales. Mais la conception de la politique coloniale du chancelier ne fit pas long feu. Les commerçants allemands, installés à Baguida et à Lomé qui avaient demandé l'annexion du territoire, n'étaient pas prêts à suivre le chancelier dans sa manière de penser; ils avaient au contraire exigé que le Reich envoie un fonctionnaire colonial dans le territoire pour s'occuper de l'administration. Sa présence leur permettrait d'élargir leur champ d'action, de se sentir fort face aux autorités locales et de se consacrer totalement à leur commerce. Il est à noter que les commerçants de Brême et de Hambourg n'étaient pas prêts à investir leur bénéfice dans l'appareil administratif de la colonie.

1) Trierenberg, g, Togo. Aufriichtung der ... p. 52.

Après la signature du traité de protectorat avec les représentants du roi Mlapa sur la côte, les colonisateurs allemands organisèrent des déplacements vers l'intérieur du territoire pour y récolter auprès des chefs, leurs signatures et étendre leur domination sur les peuples de l'intérieur; ils cherchaient aussi à devancer les autres colonisateurs européens dans l'arrière-pays. Pour camoufler leurs intentions, ils avaient dénommé ces déplacements des "explorations scientifiques". Comme son nom l'indique, l'exploration scientifique était faite dans un but scientifique. Dans le contexte colonial, ces explorations débouchaient souvent sur des conflits avec les peuples de l'intérieur. La plupart de ces explorations se transformaient en expédition.

Ces déplacements étaient financés par un organisme appelé "Afrikafonds". Son siège se trouvait à Berlin; il se chargeait de financer des recherches scientifiques en dehors de la métropole. Parmi les explorations qui avaient eu lieu après le traité du protectorat, on pouvait remarquer:

• L'exploration du Dr. KRAUSE Gottlob Adolf en 1886. Celui-ci voulait communiquer à certains auteurs de la métropole, des renseignements sur les peuples des diverses localités du territoire. Ses démarches pour avoir un soutien financier auprès de "l'Afrikafonds" n'avaient pas abouti à un résultat positif; son exploration n'avait aucun lien politique; il s'était désintéressé de la politique coloniale pour se consacrer uniquement à l'ethnologie. N'ayant eu aucun soutien financier de la part de "l'Afrikafonds" qui devait, en principe,

l'aider dans ses recherches scientifiques, G.A. Krause n'avait ramené aux autorités coloniales aucune signature des chefs des localités fréquentées qui pourrait permettre aux colonisateurs allemands d'étendre leur domination vers le Hinterland du territoire. Refusant la colonisation des peuples, G.A. Krause était considéré dans le milieu colonial comme un handicap pour l'expansion de la colonisation allemande au Togo.

- L'exploration de Curt von François en 1888. Il partit de Porto Seguro vers le Nord-Ouest jusqu'à Salaga, ville dans laquelle le commerce des esclaves florissait, et Yendi dont la population faisait du commerce avec celle de la Côte-de-l'Or. Les autorités coloniales allemandes voulaient exploiter son exploration pour rattraper le retard pris dans l'expansion coloniale au cours des précédentes décades. Pour cette raison, Curt von François devait signer des traités de protectorat et d'amitié avec les chefs des localités traversées pour consolider la présence coloniale allemande. Les autorités voulaient réagir aussi contre l'offensive française en Haute-Volta et au Niger; elles ne voulaient surtout pas être coupées de la route du sel du Soudan. L'exploration de Curt von François se déroula dans le cadre de la politique coloniale du Reich.

Contrairement à l'exploration de G. A. Krause qui s'était penché sur les problèmes ethnologiques, celle de C. von François avait un but politique. Elle était prise en charge par le ministère colonial du Reich. Curt von François retourna sur la côte en Juillet 1888 avec quelques traités signés avec les chefs des villes de Yendi, de Gambaga, de Karga et de Nantong.

- L'exploration de Ludwig WOLF, suivie plus tard de celle de Erich KLING.

Ludwig Wolf (1850-1889) débuta son exploration le 29.03.1888 à partir d'Aného; il avait mobilisé environ 98 personnes comme porteurs de bagages ou comme gardes personnelles. Il prit la direction Nord-Ouest en passant par Atakpamé pour se rendre dans la région montagneuse dans le territoire des Adélé. Dans cette région montagneuse, il fonda une station dénommée "Bismarckburg". A partir de cette station, L. Wolf entreprit plusieurs déplacements vers Blitta, Paratao et signa lui aussi quelques traités de protectorat avec les chefs de ces territoires. Sa mission avait consisté à convaincre les chefs à diriger leurs caravanes vers la côte du Togo et non plus vers la Côte-de-l'Or comme auparavant. En continuant l'exploration des territoires de l'intérieur, L. Wolf trouva la mort le 26 Juin 1889 à Ndali en se rendant vers Borgou.

- Erich KLING (1854-1892) prendra plus tard la relève de Ludwig Wolf. En octobre 1889, il se rendit à Dapango (Dapaon). Toujours en quête de traités d'amitié et de protectorat, il avait cherché à pénétrer dans les villes Borgou et Souou en passant par Tchaoudjo; mais cette tentative ne lui avait pas réussi. Il avait dû rebrousser chemin à cause de l'hostilité de la population locale à l'égard de sa troupe. Il tomba malade à plusieurs reprises au cours de ses explorations. De retour de ses explorations, il rentra en Allemagne où il mourut en 1892,

Malgré le soutien financier de la part de "l'Afrikafonds", les explorations de L. Wolf et de E. Kling n'avaient pas donné les résultats escomptés; les deux explorateurs n'avaient pas réussi à faire diriger les caravanes des commerçants de l'intérieur vers la côte du protectorat allemand. Les peuples de l'intérieur avaient continué à faire des échanges commerciaux avec les gens de la colonie britannique.

En 1893, le capitaine Hans Georg von Doering a été nommé à la tête de la station Bismarckburg pour poursuivre l'oeuvre de ses prédécesseurs¹⁾. Après avoir fait quelques déplacements vers Bassari et Kété, il se mit d'accord avec le commissaire de la colonie, Jesko von Puttkamer, pour abandonner cette station de Bismarckburg parce qu'elle était du point de vue politique et économique inefficace pour la métropole.

Lorsque la station fut définitivement évacuée le 30.6.1894 par les Européens, une nouvelle avait déjà vu le jour: elle s'appelait la station Misahohe. D'elle, les Allemands pouvaient contrôler toutes les routes commerciales de la région frontalière et les diriger vers la côte du Togo; ils détournèrent dès lors les caravanes de la population de l'intérieur se rendant vers la Côte d'Or en direction de Lomé.

Ayant remarqué certains succès à Misahohe, les Allemands continuèrent à créer à l'intérieur du territoire d'autres stations dans les zones stratégiques du territoire.

1) H. G. von Doering occupa de 1893-1914 différentes fonctions dans la colonie.

C) LE CADRE HISTORIQUE DE NOTRE SUJET

Après plusieurs négociations entre le Reich et les autres puissances coloniales, les frontières du protectorat allemand furent progressivement délimitées.

Entre les années 1887-1897, le Reich et la France se mirent d'accord sur les frontières du Sud vers l'Est et vers le Nord¹⁾. La convention du 1er Juillet 1890 dénommée "le traité de Zanzibar" entre le Reich et la Grande -Bretagne et la convention du 14 Novembre 1899 dénommée "le traité de Samoa", toujours entre les deux puissances permirent de délimiter la frontière de la partie occidentale du Togo avec la Côte d'Or²⁾.

Alors que le tracé de la frontière du Sud vers l'Est et vers le Nord entre les autorités allemandes au Togo et françaises au Dahomey (Bénin) s'était déroulé sans grande difficulté, celui de la frontière occidentale causa beaucoup d'amertume aux autorités allemandes. Le représentant du Reich au Togo , le commissaire Jesko von Puttkamer jugea le tracé de cette frontière occidentale comme un morcellement artificiel de la région de la Volta et délicat sur le plan politique; il mettait une division non seulement entre les peuples de la région mais aussi arrêta l'expansion coloniale allemande vers l'Ouest.

Le Reich, qui entra tard dans la politique coloniale avait réussi à ériger dans une zone neutre son premier protectorat.

1) FA 1/177.

2) FA 1/196.

Les Allemands n'étaient cependant pas les seuls dans la région. Autour de leur territoire règnait l'influence d'autres puissances coloniales, en particulier celle de la France et surtout celle de la Grande-Bretagne.

Le territoire des Allemands, le Togo, avait une superficie de 87 200 km²; il est limité au Nord par la colonie française la Haute-Volta (Burkina Faso), au Sud le golfe du Bénin, à l'Est par une autre colonie française le Dahomey (le Bénin) et à l'Ouest par la colonie britannique la Gold Coast (Ghana).

A cause de son étendue en longueur, on peut remarquer une grande variété dans son relief, dans son climat, dans sa végétation, dans ses ressources et aussi dans ses peuples.

Le relief du Togo est marqué par une chaîne montagneuse appelée "les monts fétiches"; elle traverse le territoire en diagonale. Elle donne naissance à trois types de régions naturelles: La bande littorale; la zone de terre de barre et le plateau cristallin¹⁾.

Le climat du type tropical n'est pas uniforme sur toute l'étendue du territoire mais varie suivant la latitude et l'altitude; il est plutôt marqué plus par la pluie que par la chaleur; la région côtière reçoit entre entre 600 à 800 mm de pluie par an; la pluviométrie de la région montagneuse varie entre 1 200 et 1 500 mm.

Au Sud, on distingue deux saisons de pluie:

Une grande saison de pluie de Mars à Juillet et une petite

1) voir Cornevin, R. Histoire du Togo, p.17.

saison de pluie de Septembre à Octobre. Entre les deux saisons de pluie, on remarque une grande saison sèche et chaude de Décembre à Mars; elle est marquée en Janvier par un vent du Nord sec, l'harmattan et une petite saison sèche de Juillet à Septembre.

Au Nord, on distingue une grande saison de pluie de Mai à Octobre et une grande saison sèche de Novembre à Mars. Le Nord est sec; sa végétation rappelle les caractéristiques de celle de la savane.

Dans tout le territoire, la température moyenne oscille autour de 26° ; elle est pourtant de 23° dans les régions montagneuses¹⁾.

Selon les estimations des colonisateurs allemands, le Togo avait en 1884 environ un million d'habitants. La population est composée de différents peuples; chacun d'eux possède sa langue ou son dialecte. A cause de cette diversité, les gens avaient formé une multitude de villages indépendants. Le facteur langue leur avait servi comme élément de rassemblement. Parmi les différents peuples, on peut en schématisant, distinguer:

- Les EWES qui forment la majorité de la population du Sud.
- Les KABYES qui forment la majorité de la population du Nord
- Entre ces deux grands groupes, les ethnologues distinguent la population du Centre; selon eux, cette population est composée des Akpossos, des Anas, des Kébus, des Adélés. Ils sont ce qu'on appelle "les peuples restants" du Togo²⁾.

1) voir Cornevin, R., p.13f.

2) ibidem p.42fff.

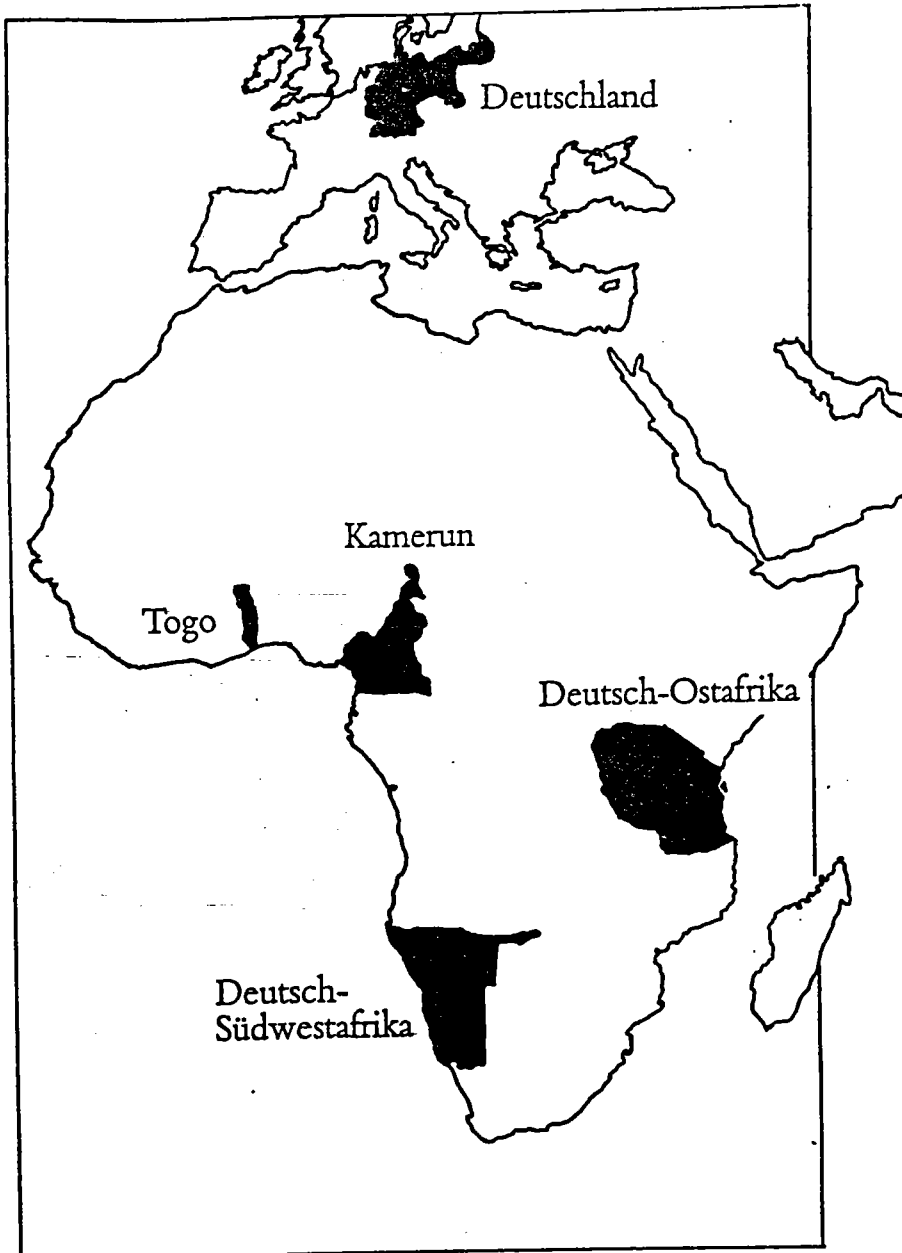
La population est très inégalement répartie sur l'étendue du pays; la répartition s'est naturellement faite suivant les facilités de la chasse, des cultures, de défense que présentait le pays. Ce sont les régions montagneuses, du Sud et du Nord qui présentent les maxima de densité de population. Dans les régions du Sud, on note une très forte concentration de la population à cause du commerce, de l'agriculture et de la pêche. Les montagnes servaient de lieu de refuge pour la population contre leurs envahisseurs.

La forte densité constitua un atout important pour les colonisateurs allemands en ce qui concerne le développement. La population du territoire est la force de production la moins coûteuse pour eux. Nous verrons plus tard l'emploi de cette population comme main-d'oeuvre dans d'autres chapitres.

Après la délimitation des frontières du territoire, les autorités allemandes avaient commencé à le structurer; elles avaient élevé certaines villes en stations et d'autres en postes administratifs. Les stations étaient: Lomé-Ville, Lomé-Land, Aného-Ville, Aného-Land, Misahohe et Atakpamé. Les postes administratifs étaient: Kété-Kratchi; Mangu-Yendi et Sokodé-Bassari.

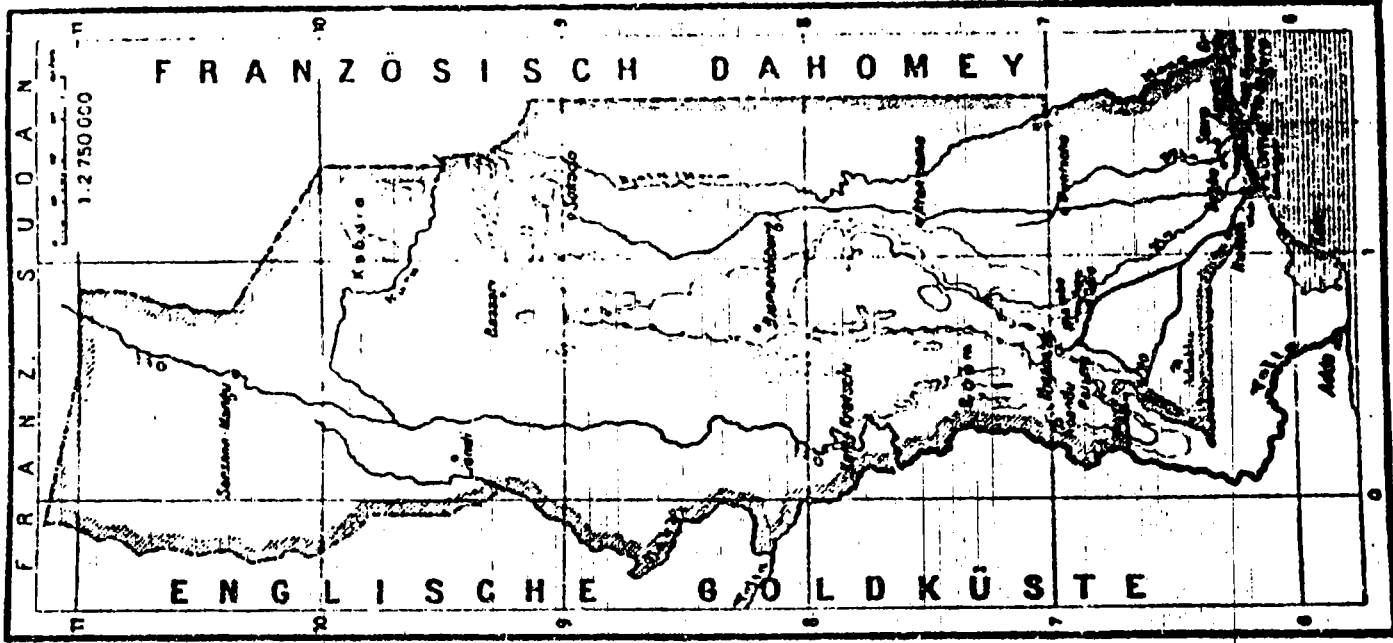
Ce quadrillage leur avait permis d'être en constant contact avec les peuples. Chaque station ou poste administratif se trouvait sous l'autorité d'un représentant colonial, souvent en la personne d'un officier qui réduisait le pouvoir des chefs locaux et des notables des villages.

Les anciennes colonies allemandes en Afrique. La carte est tirée de: "Mit Hurra nach Afrika!" p. 91.



Ehemalige deutsche Kolonien in Afrika

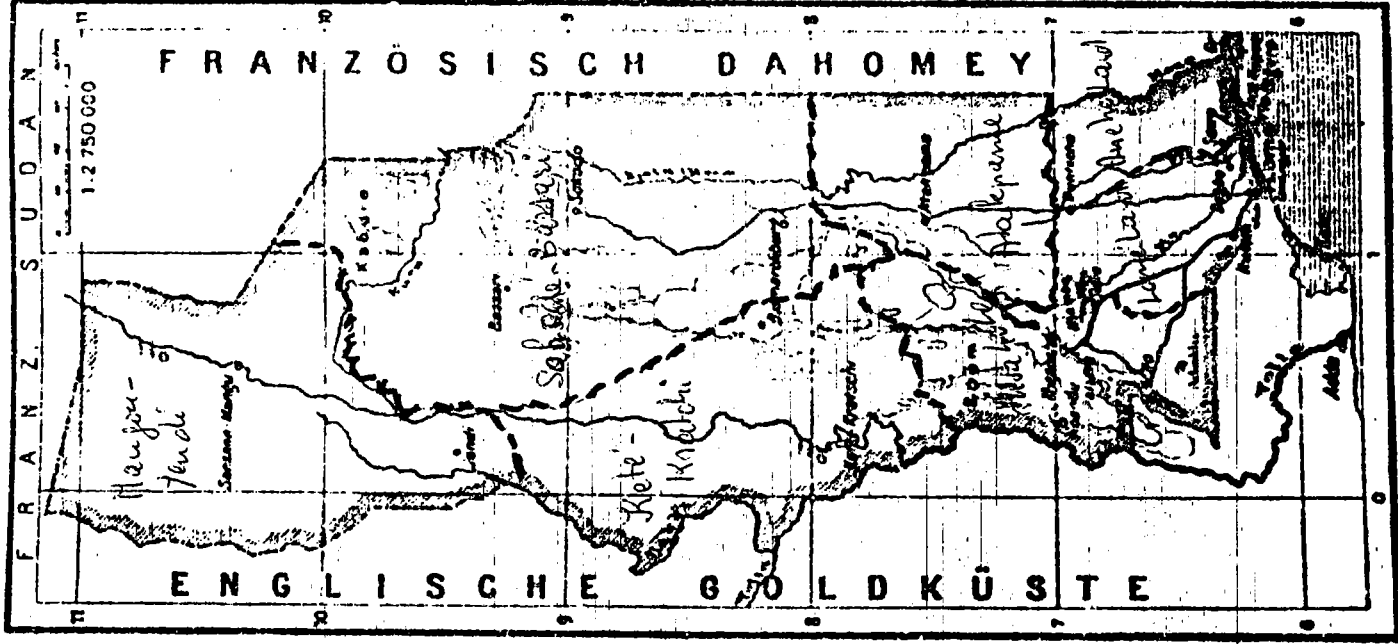
Skizze von Togo. Esquisse du Togo.



Druck: G. H. Müller & Sohn, Langenscheidt, Berlin-Wilmersdorf.

FA 1/571.

-59-a
 Skizze von Togo.



Le quadrillage du
 protectorat en stations
 administratives et postes
 administratifs.

CHAPITRE IV

LES OBJECTIFS DU POUVOIR COLONIAL

DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Après avoir réglé les problèmes de la délimitation des frontières avec les autorités coloniales de la France et de la Grande-Bretagne, les colonisateurs allemands avaient commencé à se consacrer aux différents secteurs productifs du territoire.

Le Togo ne sera pas seulement un objet de prestige pour les autorités coloniales allemandes. Les chefs des différentes localités du territoire ne protégeraient pas seulement les biens et le commerce des sujets allemands; ils devraient aussi réduire les intérêts des commerçants étrangers qui vivaient dans le territoire; ils devraient surtout exhorter leur population à ne travailler qu'avec les commerçants allemands.

Les colonisateurs voyaient dans leurs protectorats un nouveau marché pour l'industrie de la métropole; ils considéraient aussi ces territoires comme source d'approvisionnement de leurs industries. En effet, ne soufflait-il pas à l'époque un vent de protectionisme dans les pays industrialisés?

A travers leur décision, les colonisateurs allemands avaient abandonné la conception coloniale du chancelier Bismarck qui avait recommandé aux représentants du Reich de ne pas s'infiltrer trop dans ces territoires, de ne s'installer que sur la côte pour ouvrir des postes de ravitaillement et

d'approvisionnement aux pavillons allemands.

A vrai dire, les colonisateurs avaient remarqué que les richesses se trouvaient à l'intérieur du continent; la grande partie de la population n'habitait pas sur la côte mais à l'intérieur du territoire. Les enthousiastes de la politique coloniale voudraient mettre en valeur le territoire selon leur propre conception; ils ne voudraient pas laisser l'initiative aux autochtones de peur de ne pas atteindre leurs objectifs. Laisser aux autochtones le soin de développer leur propre territoire ralentirait l'expansion coloniale de l'Allemagne. Cela ralentirait aussi l'importation des produits manufacturés dans les colonies et l'exportation des matières premières dont les usines avaient tant besoin dans la métropole. Les différents groupes qui participaient à la colonisation, cherchèrent des voies et des moyens qui leur permettraient d'exploiter leur nouveau territoire ; le pouvoir colonial s'occupait lui-même de sa mise en valeur. Pour avoir le soutien d'un grand nombre de gens, il organisa dans la métropole des conférences ou publia des articles sur les protectorats; à plusieurs reprises, le pouvoir colonial avait envoyé des lettres aux autorités compétentes pour leur demander du soutien.

La plupart des auteurs, entre autre Henri BRUNSCHWIG, qui avaient étudié l'expansion coloniale allemande, avaient distingué trois phases dans cette colonisation:

- La période de 1884 à 1890. Elle était marquée surtout par la conquête et les explorations. C'était la période où les représentants du Reich sillonnaient les différentes colonies pour rassembler le plus de signatures auprès des chefs locaux et informer ces chefs et leurs populations sur la présence allemande dans leur localité.

les explorations étaient destinées à faire reconnaître l'autorité du "puissant" Reich. On essayait d'adopter la politique coloniale du chancelier, c'est-à-dire qu'au cours de cette période, les représentants ne s'intéressaient pas trop aux affaires de la population locale mais s'occupaient des intérêts des sujets allemands qui vivaient dans ces pays. Ils cherchaient auprès des chefs locaux une garantie pour le commerce des protégés allemands.

Il est à remarquer qu'au cours de cette période, il n'y avait pas eu de rivalité ouverte entre les différents groupes qui participaient à la colonisation. Les commerçants avaient établi leurs comptoirs sur la côte et avaient attendu les négociants autochtones.

- La période de 1890 à 1907. Elle était considérée dans l'histoire de la colonisation allemande comme une période de "gabegie administrative". La colonisation allemande avait montré aux autochtones des colonies son vrai visage. Qu'avait-on remarqué à cette époque dans les colonies allemandes?

Les représentants du Reich - la plupart étaient des officiers - essayaient de s'imposer à la population autochtone .

Ils montraient à l'égard de cette population une brutalité excessive; certains démontraient plus de force que de ruse. Il leur manquait ce que certains auteurs appellent "la connaissance de l'homme"¹⁾. Faute de guerre en Europe, ces officiers se comportaient comme s'ils étaient en guerre avec la population des diverses colonies.

Il faut aussi remarquer que, jusqu'à cette période, le Reich n'avait pas un système colonial propre; il n'y avait pas un ministère des colonies chargé de mettre en place des principes relatifs au traitement des autochtones, du développement économique, de l'organisation ou de l'administration. Chacun essayait d'expérimenter sa propre politique coloniale. Le Reichstag qui réunissait les représentants du peuple n'avait en outre aucun pouvoir pour contrôler les activités coloniales du Reich; les députés se contentaient de voter seulement le budget colonial sans accorder d'importance à ce qui se passait réellement dans les colonies.

Dans les colonies régnaient la guerre, la torture, l'exécution sommaire de certains autochtones par les fonctionnaires coloniaux qui pratiquaient aussi la réquisition des biens des autochtones au profit des Blancs. L'opinion publique fut consternée en apprenant que ces faits se déroulaient dans les colonies de l'Allemagne. Le député du parti du Centre, Matthias Erzberger, jugea scandaleux l'application de ce système dans les territoires d'outre-mer. Lui et les autres exigèrent des réformes dans la politique

1) Voir Erzberger, M., Kolonialbilanz, p.222.

coloniale de l'Allemagne. Matthias Erzberger fit certaines propositions pour bannir ces faits des territoires d'outre-mer. Il proposa entre autre:

-La révocation de tous les fonctionnaires coloniaux qui avaient commis des crimes contre les populations autochtones pour garantir la paix dans les colonies.

- La suppression des privilèges aux firmes allemandes qui exploitaient la population autochtone.

- La création d'une école coloniale destinée à former les futurs fonctionnaires coloniaux et à leur apprendre "la connaissance de l'homme". Selon lui, la brutalité que les représentants du Reich exerçaient envers la population locale provenait du fait que ceux-ci n'avaient aucune formation qui puisse leur permettre de faire face aux difficultés qu'ils rencontraient chaque jour dans l'exercice de leur fonction dans les colonies.

- Enfin l'extension du droit de contrôle du parlement sur les affaires coloniales; la vigilance publique constituait, selon lui, le seul moyen pour mettre de l'ordre dans l'administration coloniale¹⁾.

Ces propositions du député du Centre étaient une tentative pour mettre de l'ordre dans la politique coloniale du Reich qui, jusque-là, ne faisait pas l'unanimité dans les milieux politiques.

1) voir Erzberger, M., Kolonialbilanz, p.22ff.

- La politique coloniale à partir de 1906/07. Le Reich avait entrepris certaines réformes dans sa politique coloniale à partir de 1906/07.

En Novembre 1905, sous la pression des députés du parti du Centre, le chancelier von Bülow nomma le prince héritier Ernst zu Hohenlohe-Langenburg comme directeur du ministère colonial. Il avait pour tâche de faire arrêter dans tous les territoires allemands d'outre-mer les abus des fonctionnaires coloniaux et de révoquer ceux qui continuaient à maltraiter les populations autochtones. L'une des propositions de M. Erzberger avait été donc prise en considération; mais son application avait été difficile. En effet le directeur du ministère des colonies avait rencontré d'énormes barrières pour mettre au point une politique coloniale réformée. Ainsi, celui-ci démissionna après une année passée à la tête de ce ministère. Son successeur fut Bernhard Dernburg¹⁾. Défiant les milieux coloniaux, il avait réussi à écarter certains fonctionnaires de leur poste et à supprimer les privilèges aux firmes qui travaillaient main dans la main avec ceux-ci. Sous son administration une politique coloniale avait vu le jour. Ses

1) DERNBURG ,Bernhard vint à la tête du ministère des colonies en 1907. En tant que banquier, il avait d'abord étudié la colonisation britannique; il avait fait un séjour en Afrique occidentale et orientale. Au ministère des colonies, il avait su choisir des gens "aptes". Les colonies avaient connu une relative paix lorsqu'il était à la tête de ce ministère. Sa doctrine coloniale était la colonisation scientifique.

réformes permirent à l'Allemagne de polir son image de puissance coloniale. Cette dernière période sera considérée comme la période de la colonisation scientifique de l'Allemagne.

Dans certaines colonies comme le Cameroun, le Sud-Ouest et le Sud-Est-Africain, les trois phases furent très marquantes parce que les peuples étaient souvent regroupés sous l'autorité de chefs guerriers qui combattaient la pénétration européenne dans leurs royaumes. Au Togo, c'étaient les peuples du Hinterland qui avaient combattu la pénétration des Allemands au Togo. Ils avaient, comme notre interlocuteur M. Placca nous l'a dit, des armes et des flèches; ils ne voulaient pas se soumettre aux colonisateurs Blancs. Ce n'était pas le cas au Sud du territoire. Le contact avec les commerçants européens et le développement des idées chrétiennes avaient sans doute joué un important rôle dans cette population. Il faut aussi noter que le Togó allemand comparé aux autres colonies allemandes avait une superficie beaucoup plus petite que les autres. Les révoltes, les soulèvements et les guerres étaient vite réprimés parce que les populations guerrières ne disposaient pas d'armes efficaces. Il manquait aussi à la population guerrière du Hinterland du Togo un chef guerrier comme H. Witbooi¹⁾.

1) WITBOOI, Hendrik fut une figure de la résistance des Héréros au Sud-Ouest-Africain. Il mourut le 25.10.1905 au cours d'un combat contre les colonisateurs allemands.

Le manque de combats éclatants au Togo avait conduit R. Cornevin à conclure dans son ouvrage sur le Togo qu'il n'y avait pas eu de période de "gabégie" dans la colonisation allemande au Togo. Cette conclusion pourrait amener les lecteurs à croire qu'il n'y avait pas eu de résistance à la pénétration allemande au Togo; elle pourrait signifier aussi que les populations avaient accepté pacifiquement la "protection" allemande. En affirmant que les incidences de la politique berlinoise n'avaient presque pas interféré dans la vie du pays¹⁾, n'est-ce pas méconnaître la situation dans laquelle le Togo allemand se trouvait?

Les phases de la colonisation allemande que nous avons résumées correspondent à l'évolution du travail au Togo. Voyons maintenant les objectifs des différents groupes qui comptaient sur le travail des autochtones.

A) LES COMMERÇANTS

Environ cinquante ans avant que le chancelier Bismarck ne prenne la décision de faire entrer le Reich dans la conquête coloniale, certains commerçants allemands étaient déjà actifs en Afrique, plus précisément en Sierra Leone et au Zanzibar. En 1847, on avait compté trente bateaux de commerce qui avaient quitté le port de Hambourg pour se diriger vers l'Afrique. Ce mouvement de bateaux vers l'Afrique

1) Cornevin, R., Histoire du Togo p.168f.

témoigne le développement d'un fructueux commerce avec elle. un journal hambourgeois n'a-t-il pas en 1848 écrit que la nécessité de commercer existe des deux côtés et que désormais la voie est ouverte pour un commerce florissant¹⁾?

Le mouvement des bateaux de commerce vers l'Afrique avait aussi entraîné la ruée des commerçants européens vers les côtes africaines. Certains Européens avaient créé en 1880 à Lomé, à Baguida et à Aného des établissements de commerce²⁾. Aného était autrefois la ville commerciale la plus importante sur la côte du Togo. Parmi ces Européens installés sur la côte, on trouvait une majorité de sujets allemands; ils étaient venus s'installer dans la région parce qu'elle offrait des conditions favorables de commerce. Les commerçants européens désiraient s'enrichir en exploitant et en exportant de nouvelles matières premières pour l'industrie européenne. Leurs premières relations commerciales étaient d'abord concentrées sur la côte. Ne trouvant pas les moyens adéquats pour communiquer - La population autochtone utilisait des sentiers souvent difficiles pour les Européens - ceux-ci restèrent sur la côte et attendirent les négociants autochtones qui leur livraient les produits. Ces produits passaient très souvent entre les mains des sous-traitants

1) voir Zöller, H. Das Togogebiet und die Sklavenküste p.6.

2) Les établissements sur la côte du Togo étaient: La firme de M. Vietor & Söhne; J.K. Vietor AG; Boedecker & Meyer; Goedelt; Wallbrecht & Co; Bremer Kolonial- und Handelsgesellschaft.

avant d'arriver sur la côte. Le manque de moyens de communication appropriés, le difficile passage d'un village à un autre par les producteurs et surtout le refus de la population côtière de permettre à la population de l'intérieur d'entrer en contact direct avec les commerçants européens rendirent impossible un commerce direct entre producteurs autochtones et commerçants européens. La population côtière craignait la perte de ses petits avantages. Il était fréquent que "chaque peuple, même le plus petit en nombre se renfermât le plus possible et ne laissât aucun commerçant étranger traverser sa région. Si les produits devaient atteindre la côte, ils devaient passer de peuple en peuple. Les peuples côtiers surtout ne laissaient aucune personne de l'intérieur entrer directement en contact avec les commerçants européens¹⁾".

Les commerçants européens n'étaient pas en mesure de briser ce monopole de la population côtière qui faisait avec eux et à leurs yeux un commerce illicite en augmentant le prix des produits venus de l'intérieur. Ils durent d'abord se contenter des conditions des sous-traitants. Ils n'avaient pas aussi de temps pour s'aventurer eux-mêmes vers l'intérieur du territoire. Henrici qui avait passé ses vacances au Togo dans les premières années de la mise en place de l'administration coloniale avait écrit à propos des activités des propriétaires des établissements que "ceux-ci étaient en général liés à leurs comptoirs.

1) Seitz, Th. Vom Aufstieg und Niederbruch deutscher Kolonialmacht, p. 22.

Le propriétaire était actif de 6h à 17 ou 18h; il n'avait que deux heures libres pour se reposer et cela de 12 à 14h; il vendait ou achetait des noix et de l'huile de palme chez les autochtones ou assistait à l'embarquement et au débarquement des produits. Bref, il avait toujours quelque chose à faire; il devait être sur place pour surveiller ses affaires du matin au soir¹⁾.

Les commerçants européens introduisirent dans le territoire des produits manufacturés: les étoffes, du schnaps; les objets en métal, les armes et la poudre pour les armes à feu, etc.... Ils ne trouvaient plus de débouché pour ces produits en Europe. Ces produits, de valeur insignifiante en Europe, étaient revendus dans le pays à des prix élevés à la population autochtone. Les armes étaient de mauvaise qualité; les armes que les gens possédaient, disait E. Henrici, étaient peu utilisables. La plus répandue était le fusil de chasse de très mauvaise qualité que les commerçants européens avaient introduit sur le marché. Sur ces armes, les commerçants faisaient d'énormes bénéfices jusqu'à 30%²⁾. Ils s'étaient mis d'accord à ne livrer à la population autochtone que des armes de mauvaise qualité.

La mauvaise qualité n'était pas spécifique seulement pour les armes. Sur le dos de la population locale, ils cherchaient à faire de gros bénéfices. L'important pour eux, c'était de

1) Henrici, E., Das Togobebiet und meine Afrikareise, p.14.

2) ibidem p. 50.

vite devenir riches. Un journaliste avait écrit à propos de ce commerce, qu'il n'y avait pas de doute que le commerce dans et avec les territoires d'outre-mer comme il était pratiqué en Afrique de l'ouest, était de beaucoup plus profitable que le commerce avec les pays développés¹⁾.

Chez les autochtones, les commerçants européens achetaient des produits de chasse comme l'ivoire, de cueillette comme le caoutchouc et surtout les produits agricoles comme le maïs, les noix et l'huile de palme qui sont des produits nouveaux pour l'industrie dans la métropole.

La monnaie d'échange était le cauris; il fut introduit dans la région par une firme française qui l'a rapporté de Zanzibar. Dès lors, les gens avaient abandonné peu à peu le système de troc pour utiliser le cauris comme monnaie d'échange. Le cauris se répandit très vite à l'intérieur du territoire. Sa valeur était cependant insignifiante. Sur la côte, il avait moins de valeur qu'à l'intérieur. A Kéwé par exemple, 1 000 cauris équivalaient 3 pences anglais c'est-à-dire 25 pfennig allemand²⁾. On trouvait surtout la monnaie anglaise comme 1 schilling, 6 pence ou 3 pence. L'or et le cuivre n'existaient pas dans le commerce. La monnaie allemande avait fait aussi plus tard son apparition. Les gens utilisaient 1 ou 2 RM ou 50 pfennig. La population avait cependant une certaine réticence à employer la monnaie allemande parce que

1) Voir Norddeutsche Allgemeine Zeitung vom 14.10.1883.

2) Henrici, E. p.44.

la monnaie anglaise leur était plus familière.

Le commerce eut des conséquences sur la vie des peuples. A cause du contact avec les Européens, une nouvelle conception du travail commença à apparaître parmi les peuples. les gens devinrent friands des marchandises et des produits fabriqués en Europe. Désormais comme l'avait constaté Westermann, "l'ancienne autosuffisance où les petits groupes, un village ou une famille produisait tout pour ses besoins fut détruite à cause de l'échange des produits avec les commerçants européens"¹⁾.

L'expansion du commerce dépendait de la production des autochtones; leur travail était une nécessité pour les commerçants européens car ceux-ci ne pourraient accroître leur profit que s'ils avaient suffisamment des matières premières dont ils avaient besoin pour l'exportation.

Comment améliorer le rendement des peuples? Comment inciter les gens au travail pour augmenter les exportations? Comment aiguïser leur goût pour qu'ils se précipitent sur les marchandises importées?

L'une des méthodes qu'ils utilisèrent fut l'importation abondante des boissons alcoolisées dans le territoire. L'envie de consommer cette boisson étrange pourrait inciter les gens à se consacrer au travail.

Pour pouvoir améliorer leur niveau de vie, il fallait que les gens produisent un peu plus pour pouvoir acheter les pro-

1) Westermann, D., Geschichte Afrikas p.72.

duits importés. Les peuples du territoire se laissèrent éblouir par leur luxe. Le style de vie des Européens installés dans le pays était devenu un but qu'il fallait atteindre: les vieilles habitudes étaient peu à peu repoussées; les colliers fabriqués par les bijoutiers du pays étaient dépréciés; on trouvaient des casseroles en émail dans certains foyers à la place de modestes marmites en argile, des verres à la place desalebasses etc....¹⁾

Subtilement, les commerçants européens avaient entraîné les autochtones dans un système de consommation. Pour se procurer les objets que les commerçants leur présentaient, il faudrait que les gens augmentent leur production ou changent leurs méthodes de travail.

B) LES MISSIONNAIRES

L'histoire des missions en Afrique débuta avec les découvertes géographiques du 15^e siècle²⁾. Les missionnaires suivirent parallèlement les puissances coloniales ibériques qui allèrent chercher fortune en Afrique. Au cours de leur traversée, les navigateurs portugais et espagnols découvrirent des peuples ayant des habitudes et des cultures différentes des leurs qu'ils caractérisèrent comme "peuples sans culture". Leurs missionnaires voulaient apporter à ces peuples

1) voir Stoecker, H., Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft p.161.

2) Loth, H., Vom Schlangenhut zur Christuskirche, p.7.

la civilisation par l'évangélisation.

L'évangélisation de l'Afrique noire commença d'une manière embryonnaire à la fin du 15e siècle à l'embouchure du fleuve Congo et par l'installation au 16e siècle des Portugais à El Mina sur la Côte-de-l'Or¹⁾.

Dans la zone qui deviendra plus tard une colonie allemande, travaillaient trois communautés protestantes: la Mission Méthodiste, celle de Brême et celle de Bâle. En 1892, viendra s'y ajouter la Société du Verbe Divin (SVD) qui est une société catholique. Essayons de décrire brièvement toutes ces sociétés missionnaires avant de nous occuper de leurs objectifs dans le domaine du travail.

La Mission méthodiste de Wesley fut fondée en 1817 à la mort de John Wesley (1703-1791) de l'union de différents groupes méthodistes pour donner naissance à la Société de Mission méthodiste (Wesleyan Methodist Missionary Society). La centrale de cette mission se trouve à Londres.

Dès sa création, elle commença à envoyer ses religieux en mission en Asie et en Afrique. L'un des premiers religieux de la Mission méthodiste en Afrique fut un certain Thomas Birch Freeman, fils d'un père Noir et d'une mère Blanche; il naquit en Angleterre en 1809²⁾.

Depuis 1843, il vit sur la côte d'Aného. Son travail d'évangélisation ne débuta qu'à partir de 1879. La Société de la

1) Améganvi-Attissou, A., Les missionnaires catholiques allemands de la Société du Verbe Divin au Togo (maîtrise) Metz 1980/81 p.39.

2) Missionsbericht Weißbuch 1909 p.437.

Mission méthodiste trouva ses adhérents parmi la population d'Aného et de ses environs. A l'époque, elle avait 656 adhérents¹⁾. Elle avait choisi de former les autochtones pour évangéliser leurs propres frères. Elle n'a envoyé que très peu de missionnaires européens. Le travail d'évangélisation se faisait surtout par les autochtones qui étaient formés par quelques missionnaires européens de passage dans la région.

La Mission de l'Allemagne du Nord, plus connue sous le nom de Mission de Brême a été fondée le 09 Avril 1836 dans l'église St Nicolas à Hambourg à partir de la fusion de 6 associations missionnaires:

- L'association de Brême créée en 1819;
- L'association de Hambourg créée en 1822;
- L'association de Ritzebüttel fondée en 1824;
- L'association de Lehe-Bremerhaven fondée en 1831;
- L'association de Stade fondée en 1832;
- L'association de Lanenburger fondée en 1834;

Plus tard vinrent s'y ajouter d'autres associations religieuses²⁾. Cette fusion permit à toutes les associations religieuses qui avaient vu le jour dans les différentes villes d'Allemagne du Nord de coordonner leurs actions, leurs forces et moyens pour subvenir aux besoins des hommes et femmes envoyés en mission dans les pays lointains. Le siège de la Mission de l'Allemagne du Nord se trouvait depuis 1850 à Brême.

1) Missionsbericht Weißbuch 1909 p.437.

2) Mirbt, C., Die evangelische Mission. p. 31.

La Mission de Brême avait un double objectif: L'évangélisation et la civilisation des peuples païens. Il fallait non seulement évangéliser les peuples qui ne connaissaient pas l'évangile mais aussi leur apporter la culture, c'est-à-dire la civilisation européenne. Nous remarquons que les centres religieux que les premiers missionnaires avaient créés dans les nouveaux territoires étaient également des centres d'éducation.

Jadis dans les Indes Orientales et en Nouvelle-Zélande, la Mission de Brême se tourna vers l'Afrique à partir de 1847. Leurs missionnaires arrivèrent à la Cap Coast le 04 Mai 1847²⁾ parmi le peuple Ewé.

La Mission de Bâle fut fondée en 1815 par les membres qui avaient fondé en 1780 la "Deutsche Christentumsgesellschaft". Comme la Mission de Brême, elle était une composante de plusieurs associations religieuses; elle était une société fondée sur la base de l'oecuménisme; elle est un rassemblement des églises luthériennes et des églises réformées. Le champ d'action de cette mission se trouvait en Allemagne du Sud, en Alsace, en Autriche et en Suisse. Active en Afrique Occidentale depuis 1825, ses missionnaires entrèrent dans la région de la Volta en 1881 où ils partagèrent leur champ d'évangélisation avec la Mission de Brême. Entre les deux

1) Schreiber, A. W., Bausteine zur Geschichte der NDMG p.50.

2) Mirbt, C., p.31.

missions il y avait une harmonie; les missionnaires s'aidaient sur le terrain; il n'y avait pas de conflit de popularité ou de domination. Plus tard les missionnaires de Bâle avaient abandonné leurs champs religieux à ceux de Brême après la conquête du Togo. Ils allèrent dans la région centrale de la Côte -de-l'Or pour continuer leurs activités missionnaires.

La Société du Verbe Divin (SVD) est une congrégation catholique; elle fut créée en 1875 par le R.P. Arnold Janssens. Pour se soustraire au "kulturkampf"¹⁾, il implanta la maison-mère en Hollande.

L'objectif de cette congrégation n'est pas différent de celui des autres; comme les autres sociétés religieuses, la Société du Verbe Divin veut avant tout propager l'évangile du Christ dans le monde; elle veut aider les peuples qui ne connaissent pas du tout Dieu ou qui ne le connaissent pas de la bonne manière à le découvrir²⁾. Pour pouvoir atteindre les païens, il faut que la congrégation envoie des hommes dans les pays lointains. La société a pour tâche d'attirer les jeunes gens pour les former et les envoyer en mission. A elle était revenu l'honneur d'ériger une église catholique au Togo. Mais comment en est-on arrivé?

1) Le Kulturkampf était une attaque organisée contre les missions et le parti du centre; il s'agissait en réalité d'une persécution de l'Eglise catholique déclenchée par le chancelier Bismarck. Le parti du centre représentait les populations catholiques dans toute sa diversité.

2) Steyler Missionschronik. Mehr als ein Abenteurer, 1975 p.110.

Dans les territoires où le drapeau allemand flottait, les colonisateurs faisaient appel aux missionnaires allemands; ils espéraient que les missionnaires réussiraient à répandre la civilisation allemande parmi les peuples christianisés, à changer la mentalité de ces peuples et leur mode de vie; ils espéraient surtout que le comportement des gens à leur égard serait modifié par le travail des missionnaires.

L'évangélisation n'est pas seulement l'acceptation et la reconnaissance des vérités divines. Elle constitue aussi un moyen de transformation des mentalités des peuples colonisés.

Les autorités coloniales avaient déjà lancé dans les années 1892 leur appel aux missionnaires. Dans la colonisation allemande, cette période correspondait à la période dite de "gabégie"; les autorités coloniales allemandes n'arrivaient pas à contrôler les soulèvements des autochtones dans les colonies. Dans la métropole, cette période correspondait à la période du dégel entre l'Etat et l'Eglise catholique. L'Etat cherchait à renouer avec elle.

Au Togo, l'administration coloniale avait tenté d'abord à récupérer les missionnaires allemands qui se trouvaient dans la colonie britannique à la Côte-de-l'Or; elle avait exigé que ces missionnaires protestants mettent leur énergie à la disposition de la colonie allemande et qu'ils abandonnent leurs stations dans la colonie britannique. Les missionnaires se laisseraient-ils emporter par la politique coloniale de leur pays?

Les missionnaires protestants n'acceptèrent pas la proposition de l'administration coloniale allemande au Togo car ils ne voulaient pas se mêler à la politique coloniale. Leur mission consistait à évangéliser les autochtones et non à s'occuper des intérêts du milieu colonial; en outre, la mission avait un personnel très réduit; certains devaient aller se reposer régulièrement dans la métropole parce que le climat ne leur était pas favorable; les missionnaires ne voulaient pas gaspiller leur énergie en fondant partout des stations qu'ils ne pourraient pas diriger; ils continuèrent leur mission dans la colonie britannique et refusèrent d'abandonner leur responsabilité à l'égard du peuple qu'ils venaient à peine de convertir à l'évangile. Il s'agissait pour eux de consolider la foi de leurs premiers chrétiens¹⁾.

Devant la réticence ou mieux face au refus de la Mission de Brême d'abandonner ses stations dans la zone de la Volta pour venir s'installer à Lomé, les colonisateurs allemands au Togo firent appel aux jeunes congrégations catholiques de la métropole, celles qui se préparaient à envoyer leurs missionnaires vers les peuples païens. C'est ainsi que l'administration coloniale au Togo fit appel à la Société du Verbe Divin (SVD).

Celle-ci ne prit méthodiquement possession du Togo qu'à partir du 28 Août 1892; le R.P. Schäfer Johannes fut nommé premier préfet de la propréfecture apostolique du Togo. Il

1) Mirbt, C., Missions-und Kolonialpolitik p.74.

avait comme collaborateurs, le R.P. Dier Mathias et les frères Johannes, Venantius et Norbertus ¹⁾. La présence de cette congrégation catholique au Togo avait non seulement reçu l'accord des colonisateurs mais aussi celui du St Siège à Rome. Le décret papal lors de l'inauguration de la Mission du Togo disait: "Afin que ces régions qui appartiennent jusqu'à la préfecture apostolique du Dahomey aient plus de missionnaires qui puissent amener ces peuples malheureux et presque "sauvages" par la prédication de l'évangile de Dieu vers la civilisation et vers le salut, il semble normal de séparer la région du Togo du Dahomey et de l'élever à une préfecture apostolique indépendante. La préfecture apostolique du Togo est désormais confiée à la congrégation de Steyl comme mission étrangère²⁾".

L'objectif des missionnaires dans le territoire consistait à répandre parmi la population l'évangile; les différentes missions protestantes et plus tard la mission catholique s'adonnèrent à coeur joie à cette tâche qu'est l'évangélisation, mais ô combien difficile!

Pour atteindre leur but, les missionnaires avaient choisi leurs propres méthodes qui leur permettaient de garder leur indépendance à l'égard du pouvoir administratif.

Les premiers missionnaires avaient trouvé une société hiérarchisée, une société qui avait une civilisation autre que celle de l'Europe moderne; ils avaient aussi remarqué que

1) Müller, K., Geschichte der katholischen Kirche p.32.

2) ibidem, p.41.

cette société était composée de "gens libres" et des "esclaves". Les femmes et surtout les "esclaves" effectuaient les travaux pour la communauté. Les maîtres et les "gens libres", disait Müller, G., se prélassaient dans l'oisiveté¹⁾. L'évangile que les missionnaires voulaient annoncer ne voit-il pas dans l'oisiveté un vice?

Il fallait donc trouver une solution à cet aspect inattendu de la société car cette attitude ne correspondait pas à la conception de l'Eglise qu'ils voulaient instaurer dans la communauté; elle risquait de l'empêcher de s'épanouir. Les missionnaires voulaient une Eglise qui devait avant tout vivre de ses propres moyens. Comment fonder une Eglise autochtone, indépendante financièrement de la métropole? Les autochtones ne pouvaient-ils pas par leur travail subvenir à leur Eglise? Chaque mission essayait d'aborder le problème du travail dans le programme de l'évangélisation.

Gagnant peu à peu la confiance des gens qu'ils convertissaient, les missionnaires "rachetaient" les personnes qui, pour diverses raisons, étaient devenues des "esclaves". Ces gens libérés se joignaient aux missionnaires pour les aider dans certains travaux. Ils se mettaient à la disposition des missionnaires pour construire leurs habitats, installer les champs ou les jardins. Avec d'autres couches de la société, ces anciens "esclaves" suivaient les cours de l'enseignement religieux dans la matinée; ils travaillaient en général dans

1) Müller, G. Die geschichte der Ewe-mission p.45.

les champs ou dans les jardins des missionnaires dans l'après-midi; ils recevaient une certaine rémunération à la fin du mois qui leur permettaient de subvenir à leurs besoins¹⁾. Les missionnaires les occupaient par l'enseignement religieux et les petits travaux jusqu'à ce qu'ils fussent capables de travailler indépendamment sans tomber de nouveau dans "l'esclavage". En quittant les missionnaires, ils devenaient non seulement de nouveaux chrétiens mais aussi des gens "libres". Les missionnaires ne se contentaient pas de nourrir la population de la Bonne Nouvelle; ils cherchaient aussi à élever le niveau de vie de ces gens.

Pour atteindre un grand nombre de gens, les missionnaires apprenaient d'abord aux jeunes chrétiens de nouvelles méthodes agricoles; l'accent était mis sur la rationalisation de l'agriculture et le travail constant. Les missionnaires utilisaient les enseignements bibliques comme moyens pédagogiques; ils avaient développé une morale du travail à partir de ces enseignements. Les autochtones qui travaillaient chez eux et ceux qui mettaient leurs conseils en pratique sentaient un changement positif dans leurs affaires.

Derrière l'idée de la propagation de la foi, les religieux transmettaient leur mode de vie, de penser et du travail aux gens qui embrassaient la nouvelle religion. Leur objectif consistait dans le domaine du travail à contribuer au développement moral et matériel de la population qu'ils évangé-

1) Müller, G., Die Geschichte der Ewe-mission p.45.

lisaient en leur apprenant à faire un travail manuel constant. Les missionnaires avaient pris sur eux comme devoir de développer le goût du travail et de la possession du bien matériel chez les chrétiens pour pouvoir inciter d'autres personnes à adopter la nouvelle religion qu'est le christianisme; ils exhortaient aussi les gens à plus produire pour se mettre à l'abri des famines.

L'école avait servi comme l'endroit propice pour transmettre les enseignements de l'évangile; elle était un centre important pour la propagation de la foi. Les missionnaires avaient consacré une grande partie de leur temps à la jeunesse du territoire; leur devise était d'attirer les enfants du pays vers l'Eglise car, comme ils le disent, "qui a la jeunesse, a l'avenir; les enfants sont plus réceptifs que les adultes; ils peuvent accepter facilement le message religieux¹⁾".

Leur devise montre qu'ils voulaient implanter le christianisme pour toujours parmi la population. Partout où les missionnaires avaient une station, ils n'avaient pas hésité à y créer aussi une école.

Cette méthode ne fut pas spécifique à une seule société religieuse. Les missionnaires protestants et catholiques avaient employé les mêmes méthodes pour attirer les gens vers la religion chrétienne. Dès leur arrivée au Togo dans les années 1892, les missionnaires de la SVD avaient fondé des

1) voir Müller G., p. 178.

écoles qui servaient de tremplin à l'évangélisation des autochtones. Selon les préceptes de leur maison-mère, "le moyen nécessaire à l'évangélisation au Togo est l'école; elle sert au relèvement de la culture et à l'extension de la chrétienté¹⁾". Les jeunes qui fréquentaient l'école, recevaient une formation qui leur permettait de se faire embaucher comme clercs chez les commerçants européens de la place.

Les écoles, suivant la volonté de l'Eglise, étaient des pépinières de la foi; elles devaient ouvrir le chemin de l'évangélisation et servir par la même occasion à soutenir et à entretenir la foi en germe. La création d'une mission catholique alla conjointement avec l'installation d'une école dans chaque station.

Malgré l'évangélisation qui constituait leur travail primordial, les missionnaires n'avaient pas oublié ce qui fait la valeur de l'homme, c'est-à-dire le travail. Dans leurs écoles, les missionnaires apprenaient aux Togolais la lecture, le calcul, l'écriture et bien sûr le catéchisme; ils leur apprenaient aussi l'entretien de petits jardins. L'école signifiait "ora et labora". La plupart des écoles avaient leur propre jardin ou champ dans lequel les écoliers travaillaient en dehors des cours. Ils devaient, comme le disait le représentant de la mission, sentir dans leur coeur ce qu'ils faisaient avec leurs mains et non devenir des "Hosenneger" c'est-à-dire des gens qui croient qu'ils sont trop nobles pour

1) Thaurén, J., p.22.

prendre une houe et travailler la terre ou qui croient qu'ils ne doivent plus travailler avec leurs mains parce qu'ils ont fréquenté l'école¹⁾.

Dans le domaine du travail, les missionnaires protestants et catholiques voulaient aider les autochtones, surtout les nouveaux chrétiens à relever leur niveau de vie en leur montrant que le travail est une vertu divine.

C) LE POINT DE VUE DE LA METROPOLE

Au début de son expansion coloniale, le Reich s'était peu intéressé à l'emploi des autochtones dans les territoires acquis. Le chancelier Bismarck s'était plus penché sur la protection des intérêts des sujets allemands qui vivaient et commerçaient dans ces territoires qu'au sort des autochtones.

Le traité de protectorat que Nachtigal a signé avec le représentant du roi Mlapa du Togo ne reflétait-il pas l'idée que Bismarck avait de la protection des sujets allemands? L'article trois du traité dit que le roi Mlapa accorderait protection et liberté de commerce à tous les sujets ou protégés allemands demeurant sur son territoire et que les individus d'autres nationalités ne devraient pas avoir la même protection et la même liberté de commerce que les protégés allemands.

Bismarck souhaitait des traités d'amitié avec les chefs

1) Seeger, M., Gemeinsame Aufgabender Missions-und Kolonialregierung im Togoland in: EMM 1892, p.330.

locaux des nouveaux territoires pour permettre aux commerçants allemands de bénéficier de certains avantages dans les affaires. Il ne cherchait pas à s'ingérer dans l'administration locale de ces chefs.

Dans sa politique coloniale, Bismarck ne voulait pas engager la responsabilité du Reich parce que, disait-il, les avantages de la colonisation reposaient sur des illusions et que cette politique coloniale pouvait coûter cher au budget du Reich.

A propos de l'administration coloniale, Bismarck voulait instaurer dans ces territoires un gouvernement de commerçants comme la Grande-Bretagne l'avait fait dans ses colonies des Indes orientales. Les commerçants prendraient l'entière responsabilité du développement matériel de ces protectorats; ils régleraient les affaires administratives concernant les protectorats sans aucune ingérence de la métropole parce qu'ils seront les premiers à tirer profit de ces territoires.

La politique du Reich consisterait alors à créer des conditions favorables dans lesquelles les commerçants allemands pourraient exercer efficacement leur commerce.

Malgré tout son habileté, Bismarck n'avait pas pu convaincre les commerçants allemands au Cameroun et au Togo. Ceux-ci étaient prêts à tirer profit de ces territoires, mais refusaient la proposition du chancelier Bismarck de former un gouvernement et de prendre en charge une administration locale qui ne leur rapporterait aucun bénéfice; ils exigeaient par contre que le Reich envoie un administrateur et des fonction-

naires dans ces territoires pour poursuivre la conquête de l'arrière-pays; eux ne voulaient pas se limiter uniquement sur la côte.

Après bien des hésitations, un administrateur fut nommé. N'ayant pas encore un programme défini, il avait sans réserve soutenu toutes les revendications des entreprises des sujets allemands parce qu'elles profiteraient au commerce et à l'industrie de la métropole¹⁾.

L'administrateur et ses représentants dans les différentes régions du territoire prirent aussi contact avec les chefs autochtones pour employer ceux-ci à leurs fins.

Les premiers responsables que le Reich avait envoyés dans les protectorats étaient prêts à satisfaire les exigences des firmes allemandes, souvent au détriment de la population autochtone. Ceci avait occasionné des troubles plus ou moins graves dans presque tous les territoires. Certains avaient attribué ces agitations au fait que le Reich ne disposait pas d'un ministère des territoires outre-mer pour superviser les actions de ses représentants dans les protectorats.

Le département colonial qui fut plus tard créé, fut confié à Dernburg Bernhard. La politique colonial du Reich devint claire lorsque celui-ci prit fonction à ce poste. La colonisation, disait-il, signifie l'exploitation du sol, de ses ressources (...) et surtout des autochtones au profit de l'économie de la nation qui colonise²⁾.

1) voir Seeger. Gemeinsame Aufgaben ... p.327.

2) Dernburg, B., Zielpunkte des deutschen Kolonialwesens p.5.

Cette pratique était déjà courante dans le protectorat. Les entreprises commerciales n'y étaient-elles pas installées pour exploiter les ressources au profit de la métropole?

En précisant le but de la colonisation, Dernburg, B. donnait officiellement une arme aux participants pour exploiter scientifiquement la population autochtone.

D) LES SOCIÉTÉS DE PLANTATION

Les sociétés coloniales de plantation arrivèrent tard dans le territoire; elles arrivèrent d'abord par personne interposée, au moment où les bases de l'administration coloniale étaient bien en place; elles vinrent tard parce que certains auteurs avaient décrit le Togo comme étant un morceau de terre désertique, insignifiant dont le sol serait aride¹⁾.

Cette description n'avait sans doute pas encouragé les gens qui disposaient des capitaux à aller dans le territoire pour créer de nouvelles entreprises. Ne cherchaient-ils pas avant tout le profit dans leurs affaires?

A cause d'une impression peu approfondie sur l'aspect du Togo, les investisseurs allemands se désintéressèrent du pays pour aller au Sud-Ouest-Africain où des gisements de fer et de diamant avaient été découverts; ils allèrent aussi au Cameroun pour s'installer sur les riches terres situées au Sud du pays. Là, ils développèrent la culture des plantations.

1) Il s'agit du jugement de Henrici Ernst sur le livre de Zoeller H., Das Togoland und die Sklavenküste. Stgt 1885.

En 1886, Henrici Ernst alla passer ses vacances au Togo pour mieux découvrir le protectorat du Reich. Il fit au cours de son séjour au Togo quelques voyages d'exploration en tant que géographe aux côtés des responsables coloniaux bien qu'il ne fit pas partie du milieu colonial. C'était au cours de ces voyages qu'il avait découvert un autre aspect du paysage du Togo, différent de celui qu'il avait avant appris. Dans l'ouvrage qu'il a publié sur le Togo, il souligne que la côte est inadaptée pour les cultures de plantation; l'intérieur du territoire présente par contre un aspect favorable pour les cultures d'exportation. La côte du protectorat, dit-il, n'est qu'une porte sur un jardin merveilleux¹⁾.

Henrici E. avait cherché à mobiliser les gens de la métropole à aller au Togo pour créer de nouvelles entreprises dans le pays; c'était aussi une manière de corriger l'image du Togo dans la pensée des gens de la métropole.

La création des sociétés de plantation fut hâtée grâce aux études climatique et géographique du Togo par le Professeur Wohltmann F.. Selon ses études, la côte et les régions montagneuses sont ; inadaptées pour la culture du café et du cacao; la région d'Agou où la pluie tombe régulièrement fait exception; cette région constitue une zone riche pour les cultures d'exportation.²⁾

Cette nouvelle étude avait poussé les spéculateurs à aller

1)Henrici, E., Das deutsche Togogebiet und meine Afrikareise p.2

2) Meyer Hans, Das deutsche Kolonialreich. p.116.

chercher les terres dans ces régions. En effet, avant la publication du rapport du professeur Wohltmann F. sur les conditions climatiques du Togo, certaines sociétés avaient envoyé leurs agents dans la région pour leur acheter les bonnes terres de cultures.

La terre, selon la coutume des autochtones, est invendable; elle appartient à un village, à un clan, à une communauté mais pas à un individu; celui qui s'occupe des propriétés n'est pas le propriétaire des terres mais le représentant du clan; il a besoin d'écouter les autres membres de la famille avant de prendre une décision concernant la propriété foncière du clan.

Pour mettre une partie des terres en valeur, l'individu se met en contact avec le représentant du clan ou de la communauté. La terre n'est pas non plus un objet sur laquelle une personne pourrait spéculer.

Les spéculateurs cherchaient à déposséder les autochtones des terres riches. Sachant que les chefs et les Anciens des villages n'accepteraient pas la vente de leurs terres, les agents des sociétés de plantation avaient sollicité l'appui de certains responsables coloniaux pour pouvoir intimider les chefs et les Anciens.

Pour les représentants coloniaux, l'intérêt des sujets allemands passait avant celui des autochtones. N'étaient-ils pas en poste dans le protectorat pour protéger les intérêts des sujets allemands et favoriser le développement de leurs entreprises? Voyons comment certains responsables coloniaux avaient soutenu des gens qui voulaient créer des sociétés de

plantation dans le territoire.

Le 27 Août 1888, quelques agents des firmes se rendirent dans la région d'Agou en compagnie du Dr. Gruner, commandant du cercle de Misahöhe. Celui-ci fit rassembler la population d'Agou et de ses environs et leur fit savoir que les agents des firmes voulaient acheter des terres pour faire des cultures. Les chefs et les Anciens, surpris par la proposition du commandant du cercle, lui répondirent qu'il n'est pas dans leur coutume de vendre des terres mais qu'ils pourraient mettre quelques parcelles à leur disposition¹⁾.

Cette proposition des Anciens ne fut pas acceptée par les agents des firmes et le commandant qui affirmèrent qu'on ne fait jamais cadeau de terres en Allemagne; ils insistèrent pour que les Anciens prennent "quelque chose" en compensation; ceux-ci avaient alors refusé. Les Anciens avaient proposé de leur offrir quelques parcelles de terre comme cela est de coutume chez les peuples. Les Anciens ont l'habitude de mettre à la disposition des étrangers qui ont besoin de terre certaine superficie; ceux-ci peuvent mettre en valeur la superficie acquise mais elle ne leur appartient pas définitivement.

Les Anciens voyaient dans le "quelque chose" des agents des firmes le prix de vente de leur terre. Ils renonçaient donc au droit foncier de leurs terres s'ils l'acceptaient. Ce "quelque chose" n'était qu'un appât de la part des agents des firmes pour arriver à leur fin. Ces derniers pourraient s'en servir plus tard pour justifier leurs achats.

1) voir Nußbaum M., Togo, eine Musterkolonie? p.70.

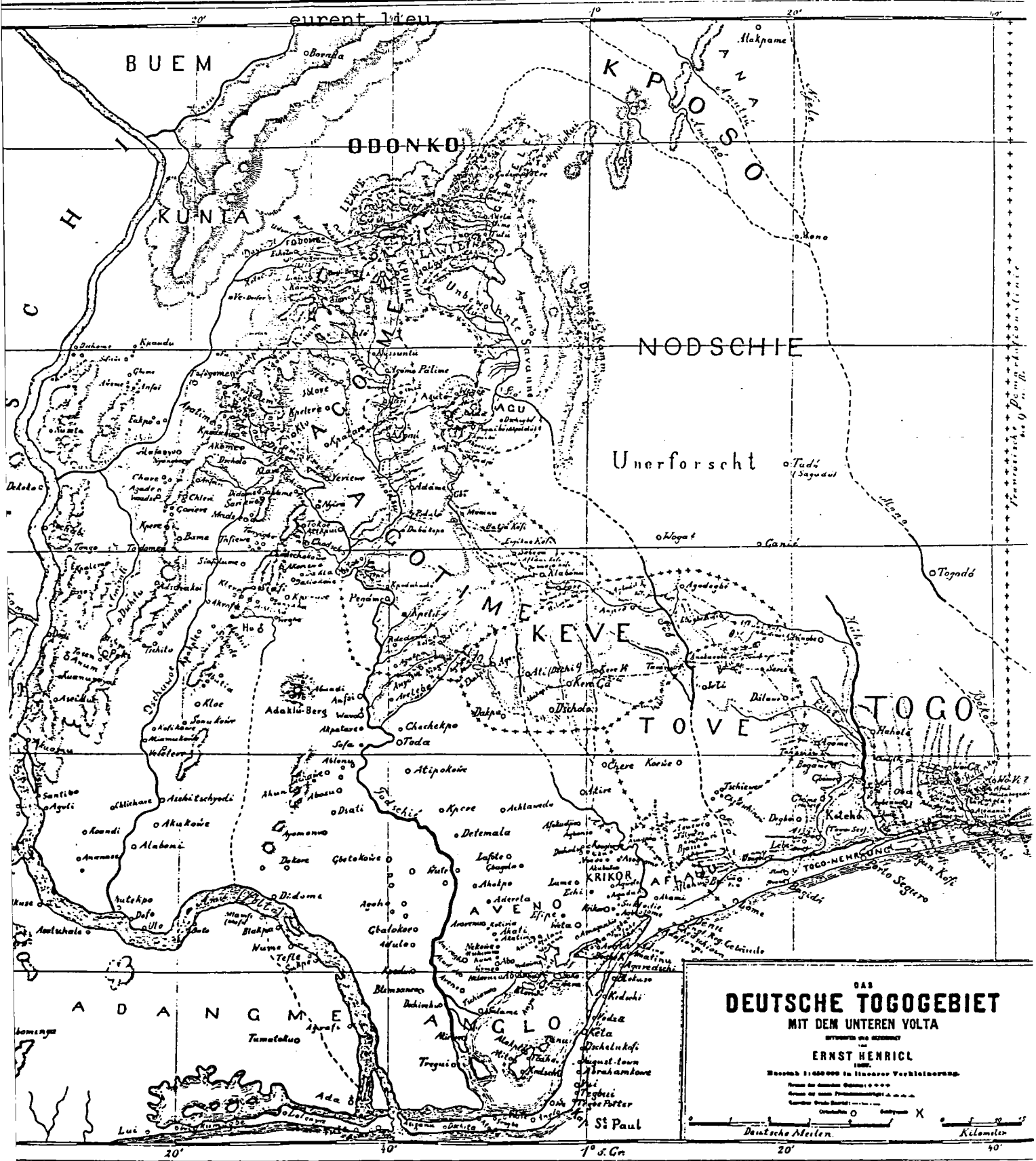
Devant le refus des Anciens de vendre les terres agricoles, le commandant Gruner devint menaçant; il donna ordre à ses soldats d'agresser les Anciens. Cette intimidation fut une réussite de la part de celui-ci. Sous la menace du commandant, ils apposèrent leur signature sous le contrat de vente. Les terres agricoles qu'ils avaient cédées aux agents des firmes avaient une superficie de 45 000 ha¹⁾. Non contents de cette superficie déjà acquise, les agents des firmes retournèrent dans la région d'Agou pour contraindre cette fois-ci les Anciens des villages environnants à leur vendre aussi les terres pour faire leur culture. Ils se présentaient dans les villages comme des officiers de l'administration coloniale pour pouvoir influencer la décision des Anciens. Ils achetèrent de riches terres situées à Nyambo, Tafié, Gadja, Atigbé, Agome-Tomégbé. Leur nouvelle acquisition avait atteint une superficie de 40 000 ha²⁾.

La carte sur la page suivante nous permet de mieux situer l'emplacement de ces villages dans lesquels les achats des terres avaient eu lieu. Nous découvrirons aussi sur elle l'itinéraire de Henrici Ernst au cours de son voyage d'exploration avec les différentes personnalités coloniales. Les terres que les agents des firmes avaient achetées se trouvaient dans les régions que Henrici Ernst avait caractérisées dans son ouvrage sur le Togo de "jardins merveilleux".

1) Förster, E., Die geplante Eisenbahn von Lomé nach Kpalimé dans: Die deutschen Kolonien, Gütersloh 1904. p.102.

2) ibidem, p.102.

Le Sud du protectorat où les achats de terrains



DAS
DEUTSCHE TOGOGEBIET
 MIT DEM UNTEREN VOLTA

ENTWURF UND BESCHRIEBEN

ERNST HENRICK

1898

Maßstab 1:600 000 im Längeren Verhältnisse

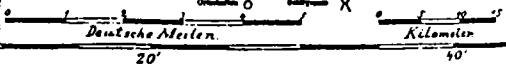
Neu aus dem Original gezeichnet

Gezeichnet von Ernst Henrick

Verlag von Ernst Henrick

Verlag von Ernst Henrick

Verlag von Ernst Henrick



Itinéraire de Henrici E. au cours de son exploration.

— IV —

Unsere Reiselinie hat folgende Ortschaften berührt:

19. August: Nagita, Eke Bi, Abobo.
 21. " Zu Wasser nach Okome; zu Lande nach Pegame, Agome, Falave.
 22. " Serie, Dola Bi.
 23. " Dola Gá, Anokúgbe, Farane, Ewe-Debe, Kere-Bi.
 24. " Kere Gá, kleines Dorf, Ali, Agwe.
 25. " Gbule, Agohome, Lore, Niagufosi, Palome, kleines Dorf, Agetime Kpélu.
 26. " Pegame.
 27. " Apobshabó, Sufé, Dubakope, Pedulo, Akame.
 28. " Kleni, Lwi.
 29. " Agome - Palime.
 30. " Kusuntú, So, Lomegbé.
 31. " Kame, Liati.
1. September. Dofó, Dtuemegbé, kleines Dorf (Fedóme Kófi), Gbólú.
 2. " Dúé, Gbelomá, Amfé, Achó, Bi.
 3. " Fiyá, Giji, Kutshira, Kafya, Dfúgbe.
 4. " Kafya, Gálume, Nífo, Adetá, Serie, Gbugá, Gubevé.
 5. " Ruhetag.
 6. " Gbugá, Serie, Adetá, Akime, Tutú, weiter bis zum Aká.
 7. " Pogaihé (Akpolokú).
 8. " Aguibó, Akrosidó, Aweje, Gadjá, Gá.
 9. " Mómim, Watjá Kófi, Gwjiak Kófi, Selegá, Akódni Kófi, Wutjalbé Kófi, Dubadja Kófi, Wádume Kófi, Akabóm, Lóre.
 10. " Einzelne Hütte, Wuowé Kófi, Akogbó Kófi, Akledú Kófi, Anjeró, kleines Dorf, über den Eio, kleines Dorf (fünf Häuser), Agdegbé.
 11. " Gfúgbe Kófi, Akwé Kófi, Venofenja Kófi, Delú Bi, Serie, Falave, Agóme.
 12. " Habelé (im Buch Hautó geschrieben), Será Gá, Gbedje Kófi.
 13. " We Gá, Pedafenji Kófi (auf beiden Seiten der Lagune), Segbefonji, Keliku Kófi, Anjino Kófi, Niatiko Kófi, Akugbetogbe Kófi, Akedenú, Salivé, Gwidshibedschi (so wohl richtig zu schreiben), Akjukere, Gwidshi, Ebe, Adibidó, Akcho.

Nicht verzeichnet sind auf der Karte, aus Raumangel, nur drei mir bekannte Orte: Akufokopé, das zwischen Gwidshi und

Toutes ces terres agricoles étaient devenues propriétés du financier Douglas Hugo Sholto¹). Celui-ci avait organisé et financé en 1897/98 une expédition de la côte vers l'intérieur du protectorat; cette expédition fut dénommée "expédition de recherche géologique". Elle avait permis à son agent au Togo le Dr. Hupfeld Friedrich de s'approprier ces terres avec l'aide de quelques personnes travaillant pour le compte de l'administration coloniale.

Pour ces acquisitions, Hupfeld F. ne versa aux Anciens qu'une somme de 440 RM²), une somme dérisoire quand on connaît la superficie des terres acquises. Le "quelque chose" qu'il avait proposé aux Anciens était-il le prix d'achat des terres agricoles?

Dans le contrat d'achat que Hupfeld F. avait formulé dans son intérêt, il avait imposé aux Anciens certaines conditions qui les empêchaient d'entreprendre quelque chose. Selon l'article 5 du contrat, les propriétaires des terres pouvaient pendant une période de trois ans cultiver leurs champs sur les superficies qui ne les appartenaient plus. Après cette période, les chefs devaient interdire toute culture sur ces terres. Ils devaient aussi fournir une main-d'oeuvre suffisante pendant une période de dix ans aux nouveaux propriétaires de ces terres . .

Les gens voyaient dans l'achat de leurs terres une escroquerie de la part du représentant de Douglas. Le temps de

1) Douglas Hugo Sholto avait fondé avec d'autres financiers allemands la Société de plantation au Sud du Cameroun.

2) Förster, E. p.103.

répit était une stratégie pour lui pour calmer les nerfs des habitants des zones exploitées; il voulait aussi influencer les fonctionnaires du ministère des colonies pour qu'ils reconnaissent légalement ses achats.

Etant au courant du projet de construction des lignes de chemin de fer Lomé-Kpalimé et Lomé-Atakpamé, le nouveau propriétaire des terres avait attendu l'issue des négociations avant de mettre en valeur les terres qu'il avait acquises à peu de frais.

Hupfeld F. avait arraché aux peuples les terres qui leur permettaient de subvenir à leur subsistance; selon le contrat d'achat, les chefs des localités et leurs sujets devaient se mettre au service des firmes qui allaient être fondées; les chefs et leurs successeurs devaient fournir de la main-d'oeuvre aux nouvelles firmes. Le représentant de Douglas ne cherchait-il pas déjà à rendre les gens des diverses localités en salariés? N'épargnait-il pas aux nouvelles entreprises les difficultés du recrutement des travailleurs?

Les financiers et leurs agents voulaient développer dans le territoire des sociétés de plantation et des sociétés minières et métallurgiques; ils espéraient découvrir sur ces terres de précieux métaux; ils espéraient tirer aussi bénéfice des plantations de café, de cacao, du tabac. Les terres acquises étaient vite devenues objet de spéculation. Au lendemain de l'achat des terres, Douglas et ses amis avaient créé une société fictive dénommée "Société minière et métallurgique à responsabilité limitée".

A peine fut elle fondée que les membres avaient élaboré un plan qui leur permettrait de tirer profit des terres acquises:

- Attendre la construction et l'exploitation de la ligne ferroviaire Lomé-Kpalimé;

- Valoriser l'immense superficie, la revendre, la louer à des personnes possédant des capitaux ou la céder à des sociétés filiales qui naîtront¹⁾.

Grâce à ces transactions, Douglas Hugo Sholto et ses amis pourraient espérer de gros bénéfices ou de gros dividendes.

L'objectif des sociétés de plantation était de s'appuyer sur certains fonctionnaires coloniaux dans le territoire qui partageaient leur idée pour exproprier les autochtones en les privant de leur outil de travail et de leurs moyens de subsistance et en les rendant dépendants.

Nous résumerons l'objectif du pouvoir colonial dans le domaine du travail en rappelant que:

- Que les commerçants européens, surtout les sujets allemands avaient compté sur le travail des autochtones pour augmenter l'exportation des produits agricoles vers la métropole; l'importation des produits manufacturés vers le Togo avait servi d'attrait pour inciter les autochtones au travail constant. C'était l'esprit mercantile qui dominait chez les commerçants dans le domaine du travail.

- Que les missionnaires n'avaient pas voulu seulement annoncer la Bonne Nouvelle aux peuples païens; ils n'avaient pas cherché seulement le salut de l'âme de leurs fidèles mais

celui du corps. Pour cela, ils ne s'étaient pas limités aux vérités de l'évangile. Dans leurs stations et dans les écoles, ils avaient / appris aux jeunes chrétiens à mieux travailler, à travailler sans relâche. Leur devise se résume à "prie et travaille". Car l'homme acquiert les choses qu'il a besoin par le travail.

- Que l'administration coloniale avait considéré les autochtones pendant la période cruciale de la mise en valeur du territoire comme la richesse la plus importante du pays. Les différentes tâches leur revenaient. L'administration coloniale locale voulait par la ruse ou par la force mettre les gens au travail surtout dans l'intérêt des sujets allemands.

- Que les sociétés de plantation avaient cherché des terres cultivables et de la main-d'oeuvre. Arrivés tard dans le protectorat, les gens qui voulaient créer des sociétés de plantation avaient compté sur le soutien de l'administration coloniale locale pour réaliser leurs projets.

DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION DU TRAVAIL DANS LE PROTECTORAT

CHAPITRE V

LE BILAN DES TRAVAUX EFFECTUES AU TOGO

Dans cette partie de notre étude, nous allons décrire les différents travaux que les autochtones ont effectué pour les différents groupes coloniaux qui se trouvaient dans le protectorat. Ce bilan n'est pas exhaustif et ne touche pas tous les domaines; nous le consacrons plutôt aux domaines qui nous concernent dans cette étude.

Aux yeux des colonisateurs, le protectorat est une terre neuve; il est pauvre en infrastructures quand on le compare à la métropole; il manque des moyens de locomotion, de communication, de transport moderne, de routes praticables durant toute l'année; bref, le protectorat n'a pas les caractéristiques d'un Etat moderne. Certains travaux élémentaires doivent être faits pour pouvoir exploiter rationnellement le territoire au profit de la métropole.

Les colonisateurs se basèrent sur ce principe. Ainsi, au fur et à mesure que l'administration coloniale fondait de nouvelles stations, elle exigeait un nombre croissant de main-d'oeuvre. La population autochtone fut confrontée à de nouvelles tâches. Les travaux que les gens devaient effectuer sous le contrôle des autorités coloniales variaient du simple portage des bagages des fonctionnaires coloniaux ou autre personne au recrutement forcé par l'administration coloniale pour certaines entreprises installées dans le territoire.

Examinons quelques travaux que les Togolais avaient dû exécuter pour le pouvoir colonial.

A) LE PORTAGE

Avant la colonisation et pendant les premières années de celle-ci, le portage par les gens constitua la seule manière commode de transport des marchandises et des bagages. Sur la tête, hommes ou femmes transportaient des bagages pour se rendre au marché ou pour aller d'un lieu à un autre. Le transport des bagages sur la tête permet aux porteurs de les tenir en équilibre et de pouvoir se déplacer librement car le poids des bagages n'est pas sur un côté du corps mais est reparti sur tout le corps.

Cette façon de transporter les bagages se comprend quand on sait que le Togo ne disposait d'aucune infrastructure solide et que les véhicules faisaient défaut. Les chemins qu'utilisaient les voyageurs, selon Seeger, étaient des sentiers qui re-liaient des localités entre elles; ces chemins étaient si peu empierrés et larges; on pouvait à peine y poser ses chaussures; ils formaient pendant la saison pluvieuse de profondes rigoles dans lesquelles l'eau se frayait un chemin et coulait très vite. Là, où le chemin traversait une forêt, la situation était la même. Dans la plupart des cas, le chemin était parsemé de racines, de broussailles ou de plantes parasites entrelacées que les porteurs combattaient péniblement avec leur fardeau. Ajoutez à cela les sinuosités et les détours qui

caractérisaient les chemins de l'Afrique de l'Ouest comme si c'étaient des dédales¹⁾.

La description de Seeger, M. touche plutôt les chemins en dehors des zones habitées; les chemins qui séparaient deux localités ou villages.

Il accorde une grande place à l'état des chemins au Togo parce qu'ils constituaient les voies que tous les groupes pouvaient utiliser pour se rendre à l'intérieur du protectorat sans trop de peine. Ne faisait-il pas partie des gens qui pensaient que l'heure serait venue pour découvrir aussi l'intérieur du protectorat et l'exploiter? Il voulait surtout attirer l'attention des fonctionnaires coloniaux sur la construction de l'infrastructure dans le territoire qui devait être la première tâche de l'administration coloniale. Une amélioration des moyens de communication, dit-il, est un devoir pour chaque colonisateur d'Afrique²⁾. La présence d'une bonne infrastructure dans le protectorat constituerait un meilleur atout pour tous les groupes coloniaux.

Faute de moyens de locomotion dans le protectorat, les missionnaires avaient d'abord tenté dans leur station à Ho d'introduire l'élevage des chevaux, des boeufs et des mulets pour leur servir de moyens de transport; le résultat qu'ils avaient espéré ne fut pas atteint à cause du climat. A cette

1) Seeger, M. Gemeinsame Aufgaben p.321f.

2) Ibidem, p.322.

époque, la région du Sud était infestée de mouches tsétsés dont la piqûre ne laissait aucune chance de survie aux bêtes. Au Nord par contre, l'élevage était florissant; certaines bêtes étaient utilisées comme moyen de transport.

En 1887, les Européens ne disposaient que de cinq chevaux pour leur déplacement dont deux appartenaient à l'administration coloniale; ces chevaux de race arabe semblaient résister au climat du Sud bien qu'ils fussent seulement nourris d'herbes¹⁾. Leur nombre était insuffisant pour permettre à beaucoup d'Européens de les employer dans leur déplacement. Certains utilisaient un autre moyen; ils se faisaient porter en hamac pour éviter les tourments du voyage. Le nombre de gens employés pour le portage d'un hamac variait selon que le voyage était long ou court. Le voyageur employait cinq personnes pour un voyage court et huit si le voyage devait durer plus longtemps. Sur la côte, le voyageur employait quatre personnes d'un coup pour son déplacement parce que les chemins étaient larges mais à l'intérieur, le hamac était porté par deux personnes et toujours sur la tête comme un fardeau²⁾. Dans son ouvrage sur le Togo, Henrici, E. avait constaté que le déplacement dans la colonie est facile ou difficile suivant les moyens qu'on emploie: "Se laisse-t-on porter dans le hamac, on s'y allonge serré et l'on ne voit que le bambou que les porteurs transportent sur leur tête. Sur

1) Henrici, E., p.115.

2) ibidem, p. 124

la côte, on ajoute une barre au devant comme à l'arrière afin que quatre personnes puissent porter le hamac; il est recouvert d'une toile en forme de toit. A l'intérieur du protectorat où les chemins sont étroits, deux personnes s'occupent du portage du hamac: une personne en avant et une autre en arrière. La toile de protection disparaît aussi. Le déplacement à la manière d'un sémi-trot durait souvent des heures sans relais; chaque porteur porte environ 40 kg sur la tête¹⁾.

Outre le portage des personnes en hamac, les autochtones avaient surtout à s'occuper du portage des bagages des Européens. Les principaux groupes qui avaient sollicité l'aide des autochtones étaient:

I. LES MISSIONNAIRES

Les missionnaires s'adressaient aux Anciens ou au chef du village pour avoir des gens qui puissent les aider à porter leurs bagages au cours de leur déplacement. Les Anciens se chargeaient de leur trouver des gens qui les accompagnaient dans leur voyage; ces gens allégeaient la tâche aux missionnaires en portant leurs bagages; leur maître pouvait exiger des rémunérations de la part des missionnaires s'il le jugeait nécessaire. Lorsque les bagages n'étaient pas trop lourds, le service se faisait gratuitement comme cela était de coutume.

1) Henrici, p.11.

Pour certains porteurs accompagnant les missionnaires, c'était une bonne occasion d'aller revoir leur village natal, leurs parents, leurs amis etc...; les Anciens avaient l'habitude de mettre à la disposition des missionnaires les gens qui connaissaient bien le chemin; la plupart d'entre eux faisaient partie de la classe des esclaves.

Pour d'autres, c'était une aubaine pour courir d'autres aventures; ils acceptaient de porter les bagages des missionnaires; ils se sentaient en sécurité en leur compagnie. Après avoir traversé les régions dangereuses, quelques-uns n'hésitaient pas à abandonner les missionnaires pour disparaître dans la nature. Dans ces cas, les missionnaires étaient obligés de faire appel à de nouveaux porteurs dans le village suivant pour pouvoir continuer leur route.

Malgré la présence des missionnaires dans le groupe, il arrivait parfois que les porteurs fussent attaqués, pillés ou amenés en captivité¹⁾. Les missionnaires ne cherchaient dans ces cas à se défendre que par la Bonne Nouvelle qui constituait leurs armes. A cause de ces incidents assez fréquents, il était rare qu'un homme "libre" accepte de porter les bagages pour les missionnaires. Avec le temps, ceux-ci recrutèrent leurs porteurs parmi les gens qu'ils avaient christianisés.

1) voir Müller, G. Die Geschichte der Ewe-mission, p.155.

II. LES COMMERÇANTS

Ils avaient aussi sollicité l'aide des porteurs; comme les missionnaires, ils avaient cherché les porteurs en s'adressant aux Anciens ou au chef du village. Ils n'avaient pas connu de difficultés pour trouver de la main-d'oeuvre parce qu'ils offraient aux Anciens des localités où ils s'installaient non seulement des produits européens (en général des boissons alcoolisées pour être en bonne grâce avec eux), mais aussi parce qu'ils essayaient de faire cadeau aux gens qui les aidaient. Avec le temps, le portage était entré dans les moeurs des autochtones comme faisant partie des nouveaux métiers que l'Européen avait introduit dans le protectorat. Les rémunérations des porteurs étaient versées à leurs maîtres; elles étaient parfois en liquide mais le plus souvent en nature: des produits manufacturés ou des vivres.

Un contrat de travail écrit entre les gens qui effectuaient le portage et les commerçants n'avait pas existé; il y avait simplement une conversation entre le demandeur et le maître du porteur au cours de laquelle les modalités des rémunérations étaient fixées. Les rémunérations étaient, selon l'avis de M. Amegee, très faibles et ne correspondaient en aucun cas au travail effectué. Elles étaient faibles parce qu'ils disposaient assez de gens pour le portage et parce que les activités commerciales étaient limitées à la côte. Les marchandises circulaient de village en village. Les porteurs avaient le temps de rentrer chez eux après le travail.

III. L'ADMINISTRATION COLONIALE

Elle avait aussi cherché des gens pour le portage des bagages ou matériels de travail comme les autres groupes précédents; les fonctionnaires coloniaux demandaient aux autorités locales de mettre à leur disposition sans distinction de classe, un nombre suffisant de gens pour leur déplacement à l'intérieur du pays. Contrairement aux missionnaires et aux commerçants qui essayaient de rémunérer les porteurs, les fonctionnaires coloniaux avaient considéré le problème de la rémunération des gens comme une affaire du chef local. On peut facilement imaginer les difficultés que celui-ci devait avoir pour trouver des gens aux fonctionnaires coloniaux. Tacitement, ceux-ci exigeaient un travail gratuit de la part des gens en confiant le problème de rémunération au chef local.

Pour leurs expéditions vers l'intérieur du protectorat, certains fonctionnaires coloniaux faisaient recruter une multitude de gens pour le portage du matériel. En 1890, le commissaire par intérim du Togo, von Puttkamer Jesko (1855-1917) actif au Togo de 1887-1894, avait fait une expédition à l'intérieur du territoire pour:

- S'entretenir avec les chefs de différents villages.
- Régler des conflits intérieurs entre certains villages.
- Convaincre certains chefs à diriger le commerce de leurs sujets vers la côte du protectorat.
- Rechercher un endroit pour créer une station scientifique¹⁾

1) voir Deutsche Kolonialblatt, 1890 p.93f.

Pour son expédition, von Puttkamer avait fait recruter cent porteurs. Cette troupe de porteurs étaient accompagnés au cours de l'expédition par des unités de soldats haoussas dont le nombre s'élevait à 48¹⁾. Le matériel que les porteurs portaient pour le commissaire par intérim était composé de lit de campement, des boissons alcoolisées d'origine européenne, des fusils et des munitions de chasse et de guerre, de divers cadeaux pour les chefs qui acceptaient le drapeau allemand et qui s'efforçaient de diriger leur commerce local vers les comptoirs des commerçants allemands.

Les soldats qui accompagnaient l'expédition n'étaient pas originaires du territoire; ils furent recrutés dans les colonies avoisinantes du Togo; ils étaient chargés d'assurer la protection du commissaire von Puttkamer et des porteurs contre toute attaque des peuples de l'intérieur; ils étaient aussi chargés de surveiller ces porteurs qui portaient le matériel afin que certains d'entre eux ne les quittassent pas en chemin pour regagner leur village natal. De part leur origine, ils devaient combattre la lassitude qui pourrait apparaître dans le rang des porteurs. Enfin, ils devaient combattre les peuples et les villages qui s'opposeraient à la pénétration allemande en les intimidant par les armes.

Ceux qui effectuaient le portage pour les fonctionnaires coloniaux ne faisaient pas partie nécessairement de la classe des "esclaves". Il arrive aussi qu'on trouve parmi eux

1) voir Deutsches Kolonialblatt, 1890 p.94.

quelques gens "libres". A cause de la constante demande de porteurs de la part des autorités coloniales, les gens "libres" n'étaient plus épargnés; les chefs et les Anciens mettaient à la disposition des fonctionnaires coloniaux certaines personnes "libres" pour éviter des conflits avec ceux-ci; les demandes de ces fonctionnaires étaient regardées comme des ordres; un Ancien qui s'y opposerait, se verrait infliger des sanctions¹⁾.

Contrairement aux missionnaires et aux commerçants européens, les fonctionnaires coloniaux ne rémunéraient pas ceux qui leur portaient les bagages; ils leur demandaient de se procurer des vivres nécessaires pour le voyage. Souvent, ils demandaient aux chefs locaux à qui ils avaient rendu visite de trouver à manger aux porteurs. Dans le domaine de leur ravitaillement, les porteurs se trouvaient dans des situations délicates. Ils devaient se contenter de ce que les chefs des localités visitées leur offraient; ce ravitaillement en nourriture était abondant dans les villages qui avaient accepté la "protection allemande"; il était, par contre, maigre chez les chefs qui ne toléraient pas la présence européenne dans leurs villages.

On comprend ainsi pourquoi certaines personnes "libres" refusaient d'effectuer le portage pour les responsables coloniaux malgré les sanctions que ces derniers leur infligeaient; ils préféraient travailler pour les commerçants afin de gagner quelques sous plutôt que d'accompagner les personnalités coloniales dans leur déplacement durant des jours.

1) Meyer, Hans. Das deutsche Kolonialreich p.76.

Dans certaines circonscriptions du Togo où les chefs de station étaient des officiers, les gens étaient contraints d'effectuer le portage pour les Européens résidant ou de passage; il devenait un travail obligatoire et forcé pour les autochtones. Dans les circonscriptions de Bassari et de Sokodé par exemple, les chefs de ces stations avaient décrété que les autochtones devaient porter gratuitement à l'intérieur de ces territoires les bagages des Européens; ils ne seraient nourris que s'ils étaient employés pour un long voyage qui pourrait durer des semaines¹⁾.

Ce décret fut promulgué lorsque la réticence des gens à l'égard du portage gratuit augmenta; les chefs et les Anciens de ces régions trouvaient difficilement des porteurs aux Européens.

La promulgation de ce décret n'avait fait qu'augmenter la tension entre les autochtones et l'autorité coloniale dans ces régions. Certaines personnes réagirent par la passivité à l'obligation du travail gratuit; d'autres s'évadèrent de chez eux pour ne pas être contraint à effectuer le portage aux Européens dans leur territoire.

Au lieu de pratiquer eux aussi une politique salariale comme les missionnaires et les commerçants, les officiers qui dirigeaient ces territoires avaient cherché à employer les autochtones comme moyens de transport.

1) Kuczynski, R. , Cameroons and Togoland, p.343.

Au fil des années, le ministère des colonies était obligé de réglementer l'emploi des gens qui portaient les bagages des personnalités coloniales; cette intervention avait eu lieu dans le cadre de la réforme politique coloniale. Désormais, les fonctionnaires coloniaux ne pourraient plus recruter un grand nombre de porteurs pour leurs expéditions comme ils le faisaient au début de leur installation sur le territoire mais devraient se contenter d'un nombre précis correspondant à leur fonction; chaque catégorie professionnelle disposerait d'un certain nombre de porteurs pour une expédition. Un officier militaire ne pourrait employer que neuf porteurs pour une expédition: Quatre personnes pour le matériel et cinq pour ses bagages personnels; un médecin par contre pourrait employer jusqu'à 11 porteurs. En retournant vers la côte, chaque catégorie professionnelle devrait employer le même nombre de porteurs que pour l'aller¹⁾.

Dans le cadre de cette réforme, le ministère des colonies avait aussi suggéré à l'administration coloniale du Togo d'abandonner le système du portage gratuit pour introduire un autre qui pourrait inciter les gens au portage.

Cette réforme fut introduite dans le territoire pour éviter les affrontements continuels entre autorité coloniale locale, les chefs autochtones et les gens qui devaient effectuer le portage; elle permit à beaucoup de gens de rester chez eux pour vaquer à leur travail. Le ministère chercha à éviter un

1) Landesgesetzgebung des Schutzgebiets Togo. p.327.

déséquilibre économique entre les villages qui étaient confrontés aux travaux de portage et ceux qui ne l'étaient pas.

La proposition du ministère des colonies de rémunérer les porteurs aboutira-t-elle à changer la mentalité des fonctionnaires coloniaux? La caisse du Schutzgebiet disposait-elle de fonds pour payer les porteurs au service de l'administration coloniale? Appartenait-il aux fonctionnaires de rémunérer les gens?

Il nous semble que le ministère des colonies avait tiré une leçon des efforts des missionnaires et des commerçants qui, depuis le début de leurs activités dans le territoire, rémunéraient constamment les gens qui leur portaient les bagages. Les fonctionnaires coloniaux devraient suivre leur exemple pour éviter une pénurie dans ce domaine.

Selon les informations que nous avons recueillies auprès de quelques Anciens, les fonctionnaires coloniaux ne rémunéraient pas les gens qui leur effectuaient le portage, même après la réforme; ils avaient continué à recruter un grand nombre de gens qui leur faisaient gratuitement le portage; ils contournèrent le décret ministériel en se rabattant sur les prisonniers; en effet ceux-ci purgeaient leur peine en les accompagnant dans leurs expéditions.

La réglementation avait aussi rendu le portage difficile dans certains domaines. Nous ne voulons prendre pour exemple que le portage du hamac; le nombre de porteurs qui étaient de quatre ou huit suivant la distance était réduit de moitié. Les porteurs ne pouvaient plus se relayer au cours du voyage.

B) LE REBOISEMENT DES ZONES DESSECHÉES

Les premiers explorateurs avaient localisé au cours de leurs explorations scientifiques des régions qui pourraient au fil des années s'appauvrir en arbres; mais le reboisement n'avait pas préoccupé les fonctionnaires coloniaux dans leurs premières années. L'administration coloniale s'était efforcée d'abord d'étendre son autorité; elle s'était acharnée à mettre l'autorité des chefs locaux sous la sienne et à exiger le respect du pouvoir colonial par les chefs et leurs sujets. A l'intérieur du territoire, l'autorité coloniale devait déployer toutes ses forces pour pouvoir venir à bouts des peuples qui ne toléraient pas leur présence; elle cherchait surtout à faire régner l'ordre, le respect et le calme sur toute l'étendue du territoire avant de s'occuper des choses scientifiques; il existait dans le territoire des peuples qui n'acceptaient pas les travaux que l'autorité coloniale leur imposait et qui étaient prêts à toutes les actions contre elle.

On notera que les expéditions punitives avaient primé sur les explorations scientifiques.

Pour comprendre l'origine de l'appauvrissement des forêts au Togo, le forestier Metzger avait fait relever dans différentes régions du Togo leur pluviométrie annuelle. Elle se présente comme suit:

	1905	1906	1907	1908	1909
	mm	mm	mm	mm	mm
Lomé	591,2	518,4	905,6	864,1	753,3
Baguida	-	-	1272,7	912,5	910,3
Kpemé	583,5	681,8	1136,5	892,6	721,5
Sébé	961,9	638,3	1412,8	970,1	911,8
Noépé	771,6	803,8	1155,1	1300,5	1130,4
Solo	843,2	895,9	1061,0	1334,0	1231,5
Ho	1155,1	1193,0	1083,8	881,2	1351,3
Tokpli	829,6	821,5	947,6	895,1	1285,5
Tafié	1284,3	1639,2	1256,6	1262,9	1628,6
Nyangbo	-	1346,2	1415,1	1279,1	1717,8
Nuatja	996,6	1016,0	930,2	895,0	1151,2
Misahohe	1451,7	1616,5	1691,1	1522,4	2316,7
Kpandu	1452,3	1339,3	1143,9	1512,6	1375,1
Tététu	-	1021,1	831,0	1224,1	1265,5
Aufforstung Haho	-	-	-	-	1382,4
Atakpamé	1389,9	1200,4	1346,2	1420,9	1482,5
Kété-Kratchi	1358,0	1294,3	891,0	1354,3	1811,0
Sokodé	1407,1	1349,2	1194,6	1482,4	1528,3
Bassari	1272,0	1361,4	985,5	1256,9	1529,7
Sansane Mangu	-	1244,4	915,5	1087,4	976,8

1)

1) Metzger, Die Forstwirtschaft im Schutzgebiet Togo, p.11.

La pluviométrie de ces régions avait permis à Metzger de conclure que le Togo était couvert auparavant d'une forêt dense. Mais d'où venait l'appauvrissement de ses forêts? Selon le forestier, l'appauvrissement des forêts était causé par l'homme qui détruisait la forêt par le feu ou avec des outils primitifs pour gagner des surfaces cultivables. Les gens enlevaient au sol la végétation qui protégeait

la forêt; ensuite, ils utilisaient la surface cultivable pendant quelques années. Dès que le rendement commençait à s'affaiblir, ils abandonnaient la surface cultivée pour défricher une autre partie de la forêt; la surface cultivée qui était laissée en jachère, était brûlée chaque année pour chasser les animaux; les régions dépourvues d'arbres étaient vouées aux extrêmes climatiques¹⁾.

L'effet sec du soleil tropical rendait l'apparition de la steppe inévitable.

Le maintien de la forêt sur le territoire présentait divers avantages non seulement pour les autochtones mais aussi pour les colonisateurs. La forêt n'offrait-elle pas de diverses essences de bois pouvant être commercialisées ou utilisées par eux pour la construction de leurs habitats? Déjà les commerçants allemands en profitaient; la population de certaines régions leur livrait le caoutchouc.

Pour réaliser le reboisement des zones desséchées, le forestier Metzger avait proposé certaines régions où

1) Metzger, p.26.

on devait effectuer le reboisement sans trop tarder; il s'agit de la région de la plaine de Nuatja; elle est distante de la côte d'environ 100 km; elle possède une superficie de 28 000 ha s'étend entre les fleuves Haho et Balo, et du bord du fleuve Mo-Kamaa, distante de la côte de 350 km.

Dans la circonscription de Mangou, une autre surface reboisible avait été repérée mais sa superficie était petite par rapport aux deux précédentes; aucun travail de reboisement n'avait été fait sur elle.

Les travaux de reboisement avaient commencé en 1907 après une étude détaillée de la zone de Haho et de Balo. L'administration coloniale locale voulait créer une forêt artificielle autour de ces deux fleuves pour limiter les dégâts climatiques. Pour une réussite du projet, elle avait interdit le feu de brousse et la chasse pendant la saison sèche parce que ces deux activités des autochtones détruisaient une partie de la forêt. Les travaux préliminaires dans cette région avaient consisté à construire des logements pour les travailleurs et leurs assistants, à installer des pépinières, à surveiller la croissance des plants choisis pour l'essai, à défricher la zone à reboiser et à creuser des trous pour les plants¹⁾.

Ces travaux étaient effectués par un petit groupe de gens que le forestier avait recruté. Dans sa pépinière, on trouvait les plantes locales entre autre: *afzelia africa*, *anogeissus leiscarpus*, *butyrospermum parkii*, *chlorophora excelsa*,

1) voir *Deutsches Kolonialblatt* 1910. p.131.

erythrophloeum guinense, Daniella turifera, khaya klainii, khaya senegalensis, Diospyros mespiliformis, Pterocarpus erinaceus, pseudocedreha katschti, prosopis oblonga¹⁾ et de nouvelles variétés comme le teck; cette variété sera très vite répandue dans tout le territoire à cause de son entretien facile et surtout à cause de son utilité dans presque tous les domaines. Jusqu'en 1909, on dénombra 170 000 plants de cette essence mis en terre.

Lorsque les travaux préliminaires prirent fin, d'autres personnes furent encore recrutées dans les villages qui ne sont pas éloignés de la zone à reboiser; leur recrutement fut fait par l'administration coloniale. Ces personnes recrutées travaillaient du lever jusqu'au coucher du soleil pendant six jours; elles ne recevaient pas de rémunération; le travail qu'elles effectuaient, rentraient dans le cadre des travaux de prestation; ce travail était en général gratuit et les gens devaient s'occuper de leur nourriture. L'administration coloniale n'intervenait que si les gens venaient de très loin.

Après le départ des travailleurs recrutés par l'administration coloniale, le groupe restreint du forestier continuait à entretenir les plants; il veillait à ce que les gens ne missent pas le feu à la forêt ou arrosait les plants si cela était nécessaire.

Du 14 Août 1907 au 1er Avril 1910, le nombre de personnes qui avaient exécuté les travaux de reboisement à Haho et à

1) Deutsche kolonialblatt 1908, p.31. Nous avons maintenu la forme latine des noms des arbres.

Balo s'élevait à 4 073. Selon la statistique, chaque personne avait fait six jours sur le lieu de travail; mais du 1er Avril au 1er Février 1910, le nombre de travailleurs avait diminué pour revenir à 2 073¹⁾. Au cours de cette période, tous les gens n'avaient pas fait six jours de travail dans le reboisement comme ce fut le cas chez ceux qui furent recrutés dans la première période; les 2 073 personnes avaient effectué au total 11 996 jours de travail c'est-à-dire que chaque personne était restée en moyenne 3 ou 4 jours. Cela vient du fait que certains avaient auparavant travaillé sur d'autres chantiers; ils étaient envoyés à Haho et Balo pour compléter le nombre de leurs jours de travail.

L'autorité coloniale engagea très peu de salariés pour les travaux de reboisement; elle trouva dans l'emploi des travailleurs prestataires un moyen qui lui permettait de réduire les dépenses. Du 1er Avril 1909 au 1er Avril 1910, le nombre des salariés ne dépassa pas 263. Le tableau suivant nous donne une vue détaillée du nombre des salariés suivant les mois:

1) Metzger, p.69.

Mois	Nombre de salariés	Nombre de jours de travail	Salaire
Avril 1909	4	104	67,60 M
Mai "	5	114	73,93 M
Juin "	6	149	121,67 M
Juil "	6	152	92,50 M
Août "	10	167	108,44 M
Sept "	12	206	133,56 M
Oct "	18	317	205,66 M
Nov "	25	432	268,65 M
Dec "	38	668	431,61 M
Jan 1910	28	632	388,95 M
Fev "	35	648	443,36 M
Mars "	76	1184	759,99 M
<hr/>			
	263	4773	3095,92 M ¹⁾

Le recrutement des salariés était faible; l'administration coloniale préférait employer les travailleurs prestataires afin de limiter ses dépenses, que d'engager beaucoup de salariés. Jusqu'en Octobre 1909, le nombre de gens recrutés pour l'entretien de la forêt était inférieur à 20. A partir de Nov 1909, nous pouvons remarquer une constante progression; cela était lié à la saison. Pendant la saison de pluie, il y avait moins de recrutement; le travail était en outre effectué par

1) Metzger, p.70.

les prestataires; pendant la saison sèche, on recrutait un grand nombre de salariés comme ce fut le cas au mois de mars. Les gens se chargeaient non seulement de l'entretien et de l'arrosage des plants, mais aussi de la surveillance de la forêt pour empêcher les feux de brousse.

Pour le reboisement du bord du Mo et du Kamaa, l'administration coloniale avait employé aussi les travailleurs prestataires. Les travaux dans cette zone avaient commencé en juin 1909. Les premiers travailleurs qui y furent envoyés, se chargèrent de construire des logements qui les abriteraient. En effet, la zone à reboiser étant éloignée des villages, beaucoup de prestataires ne pourraient pas faire chaque jour le trajet. Pour éviter l'absentéisme parmi les prestataires, les autorités avaient fait construire 40 cases en argile couvertes de pailles pour pouvoir les abriter¹⁾. Le reboisement avait commencé lorsque les cases furent construites. Les gens défrichaient, creusaient des trous pour y mettre les jeunes plants ou arrosaient la pépinière. Parmi les diverses essences de plantes choisies dominaient les capokiers, les rôniers et les palmiers. De Juin 1909 au 1er Avril 1910, il y avait 1 060 prestataires pour le reboisement du bord de Mo et de Kamaa²⁾. Chaque travailleur avait passé en moyenne 12 jours sur le lieu de travail; aucun recrutement de salariés n'avait eu lieu; les autorités avaient par contre mis de la nourriture à la disposition des gens qui travaillaient parce qu'ils travaillaient loin de chez eux.

1) Metzger, p. 76.

2) ibidem, p. 76.

C) L'EMPLOI DE LA POPULATION POUR L'INFRASTRUCTURE

I. LES ROUTES

La politique coloniale du travail avait consisté à mobiliser les autochtones pour les travaux dits "travaux d'intérêt publics" c'est-à-dire des travaux de construction ou d'aménagement des routes et des ponts, l'entretien de ces routes, la construction des logements pour le personnel administratif européen.

Pour des raisons financières, l'administration coloniale ne voulait pas faire venir les travailleurs de la métropole au Togo. Ajoutez à cela d'autres raisons que commandait la politique coloniale: Les gens seraient inaptes pour effectuer les travaux dans le pays; le climat ne leur permettrait pas de faire un travail physique intense; le Blanc ne devrait pas travailler à la place de l'autochtone; il pourrait, au besoin, être surveillant ou inspecteur des travaux.

Toutes ces raisons émanaient du milieu colonial de la métropole qui cherchait à déterminer la place de l'autochtone dans la politique coloniale; le milieu colonial définissait le rapport qui devait exister entre colonisateur et colonisé dans le territoire.

Au fur et à mesure que l'action coloniale s'étendait, les commerçants, les missionnaires et les fonctionnaires coloniaux avaient besoin d'une infrastructure appropriée; les routes devenaient indispensables pour tous les groupes coloniaux;

par elles, les richesses de l'intérieur étaient acheminées vers la côte avant d'être embarquées sur les bateaux à destination de la métropole. Le manque de routes n'avait-il pas contraint les commerçants européens à rester sur la côte pour attendre les sous-traitants?

Beaucoup de temps s'écoulerait si on laissait la construction des routes au bon vouloir des autochtones, disaient les colonisateurs; il fallait donc trouver un moyen pour faire hâter la construction des voies de communication dans le pays.

L'administration coloniale se mit à l'oeuvre pour fournir aux commerçants européens un des outils essentiels pour l'agrandissement de leurs comptoirs: les routes. A la place de ces sentiers étroits et tortueux où le déplacement se faisait à la file indienne, elle faisait construire de larges et rectilignes routes sur lesquelles on faisait circuler des charrettes et plus tard des camions. Il y avait deux sortes de routes dans le territoire: Les routes secondaires et les routes principales.

Les routes secondaires étaient celles circonscrites à des quartiers ou à des villages; elles reliaient leurs principaux points; elles partaient en général de la place publique pour aboutir à la frontière de ces quartiers ou villages; elles remplaçaient ces chemins étroits et sinueux qui étaient difficilement praticables pour les colonisateurs.

A part le chef local, toutes les autres personnes étaient considérées comme individus ayant les mêmes droits et par conséquent les mêmes devoirs. Les autorités coloniales

avaient d'abord cherché à relever la fonction du chef autochtone, à mettre le chef sur un piédestal pour le séparer de ses sujets. Ceux-ci lui devaient soumission et respect; ils devaient voir en lui l'autorité coloniale; désormais, celui-ci devait assister, soutenir et accepter ce que l'autorité coloniale exigeait de lui et de ses sujets.

Pour la construction des routes secondaires, les villages étaient mobilisés. Selon les témoignages des Anciens, les colonisateurs allemands avaient mis à la disposition des chefs de chaque localité un registre sur lequel est inscrit le nom de tous les habitants du village; les travaux s'effectuaient village par village. Grâce à ce registre les représentants de l'administration pouvaient contrôler les gens qui n'allaient pas travailler. En effet, quand un quartier était désigné pour les travaux de routes, tous les habitants devaient être présents; ceux qui étaient absents de leur village pour des raisons indépendantes de leur volonté, ou qui étaient partis pour commercer dans une autre localité ou qui étaient partis aux funérailles d'un de leurs proches dans un autre village, devaient revenir pour participer aux travaux; l'absence de quelqu'un était considérée comme un manque de respect à l'autorité coloniale; la personne était en général punie à cause de cette absence. Tous devaient donc abandonner ce jour-là leurs propres activités pour se consacrer au travail qu'exigeait l'autorité coloniale.

Au cours de ces travaux, les gens élargissaient les pistes pour les rendre plus praticables ou nettoyaient leurs bords,

parfois, ils construisaient de nouveaux chemins. Pour donner une droiture à certains chemins, certaines personnes étaient délogées; les propriétés de certains furent découpées ou réduites.

Les travaux étaient supervisés par le chef local et les techniciens de l'administration coloniale; les gens qui travaillaient, devaient apporter eux-mêmes les outils; il n'y avait pas de rémunération pour ces travaux; seul, le chef avait droit à certains égards de la part des autorités pour avoir pu mobiliser ses sujets.

Les routes principales étaient des routes qui reliaient deux villes ou deux circonscriptions entre elles; elles étaient construites progressivement dans le territoire et étaient suivies de près par l'administration elle-même; leur réalisation et leur planification se trouvaient sous son contrôle; elle s'occupait aussi de son financement. L'élaboration des ponts sur les grands fleuves était confiée au ministère des colonies à Berlin. Cette mesure montre l'important attachement que les colonisateurs accordaient à la construction de ces routes principales. Pour leur réalisation, l'administration coloniale avait de nouveau mobilisé la population des villages dans lesquels ces routes traversaient. Les gens de ces villages se joignaient aux travailleurs salariés pour les aider à faire le tracé, à débroussailler la forêt, à écarter les arbres qui gênaient un tracé direct. Pour un déroulement rapide des travaux, ils étaient mobilisés pour le déblaiement, le terrassement et pour le transport des cailloux et du matériel. Faute

d'engins mécaniques suffisants, le travail était effectué par les mains d'hommes.

La plupart de nos interlocuteurs nous ont souligné la dureté du travail; au cours des travaux, les gens étaient soumis aux diverses tracasseries des agents qui supervisaient les travaux pour les autorités coloniales; ceux-ci étaient très autoritaires et n'accordaient aucun temps de répit aux travailleurs. Pendant la construction de la route Nuatja - Atakpamé, nous disait M. Améhou, un Ancien de Nuatja, l'administration locale avait recruté un agent, originaire de Tsévié, pour surveiller les travailleurs et contrôler le bon déroulement du travail. Celui-ci avait exercé sa fonction d'une manière très sévère. Les gens étaient poursuivis sans relâche au cours du travail; ceux qui venaient en retard le matin, recevaient quelques coups avant de commencer le travail; il y avait plusieurs groupes sur le chantier: Un groupe tressait les paniers employés pour ramasser les cailloux; un autre déblayait; un autre abattait les arbres qui se trouvaient sur le tracé; un autre faisait les travaux de terrassement; un autre remplissait les paniers que d'autres portaient jusqu'aux endroits indiqués. Ceux qui ramassaient les cailloux n'avaient pas une meilleure situation que les autres groupes; ils portaient à la fois deux paniers remplis et devaient courir pour les déverser. Si quelqu'un osait ralentir un peu son rythme pour raison de fatigue, il sentait les coups de fouet de l'agent; les gens étaient contraints de travailler sans cesse jusqu'à Atakpamé. Ce n'est dans cette ville que

les autorités coloniales avaient licencié les gens; la population d'Atakpamé avait alors pris la relève. Les gens n'avaient reçu aucune rémunération; leurs agents avaient distribué seulement des coups de fouets aux travailleurs; ils étaient les seuls à percevoir régulièrement un salaire.

Comme on peut le constater, l'administration coloniale avait employé gratuitement une grande partie de la population pour la construction des routes principales; les gens étaient mobilisés durant tout le temps que les travaux se déroulaient dans leur circonscription; pendant tout ce temps, ils abandonnaient leurs propres activités pour ne s'occuper que de ces travaux; même après la construction des routes, les gens n'étaient pas libres; ils étaient de temps à autre mobilisés pour balayer le bord de ces routes principales. L'entretien se faisait gratuitement parce que la route traversait le village.

Durant la construction des routes principales, les autorités coloniales avaient recruté certaines personnes pour surveiller leurs compatriotes et leur donner des instructions reçues des techniciens; ils étaient considérés comme les agents de l'administration; leur nombre était limité parce que les autorités employaient tous les moyens pour ralentir le travail salarial dans ses secteurs; la plupart de ces agents ne furent pas recrutés dans les villages où passait la route mais dans des régions où les routes étaient largement développées; ils jouaient surtout le rôle d'encadreurs de la population des villages mobilisés et faisaient régner l'ordre.

En dehors de ce groupe que nous pouvons qualifier de groupe de travailleurs volontaires, il y avait une autre catégorie de gens qui travaillaient aussi sur les chantiers: c'était le groupe des "Pflichtarbeiter". Nous allons revenir sur eux plus longuement dans une autre partie. C'étaient des gens que les autorités coloniales avaient recrutés malgré eux pour effectuer les travaux de routes; ils étaient surtout employés dans les régions où manquaient des gens pour continuer les travaux; ils étaient en partie rémunérés comme s'ils étaient des agents de l'administration.

En 1913, le Togo avait environ 1 215 km de routes secondaires et principales qui étaient inégalement réparties dans toutes les circonscriptions:

La circonscription d'Aného avait le réseau de communication le plus développé. Sa longueur totale s'élevait à 647,4 km. L'abondance des routes dans la circonscription venait du fait qu'avant la colonisation, la ville était déjà un centre actif. Pendant les premières années de la conquête, l'administration coloniale allemande avait aussi installé son siège dans la ville. Ce n'est qu'en 1897 que le siège du gouvernement colonial fut transféré à Lomé pour des raisons stratégiques et économiques.

La largeur des routes dans la circonscription variait entre 3,5 et 5 m; les routes étaient construites soit en latérite, soit en argile damée. Elles étaient plus ou moins praticables durant toute l'année. Alors que les routes en latérite étaient carrossables pendant toute l'année, celles en argile restaient

surtout pendant la saison des pluies impraticables¹⁾.

La manière dont les gens furent mobilisés dans la circonscription d'Aného pour les travaux d'intérêt publics fut décrite par Strack Georg, un ancien chef de la circonscription dans ses mémoires. Selon lui, la construction des routes n'avait pas posé de problèmes à Aného; il était considéré par la population comme un petit prince! Pour la construction des routes, il faisait d'abord jalonner les chemins; puis, il faisait venir les chefs locaux et les informait d'une manière détaillée du déboisement et du but du projet; enfin il donnait ordre de commencer le travail. Les chefs locaux invitaient alors les gens au travail. Le chef de la circonscription intervenait si quelque chose ne marchait pas. Cette intervention était très fréquente dans le domaine du recrutement des travailleurs. N'existait-il pas en Afrique la police pour cela? Dans les villages où les gens refusaient d'effectuer le travail, le chef de circonscription envoyait deux ou plusieurs policiers pour conduire leurs compatriotes au travail ou dans le cas contraire leur infliger une très forte amende qui permettait de financer la construction de certaines voies de communication²⁾. Selon Strack, cette méthode avait toujours réussi; il faisait mobiliser tous les autochtones, y compris aussi les prisonniers.

L'élargissement des chemins ne transforma pas seulement le visage de la ville. Beaucoup de gens avaient souffert de cette

1) Amtsblatt für Togo du 28 Dec 1912 p.434.

2) Strack Georg, Im Reich der Krokodil p.79f.

politique de développement des routes. Dans certains quartiers de la ville, quelques personnes avaient perdu leur propriété à cause du tracé des routes; la propriété d'autres fut réduite.

La circonscription de Lomé-land avait en 1913 un total de 134,6 km de routes; la largeur de ces routes variait entre 3,5 et 4 m; ces routes étaient construites en pierres ou en latérite; elles étaient pendant toute l'année utilisées par des gens qui emploient des véhicules légers¹⁾. La circonscription est en outre traversée dans le sens Nord-Sud par trois lignes de chemins de fer qui relient les principales régions agricoles du territoire. A cause de la construction de ces lignes, le développement des routes n'avait pas trouvé une grande ampleur comme ce fut le cas dans la circonscription d'Aného.

Pendant la construction des routes, le recrutement des travailleurs constitua un sérieux problème aux autorités coloniales. Selon leurs statistiques, Lomé avait en 1897 une population d'environ 770 habitants²⁾; parmi eux, on dénombrait 300 personnes actives; 150 personnes avaient un emploi fixe. Ils étaient maçons tisserands, menuisiers, charpentiers, forgerons ou pêcheurs; certains avaient un double métier: les pêcheurs dont leur nombre était 37 à l'époque, s'occupaient aussi de l'embarquement et du débarquement des marchandises des commerçants européens. A cause de l'absence d'un débarcadère, les bateaux restaient au large de la côte. L'embar-

1) Deutsches Kolonialblatt 1897/99 p.27

2) ibidem.

quement et le débarquement des produits pouvaient durer des jours; tout dépendait de l'état de la mer.

Jusqu'au début des travaux de routes, les habitants de Lomé avaient mené une vie relativement tranquille en ce qui concerne leur emploi par l'administration coloniale. Certains avaient l'habitude de passer une partie de l'année en Côte d'or, dans la colonie anglaise; les chefs locaux n'exerçaient pas une forte influence sur leurs sujets. Ceci fut considéré par les autorités coloniales comme un handicap pour recruter les travailleurs.

Pour remédier à cela, l'administration coloniale avait cherché d'abord à hisser les chefs locaux au-dessus de la masse; elle les avait fait comprendre qu'ils avaient un autre rôle plus important à jouer que celui qu'ils jouaient alors; elle les avait honorés par des décorations. Au cours des réunions publiques dans les villages, les représentants de l'administration coloniale intervenaient pour exhorter les gens à écouter et à se soumettre à leurs chefs¹⁾. Les chefs étaient progressivement instruits pour collaborer avec les autorités coloniales.

Après leur instruction, les autorités coloniales leur avaient confié certains travaux comme elles l'avaient fait à Aného et dans les autres villes du territoire: ils devaient s'occuper de la construction et de l'entretien des chemins dans leur village; ils devaient recruter les travailleurs pour

1) Deutsches Kolonialzeitung 1897/99 p.37.

l'administration coloniale; ils pouvaient infliger aussi des amendes à ses sujets qui ne lui obéissaient pas¹⁾.

La revalorisation de la fonction du chef local permit à l'administration coloniale de trouver des gens pour effectuer les travaux de routes à Lomé-Land; malgré cela, les autorités coloniales avaient eu des difficultés à trouver le nombre de travailleurs nécessaires. La population active n'acceptait pas d'être continuellement employée par les autorités coloniales. Pendant le temps de la semence ou de la moisson, certains abandonnaient les chantiers pour aller s'occuper de leurs champs²⁾.

La circonscription de Misahohe disposait de 105 km de routes carrossables utilisées par les camions. En 1913, les autorités coloniales de la circonscription firent renforcer 32 km de ces routes. C'est ainsi que les ponts en bois furent remplacés par d'autres qui pouvaient supporter 9 tonnes³⁾. L'administration jugeait nécessaire de faire construire de solides ponts et routes dans cette région pour des raisons économiques. Misahohe n'est-elle pas une riche région agricole située à la frontière de la colonie anglaise? Les Allemands voulaient diriger tous les sentiers commerciaux allant à la Côte d'or vers Lomé dans l'intérêt de leurs commerçants. En reliant ces chemins aux routes principales, ils espéraient arrêter le commerce des Togolais avec les gens de la Côte d'or.

1) Deutsche Kolonialzeitung 1897/99 p.37.

2) ibidem, p.66.

3) Amtsblatt für Togo du 28 Dec 1912, p.435.

Pour la construction de ces routes, le chef de la circonscription de Misahohe avait non seulement mobilisé les villages, mais aussi recruté des volontaires et des engagés. Dans les endroits où il n'y avait pas d'habitats, ces travailleurs passaient un à trois mois sur les chantiers; leur ravitaillement était assuré par leurs proches¹⁾.

Atakpamé disposait d'une longueur de routes de 137 km²⁾. Elles étaient pendant toute l'année praticables; elles étaient dirigées vers le nord de la circonscription; les autorités cherchaient à atteindre toutes les régions productives de la circonscription. Malheureusement, le zèle des représentants coloniaux dans le domaine de la construction des routes avait vite diminué à cause du coût parfois très élevé de certains ponts et aussi à cause du manque de la main-d'oeuvre.

Dans la circonscription de Sokodé-Bassari, on dénombra 120 km de routes; elles n'étaient pas généralisées dans la région pour diverses raisons. L'administration coloniale avait fait construire les routes non pas, pour la circulation des personnes mais pour l'acheminement des marchandises vers la côte; elle avait constaté que le besoin de circulation à Sokodé-Bassari était moindre pour les Européens. Beaucoup d'entre eux vivaient sur la côte. Avaient fait l'objet d'un empierrement particulier, les artères qui se dirigent vers la côte c'est-à-dire Sokodé-Atakpamé et Aledjo-Bafilo³⁾.

1) Amtsblatt du 28 Dec 1912, p.435.

2) ibidem,

3) Deutsche Kolonialzeitung 1913 p.154.

II. LES LIGNES DE CHEMINS DE FER

L'idée de la construction de chemins de fer au Togo a vu le jour dans les premières années où les frontières du territoire ont été définitivement fixées. A cette époque, les milieux économiques qui s'intéressaient au Togo, avaient envisagé de supprimer les désavantages dûs à la situation politico-géographique du Schutzgebiet en le dotant des lignes de chemins de fer Lomé-Assahoun-Noépé-Sokodé-Bakpo et Lomé-embouchure du fleuve Volta¹⁾.

La construction de ces lignes permettra de réduire le commerce des Togolais avec les habitants de la région de la volta en Côte d'or. Elle attirera les Togolais qui allaient à Kéta, en Côte d'or pour commercer vers la côte du Togo. La construction de ces lignes était envisagée du point de vue économique.

En 1899, on avait senti pour la première fois la nécessité de faire construire une ligne centrale de Lomé jusqu'à Sansané-Mangou; elle devait passer par Kpalimé, Atakpamé et Sokodé. Rappelons que le Togo n'a pas de port naturel et qu'après la délimitation de sa frontière occidentale, les gens n'avaient plus la possibilité de circuler sur le fleuve Volta. Le comité économique colonial jugea cette situation grave pour le pays. Pour y remédier, il proposa de faire construire des voies de communication qui relieraient le débarcadère qui

1) Deutsche Kolonialblatt n°39 du 28 Sep 1907.

était en construction à Lomé¹⁾ pour maintenir une vitalité dans le territoire et permettre à sa partie septentrionale de pouvoir se développer économiquement; il avait demandé le soutien du chancelier dans une résolution qu'il lui avait envoyée pour montrer l'importance qu'il attache à la construction des lignes de chemins de fer dans le territoire. Le chancelier devait soutenir les entreprises privées qui voulaient s'engager dans le Schutzgebiet pour la construction des lignes de chemins de fer. Ce soutien devait être d'ordre divers:

- L'Allemagne devait garantir le coût du financement de la ligne centrale.

- L'administration coloniale au Togo devait céder gratuitement les terres sur lesquelles passeront les lignes. Ces entreprises craignaient peut-être la surenchère des terres des autochtones aux mains des spéculateurs allemands. Le Reich et l'administration coloniale au Togo devaient considérer ces zones comme propriété publique du Schutzgebiet; on ne devait accorder aucun avantage aux spéculateurs.

- L'administration coloniale locale devait collaborer avec ces entreprises dans le domaine du recrutement de la main-d'oeuvre²⁾.

Ces mesures devaient encourager les entreprises à s'engager dans le Schutzgebiet sans trop de risque; elles devaient aussi leur faciliter la tâche.

1) Deutsche Kolonialblatt n°40 du 5 Oct 1907; voir aussi FA 1/426.

2) FA 1/426.

La construction d'une ligne centrale devrait drainer le commerce de l'étroit pays et le conduire vers le débarcadère de Lomé; elle se faisait dans l'esprit de la colonisation scientifique qui consistait à exploiter les ressources du Schutzgebiet au profit de la métropole.

Selon Rohrbach Paul, l'idée que les colonies étaient des objets de prestige avait disparu parce que les milieux économiques avaient compris l'importance de ces colonies et avaient commencé à les mettre en valeur. Il ne s'agissait plus de conquérir de nouveaux territoires pour les développer à moitié comme ce fut le cas au début de la conquête coloniale mais il faudrait que la puissance intervînt plus activement dans la politique coloniale. Elle devait investir des capitaux dans les protectorats ou encourager les privés à les développer. La politique coloniale devait être une affaire d'Etat¹⁾.

Rohrbach avait-il pressenti les difficultés qui pourraient surgir quand le Reich devrait entreprendre les grands projets dans ses protectorats? On peut bien le croire. C'est pourquoi il cherchait à persuader les parlementaires pour qu'ils acceptent de mettre d'importantes sommes à la disposition de ses protectorats. Sans l'aide de la métropole, les projets ne pourraient pas être réalisés.

Les premiers chemins de fer furent construits dans les protectorats grâce aux subventions du Reich. Etait-il en mesure de continuer à subventionner d'autres?

1) Rohrbach Paul, Deutsche Kolonialwirtschaft, p.28.

En 1907, Dernburg Bernhard élaborait une autre conception en ce qui concerne le financement de la construction des lignes de chemins de fer dans les protectorats de l'Allemagne. Selon lui, la construction des chemins de fer devait être une affaire de l'administration coloniale de chaque protectorat et non de la métropole ou des entreprises privées. Le Reich ne devrait accorder qu'une certaine autonomie dans le choix des tracés et des prêts remboursables.

Cette conception du financement de la construction des lignes de chemins de fer se différencie de celle de Rohrbach. Dernburg ne cherchait pas l'intervention totale du Reich; cela pourrait coûter cher au contribuable de la métropole. Cette intervention directe pourrait aussi ralentir certains travaux dans les protectorats.

La conception de Dernburg avait très vite conquis les parlementaires. En accordant des prêts remboursables souvent à long terme, le Reich donnait la chance à ses protectorats de réaliser les projets qui leur étaient chers. Chaque administration locale pouvait choisir les lignes de chemins de fer qui lui étaient vitales. Grâce à la conception du financement de Dernburg, beaucoup de lignes importantes furent construites dans les protectorats allemands.

Au Togo, la construction des lignes de chemins de fer avait commencé en 1901. De Lomé, partirent successivement trois lignes vers les régions les plus productrices du protectorat. Elles furent retenues après une étude approfondie de leur rentabilité. Nous avons:

- La ligne Lomé-Aného ou la "ligne des cocotiers". Elle longe la côte sablonneuse du protectorat; elle a une longueur de 44 km; elle fut inaugurée le 18 juillet 1905. La firme Lenz & Co chargée de la construire n'a rencontré aucune difficulté majeure, ni dans le domaine de terrassement, ni dans celui de la pose des rails. Le coût de cette réalisation fut estimé à 23 000 RM/km.

Elle fut dénommée "ligne des cocotiers" parce qu'à partir de son point de départ Lomé, elle traverse les localités où l'on fait la culture des cocotiers. Une plantation de cocotiers se trouve aussi à Kpémé, située entre Lomé et Aného.

Cette ligne fut construite avant tout pour les besoins des commerçants allemands; elle devait charger les produits agricoles comme le coprah, les noix de cocos vers le débarcadère de Lomé pour les acheminer ensuite vers la métropole.

La construction de cette première ligne de chemin de fer avait nécessité une nombreuse main-d'oeuvre. Les gens qui travaillaient, étaient fournis à la firme par l'administration coloniale locale afin de permettre un déroulement rapide des travaux. Le geste de l'administration correspondait au souhait des milieux coloniaux. Certains venaient des colonies voisines du Togo. Il y avait aussi quelques travailleurs prestataires, mais leur nombre était faible par rapport à celui des volontaires. Ce phénomène était-il lié au soin que les agents de l'administration locale portaient à une si importante réalisation? Plusieurs facteurs permettent de l'affirmer. La construction d'une ligne de chemin de fer dans la colonie

constituait une première. Pour disposer à l'avenir assez de travailleurs sur les chantiers, les gens devaient avoir

le sentiment d'être bien soignés, nourris, protégés et bien payés. Cette première ligne n'est pas éloignée du siège du gouverneur; il peut de temps en temps se présenter sur les chantiers pour suivre le déroulement des travaux; la firme a essayé de tout faire pour éviter de graves accidents que les travaux de ce genre occasionnent.

- La ligne Lomé-Kpalimé ou la "ligne du cacao". Les premières études pour la construction de cette ligne eurent lieu en 1902. Elles furent financées par le comité économique colonial qui est un organe qui s'occupait des intérêts des colonialistes.

Après avoir jaugé l'intérêt économique que cette ligne pouvait avoir, le comité économique donna son accord pour sa réalisation. Les travaux de sa construction avaient démarré en Septembre 1904; sa réalisation fut confiée à la firme Lenz & Co qui avait déjà construit la première ligne de chemins de fer. L'espacement des voies est de 1 m. La ligne a une longueur de 119 km. Sa construction prit fin en 1907.

Elle fut dénommée "ligne du cacao" parce que la région de Kpalimé est propre pour la culture du café et du cacao. Ces deux produits étaient à peine développés pendant la mise en chantier de la ligne. L'administration coloniale locale envisageait d'encourager la population des localités où la culture du café et du cacao pourrait avoir du succès à la développer. La culture de ces produits pourrait être un

moyen pour rentabiliser la ligne. Elle fut construite grâce à un prêt du Reich. Entre 1904 et 1906, le Reich avait mis à la disposition de ses protectorats une somme de 7,8 milliards de marks afin que ceux-ci puissent réaliser certains projets.

Parmi les travailleurs, il y avait des gens qui avaient déjà effectué ces genres de travaux; il y avait aussi des volontaires ou des gens recrutés par l'administration coloniale.

- La ligne Lomé-Atakpamé ou la "ligne du coton". Au début, le comité économique voulait prolonger la ligne du cacao vers Atakpamé; mais le projet se heurta à un obstacle naturel: la chaîne de montagne qui se trouve dans la région de Kpalimé empêche de faire un tracé direct jusqu'à Atakpamé. Réaliser ce tracé pourrait coûter trop cher au protectorat; les lignes risqueraient de ne pas atteindre les localités qui constituent les greniers du centre. L'administration coloniale locale, en accord avec le comité économique colonial, avait décidé de construire une ligne centrale directe du Sud vers le Nord pour servir d'épine dorsale au trafic. Les routes des circonscriptions viendraient se joindre à elle.

La première tranche de cette ligne centrale fut Lomé-Atakpamé; son coût s'éleva à environ 11,2 millions de marks. Sa longueur est de 168 km. Elle est rattachée au débarcadère de Lomé comme les deux premières.

Elle est dénommée " ligne du coton" car elle traverse une région dont l'activité principale est la culture du coton. Sa réalisation avait nécessité une main-d'oeuvre nombreuse. Elle était composée de volontaires et des gens engagés par

l'administration coloniale locale; on remarquait aussi des travailleurs prestataires et une foule de travailleurs journaliers plus ou moins réguliers.

III. LA CONSTRUCTION DU DEBARCADERE DE LOME

La construction d'un débarcadère dans le Schutzgebiet s'avéra nécessaire à cause du développement rapide du commerce avec le monde extérieur. Le Togo n'a pas de port naturel. L'embarquement des produits et des passagers ou leur débarquement était soumis aux conditions de la météo-marine. Pendant la marée haute, le risque de perte des produits était grand. Les bateaux étaient obligés d'attendre au large, souvent pendant des jours jusqu'à ce que la mer soit calme. La réalisation de ce débarcadère permettrait d'éviter le ralentissement de l'activité commerciale pendant la haute marée et assurerait un écoulement sûr des produits .

La construction de ce débarcadère fit perdre à Aného son importance commerciale. Désormais tous les produits étaient embarqués à partir de Lomé. La situation de Lomé joua un rôle primordial en ce qui concerne sa construction. Les lignes de chemins de fer sont toutes rattachées au débarcadère.

Sa construction n'avait pas été facile aux techniciens. En 1900, ceux-ci avaient construit un débarcadère en bois; ceci fut détruit par un incendie en 1902; il fut alors remplacé par un autre en métal en 1904. Ceci n'a pas aussi tenu très longtemps. En 1911, un puissant raz-de-marée rendit une

partie de nouveau débarcadère inutilisable. Les travaux de sa réparation ne prirent fin qu'en 1912¹⁾.

Les travailleurs prestataires de Lome-Land et d'Aného-Land furent employés pendant les travaux de construction du débarcadère. On avait embauché des gens qui savaient nager; les gens étaient continuellement confrontés à la violence sporadique des vagues sur le littoral; ils étaient chargés du portage du matériel de travail. Les autres travailleurs qui s'étaient présentés comme volontaires recevaient 0,75RM/jour.

D) L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DANS LE SCHUTZGEBIET

I. LES CULTURES "INDIGENES"

Au début de la colonisation effective, on se demandait dans le milieu colonial quel type de colonisation conviendrait le mieux au Togo; autrement dit, le Togo pourrait-il devenir:

- Une colonie de peuplement c'est-à-dire une colonie qui serait propre du point de vue climatique à résorber le trop plein de la population de la métropole? Ne notait-on pas qu'en 1881, plus de 220 000 Allemands avaient quitté leur terre natale pour aller chercher domicile dans d'autres territoires²⁾?

- Une colonie de plantation c'est-à-dire une colonie dans laquelle domineraient les cultures d'exportation sur de vastes

1) Cornevin, R., Histoire du Togo, p.192.

2) Warnack, Die Bedeutung kolonialer Eigenproduktion p.36.

étendues de terre; où les terres cultivables seraient dans les mains des propriétaires terriens européens qui emploieraient la main-d'oeuvre autochtone? Les paysans autochtones deviendraient des ouvriers agricoles par la force des choses dans les plantations européennes

-Une colonie de commerce, c'est-à-dire une colonie dans laquelle les industries de la métropole trouveraient des matières premières auprès d'une population active, prête à acheter les produits manufacturés¹⁾?

Les études géologiques avaient montré que le Togo n'est pas riche en gisements miniers. Pendant la période coloniale, les chercheurs allemands avaient découvert un gisement de fer à Bangéli, mais il n'y avait pas encore d'entreprise d'exploitation minière dans le protectorat comme ce fut le cas dans leur protectorat du Sud-ouest-africain. En outre, ce gisement se trouve loin de la côte. Son exploitation ne serait pas, à cette époque, rentable; les colonisateurs devraient de nouveau investir dans le domaine de l'infrastructure pour pouvoir atteindre le lieu où le gisement se trouve.

Après les études climatiques du Schutzgebiet, les colonialistes avaient cherché à développer les cultures dites "cultures indigènes". Selon leur définition, ce sont les cultures que les peuples du territoire faisaient depuis des années. Il ne s'agit pas seulement des cultures de subsistance comme le maïs, le mil, le sorgho, le riz ou les

1) Meyer, H., Das deutsche Kolonialreich, p.622.

tubercules, mais aussi de quelques cultures d'exportation comme la culture du coton ou des palmiers à huile. On trouve les palmiers dans presque toutes les régions du territoire ; ils poussent surtout au bord des rivières ou dans les environs des habitats.

"La culture indigène" se développe sur les petites parcelles; elle n'est pas soumise à aucune réglementation. Le paysan et sa famille s'occupent de cette culture selon le temps dont ils disposent. Le Noir, dit Oloff Friedrich, aime travailler son champ chaque jour, de la mise en terre des graines jusqu'à la récolte, donnant quelques heures pour son petit travail. Toute la maisonnée l'aide dans son travail champêtre (...)¹⁾.

La récolte des "cultures indigènes" était destinée à la consommation locale; seul, le surplus était vendu aux Européens, en particulier aux commerçants allemands pour se procurer des produits manufacturés.

Au cours de la période coloniale, l'administration coloniale avait cherché à hausser la "culture indigène" à un niveau commercial; le paysan ne devait pas seulement produire en fonction du marché local, mais tenir compte aussi du marché international. Parmi les mesures prises pour intensifier la "culture indigène", il y avait la création d'une école d'agriculture à Nuatja. Cette école accueillait les élèves de chaque circonscription; ils apprenaient les nouvelles méthodes

1) Oloff, Friedrich, Arbeiterfrage in den Kolonien in: Beiträge zur Kolonialwirtschaft und Politik, p.365.

de travail et les cultures qui pourraient s'adapter à leurs régions. L'école répond au désir d'instruire un certain nombre d'autochtones en leur inculquant les méthodes modernes de cultures et de les replacer dans leurs villages d'origine, où, aidés par l'administration, ils serviraient d'exemple aux autres cultivateurs. Après leur formation, ils regagnaient leur circonscription où ils devenaient des "paysans modèles". La plupart travaillaient dans les jardins d'essai de leur station; ils s'occupaient de la culture dans ces jardins et apprenaient à leurs confrères les méthodes de l'école d'agriculture.

De passage dans la colonie, le parlementaire Semmler, J. avait soutenu cette politique de l'administration locale. A propos des jardins d'essai, il disait qu'ils sont des lieux où l'on doit montrer au Noir à faire le travail qui est le sien et qui rapporte très vite à son village(...) ¹⁾.

Les jardins d'essai se trouvaient en général sous le contrôle des chefs de stations. Les représentants coloniaux y faisaient travailler certains autochtones pour leurs propres besoins. Le Reich avait accordé des subventions pour développer les "cultures indigènes"; l'administration avait utilisé ces subventions pour intensifier la culture du coton. Le coton représentait une matière première indispensable pour toutes les puissances européennes qui disposaient d'industries textiles. Les Etats-Unis d'Amérique n'inquiétaient-elles pas

1) Semmler, J. Togo und Kamerun, p.37.

les pays industrialisés d'Europe en tenant le monopole de la culture du coton? Une mauvaise récolte ou une crise pourrait porter un coup fatal aux industries européennes.

Pour pouvoir assurer un approvisionnement continu de leurs industries, pour éviter la hausse abusive du prix du coton et pour se soustraire de la dépendance des Etats-Unis, les pays industrialisés d'Europe se mirent à développer dans leurs propres colonies la culture du coton. Les associations du coton furent créées dans la plupart des pays d'Europe: En Angleterre, on fonda la "Cotton Growing Association"; en France, l'Association Cotonnière¹⁾. Des associations du coton furent aussi fondées au Portugal, en Hollande, en Italie et en Belgique. Rappelons que toutes ces associations furent soutenues par leurs gouvernements. Elles importaient de leurs colonies cette matière première à des prix préférentiels.

En Allemagne, le comité économique colonial avait lancé une campagne de sensibilisation dans les protectorats pour la production et l'amélioration de la culture du coton; celle-ci dépassa peu à peu les dimensions de la "culture indigène".

En 1900, le comité économique envoya au Togo un groupe d'experts dits "die Baumwoll-expedition". Ce groupe d'experts était composé de 4 Noirs américains; ils possédaient une forte expérience dans le domaine de la culture du coton²⁾.

Au cours de leur séjour au Togo, ils avaient installé des

1) Warnack, p.51.

2) Cornevin, p.185.

jardins d'essai dans les régions où l'on cultive le coton. Leur travail avait consisté à comparer les diverses variétés du coton des autochtones; ils avaient enregistré les moments propices de la mise en terre des graines, leur arrosage et le moment de leur cueillette; ils avaient lutté aussi contre les parasites qui attaquaient les plantes¹⁾.

Vivant parmi leurs frères de couleur, ces experts Noirs donnaient aux paysans des informations qui leur permettaient d'améliorer le rendement de la culture du coton. Le choix de ces 4 experts n'avait pas été fait par hasard; le comité économique colonial voulait créer entre eux et les paysans autochtones un climat de familiarité et de confiance qui pourrait motiver les paysans togolais à changer de mentalité dans le domaine de la culture du coton. Leur travail avait abouti à la découverte de nouvelles variétés de coton au Togo. Nous avons: - Le coton côtier ou "die Küstenbaumwolle".

- Le coton de la région de Ho ou "die Togo-sea-Island.

- Le kpando ou le coton qui pousse à Kpando.

- Le coton de la région de Sokodé.

- Le coton de la région de Mangou²⁾

La recherche des experts avait permis aux paysans de pouvoir choisir les graines appropriées à leur région afin d'obtenir un bon résultat.

Parmi les cultures indigènes, l'administration locale avait

1) Cornevin, p.51.

2) ibidem, p.185.

accordé une importance particulière à la culture du coton. Les paysans produisaient non plus pour leur propre besoin personnel, mais aussi pour l'exportation. Une grande partie de la récolte du coton était cependant utilisée dans le Schutzgebiet. En 1913, l'exportation du coton avait atteint 503 368 kg ayant une valeur de 593 681 RM¹⁾.

Les paysans n'avaient pas délaissé la culture des autres produits vivriers pour pratiquer la monoculture du coton; ils avaient aussi augmenté leur production:

L'exportation de l'huile de palme qui était de 3 500 000 kg en 1891 passa à 3 965 000 kg en 1911. La valeur de cette exportation était estimée à 1 688 205 RM²⁾.

L'exportation des noix de palmes passa de 7 641 000 kg en 1891 à 13 286 552 kg en 1911 ayant une valeur totale de 3 578 648 RM³⁾.

Le maïs qui était cultivé pour les besoins de la population locale était devenu aussi une culture d'exportation. En 1905, on exporta 9 366 455 kg de maïs vers la métropole; il était évalué à 566 844 RM. En 1908, l'exportation du maïs avait atteint 30 204 899 kg. Sa valeur totale était de 2 030 746 RM⁴⁾.

L'intensification des "cultures indigènes" fit augmenter l'exportation des produits des commerçants allemands. Grâce à une bonne infrastructure, ils pouvaient acquérir rapidement les produits des régions les plus éloignées de la côte; ils étaient les seuls à avoir accès sur le marché international.

1) Schön, Ludwig, Das koloniale Deutschland, p.16.

2) Knoll, Togo under imperial Germany, p.141.

3) idem, p.141.

4) Schön, L. p.29.

II. LES CULTURES EUROPEENNES

Les cultures européennes sont les cultures qui se font sur les plantations des Européens; les produits que ces Européens cultivent, ne sont pas différents de ceux des cultivateurs togolais. On les dénomme "cultures européennes" ou cultures de plantation pour les définir par rapport aux cultures des autochtones: Elles se font sur de grandes étendues de terres, alors que les paysans autochtones se contentent de petites parcelles. Elles sont spécialement destinées à l'exportation; la récolte des paysans est destinée à la consommation locale; ils n'exportent qu'une infime partie de leur récolte. Les plantations européennes appartiennent à des sociétés de plantations qui ont leur siège dans la métropole. Dans le protectorat, elles se trouvent non pas sous la direction d'un autochtone, mais d'un Européen. Celui-ci recrute les autochtones pour qu'ils travaillent sur les plantations européennes; ils ne peuvent pas travailler selon leur rythme, mais selon le rythme que leur impose leur contrôleur européen; ils sont salariés sur ces plantations avec tous les maux que cela comporte.

La création de ces plantations nécessitent la possession des terres et la présence d'une main-d'oeuvre nombreuse et moins chère. Voyons d'abord les problèmes relatifs à l'acquisition des terres avant d'étudier les différentes plantations dans le Schutzgebiet Togo.

1. L'expropriation des terres des autochtones

Nous avons vu dans la première partie de ce travail qu'au début de la colonisation certains spéculateurs avaient acheté des terres dans la région d'Agou et de ses environs. Cet achat qui fut effectué avec l'aide du chef de la station de Misahohe, fut validé une année plus tard par le gouverneur du protectorat Koehler August malgré les protestations des paysans des régions concernées. Il fit passer simplement les intérêts des spéculateurs allemands avant ceux des autochtones.

Sholto Douglas et ses amis avaient fondé une fictive société minière sur ces terres acquises. Mais, lorsque les recherches géologiques ont montré que le Togo n'est pas riche en minerais, les actionnaires avaient alors décidé de créer des compagnies de concessions à la place de la société minière.

Les terres achetées par Hupfeld Friedrich ne furent pas immédiatement mises en exploitation; le représentant de Douglas avait accordé aux paysans un délai de trois ans pour cesser toute culture sur ces terres.

Au lieu d'employer une méthode radicale pour supprimer les prérogatives des paysans locaux, Hupfeld avait plutôt employé une méthode subtile dont il était question dans la politique coloniale proposée par Dernburg. Les terres qui seraient laissées après trois ans de cultures par les autochtones, seraient regardées par l'administration coloniale et les spéculateurs allemands comme terres ne suscitant plus

d'intérêt pour les autochtones. Les terres abandonnées serviraient de preuve pour Hupfeld pour justifier son achat; elles reviendraient de facto à Sholto Douglas et à ses amis. Cette tactique avait eu du succès dans certaines localités.

Malgré la signature du contrat de vente des terres par les chefs locaux, tout n'était pas pour autant réglé. Dans la métropole, certains parlementaires commencèrent à avoir vent de cet achat des terres dans leur "colonie modèle". Les commerçants allemands au Togo soutenaient les revendications des paysans togolais et devenaient leur porte-parole dans la métropole. Ils envoyaient des lettres de protestation aux députés à Berlin pour réclamer l'annulation de l'achat des terres et la restitution de celles-ci aux autochtones comme ils l'exigeaient.

Après trois ans d'exploitation, certains paysans n'avaient pas voulu abandonner leurs terres pour devenir des salariés des sociétés de plantation. Les paysans de ces localités qui avaient contesté dès le début l'achat de leurs terres par les spéculateurs allemands, recommencèrent leurs protestations lorsque les premières sociétés de plantation furent créées. Leur revendication eut une telle ampleur que la métropole décidât de prendre cela en considération pour éviter un scandale dans la "Musterkolonie".

Le contrat d'achat qui était jusque-là inconnu dans la métropole fut publié dans le journal "Die Deutschen Kolonien" en 1904. Cette publication ne manqua pas de soulever un débat au parlement. L'achat des terres aux paysans togolais

fut considéré comme un geste abusif de la part des spéculateurs car il fut favorisé à cause de l'intervention du chef de la station.

L'opposition saisit encore cette occasion pour fustiger les pratiques calomnieuses du milieu colonial qui ne cherchait qu'à s'enrichir aux dépens des autochtones dans le protectorat.

Pour arrêter les projets des concessionnaires au Togo, le ministère des colonies fit constituer une commission dite la "Landkommission" ou la "commission des terres" chargée d'enquêter sur les acquisitions des terres de la Société allemande du Togo (DTG)¹⁾.

L'enquête devrait permettre de faire une différence entre les terres qui étaient achetées et celles qui ne l'étaient pas.

La commission des terres était composée:

- Du chef de la station de Misahohe, Dr. Gruner, en tant que président de cette commission;

- Du directeur des plantations de la Société allemande du Togo, Boeckel, comme représentant la société qui avait acheté les terres dans la région d'Agou et de ses environs.

- Du missionnaire Diehl de la Société de la Mission de Brême, comme représentant les intérêts des cultivateurs du Togo²⁾.

Comme on peut le constater, la commission a été faite à l'avantage de la société des plantations. Si le directeur des colonies n'avait pas intérêt à voir les compagnies de con-

1) FA 1/537.

2) FA 621.

cessions au Togo, il n'avait pas non plus, l'intention de laisser toutes les terres achetées par la société allemande du Togo à la disposition des paysans des localités qui réclament leurs terres. Le directeur colonial voulait plutôt étouffer un scandale et apaiser une opposition qui cherchait tous les moyens pour s'opposer à la politique coloniale du Reich.

Comment les paysans togolais pourraient-ils récupérer leurs terres alors que la commission formée n'était pas équilibrée?

Le président de la commission, le chef de la station de Misahohe n'avait-il pas accompagné Hupfeld pour se rendre dans les localités où l'achat avait eu lieu? N'était-ce pas sous sa menace que les chefs de ces localités avaient accepté de signer le contrat pour éviter un bain de sang?

Pour avoir soutenu le représentant de Sholto Douglas, on peut supposer que le président de la commission partage l'idée des spéculateurs qui pensent que la création des plantations européennes au Togo est nécessaire.

Boeckel, chargé de défendre les intérêts de la société va-t-il laisser les terres acquises aux paysans parce que certains d'entre eux sont mécontents? Le gouverneur Koehler n'avait-il pas légalisé cet achat? Il peut s'appuyer sur ce fait pour se justifier. En rétrocédant beaucoup de terres aux paysans, la société risque de ne pas disposer assez de terres pour ses cultures d'exportation.

Seul à défendre les intérêts des paysans, le missionnaire Diehl. Mais que pourra-t-il devant ce lobby qui ne cherchait

qu'à exploiter les gens? Lui rendrait-on la tâche facile?

Nous constatons aussi l'absence des chefs des localités ou de leurs représentants qui avaient signé le contrat de vente en 1898 dans la commission des terres. Cela révèle que leur autorité était déjà réduite dans les années où la commission des terres avait commencé ses travaux en 1904. Cela signifie que le pouvoir politique des chefs n'était plus reconnu par l'autorité coloniale. Cette dernière les avait soumis après leur consentement d'être sous la protection de l'Allemagne.

Cette faiblesse du pouvoir des chefs locaux et de leur influence avaient conduit à une rapide désagrégation des vieilles coutumes. L'administration coloniale locale promulguera plus tard des décrets qui autoriseront les grandes familles à mettre leur patrimoine foncier en vente si elles le désirent. Les terres devinrent dès lors un objet de spéculation.

La commission des terres travailla sans eux et sans tenir compte de leur revendication. La présence du missionnaire dans la commission leur avait donné une lueur d'espoir. Cependant la démarche de cette commission ressembla de près à celle des nations qui avaient participé à la conférence de Berlin en 1884 pour partager le continent africain entre elles sans demander leur avis.

Dans le protectorat, les missionnaires et les commerçants étaient regardées par les autres groupes coloniaux comme des forces qui leur étaient opposées et qui gênaient le déroulement normal de la colonisation allemande au Togo; ils étaient

considérés comme des égoïstes ayant des visées personnelles qui les poussaient à défendre les intérêts des autochtones.

La commission des terres chargée d'étudier le dossier avait commencé ses travaux le 16.09.1904 à Nyomgbo¹⁾. Les travaux furent longs et difficiles pour le représentant des autochtones. Le représentant de l'administration coloniale et celui de la société allemande du Togo étaient prêts à constater la légalité de ces achats; ils ne voulaient pas abandonner le projet de créer de grandes étendues de plantation dans une région qui s'y prête. Les négociations furent à plusieurs fois interrompues pour diverses raisons: maladie d'un membre de la commission, congé de convalescence ou congé annuel, empêchement administratif, départ pour la métropole, temps de concertation, saison de pluie etc...

Le missionnaire Diehl qui défendait la cause des Togolais, était à plusieurs reprises confronté au refus de rétrocession des terres par le représentant de la société. Lorsque le délai de trois ans fut écoulé, quelques terres furent laissées par les paysans; la société allemande du Togo les avait mises en exploitation dans les localités de Tafié, de Kébu, de Kpota, d'Aguibé, d'Akpolo, de Legbelita et d'Aguiba. Ces exploitations ne furent plus prises en considération durant les négociations. Le président de la commission jugea que les autochtones de ces régions avaient assez de terres pour leur cultures de subsistance²⁾. Son attitude durant toute la

1) FA 1/621.

2) ANT, Gutachten über die von dem Bergassessor Hupfeld abgeschlossene Verträge im Togogebiet vom 14. Sep 1899.

période des négociations avait consisté à trouver des moyens pour justifier que les possessions de la société allemande du Togo étaient incontestables.

Cette enquête avait permis de découvrir les méthodes d'expropriation du représentant de Douglas à l'égard des Togolais. Elle avait révélé qu'il y avait eu plusieurs irrégularités dans la façon dont les terres avaient été achetées. Hupfeld n'avait pas seulement contraint les gens à lui vendre des terres, mais il les avait eues à vil prix, allant jusqu'à offrir de simples cadeaux aux chefs et aux Anciens comme prix d'achat des terres. Il faisait pour ainsi dire du troc avec les gens. Ainsi dans la localité de Nyomgbo, les habitants avaient révélé au missionnaire Diehl que Hupfeld avait payé leurs terres en nature; il avait en effet remis aux Anciens et aux chefs de cette localité des poudres de chasse et des boissons alcoolisées d'origine européenne; la superficie des terres acquises pour ce cadeau est de 4 206 ha.

A la publication du rapport de la commission des terres, le secrétaire d'Etat chargé des colonies avait demandé à la société de verser une somme équivalente au prix des terres aux chefs et aux Anciens des localités concernées. Une partie des terres avait été reconnue comme propriété de la société. Les terres que le représentant des Togolais avait récupérées furent confiées aux Anciens pour leur propre besoin.

Lorsque la commission des terres termina ses travaux, il n'en resta pas moins de terres à la société allemande du Togo pour réaliser ses projets de plantations sur de grandes

surfaces. Le tableau suivant nous donne un aperçu de la superficie dont dispose encore la société après la rétrocession de certaines terres.

<u>Localités</u>	superficies acquises	superficies remises	superf. rest.
Nyomgbo	4 206 ha	3 556	650
Tafié	350 ha (?)	-	350
Kébu	20 ha	-	20
Gadja	8 348 ha	124	8 224
Atigbé	1 550 ha	-	1 550
Agome-Tomegbé	216	30	180
Sio (localité) et Aguibé	2 482 ha	-	2 482
Akplolo	2 000 ha (?)	972	1 048
Yoklo, Kpimé, Lanvié et Kata	9 686 ha	6 196	3 490
Kpota/Agbelika	500 ha	-	500
Aguibo	7 033 ha	-	7 033
Akplolo	8 328 ha	-	8 328 ¹⁾

1) FA 1/259.

2. Les sociétés de plantation

Les sociétés de plantation qui étaient installées dans le territoire furent fondées dans les années 1900. La société minière que Sholto Douglas avait constituée, avait été transformée en société allemande du Togo, die "Deutsche Togo-gesellschaft" (DTG).

Les représentants de la DTG avaient versé une somme de 220 000 RM à Douglas pour pouvoir acquérir ses terres. Cette somme ne peut pas être comparée à celle dont Hupfeld avait fait cadeau aux Anciens et aux chefs pour pouvoir s'approprier leurs terres. Sholto Douglas s'était enrichi ainsi aux dépens des gens de ces localités.

Parmi les plus importantes sociétés de plantation, on remarquera:

La Deutsche Togogesellschaft ou la société allemande du Togo.
C'était une société coloniale ayant son siège en métropole. Elle était dotée d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un comité directeur.

L'assemblée générale représente la majorité des membres de la société; les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés; les assemblées générales ont toujours lieu à Berlin.

Le conseil d'administration est composé au moins de cinq membres, nombre fixé par l'assemblée générale qui dispose du droit de vote. Le conseil d'administration a le droit et le devoir de contrôler l'ensemble de la gestion des affaires de

la société.

Le Directeur n'est autre que Hupfeld Friedrich; il représente la société à l'extérieur pour les affaires juridiques.

Le capital de la société s'élève à 750 000 RM. Ses buts sont: l'acquisition et l'exploitation de la propriété foncière; l'exploitation et le développement des plantations européennes, des entreprises commerciales et économiques de tout genre. L'action de la société ne se limite pas seulement au Togo, mais peut s'étendre dans les colonies voisines,

L'Agupflanzungsgesellschaft ou la société de plantation d'Agou. Elle n'est rien d'autre qu'une filiale de la DTG. Cette société fut fondée par les membres du comité directeur et du conseil d'administration de la DTG qui, se félicitant du succès et de la rentabilité de la société allemande du Togo, avaient décidé de créer une nouvelle société dénommée " la société de plantation d'Agou¹⁾".

Comme la société allemande du Togo, le siège de la société de plantation d'Agou se trouve dans la métropole; elle a un capital social de 600 000 RM; elle poursuit les mêmes objectifs que la DTG, à savoir l'acquisition et l'exploitation de la propriété foncière, l'exploitation et le développement des plantations européennes, des entreprises commerciales et économiques de toute sorte; elle a aussi une organisation calquée sur celle de la société allemande du Togo.

Pour réaliser leur projet, la société allemande du Togo

1) FA 1/574.

avait mis à la disposition de la société de plantation d'Agou environ 1 000 ha dans les localités de Nyomgbo, Kétou et Tafié. La valeur de cette superficie était estimée à 240 000 RM¹⁾.

Pourquoi cette nouvelle société se démarqua-t-elle d'abord de la DTG?

Les actionnaires voulaient éviter les critiques du représentant des autochtones qui ne voulait pas la création des sociétés de plantation dans le territoire; en outre, cette nouvelle société était toujours en quête de terres cultivables; les membres de cette société cherchaient à racheter les terres reprises par les autochtones; grâce au nouveau décret de l'administration coloniale locale, les spéculateurs allemands pouvaient acheter légalement les terres aux paysans. La société voulait aussi effacer la méfiance des gens à l'égard du lobby de la DTG.

Les terres que cette société voulait acheter étaient estimées à 20 000 RM; elle cherchait à exploiter de nouveau les paysans car l'évaluation ne s'était pas faite en superficie mais en capacité de production. Selon le conseiller du gouvernement le Dr. Busse, on trouverait sur 1 000 ha peut-être 300 ha qui seraient bons pour la culture du cacao²⁾.

Cette affirmation n'était qu'un prétexte que la société pourrait évoquer pour ne pas payer le prix réel des terres.

Après la signature du contrat d'achat, la société plaça les nouvelles terres acquises sous la direction de la DTG.

1) FA 1/589.

2) FA 1/574.

Elle-même était devenue une filiale de la société allemande du Togo. En effet, les membres de cette société n'avaient fait que reprendre les terres qu'ils avaient cédées aux paysans en passant par une autre société intermédiaire.

La société de plantation d'Agou s'occupait essentiellement de la culture du café et du cacao; mais on pouvait aussi trouver du coton, du manioc, du sisal, du ficus, du cola, de l'hévéa et des palmiers à huile sur ses terres.

En 1910, on pouvait compter cinq Européens, quatre surveillants et environ 220 travailleurs autochtones sur la plantation d'Agou,

La société de plantation de Kpémé ou la Pflanzungsgesellschaft-Kpémé fut installée aussi en 1900. Son siège se trouvait à Berlin. Comme les autres, elle s'intéresse à l'acquisition des terres, à la vente ou à la mise en valeur de ces terres mais aussi à la commercialisation des produits agricoles. Son capital s'élève à 480 000 RM¹⁾. Elle pratique la culture du coton, du sisal et surtout la culture des cocotiers.

La culture des cocotiers avait commencé sur sa filiale de Baguida qui dispose d'une superficie de 176 ha. En 1900, on pouvait déjà compter 1 000 plants de cocotiers et 15 000 noix de cocos en semence sur cette plantation. D'après les études faites, un cocotier commence à produire à partir de la 7e année. En 1901, on comptait sur la plantation de Kpémé environ

1) DKB, 1902, p.295.

22 000 cocotiers ayant atteint 6 ans ou plus;

4 500 cocotiers ayant atteint 5 ans;

26 000 cocotiers ayant atteint 4 ans;

32 500 cocotiers ayant atteint 3 ans;

41 000 cocotiers ayant atteint 2 ans;

10 000 cocotiers ayant atteint 1 an¹⁾.

La plantation de Kpémé avait en 1901 au total 136 000 cocotiers; elle avait en outre 5 250 plants et 2 500 noix de cocos en semence.

Si nous regardons l'état de cette plantation, nous pouvons constater que la plantation de Kpémé avait commencé ses activités bien avant les travaux de la commission des terres dans les régions d'Agou.

La société fut créée sur les terres dites vacantes; en effet, l'administration locale avait déclaré que les terres qui n'appartenaient pas à un individu ou à un groupe seraient considérées comme propriété du fisc. A Baguida et à Kpémé, les Allemands avaient alors occupé les terres qui appartenaient aux villages. Habilement, les grandes familles furent dépossédées par l'administration locale malgré leur mécontentement. Les Allemands qui désiraient créer les sociétés de plantation dans le territoire en profitèrent pour réaliser leur projet: la culture sur de grandes étendues.

Les autochtones effectuaient les travaux sur ces plantations; on comptait en moyenne 70 travailleurs autochtones sur

1) DKB, 1911, p.667.

la plantation de Kpémé. Leur travail consistait à déterrer les plants qui ne pouvaient plus croître pour les remplacer par d'autres; ils devaient aussi préparer le sol pour ensemercer les noix de cocos . Ces travailleurs étaient surveillés pendant leur travail par 3 assistants européens.

Le premier directeur de la société fut Boeckel. On s'en souvient - il a été nommé représentant de la DTG dans la commission des terres. Il représentait alors les planteurs qui souhaitaient voir le développement de grandes plantations dans le protectorat.

En 1901, il fut remplacé à ce poste par Hupfeld Friedrich. Celui-ci occupa donc la direction des trois principales sociétés de plantations dans le territoire; il harmonisa leurs structures et leurs buts; il fit de cette union des sociétés d'où sortirent d'autres filiales, un véritable outil de monopole. Il visait en réalité l'élimination des petits paysans et les sous-négociants autochtones afin de les transformer en travailleurs salariés; il cherchait aussi à éliminer les privilèges des petits commerçants européens qui ne comptaient que sur la récolte des autochtones pour demeurer les seules entreprises économiques dans le territoire.

En cultivant les produits d'exportation et en les livrant directement sur le marché de la métropole, elles feraient beaucoup plus de bénéfice que si elles abandonnaient aux commerçants européens le soin de les exporter. Ne se proposaient-elles pas dans leur programme de commercialiser les produits agricoles?

La politique des sociétés de plantation fut soutenue dans la métropole par le comité économique colonial; ce comité comptait sur la production de ces sociétés pour se soustraire de la dépendance des autres puissances coloniales en ce qui concerne les matières premières.

A l'intérieur du protectorat, elles étaient soutenues par certains fonctionnaires coloniaux; les représentants de l'administration coloniale favorisaient non seulement l'achat des terres par les sociétés de plantation, mais mettaient à leur disposition les travailleurs ou contraignaient les gens à aller effectuer les travaux de prestations sur les plantations. L'administration coloniale n'avait-elle pas besoin d'argent liquide pour ses propres caisses?

CHAPITRE VI

LES METHODES DE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS

A) IMPOSITION DE LA POPULATION DU SCHUTZGEBIET

En 1907, le gouverneur du protectorat, le comte von Zech avait signé un décret instituant l'imposition de la population adulte dans le protectorat. Toute personne adulte qui pouvait exercer une activité professionnelle dans le territoire devait payer une taxe à l'administration coloniale locale.

Le mode de paiement était variable. Il pouvait se faire en paiement liquide, en travaux de prestation ou en livrant les produits agricoles au chef de station¹⁾.

Selon le décret, certaines catégories de personnes étaient exemptées d'impôts. Il s'agissait des femmes, des enfants, des membres de la troupe policière et les chefs traditionnels²⁾.

L'administration locale avait exclu de l'imposition les travaux d'entretien des routes qu'elle avait au début imposés à la population du territoire; elle les considérait désormais comme une affaire du ressort des chefs des localités; ils devaient veiller à la propreté de leur localité.

L'administration voulait employer l'imposition pour recueillir le plus possible d'impôts et disposer d'un grand nombre de gens qu'elle pourrait employer dans les régions où

1) FA 1/270.

2) FA 1/411.

manquait la main-d'oeuvre. Les gens étaient contraints d'aller chercher du travail pour pouvoir régler leurs impôts plutôt que de se cantonner dans leur localité pour effectuer les travaux d'entretien de routes.

L'introduction de la taxe civique dans le protectorat avait par contre surchargé la population féminine des localités. En effet, les hommes avaient abandonné les travaux d'entretien des routes pour chercher un travail rémunérateur. Faute d'hommes, les chefs des villages convoquaient les femmes et les enfants pour assurer les travaux de propreté de leur village; elles sacrifiaient leur temps qu'elles devaient en général accorder à leurs propres activités pour faire les travaux qu'en général les hommes faisaient. On peut conclure que l'administration locale utilisa un moyen indirect pour taxer aussi les femmes.

Pour déterminer le nombre de gens qui devaient payer les impôts, l'administration locale avait fait enrégistrer tous les adultes de chaque village dans chaque circonscription; cela lui permettrait de contrôler les gens sans difficulté. Dans chaque localité, le chef était habilité à percevoir les impôts en espèce; ils recevaient 5% de ce qu'ils avaient perçu de la part de l'administration coloniale; la perception des impôts était devenue une source de revenu pour les chefs locaux. Plus les chefs locaux encaisseraient l'argent liquide, plus ils auraient un budget personnel élevé. On peut imaginer la pression que certains chefs peuvent exercer sur leurs sujets pour qu'ils aillent chercher du travail chez les Européens. L'acquiescement des impôts devenait dans certains cas une chasse

à l'homme. Certains Anciens nous avaient raconté que les percepteurs des chefs passaient de maison en maison au moment opportun pour collecter les impôts; il était très difficile de s'y soustraire.

A Lomé-ville et à Aného-ville, l'administration locale avait exigé des habitants de ces deux villes, des impôts en espèce dès le début; elle justifia cette mesure par le fait :

- Que les habitants de ces deux villes étaient depuis très longtemps en contact avec la population européenne;

- Que la monnaie était plus répandue dans les deux villes que dans les autres régions du territoire où le système du troc existait encore;

- Que les gens connaissaient la valeur de l'argent dans ces deux centres commerciaux.

Nous pensons que l'administration locale voulait plutôt éviter une confrontation avec les dignitaires de Lomé-ville et Aného-ville. Elle leur avait fait croire qu'ils étaient des gens privilégiés et n'avaient pas besoin de faire les travaux de prestation ou de livrer les produits pour payer leurs impôts. Les populations de Lomé-ville et d'Aného-ville n'avaient-elles pas toujours considéré les travaux de prestation comme travaux d'esclaves? L'administration voulait employer dans ce cas, une manière douce pour faire pression sur les gens pour chercher du travail dans les entreprises européennes ou à se consacrer davantage à leur travail.

Les impôts étaient calculés en fonction du revenu annuel dont pouvait disposer un autochtone. Les gens de la 1ère

catégorie étaient tous ceux qui avaient un revenu annuel inférieur à 300 marks. A cette catégorie appartenait la plupart des gens qui travaillaient pour leur compte; ceux qui travaillaient chez les missionnaires comme aide, obtenaient à peine la moitié de cette somme pendant une année. Les gens qui gagnaient jusqu'à 300 marks par an, devaient verser la somme de 6 marks comme impôts à l'administration coloniale. Les impôts des gens de la 2e catégorie s'élevait à 9 marks. C'étaient des gens qui avaient un revenu jusqu'à 600 marks. Un montant de 300 marks s'ajoute à chaque catégorie imposable.

Le tableau des impôts se présentait comme suit:

1ère catégorie	6 marks	7e catégorie	68 marks
2e catégorie	9 marks	8e catégorie	86 marks
3e "	16 "	9e "	106 "
4e "	28 "	10e "	128 "
5e "	32 "	11e "	150 "
6e "	40 "	12e "	180 " 1)

Ce système permettait à l'administration coloniale de faire rentrer de l'argent liquide dans ses caisses et d'effectuer certaines réalisations dans le protectorat sans demander l'avis de la métropole où les subventions pour les protectorats étaient désormais soumises au Reichstag et où les dépenses de chaque administration locale étaient contrôlées.

La fixation des taux des impôts n'avait pas laissé les

1) Landesgesetzgebung des Schutzgebietes Togo, p.417.

autochtones indifférents parce qu'elle ne correspondait pas à la réalité. Le revenu annuel dont disposait les gens était faible; c'est pourquoi les représentants des autochtones avaient demandé aux autorités coloniales de diminuer le taux des impôts en ramenant celui de la première catégorie à 3 M. Ils étaient soutenus dans leur démarche par les missionnaires chez qui beaucoup de gens travaillaient. Le salaire de ces gens ne dépassait guère 16 marks par mois;¹⁾ il était à peine suffisant pour subvenir à leurs besoins; certains étaient obligés de faire de l'agriculture pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

L'imposition risquait de compromettre le travail des missionnaires parce que les gens pourraient abandonner le travail chez les missionnaires pour faire quelque chose de lucratif.

Le 04 Septembre 1908, les missionnaires avaient demandé à l'administration coloniale d'affranchir leurs employés de la taxe civique parce qu'ils ne gagnaient pas beaucoup et que leur salaire était insuffisant pour subvenir à leurs besoins. Les représentants des autochtones avaient, eux, demandé la réduction du taux imposé parce qu'ils leur paraissait trop élevé. Les missionnaires craignaient que leurs employés ne demandassent une augmentation de leur salaire pour payer les impôts. S'ils augmentaient le salaire des autochtones, cela signifierait que les autorités coloniales les avaient indi-

1) Amtsblatt du 08.11.1908.

rectement taxés¹⁾.

Nous constatons que les missionnaires n'intervenaient pas seulement pour soutenir les causes des autochtones; ils cherchaient aussi à préserver leur travail religieux et leurs intérêts; l'administration coloniale ne devait pas entraver les bonnes relations existantes entre les missionnaires et les autochtones; ils voulaient surtout éviter une réaction en chaîne de la part des autochtones à la suite de l'introduction de la taxe civique dans le protectorat.

Malgré l'intervention des missionnaires et des représentants des autochtones, les autorités coloniales n'avaient ni accepté la réduction du taux des impôts, ni affranchi les employés des missions de la taxe civique. Elles avaient admis que le taux fixé était élevé, si on le comparait aux salaires dans le protectorat; mais il était ainsi fixé dans le but de contraindre les gens passifs au travail²⁾. Certains Européens ne se plaignaient pas du manque de la main-d'oeuvre constante?

Les autorités avaient aussi constaté que les gens ne se présentaient plus volontairement pour effectuer les travaux. En fixant le taux très élevé, ces gens-là seraient obligés d'aller chercher du travail. C'est un moyen pour faire pression sur eux; elles ne voulaient pas aussi faire des maîtres, des élèves et des employés de la mission une classe de privilégiés en les affranchissant de la taxe civique. Cela pourrait conduire les adultes à chercher le chemin de l'école

1) Amtsblatt du 08.11.1908.

2) Amtsblatt du 28.11.1908.

de l'école pour éviter les travaux; les autorités coloniales avaient seulement fait une concession aux missionnaires. Leurs élèves seraient exemptés de la taxe civique s'ils réussissaient à leurs examens; il s'agit, comme le dit le représentant de l'administration coloniale, de faire sortir de leur tête qu'ils sont trop nobles pour les travaux de prestations¹⁾ Les autorités n'avaient pas tenu compte de la doléance des représentants des autochtones.

Les travaux de prestations étaient devenus une épée de Damoclès sur la tête des élèves. Leur travail de prestation se déroulaient en général pendant les grandes vacances. Les vacances pour certains ne signifiaient pas nécessairement un temps de repos; ils étaient surchargés pendant cette période par les travaux champêtres et les travaux de prestation. Les autorités coloniales voulaient éviter que les adultes ne se missent sous le nom d'élèves pour échapper aux travaux de prestation.

Toutes ces précautions montrent l'importance que l'administration accorde à la main-d'oeuvre dans le protectorat.

Les gens effectuaient les travaux suivant les saisons; ils étaient employés dans différents domaines. Le but des autorités coloniales était d'avoir des prestataires à leur disposition et de les employer où elles le voulaient. Les travaux étaient ordonnés par les chefs des circonscriptions. Le nombre de jours de prestation étaient fixés à 12.

1) Amtsblatt du 28.11.1908.

Les gens étaient employés pour la construction des routes ou des résidences des personnalités administratives, pour le reboisement ou pour l'entretien des stations; souvent, certains étaient mis au service des privés ou à la disposition des sociétés de plantation. Les autorités coloniales avaient cherché tous les moyens pour les employer.

Les contribuables qui voulaient payer leur taxe civique en nature, fournissaient aux autorités les produits d'exportation; la quantité devait correspondre à la somme des impôts; ils livraient des produits de cueillette comme le caoutchouc ou mettaient leur culture à la disposition de l'administration.

Dans certains villages, les autorités avaient distribué les grains de coton aux gens pour les semer. Ils étaient acquittés de la taxe civique s'ils remettaient la récolte à l'administration; les autorités n'avaient pas fixé le nombre de kilo des produits que les gens devaient leur livrer; le chef de station pouvait exiger autant qu'il voulait. Pour éviter les tracasseries des agents administratifs, certains n'hésitaient pas à mettre toute leur récolte à la disposition du chef de la station. Ils consacraient leur temps à cultiver les produits dont ils ne jouissaient pas. Il est à remarquer que cette production était obtenue aux dépens des cultures de subsistance. Les impôts en nature étaient prélevés aux dépens des autochtones de certains villages. Les autorités coloniales favorisaient les commerçants allemands qui profitaient de cette aubaine pour acheter à de bas prix ce que les gens avaient cultivé.

Les différentes formes d'impôts avaient constitué pour l'administration coloniale des moyens pour contraindre les gens à chercher constamment du travail , ce qu'un de nos interlocuteurs avait de cette façon exprimé: "Chez les Allemands, il faut travailler, il faut travailler dur".

Pour donner un exemple sur la prestation dans le protectorat, nous allons considérer la liste fiscale de l'année 1909. Au cours de cette période, l'administration coloniale avait enregistré 164 610 contribuables; ils se répartissaient dans les circonscriptions selon le tableau de la page suivante,

- Dans le cadre A, nous avons les différentes circonscriptions.

- Dans le cadre B, nous avons le nombre des contribuables pour les impôts en espèce.

- Dans le cadre C, nous avons le nombre des contribuables pour les impôts en nature.

- Dans le cadre D, nous avons le nombre des contribuables pour les travaux de prestation.

- Dans le cadre E, nous avons le nombre des contribuables de chaque circonscription.

- Dans le cadre F, il y a le nombre des contribuables qui sont redevables d'impôts à l'administration coloniale; il s'agit d'une estimation des autorités parce qu'elles n'ont pas réussi à enregistrer toutes les personnes.

- Dans le cadre G, le total des contribuables dans chaque circonscription.

- Dans le cadre H, il y a la somme perçue par l'administration dans chaque circonscription au cours de cette période.

A	B	C	D	E	F	G	H
Lome-Stadt	1 770	-	-	1 770	-	1 770	15 649,33M
Aneho-Stadt	649	-	-	649	-	649	5 339,80M
Aneho-Land	17 573	165	8 780	26 518	1 360*	27 878	105 435,00M
Lome-land	20 026**1	-	3 041	23 067	1 070*	25 137	119 514,00M
Misa-hohe	20 347	-	3 383	23 730	2 819*	26 549	122 014,50M
Atakpame	5 006**2	-	9 690**	14 690***3	200*	15 664	28 390,00M***
Kete-Kratchi	1 641	-	1 552	3 193	800*	3 993	9 432,00M
Sokode-Bassari	181	5 746	30 951***4	36 878	-*	39 781	1 086,00M
Mango-Yendi	521	110	7 907***5	8 538	12 785	23 189	3 618,00M
Total	67 708	6 021	65 304	139 033	19 034	164 610	410 486,63M

Les explications concernant les notes du tableau de la page précédente:

*= estimation.

***= Il y avait une partie de ces contribuables qui payaient la moitié de leurs impôts en espèce et travaillaient pour l'autre moitié.

- 1) Il y avait 637 personnes qui venaient d'autres circonscriptions.
- 2) Il y avait 707 personnes qui venaient d'autres régions.
- 3) Il y avait 774 personnes qui étaient des volontaires obligés sur le chantier de la construction des voies ferrées.
- 4) Il y avait 2 902 personnes qui étaient des volontaires obligés sur le chantier de la construction des voies ferrées.
- 5) Il y avait 1 886 personnes qui étaient des volontaires obligés sur le chantier de la construction des voies ferrées.

Sur le tableau précédent, nous constatons que les contribuables de Lomé-ville et d'Aného-ville avaient payé leurs impôts en espèce comme l'administration coloniale le leur avait imposé. A Lomé-land et à Aného-land, certains avaient payé leurs impôts en livrant les produits ou en effectuant les travaux de prestation. A Aného-land, il y avait 165 personnes qui avaient livré des produits agricoles et 8 780 qui avaient effectué des travaux de prestation. A Lomé-land, il y avait 3 041 personnes qui avaient effectué des travaux de prestation. Le tableau ne mentionne pas le nombre de personnes qui avaient livré des produits agricoles pour payer leurs impôts. Nous pouvons dire que les gens préféraient vendre leurs propres produits et se procurer ce dont ils avaient besoin que de les mettre à la disposition des autorités coloniales. Leur connaissance de la valeur de l'argent avait dans ce cas joué un rôle important.

Dans cette même année, l'administration coloniale avait estimé qu'il y avait 1 360 personnes à Aného-land, et 1 070 à Lomé-land qui n'avaient effectué aucun travail de prestation ou payé en espèce ou même livré des produits à l'administration. Avaient-elles compris que les autorités coloniales les exploitaient? Nous avons appris par les Anciens que beaucoup de gens n'étaient pas d'accord avec le système des impôts. Pour protester contre cela, ils disparaissaient pendant la période de la collecte des impôts pour éviter les tracasseries des collecteurs; ils demeuraient longtemps introuvables jusqu'à ce que cette période fût écoulée. Il y

en a d'autres qui allaient passer le temps à la Gold Coast ou au Dahomey pour éviter les travaux de prestation. Les chefs locaux restaient impuissants devant cette attitude des gens. Le taux élevé des impôts avait conduit les gens à considérer leur imposition comme une exploitation injuste de la part de l'administration coloniale. Celle-ci n'avait fait qu'estimer le nombre de gens qui n'avaient pas voulu payer les impôts dans leur circonscription.

Dans les autres régions, les gens avaient effectué, soit les travaux de prestation, soit payé en espèce; certains avaient payé une partie de leurs impôts en espèce et avaient travaillé pour l'autre moitié. Dans ces circonscriptions où la monnaie n'était pas développée, les gens avaient cherché à être en règle pour pouvoir se consacrer à leurs propres activités; ils voulaient éviter ce fardeau qu'est le travail de prestation. On peut aussi dire que certains étaient contraints par leur chef à verser une partie de leurs impôts en espèce afin que lui puisse recevoir une rémunération en liquide de la part des autorités coloniales.

Dans les circonscriptions de Mango-Yendi et de Sokodé-Bassari, il y avait très peu de gens qui avaient payé en espèce. Beaucoup avaient plutôt livré des produits agricoles ou effectué les travaux de prestation. Si les gens ne livraient pas une suffisante quantité de produits, ils étaient envoyés sur d'autres chantiers pour compléter le nombre de jours restants.

Au cours de la période fiscale 1911/12, nous constatons une progression du nombre des contribuables dans les diverses régions du territoire. Il y a deux aspects fort intéressants au cours de cette période qu'il convient de souligner:

- Selon les estimations des autorités coloniales, beaucoup de gens étaient encore redevables à l'administration coloniale ; les collecteurs d'impôts n'arrivaient plus à contrôler les gens qui manifestaient leur désapprobation à l'égard des impôts; ce groupe refusait d'effectuer les travaux de prestation.

- Dans les circonscriptions de l'intérieur, les gens avaient abandonné le système qui consistait à livrer à l'administration coloniale les produits agricoles; quelques-uns réglaient leur taxe civique en espèce. La construction des routes principales et des lignes de chemins de fer dans le territoire a permis à ces gens de gagner de l'argent pour ne plus payer leurs impôts en nature.

Le tableau de la page suivante nous donne un aperçu détaillé de la période fiscale 1911/12.

Les explications concernant les notes de la page suivante.

* = estimation de la part de l'autorité coloniale.

** = parmi eux, 338 ont payé seulement 3 marks et 77 ont payé 5 marks.

° = 2 971 ont payé 3 marks.

°° = 3 535 ont travaillé chacun 6 jours.¹⁾

1) voir Amtsblatt, 1912, p.294.

A	B	C	D	E	F	G	H
Lome-Stadt	2 196 ^{**}	-	-	2 196	-	2 196	18 533,10M
Aneho-Stadt	625	-	-	625	-	625	5 454,35M
Aneho-land	25 067	-	1 102	26 164	800 [*]	26 969	150 402,00M
Lome-Land	25 227	-	5 681	30 908	258 [*]	31 164	151 362,00M
Misa-hohe	24 724	-	508	25 237	300 [*]	25 537	148 374,00M
Atakpame	13 351 ^o	-	1 930 ^o	21 481	500 [*]	21 981	65 193,00M
Kete-Kratchi	3 521	-	817	4 338	900 [*]	5 400	21 126,00M
Sokode	12 374	-	35 108	47 482	1 439 [*]	50 000	74 274,00M
Mango	6 486	-	15 286	21 772	9 128 [*]	30 900	38 916,00M
Total	113 581	-	60 432	180 213	13 325	194 772	673 634,45M
Année précédente	111 160	1 851	55 024	161 596	24 403	185 999	649 825,70M

Le tableau de la page suivante nous montre l'emploi des travailleurs prestataires dans les différentes circonscriptions au cours de la période 1911/12.

Dans Lomé-ville et Aného-ville, il n'y avait pas de travailleurs prestataires; les gens, dans ces villes, avaient toujours payé leurs impôts en espèce comme l'administration coloniale l'avait exigé.

Dans certaines régions, les prestations ne se limitent pas à 12 jours; il arrive que le chef de station emploie des gens pendant une longue durée parce qu'ils avaient manqué à leur devoir. C'est ainsi qu'à Borgou, dans la circonscription de Sokodé, l'autorité coloniale avait contraint les habitants à payer des impôts supplémentaires sous forme de donation de produits agricoles¹⁾.

1) Amtsblatt du 28.09.1912.

<u>Désignations des travaux.</u>	<u>Lome-land</u>	<u>Aneho-land</u>	<u>Misa-hohe</u>	<u>Atakpame</u>	<u>Kete-kr.</u>	<u>Sokode</u>	<u>Mango</u>
1. Construction et entretien des bâtiments des stations	1 020	4 500	770	-	324	78 758	29 265
2. Construction et entretien des chemins, des ponts, des marchés et des places publiques....	63 964	2 616	1 093	64 332	456	235 845	43 296
3. Installation et entretien des habitats modèles ...	804	-	331	-	-	4 610	-
4. Installation de jardins et cultures des plants d'essai, travaux champêtre..	2 384	-	2 415	24 018	3 996	57 119	75 108
5. Reboisement	-	-	-	-	-	2 259	21 652
6. Travaux dans les entreprises ind.	-	4 404	-	-	1 176	-	960
7. Travaux publics	-	1 704	555	-	-	10 572	-
8. Commissionnaires	-	-	932	-	3 852	22 916	9 540
9. Recrus pour chef	-	-	-	-	-	-	3 720
10. Divers	-	-	415	-	-	9 444	-
Total...	68 172	13 224	6 511	88 350	9 804	421 568	183 441
Année précédente	49 020	13 396	14 473	98 844	10 560	199 932	232 830

B) LA CREATION DES COLONIES DE REDRESSEMENT

Lorsque le représentant de la société allemande du Togo avait réussi avec l'aide du chef de la station de Misahohe à disposer des terres cultivables de la population d'Agou et de ses environs beaucoup de paysans avaient perdu leurs moyens de subsistance. Une partie de cette population avaient refusé d'accepter les conditions que les nouveaux propriétaires de leurs terres avaient fixées; certains se dirigèrent vers la Gold Coast; d'autres allèrent de région en région à la recherche d'une nouvelle activité parce qu'ils ne voulaient pas travailler pour la firme qui les avaient dépossédés. Ils échappèrent à leur chef local et à l'autorité coloniale de leur région qui devait les retenir et les employer dans de différents domaines.

Selon l'administration coloniale, une partie de cette population qui était à la recherche du travail avait formé une classe de prolétaires paresseux qui commettaient des vols sur l'étendue du territoire; ils constituaient non seulement une perte pour leur région, mais aussi un danger grave pour l'ensemble de la population du Togo.

Cette constatation était déjà un argument pour l'administration coloniale pour décider du sort de ces gens qui flânaient à travers le pays. Comment faire pour que ces délinquants deviennent une main-d'oeuvre productive?

Le déplacement de certaine partie de cette population avait conduit l'administration coloniale à décréter le 23.10.1909

la création des colonies de redressement dans le territoire. Le but de ces colonies de redressement consistait à remettre les délinquants, les paresseux et les vagabonds dans un milieu semblable à leur milieu d'origine, c'est-à-dire dans un milieu où l'activité dominante serait l'agriculture¹⁾.

Les autorités coloniales voulaient les faire travailler comme dans leur village natal. Elles pensaient contrecarrer la diminution de l'envie de travail de ces gens si elles les conduisaient de nouveau vers cette activité à laquelle ils étaient habitués dès leur jeunesse, c'est-à-dire la production agricole²⁾.

L'administration coloniale voulait non seulement faire disparaître la délinquance parmi la classe des prolétaires, mais encore rendre les gens sédentaires pour qu'ils cultivent les produits d'exportation comme le coton; ils pourraient aussi faire l'objet de recrutement pour les travaux de construction de routes ou des lignes de chemins de fer. Dans ce sens, les colonies de redressement représentaient pour les autorités coloniales un réservoir de main-d'oeuvre. Elles étaient d'habitude placées sous le contrôle du chef de la station. L'une des plus importantes fut celle de Chra.

1) Landesgesetzgebung, p.208.

2) idem, p.208.

CHAPITRE VII

LES DIFFERENTES SORTES DE TRAVAILLEURS AU TOGO

La mise en valeur du territoire avait donné naissance à de différentes sortes de travailleurs au Togo. On pouvait constater:

- Les travailleurs libres. C'étaient des gens qui avaient une formation et cherchaient un emploi fixe dans les entreprises de la place; c'étaient des gens qui voulaient volontairement exercer un métier sans l'intervention de l'administration coloniale.

- Les travailleurs saisonniers. C'étaient des gens qui exerçaient une activité principale indépendante. Contrairement aux travailleurs libres, les travailleurs saisonniers n'allaient chercher du travail que s'ils en éprouvaient le besoin et si un grand nombre de gens était exigé sur un chantier où on pouvait gagner de l'argent. Ils abandonnaient alors pendant un certain temps leur activité principale pour se consacrer à un travail temporaire rémunérateur. On peut aussi les considérer comme des travailleurs libres exerçant un double métier. La plupart d'entre eux étaient des cultivateurs ou des pêcheurs.

- Les travailleurs prestataires ou "Steuerarbeiter" étaient des gens qui n'étaient pas en mesure de payer leur taxe civique en nature ou en espèce; ils étaient employés par les autorités coloniales dans les régions où il manquait la main-d'oeuvre pour entretenir les ponts, les routes principales,

les bâtiments de l'administration coloniale; parfois, on les faisait travailler dans le reboisement ou sur les plantations des grandes sociétés¹⁾. Le nombre de jours pour les travaux de prestation étaient fixés à 12, mais les travailleurs en faisaient plus si on comptait le temps de marche aller et retour au village natal. Les prestataires avaient constitué la majorité des travailleurs pendant la période coloniale allemande.

- Enfin, les volontaires obligés ou "Pflichtarbeiter". Ils n'étaient, ni travailleurs prestataires, ni travailleurs libres. C'étaient des gens que l'administration coloniale avait fait recruter pour les mettre à la disposition des entreprises qui avaient constamment besoin de beaucoup de main-d'oeuvre. Contrairement aux travailleurs prestataires qui effectuaient leur travail sans aucune rémunération de la part des autorités coloniales ou des sociétés des plantations, les travailleurs volontaires obligés recevaient un salaire pour le travail qu'ils effectuaient à la fin de leur contrat. Ce salaire était en général fixé par les autorités coloniales et était en dessous de ce que gagnaient les gens qui faisaient le même travail dans la Gold Coast par exemple.

Les "Pflichtarbeiter" étaient engagés pour 6 mois, parfois 12 sur les chantiers qui étaient éloignés de leur domicile.

L'administration coloniale avait élaboré un contrat pour ces travailleurs obligés qui les liait à la firme ou à la

1) Sebald Peter, Togo 1884-1914. p.456.

société qui les employait. Voyons maintenant les différents contrats des travailleurs.

A) LES TRAVAILLEURS CONTRACTUELS DE LA FIRME LENZ & CO

Le contrat des travailleurs obligés¹⁾ comprenait plusieurs points qu'il convient de souligner:

L'administration coloniale n'avait pas seulement fourni à la firme Lenz & Co des travailleurs; elle avait désigné des gens pour s'occuper du grand nombre des travailleurs. Un fonctionnaire spécial était chargé de la surveillance générale du travail; il était l'inspecteur du travail ou l'"Arbeiter-vogt". Il représentait l'administration coloniale auprès de la firme; la firme s'adressait à lui quand elle avait besoin de la main-d'oeuvre; celui-ci informait alors les différents chefs de station qui se chargeaient d'envoyer les gens sur les chantiers. L'"Arbeitervogt" jouait le rôle de contrôleur de contrat. Il était aussi investi des pouvoirs disciplinaires.

L'administration coloniale avait aussi mis à la disposition de la firme un médecin; il devait s'occuper de la santé des travailleurs volontaires obligés, les examiner pour voir s'ils étaient en mesure d'effectuer les durs travaux sur les chantiers de construction des lignes de chemins de fer.

Dans le contrat des travailleurs, l'administration coloniale mettait l'accent:

1) FA 3/4060.

- Sur l'hébergement des "Pflichtarbeiter". Il appartenait à la firme de prendre en charge l'hébergement des travailleurs obligés que l'administration mettait à sa disposition; leur logement devait être décent.

- Sur les soins médicaux. La firme devait fournir au médecin les médicaments et les bandages nécessaires pour les soins des volontaires obligés pendant la durée du contrat.

- Sur l'approvisionnement en nourriture et en eau. L'alimentation devait correspondre à la nourriture de base que prenaient les gens dans leur localité d'origine; leur approvisionnement devait être suffisant.

- Sur le salaire des volontaires obligés. Il était fixé à 0,75 M par jour de travail; une partie de cette somme était directement versée dans les caisses de la colonie. Par une ordonnance de 1899, l'administration coloniale avait institué un système d'économie forcée pour ces travailleurs. En fin de contrat, l'épargne était remboursée au titulaire du dépôt avec des intérêts. Les gens qui ne pouvaient pas travailler pour des raisons de santé, devaient recevoir 0,25 M/jour pour subvenir à leur besoin. A défaut d'argent, la firme devait leur fournir de la nourriture.

- Sur la durée du travail. Elle était ordinairement de 10 heures par jour; celle du contrat était fixée à 6 mois.

- Sur le port d'un jeton. La firme devait donner un jeton à chaque travailleur obligé sur lequel sera gravé un numéro. Le travailleur obligé devait porter ce jeton à son cou jusqu'à la fin du contrat. A son retour dans son village natal, il devait

le remettre à l'autorité coloniale qui se chargera de lui restituer le reste de son salaire.

- Sur la protection des "Pflichtarbeiter". La firme devait prendre des mesures pour assurer la sécurité des travailleurs.

- Sur le cas d'un décès. En cas d'un accident grave qui pourrait causer la mort du travailleur obligé, la firme devait verser en plus du montant du salaire restant, la somme de 100 M si c'était un accident de travail ou la somme de 20 M si c'était un accident "normal" à l'administrateur des travaux qui sera chargé de remettre cette somme à la famille du travailleur volontaire obligé décédé.

- Sur le traitement des travailleurs. Les employés de la firme ne devaient pas profiter de leur position pour maltraiter les volontaires obligés ou leur faire exécuter des travaux supplémentaires.

- Sur le transport des gens. L'employeur devait assurer le transport des travailleurs obligés à l'aller comme au retour s'ils venaient de loin.

Pour la ligne Lomé-Aného, l'administration coloniale n'avait presque pas employé de travailleurs volontaires obligés; elle s'était contentée de faire mobiliser les gens des quartiers environnants pour le travail. La plupart y allaient pour pouvoir gagner de l'argent pour leurs besoins, y compris la paye de la taxe civique.

L'emploi des "Pflichtarbeiter" pour la construction de la ligne Lomé-Aného avait été faible; la firme avait disposé assez de travailleurs libres et saisonniers pour effectuer

les travaux essentiels qui consistaient à transporter les matériaux de construction ou à remblayer les passages; les difficultés que ce genre de travail occasionnent, étaient relatives sur ce premier chantier dans le territoire.

Pour la ligne Lomé-Kpalimé et Lomé-Atakpamé, la firme Lenz & Co chargée de construire les deux autres lignes vers l'intérieur devait faire face à plusieurs problèmes, non seulement naturels mais aussi techniques. Le terrain présentait souvent des élévations et des bassins que les travailleurs devaient niveler ou combler; la ligne devait passer sur de grandes rivières et des régions inhabitées; il se poserait aux travailleurs obligés le problème de ravitaillement et d'hébergement. Contrairement à la ligne des "cocotiers", la firme Lenz & Co avait besoin d'un grand nombre de travailleurs pour la construction des lignes du "cacao" et du "coton". L'administration coloniale avait alors pris en main le recrutement des travailleurs pour la firme.

Les premiers travailleurs volontaires obligés arrivèrent sur le chantier de la ligne centrale le 01.10.1908. Ils étaient au nombre de 500; ils étaient recrutés dans les régions d'Atakpamé, de Sokodé et de Mango¹⁾. D'autres "Pflichtarbeiter" les suivirent dans le même mois et dans les mois suivants. A la fin du mois de novembre 1908, on comptait sur le chantier de construction de la ligne centrale 1 250 travailleurs. Parmi eux, il y avait 1 000 travailleurs volontaires obligés²⁾.

1) Amtsblatt du 08.11.1908.No 26.

2) idem du 08.12.1908.

A la fin du mois de décembre 1908, il y avait 1 400 travailleurs sur le chantier; parmi eux, il y avait 1 000 volontaires obligés; les autres travailleurs étaient libres ou saisonniers. 85% d'entre eux venaient de Lomé-land, 10% venaient de Misahohe et le reste d'Aného, d'Atakpamé et de la Gold Coast¹⁾.

A la fin du mois de janvier 1909, le nombre des gens qui travaillaient sur le chantier s'élevait à 1 885; parmi eux, on trouvait 1 420 "Pflichtarbeiter" qui étaient recrutés dans les régions d'Atakpamé, de Sokodé et de Mango. 40% de ces gens étaient employés pour le transport des matériaux et de l'eau potable²⁾.

A la fin du mois de février 1909, il y avait 2 392 travailleurs sur le chantier; parmi eux, il y avait seulement 484 qui étaient des saisonniers ou des temporaires³⁾.

A la fin du mois de mars 1909, le nombre des travailleurs obligés s'élevait à 2 608; celui des temporaires avait par contre diminué. De 484 à la fin du mois de février 1909, il était tombé à 379 à la fin du mois de mars 1909⁴⁾. Cette diminution des travailleurs temporaires et saisonniers sur le chantier de la construction des lignes de chemins de fer venait du fait que les gens voulaient se consacrer à leur activité principale qu'est l'agriculture. Au début de la saison des pluies qui commence en général à la fin du mois de mars, les

1) Amtsblatt du 09.01.1909, No 2.

2) Amtsblatt du 13.02.1909, No 7.

3) Amtsblatt du 13.03 1909, No 11.

4) Amtsblatt du 17.04.1909, No 17.

gens avaient abandonné leur travail temporaire sur le chantier pour préparer leurs champs.

A la fin du mois d'avril 1909, le nombre des travailleurs volontaires obligés était de 2 401; celui des temporaires était de 345¹⁾. Dans les deux groupes, on remarque une diminution des gens; on peut penser que les volontaires obligés avaient cherché à imiter les travailleurs temporaires en abandonnant le chantier; eux aussi voulaient se consacrer à leurs champs qu'au travail sur le chantier de la construction des voies ferrées.

A la fin du mois de mai 1909, on comptait 2 552 volontaires obligés et 369 travailleurs temporaires²⁾. Le nombre des deux groupes avait progressivement augmenté. Les paysans avaient terminé les importants travaux champêtres et avaient de nouveau du temps pour se consacrer à d'autres activités.

A la fin du mois de juillet 1909, on comptait 2 788 travailleurs volontaires obligés et 763 temporaires³⁾. Le nombre de ceux-ci avait augmenté parce que la grande saison sèche avait commencé; les gens affluaient vers le chantier de la ligne centrale pour pouvoir gagner de l'argent et améliorer leur revenu; les gens volontaires venaient non seulement des régions habituelles comme Lomé-land, Aneho-land et Misahohe, mais aussi de toutes les localités du territoire.

A la fin du mois d'août 1909, il y avait 2 297 volontaires

1) Amtsblatt du 15.05.1909, No 20.

2) idem du 19.06.1909, No 25.

3) idem du 14.08.1909, No 34.

obligés et 1 139 volontaires libres¹⁾; le travail sur le chantier était devenu une source de revenu pour les gens pendant certaines périodes creuses de l'année.

A la fin du mois de septembre 1909, on comptait jusqu'à 2 482 travailleurs obligés; celui des temporaires avait atteint un chiffre sans précédent; il était en effet de 1 362²⁾. Les gens allaient chercher la somme nécessaire afin de pouvoir payer leurs impôts. Malgré ce chiffre élevé, l'administration coloniale n'avait pas pensé renoncer au recrutement des travailleurs volontaires obligés; il convient de signaler que les travailleurs temporaires n'avaient pas un long contrat comme les obligés; ils quittaient le lieu de travail s'ils avaient pu totaliser la somme dont ils avaient besoin; certains y allaient aussi pour se rendre compte de la dureté de ces travaux que les gens volontaires obligés effectuaient.

A la fin du mois d'octobre 1909, on comptait 2.669 volontaires obligés; le nombre des travailleurs temporaires était évalué à 1 418. Ils étaient originaires de Lome-lând, de Misahohe et d'Atakpamé³⁾.

A la fin du mois de novembre 1909, il y avait 2 519 volontaires obligés sur le chantier⁴⁾.

A la fin du mois de décembre 1909, il y avait 2 242 volontaires obligés et à peu près 1 276 temporaires; parmi eux, la moitié allait régulièrement au travail ; certains n'appa-

1) Amtsblatt des Schutzgebietes Togo du 25.09.1909, No 40.

2) idem, du 30.11.1909, No 46

3) idem, du 04.11.1909, No 51.

4) idem, du 25.12.1909, No 54.

raissaient qu'une seule fois sur le chantier¹⁾.

A la fin du mois de janvier 1910, on comptait 2 139 volontaires obligés et 1 144 temporaires; parmi les temporaires, il y avait au moins 536 personnes qui étaient restées jusqu'à la fin du mois²⁾.

A la fin du mois de février 1910, on comptait 2 565 volontaires obligés et 897 temporaires; il y avait 547 qui avaient travaillé régulièrement jusqu'à la fin du mois³⁾.

En mars 1910, il y avait 2 457 volontaires obligés et 1 109 temporaires sur le chantier; parmi les travailleurs temporaires, 623 s'étaient régulièrement présentés sur le chantier⁴⁾.

En avril 1910, il y avait 2 613 volontaires obligés et 1 091 temporaires; environ 642 d'entre eux avaient été réguliers jusqu'à la fin du mois⁵⁾.

En mai 1910, le nombre des travailleurs volontaires obligés sur le chantier était resté inchangé; les 300 Kaburés qui avaient fini leur contrat de 6 mois furent remplacés par les gens de Sokodé au nombre de 300. On comptait 984 temporaires. 605 d'entre eux étaient restés pendant tout le mois⁶⁾.

En juin 1910, il y avait 2 581 travailleurs volontaires obligés et 1 136 temporaires; parmi les temporaires, 601 étaient restés jusqu'à la fin du mois⁷⁾.

-
- 1) Amtsblatt des Schutzgebiets Togo du 05.02.1910, No 6.
 - 2) idem, du 26.02.1910, No10.
 - 3) idem, du 30.03.1910, No 16.
 - 4) idem, du 30.04.1910, No 22.
 - 5) idem, du 21.05.1910, No, 28.
 - 6) idem, du 18.06.1910, No 34.
 - 7) idem, du 30.07.1910, No 42.

A la fin du mois de juillet 1910, on comptait 2 633 volontaires obligés et 1 143 temporaires; parmi eux 749 avaient travaillé jusqu'à la fin du mois¹⁾.

En août, le nombre des travailleurs obligés avait atteint 3 020 et celui des temporaires 1 249²⁾; parmi eux, il y avait 782 qui étaient restés jusqu'à la fin du mois.

En septembre 1910, on comptait 2 115 volontaires obligés et 1 275 travailleurs temporaires; parmi eux, il y avait 798 qui étaient restés jusqu'à la fin du mois³⁾.

A la fin d'octobre 1910, il y avait 2 284 volontaires obligés et 1 105 temporaires; parmi ce groupe, 767 étaient restés jusqu'à la fin du mois sur le chantier⁴⁾.

En novembre 1910, il y avait 2 244 travailleurs obligés et 1 082 temporaires; parmi eux, 767 étaient restés jusqu'à la fin du mois⁵⁾.

Cette longue liste montre l'importance que l'administration coloniale avait accordé au recrutement des travailleurs volontaires obligés; il démontre aussi la main-mise des autorités coloniales sur la population du protectorat. Les autorités savaient l'importance de la construction des lignes de chemins de fer qui permettraient aux milieux économiques coloniaux de mieux exploiter le territoire.

1) Amtsblatt des Schutzgebiets Togo du 13.08.1910, No 45.

2) idem, du 10.09.1910, No 52.

3) idem, du 22.10.1910, No 58.

4) idem, du 19.11.1910, No 63.

5) idem a du 24.12.1910, No 69.

Au cours de la construction des lignes de chemins de fer Lomé-Kpalimé et Lomé-Atakpamé, il y avait eu un grand nombre gens qui s'étaient volontairement présentés sur les chantiers qu'on ne l'avait d'abord pensé; mais, malgré leur présence, les autorités coloniales n'avaient pas arrêté leur système de recrutement des "Pflichtarbeiter". Les gens libres qui allaient sur les chantiers, le faisaient dans un but précis: il s'agissait pour eux de trouver une source de revenu secondaire pour améliorer leur revenu ; la plupart étaient des paysans ou des pêcheurs; ils n'allaient sur les chantiers que lorsqu'ils n'avaient pas de travail préoccupant.

L'administration coloniale faisait recruter les "Pflichtarbeiter" dans les localités situées à l'intérieur du territoire. Elle avait laissé à la population de la région côtière le soin d'aller se présenter volontairement sur les nouveaux chantiers de construction des lignes de chemins de fer ou de cultiver les produits de subsistance que les travailleurs volontaires obligés pourraient acheter. Certains s'adonnèrent à la culture du maïs ou du manioc ou même d'igname; d'autres se dirigèrent librement sur les chantiers. Ils étaient non seulement attirés par le gain, mais la plupart espéraient être nommés chefs de groupes à cause de l'expérience qu'ils avaient déjà acquise au cours de la construction de la première ligne de chemin de fer au Togo¹⁾.

Contrairement au travail de prestation qui touchait toutes

1) DKB;1911, p.428.

les circonscriptions sauf, celles de Lomé-ville et d'Aného-ville, le recrutement des travailleurs volontaires obligés se faisaient exclusivement dans les régions septentrionales du territoire; elles étaient considérées par les autorités coloniales comme un réservoir de la main-d'oeuvre.

Ce réservoir de la main-d'oeuvre fit l'objet d'une convoitise de la part d'autres autorités coloniales allemandes installées dans les autres colonies allemandes, en particulier au Sud-ouest-africain. Celles-ci avaient des visées sur ce réservoir d'hommes et avaient voulu combler le manque des travailleurs dans leur colonie en recrutant pour les sociétés minières de diamant à Lüderitz des gens parmi les populations du Nord-Togo. Le Togo était reconnu parmi les colonies allemandes comme celle qui a une population la plus dense. Dans les circonscriptions de Sokodé et de Mango, on comptait, à l'époque, une population de 525 000¹⁾. Selon les autorités coloniales allemandes du Sud-ouest-africain, le recrutement des travailleurs parmi la population du Nord-Togo pourrait suffire à couvrir tout leur besoin en travailleurs dans les mines de diamant à Lüderitz²⁾.

Cette richesse humaine était, toujours selon ces colonisateurs, un capital improductif parce que l'administration coloniale au Togo ne les employait pas; il constituait une perte pour le Togo et pour l'Allemagne parce qu'une partie de cette population allait travailler dans une colonie étrangère, autre

1) FA 1/202.

2) FA 1/202.

que celle de l'Allemagne; leur travail profitait non pas à l'Allemagne, mais à la Gold Coast et à sa puissance coloniale, même si les gens y tiraient un certain avantage.

Ces colonisateurs allemands voulaient se fonder sur ces arguments pour pouvoir recruter les travailleurs au Togo. Leur demande n'avait reçu, ni l'approbation du ministère des colonies dans la métropole, ni celle de l'administration coloniale au Togo; celle-ci voulait "gérer" elle-même sa main-d'oeuvre.

Elle avait reçu pour cette raison le soutien de l'association des commerçants allemands au Togo. L'administration coloniale au Togo ne risquait-elle pas d'avoir les mêmes problèmes si elle laissait d'autres recruter les gens dans sa colonie?

Comme on peut le remarquer, l'administration coloniale locale cherchait à pratiquer la nouvelle politique coloniale proposée par Dernburg à l'égard de la population autochtone. Les travailleurs volontaires obligés constituaient pour elle une richesse importante qu'elle n'osait pas "exporter". La politique sanitaire à leur égard devait les protéger des épidémies qui pourraient les décimer ou les rendre improductifs.

A cause du nombre très élevé des travailleurs sur les chantiers, il fallait donc créer psychologiquement un climat de confiance parmi les "Pflichtarbeiter" afin que ceux-ci ne dissent pas que le travail que font les "volontaires obligés" conduit à la mort.

Le soutien de la firme Lenz & Co par l'administration lui avait permis de réaliser la construction des lignes de chemins de fer sans difficulté dans le domaine de la main-d'oeuvre.

B) LES TRAVAILLEURS DES SOCIÉTÉS DE PLANTATION

L'administration coloniale locale se montrait protectrice de la population active du protectorat depuis la mise en place de la politique coloniale rationnelle de Dernburg. Elle se réservait le droit de contrôler tous les gens adultes capables d'exercer un métier; tous les autres groupes coloniaux devaient s'adresser à elle s'ils cherchaient un grand nombre de travailleurs.

L'emprise de l'administration coloniale sur les autochtones avait encouragé les sociétés de plantation à vouloir passer par elle pour se procurer de la main-d'oeuvre parce que les paysans ne se présentaient pas librement pour travailler sur les plantations européennes. Pendant la construction de la ligne centrale, l'administration coloniale avait décidé d'installer une partie de la population de la région de Sokodé sur certaines terres vides dans la région d'Atakpamé; elle devait cultiver la terre et développer l'agriculture des produits vivriers. Les volontaires obligés qui travailleraient sur le chantier, trouveraient les produits vivriers à acheter lorsqu'ils seraient dans les environs de ces localités. Cette mesure fut prise dans l'intérêt des travailleurs.

Le directeur de la société allemande du Togo voulait saisir cette occasion pour employer une partie des gens sur les plantations de sa société: " Le recrutement des gens de Sokodé est une nécessité pour notre nouvelle société de plantation et nous vous prions d'accorder une attention

particulière à cette question. Nous jugeons utile que les gens viennent s'installer aux alentours de la plantation: (mais pas sur nos terrains)¹⁾.

L'implantation d'une partie de la population de Sokodé dans la région d'Atakpamé où se trouve une plantation de la société allemande du Togo était un atout important pour elle. Elle pouvait espérer recruter parmi ces gens, des travailleurs agricoles libres parce que leur sédentarité les conduirait à chercher un travail secondaire rémunérateur; la société voulait des travailleurs libres qui n'avaient pas besoin d'être logés. On comprend pourquoi le directeur insistait auprès des autorités pour que les gens ne s'établissent pas sur les terrains de la société.

La culture des produits vivriers que cette population devait faire pour nourrir les travailleurs obligés deviendrait alors un travail de femmes et d'enfants si les hommes étaient recrutés par la société allemande du Togo. Le travail des femmes suffira-t-il à couvrir le besoin de la masse des travailleurs?

Les propriétaires des plantations européennes n'avaient pas l'intention de faire venir des travailleurs agricoles européens dans le territoire parce que, pensaient-ils, les paysans européens ne pourraient pas supporter le climat; en outre, leur emploi reviendrait trop cher à la société. Ils avaient surtout compté sur la population autochtone qu'ils avaient expropriée et sur le fait que le Togo disposait d'une main-

1) DKB, 1908, p.218.

d'oeuvre nombreuse. De part sa situation, le Togo est largement supérieur aux autres colonies (...) Un grand nombre de la main-d'oeuvre qui se trouve inemployée dans le Nord du territoire permettrait aux propriétaires des sociétés de plantations européennes de faire des cultures dans une grande mesure¹⁾.

En créant les sociétés de plantation, les colonialistes n'avaient jamais pensé (à envoyer essentiellement des travailleurs européens au Togo; ils se rendirent compte par la suite qu'il n'était pas facile de recruter les travailleurs. ils se tournèrent vers l'administration coloniale pour chercher de l'aide. Les autorités coloniales allaient-elles fournir aux sociétés de plantations européennes les travailleurs volontaires obligés comme elles l'avaient fait à la firme Lenz & Co?

Il y avait une grande différence entre la firme Lenz & Co qui construisait les lignes de chemins de fer dans le territoire et les sociétés de plantations européennes qui furent installées avec les capitaux privés. Les travaux que la firme Lenz & Co effectuaient, rentraient dans cadre de la politique du développement du territoire; elle travaillait pour le compte de l'administration coloniale; les travaux étaient financés par elle et par la métropole. Le contrat de recrutement des travailleurs pour la firme fut signé dans un intérêt général pour un meilleur déroulement du travail. Elle avait donc défendu ses propres intérêts en soutenant la firme. Ces intérêts ne passaient-ils pas avant ceux des sociétés privées?

1) FA 3/1020.

Les propriétaires des plantations européennes voulaient faire du profit en cultivant les produits d'exportation.

Au Reichstag, le secrétaire d'Etat des colonies avait fait savoir que les administrations coloniales locales devaient cesser de fournir la main-d'oeuvre aux planteurs installés dans les colonies. Cette mesure devait être prise pour éviter les abus qui pourraient survenir comme ce fut le cas dans les achats des terres; bref, il voulait éviter de nouveaux scandales dans les colonies.

Cette mesure ne fut pourtant pas appliquée dans toutes les colonies allemandes. Au Cameroun, après la mise en place de la politique coloniale rationnelle, l'ancienne pratique demeura usuelle sous l'administration du gouverneur J. von Puttkammer; les soldats de l'administration coloniale faisaient des razzias parmi la population autochtone pour fournir aux sociétés de plantations et de concessions une grande quantité de travailleurs¹⁾.

Au Togo, l'administration ne participait pas directement au recrutement des gens pour les sociétés de plantations comme elle avait fait pour la firme qui fut chargée de construire les lignes de chemins de fer dans le territoire; elle avait ordonné à leurs agents de recruter les travailleurs; ceux-ci sillonnaient le territoire à la recherche de la main-d'oeuvre. Certains demandaient le soutien des chefs locaux en leur promettant des cadeaux.

1) DKZ 1907, No 24 p.418.

Les gens qui étaient embauchés par une société de plantation européenne signaient un contrat de travail avec celle-ci; le contrat devait recevoir l'approbation du chef de la station où le recrutement s'effectuait; l'administration coloniale voulait éviter que les agents des sociétés qui sillonnaient le territoire à la recherche des travailleurs agricoles, ne fassent la chasse aux hommes en les arrachant de leurs terres et de leurs familles. Les dispositions du contrat étaient, entre autre¹⁾:

- La prise en charge du transport des gens par la société qui recrute à l'aller comme au retour.
- La prise en charge de l'hébergement des gens et de leur famille, s'ils venaient de loin; le logement des travailleurs et de leur famille devait être convenable.
- La prise en charge des soins médicaux des travailleurs lorsqu'ils tomberaient malades; les malades devaient recevoir gratuitement les médicaments.
- La prise en charge de l'approvisionnement des travailleurs en nourriture et en eau potable lorsque ceux-ci ne pourraient pas le faire facilement.
- La durée moyenne du travail ne devait pas dépasser 10 h par jour; les travailleurs devaient être payés comptant; la paye devait avoir lieu chaque semaine ou chaque fin du mois selon le voeu du travailleur; le propriétaire de la plantation ne devait pas payer les travailleurs en nature.

1) voir FA 3/1006 et FA 1/19.

- L'employeur devait bien traiter les gens; la correction des travailleurs devait être laissée aux autorités compétentes; les agents de la société ne devaient imposer, ni les travaux trop durs, ni des travaux supplémentaires aux gens.

Ajoutez à ces points qui furent semblables au contrat des travailleurs engagés, le contrat des travailleurs des sociétés de plantations européennes contenait quelques éléments nouveaux¹⁾:

Outre les mentions usuelles relatives à l'identité des parties, à l'objet, la durée du contrat, le salaire prévu, le nombre journalier d'heures de travail, le contrat interdisait aux sociétés d'employer les gens en dehors du Togo.

- La personne embauchée pouvait se rendre sur le lieu de son travail avec toute sa famille. Toutefois, une seule de ses compagnes pourrait bénéficier de 0,25 M que la société devait mettre à la disposition de la famille comme frais de nourriture.

- La durée du contrat était fixée à 12 mois; elle était cependant renouvelable.

- La société devait permettre aux autorités administratives d'avoir accès au lieu du travail des gens et à leur habitat; elle devait permettre au médecin du gouvernement de pouvoir examiner la santé des travailleurs et de leur famille.

Ces dispositions constituaient la base de la politique du travail de l'administration coloniale locale; le contrat des

1) FA 3/1006.

travailleurs des sociétés de plantations européennes ressemblait sur certains points à celui des travailleurs volontaires obligés de la firme Lenz & Co. Les propriétaires des sociétés de plantations ne devaient pas tout attendre des autorités coloniales, mais devaient contribuer à assurer la protection des autochtones.

Les soins médicaux, l'approvisionnement des travailleurs en nourriture et en eau potable, la limitation du temps du travail journalier et surtout le traitement des travailleurs étaient indispensables pour leur maintien en vie et leur régénération. L'administration coloniale ne voulait pas que les propriétaires des plantations européennes fassent un trafic des travailleurs avec les autres sociétés de plantations installées dans les autres colonies allemandes où régnait le manque de main-d'oeuvre. La possibilité que ces propriétaires avaient au Togo ne devait pas être détournée au profit de leurs filiales en dehors du territoire. Cette interdiction d'exporter la main-d'oeuvre du Togo aiderait tous les groupes économiques de la colonisation.

Le contrat du travail était confié au chef de station qui vérifiait son contenu; les clauses étaient lues et traduites aux gens avant leur départ sur les lieux du travail.

En 1910, au cours des mois d'octobre et de novembre, le chef de la station Bassari avait enrégistré dans ses localités 45 personnes pour la société de plantation d'Agou. En juin et juillet 1911, 120 personnes furent de nouveau recruter pour la société de plantation d'Avetonou et 80 pour la société de

Kpémé¹⁾. La circonscription de Sokodé-Bassari, enviée par les sociétés minières du Sud-ouest-africain, demeura un réservoir d'hommes où les sociétés de plantations allaient aussi chercher les travailleurs. L'agriculture faisait partie de l'activité principale des gens de cette circonscription.

En 1913, les agents de la société de plantation d'Avétonou allèrent encore recruter à Sokodé-Bassari 100 hommes et 41 femmes qui furent conduits vers les plantations sous la direction d'un soldat de leur station. Les femmes engagées accompagnaient leurs maris sur le lieu du travail; elles étaient engagées pour préparer les repas aux travailleurs durant le séjour de leurs maris sur les plantations. Elles recevaient 0,25 M par jour de travail; les hommes recevaient 0,60 M et 0,25 M par jour pour la nourriture²⁾.

Alors que les travailleurs volontaires obligés passaient 6 mois sur les chantiers de construction des lignes de chemins de fer, les travailleurs dans les plantations européennes devaient faire une année, parfois plus avec toute leur famille. Les propriétaires des plantations utilisaient de subtiles méthodes pour pouvoir attacher les paysans contractuels à la plantation; ils devenaient salariés de la société; ils n'avaient que le salaire qu'ils recevaient des propriétaires des plantations; loin du village, ils risquaient de passer toute leur vie sur les plantations européennes; ils étaient désavantagés par rapport aux paysans libres qui allaient de temps à autre

1) FA 1/19.

2) idem.

effectuer des travaux journaliers sur les plantations européennes pour améliorer leur revenu.

Dans le contrat concernant les travailleurs pour les sociétés des plantations européennes, l'administration coloniale n'avait mis à leur disposition, ni un infirmier, ni un fonctionnaire spécial comme ce fut le cas au cours de la construction des lignes de chemins de fer; un agent médical contrôlait de temps en temps les gens qui travaillaient sur ces plantations.

Les travailleurs étaient voués aux sévices des agents des sociétés. Pour porter plainte, ils étaient obligés d'attendre l'arrivée du contrôleur de l'administration.

C) LES TRAVAILLEURS CONTRACTUELS DES COMMERÇANTS EUROPEENS

Comme pour les sociétés de plantations européennes, l'administration coloniale avait proposé certaines conditions de recrutement aux commerçants européens qui cherchaient des gens pour le portage de leurs produits.

Pendant longtemps, ce groupe avait reçu les faveurs des chefs locaux qui leur fournissaient régulièrement de la main-d'oeuvre; ils offraient aux Anciens et aux chefs locaux quelques cadeaux pour les remercier de leur dévouement. Les gens recrutés ne percevaient pas directement un salaire, mais se contentaient de ce que les Anciens leur donnaient. Les gens étaient essentiellement employés pour les travaux de portage.

La mise en place de l'autorité coloniale, autant sur la

côte qu'à l'intérieur du territoire, avait encouragé les commerçants qui, jusque-là, étaient restés sur la côte, à s'aventurer eux-mêmes vers l'intérieur ; ils n'attendaient plus seulement les commerçants autochtones sur la côte, mais se déplaçaient en allant à la recherche des produits commerciaux pour l'exportation et aussi des porteurs. Ceux-ci devaient ramener vers la côte les produits agricoles que les commerçants avaient achetés à l'intérieur du territoire.

A cause de l'emploi d'une grande partie de la population par l'administration coloniale, les chefs des différentes localités situées à l'intérieur, surtout des régions où le recrutement fut très intensif, comme à Gleï, Notse et Atakpamé, commencèrent à refuser aux commerçants européens, les gens qui pourraient les aider; leur population était trop occupée par ailleurs¹⁾. Ils ressentaient cette surcharge dans les travaux agricoles et dans la vie familiale des gens: Les surfaces cultivées étaient réduites parce qu'il n'y avait pas assez de bras dans les villages pour effectuer les travaux champêtres. Les récoltes devenaient maigres non pas à cause du manque de surfaces cultivables, mais à cause de l'étroitesse des surfaces cultivées²⁾.

Les chefs locaux qui refusaient le recrutement du reste de leur population active craignaient sans doute une pénurie dans le domaine de la culture des produits de subsistance. Une famine dans leur village pourrait porter atteinte à leur

1) FA 1/211.

2) idem.

autorité parce qu'ils n'avaient pas su mobiliser leur propre peuple pour la culture. Ne dit-on pas qu'un chef respecté est celui qui protège les intérêts de son peuple?

Les chefs avaient aussi remarqué que le recrutement portait préjudice à la vie familiale, car certains membres devaient séjourner pendant de longues semaines à l'extérieur de leur village. Les hommes laissaient souvent leurs femmes et leurs enfants pendant des journées sans aucune nouvelle parce que le recrutement avait été précipité ou qu'ils ne s'attendaient pas à ce recrutement¹⁾.

Les Anciens considéraient en outre que le recrutement des gens dans leurs villages n'était pas dans l'intérêt de leur peuple, autrement dit, le recrutement des porteurs par les commerçants européens était une exploitation du peuple, surtout pendant la période où les gens devaient se consacrer à leurs activités principales. Ils ne voulaient plus que les commerçants européens utilisassent leur fonction de chef aux dépens de leur peuple. A leur avis, les commerçants européens devaient passer aussi par le chef de station pour recruter les porteurs²⁾.

Dans le contrat pour les travailleurs des commerçants européens, la durée de l'emploi des gens était fixé à 18 mois; le recrutement ne devait toucher que les gens ayant une constitution solide et saine. Le médecin de l'administration devait d'abord examiner les gens à leur arrivée sur la côte avant

1) FA 1/211.

2) FA 1/83.

leur emploi; en cas de maladie, le commerçant devait prendre en charge les frais d'hospitalisation, y compris celle des membres de la famille du travailleur. Les commerçants devaient prendre aussi les frais du transport de chaque travailleur et de ses membres de sa famille; ces frais s'élevaient à 5 M. Le salaire des gens était fixé à 0,75 M par jour de travail; il était de 0,25 M en cas de maladie du travailleur¹⁾.

L'administration coloniale voulait protéger les gens de l'exploitation en améliorant leurs conditions de vie et de travail. La personne qui travaillait pour une firme ne devait pas être considérée comme un outil qui perdrait son importance lorsqu'il tomberait en panne; un travailleur malade devait être pris en charge par la firme. La durée du travail était plus longue que celle des travailleurs engagés pour la construction des lignes de chemins de fer ou celle des gens des sociétés de plantations européennes. Pendant la période du contrat, le travailleur n'était pas seul; sa famille l'accompagnait ce qui n'était pas le cas dans les années précédentes. Cette longue durée pourrait former les gens à devenir des porteurs volontaires et salariés.

On peut voir dans le contrat des travailleurs pour les firmes le soutien des chefs locaux de la part de l'administration; elle voulait aussi exclure le marché du troc que certains commerçants européens avaient l'habitude de faire avec les porteurs lorsque le recrutement n'était pas si généralisé dans le territoire. Les autorités coloniales étaient

1) FA 1/142.

d'avis que les commerçants européens faisaient déjà assez de bénéfice dans la colonie et devaient pouvoir entretenir une classe de porteurs non plus en leur offrant des cadeaux comme la plupart le faisaient avant la colonisation, mais en payant les gens en espèce. Le contrat de travail constituait aussi une garantie pour les porteurs.

Le travail que les gens faisaient auprès des commerçants européens consistait à charger ou à décharger les marchandises, à contrôler les produits achetés chez les marchands autochtones et à s'occuper de la boutique. Le travail qu'il faisait, était un travail qui demandait une constitution forte. On peut comprendre pourquoi il était dit dans le contrat que les chefs de station n'enverraient que les gens qui avaient une apparence forte vers la côte. Selon les informations que les Anciens nous ont livrées, les gens des firmes s'occupaient surtout du portage des marchandises; les autochtones qui se trouvaient dans les magasins se chargeaient de servir les clients¹⁾.

Le contrat des travailleurs des commerçants devait encourager les Togolais à faire le portage comme un métier spécial; il ne devait plus s'agir d'un travail gratuit pour les commerçants lorsqu'ils seraient à l'intérieur du territoire. Il permettait au chef de station de contrôler la population active de sa région, de surveiller les sorties ou les retours des gens qui ont terminé leur contrat en dehors de leur village natal.

1) FA 1/150.

CHAPITRE VIII

QUELQUES CRITIQUES RELATIVES AU RECRUTEMENT DES
TRAVAILLEURS ET A LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous allons consacrer ce chapitre à l'état des travailleurs dans les différents domaines économiques, à leurs conditions de vie sur les chantiers et à l'application du contrat par les différents employeurs.

A) LES VOLONTAIRES OBLIGES OU "PFLICHTARBEITER"

La plupart des travailleurs qui construisaient les lignes de chemins de fer étaient des volontaires obligés ou "Pflichtarbeiter". Nous avons expliqué dans le chapitre précédent le sens de cette appellation.

Les gens que les chefs des stations envoyaient sur les chantiers, étaient du point de vue physique différemment bâtis. Le médecin de l'administration coloniale qui examinait ces volontaires obligés, les classait en 3 groupes selon leur constitution physique:

- Le groupe des gens sains, c'est-à-dire ayant une bonne et solide constitution physique;
- Le groupe des gens plus ou moins sains, c'est-à-dire des gens ayant plus ou moins une constitution solide;
- Le groupe des gens "inutilisables" selon l'expression du médecin, c'est-à-dire des malades ou des infirmes ou des gens qui étaient physiquement très faibles.

Parmi le groupe des gens ayant une forte constitution physique, on pouvait remarquer:

- Les gens qui furent recrutés le 7 septembre 1908 dans les régions d'Atakpamé, de Sokodé et de Mango; leur nombre s'élevait à 200¹⁾.

- Les gens qui furent recrutés dans les mêmes régions le 1er octobre 1908; leur nombre était de 500²⁾.

- Les gens qui furent recrutés en décembre 1908 dans les régions précédentes; ils étaient au nombre de 1.000³⁾.

- Les gens qui furent recrutés le 30 mars 1909; ils étaient au nombre de 300 et venaient aussi d'Atakpamé de Sokodé et de Mango⁴⁾.

- Les gens qui furent recrutés le 14 mai 1909 à Kaburé; ils étaient au nombre de 250⁵⁾.

- Les gens qui furent recrutés le 13 septembre 1909 à Sokodé; leur nombre était de 275⁶⁾.

- Enfin , les gens qui furent recrutés le 30 octobre 1909 dans les régions d'Atakpamé, de Sokodé et de Mango; leur nombre s'élevait à 612⁷⁾.

Les gens de ces contingents avaient pu supporter les travaux durs qui se faisaient sur les chantiers ; ils avaient pu

1) Amtsblatt des Schutzgebiets Togo du 08 nov 1908, No 26.

2) idem.

3) idem du 09 jan 1909, No 2.

4) idem du 17 avril 1909, No 16.

5) idem du 19 juin 1909, No 25.

6) idem du 30 octobre 1909, No 46.

7) idem du 04 nov 1909, No 51.

résister à cause surtout de leur bonne condition physique; durant leur séjour de 6 mois sur les chantiers, le médecin de l'administration n'avait soigné que peu de gens de ces groupes.

Les contingents des volontaires obligés qui furent qualifiés de plus ou moins sains par le médecin étaient:

- Les gens qui furent envoyés sur les chantiers en avril 1909; ils étaient au nombre de 100; ils étaient originaires de la région d'Akposso¹⁾;

- Les gens qui furent recrutés au cours du mois de juillet: Le 09 juillet 1909, 52 volontaires obligés furent recrutés à Atakpamé; le 14 juillet 1909, 59 volontaires furent de nouveau recrutés dans la même région; le 16 juillet 1909, le chef de la station de Mango envoya 89 volontaires obligés sur les chantiers et le 27 juillet 1909, 330 personnes de la ville de Mango furent de nouveau recrutés pour la firme Lenz & Co²⁾.

Les gens qui faisaient partie de ces contingents étaient relativement faibles par rapport aux gens des contingents précédents; ils avaient été cependant aptes à effectuer les durs travaux sur les chantiers. Selon les statistiques, les gens de ces contingents avaient été fréquemment malades et certains parmi eux furent longtemps gardés aux centres des soins.

Parmi le groupe des gens dits "inutilisables", il y avait:

- Le contingent du 30 avril 1909 de Mango au nombre de 293³⁾;
- Le contingent du 28 juin 1909; il était composé de 266

1) Amtsblatt du 15 mai 1909, No 20.

2) idem du 14 août 1909, No 34.

3) idem du 15 mai 1909, No 20.

personnes de l'ethnie Losso; deux d'entré eux tombèrent malades au cours du voyage-ét furent abandonnés à Djabautoré; dix furent licenciés dès leur arrivée sur les chantiers parce qu'ils étaient, d'après le médecin, "inutilisables"; huit furent admis au centre des malades à Gamé. Quelques semaines plus tard, onze personnes de ce contingent furent de nouveau licenciés parce qu'ils étaient inaptes aux travaux; parmi les licenciés, il y avait 4 vieillards. Au cours des travaux, 10 personnes trouvèrent la mort et 47 furent admises au centre des malades durant le contrat. Après 6 mois, il ne restait que 218 des 266 engagés à avoir achevé leur contrat¹⁾.

- Le contingent du 06 septembre 1909; les gens étaient recrutés à Mango; leur nombre s'élevait à 160. Parmi eux, il y avait 48 personnes qui furent admises au centre des soins dès leur arrivée; le médecin renvoya 7 vers leur village natal pour des raisons de santé; parmi le reste des volontaires obligés, 6 étaient considérés comme faibles, 4 trop vieux et 2 trop jeunes²⁾.

- Les contingents du 13 septembre et du 18 octobre 1909 composés respectivement de 25 et 23 Tambermas furent considérés comme des "gens inaptes" aux travaux de construction de chemins de fer³⁾. Leur constitution physique ne permettait pas qu'ils fussent employés pour les travaux durs. Faute de main-d'oeuvre libre, les gens de ces contingents furent soumis

1) FA 3/1024.

2) idem.

3) idem.

aux durs travaux; on voulait savoir jusqu'à quel point ils pourraient résister. Cette expérience n'avait fait qu'aggraver l'état de leur santé déjà morbide. Ils terminèrent leur contrat avant terme¹⁾.

- Le contingent du 19 novembre 1909. Il était essentiellement composé de Lossos, au nombre de 300; la plupart d'entre eux étaient aussi considérés comme inaptes aux travaux de construction des lignes de chemins de fer. Certains étaient très faibles ou trop jeunes d'après le médecin qui les examinait avant leur emploi. En espace de 1 1/2 mois, six moururent²⁾

Dans ce contingent, il y avait aussi des vieillards, des vieillards mourant selon le terme du médecin et des gens déformés du point de vue physique.

Pendant longtemps, le médecin chargé d'examiner les volontaires obligés acceptait tout le monde qui venait travailler sur les chantiers. Les chefs des stations se contentaient d'envoyer le nombre de gens demandé sur les chantiers. Ils n'envoyaient pas seulement des gens solides, capables de supporter les difficultés qu'occasionnent ces genres de travaux, mais aussi des gens très faibles du point de vue physique; ils voulaient par tous les moyens fournir à la firme le nombre de travailleurs dont elle avait besoin. C'est ainsi que certains recrutements eurent lieu aux dépens de la santé de la population de certaines localités. Une partie de la population était devenue un objet d'expérimentation pour les

1) FA 3/1024.

2) idem.

agents qui recrutait pour la firme Lenz & Co. Aussi longtemps que le médecin ne renvoyait pas les gens dans leur village, les agents de l'administration croyaient fournir à la firme une bonne main-d'oeuvre. Ne parlait-on pas à l'époque du manque crucial de la main-d'oeuvre dans certaines colonies allemandes? Si cette expérience réussissait au Togo, elle pourrait servir d'exemple dans les autres colonies allemandes.

L'emploi des malades pour la construction des lignes de chemins de fer n'avait heureusement pas donné le résultat escompté. L'état de santé des gens s'était aggravé lorsqu'ils avaient commencé à effectuer les travaux durs; le médecin était alors obligé de licencier tous les gens inaptes parce que les agents qui recrutait les gens, selon lui, ne tenaient pas compte de leur force physique; un nouveau scandale colonial ne devait pas avoir lieu dans ce domaine.

Le recrutement des volontaires obligés reposait sur l'arbitraire; le chef d'une station qui ordonnait à ses agents de recruter, exigeait un certain nombre de travailleurs. La peur des représailles de la part de l'autorité coloniale conduisait ces agents à faire des razzias dans les villages éloignés du chef-lieu de la circonscription pour trouver le nombre de travailleurs souhaité. C'est ainsi qu'ils forçaient les vieillards, les malades, les infirmes et les enfants de ces localités à se diriger vers les chantiers. Ils ne satisfaisaient pas seulement la firme Lenz & Co; il faut aussi souligner que l'emploi des travailleurs volontaires obligés rapportait de l'argent à la circonscription; ceux qui avaient

1) Voir FA 3/1024.

terminé leur contrat, utilisaient une partie de leur gain pour payer leur taxe civique l'année suivante.

Malgré l'arrêt de l'expérience avec les gens inaptes, les agents de l'administration des localités situées à l'intérieur du territoire continuèrent d'envoyer des gens malades sur les chantiers. Ceci avait exaspéré le médecin qui s'était demandé si tous les gens recrutés passaient devant un Européen avant d'être envoyés sur les chantiers ¹⁾. En clair, cela voudrait dire qu'un Européen devrait savoir qu'on a besoin des gens ayant une constitution physique solide pour ces travaux durs sur les chantiers de construction des lignes de chemins de fer. Le médecin plaida donc pour le recrutement des travailleurs sains pour la firme.

- Le contingent dans lequel on dénombra beaucoup d'inaptes durant la construction des lignes fut celui de fin octobre 1910; il était composé de 350 personnes venues de Mango: six malades étaient restés dans la localité d'Agbatitoe dès leur arrivée; vingt moururent en moins de 2 1/2 mois. L'état de santé des gens de ce contingent était si critique que le médecin fût obligé de renvoyer un grand nombre pour s'en tenir à la nouvelle politique coloniale de Dernburg qui considérait les autochtones comme la plus importante richesse de la colonie qu'il ne fallait plus détruire ²⁾.

1) FA 3/1024.

2) idem.

Quelles conclusions tirons-nous du recrutement des volontaires obligés pour la construction des lignes de chemins de fer?

Nous remarquons que le recrutement de ces travailleurs avait eu lieu dans les régions situées à l'intérieur du territoire. Elles étaient considérées comme un "réservoir humain" où les différentes entreprises pouvaient sans difficulté recruter une main-d'oeuvre nombreuse et saine. A cause des recrutements successifs dont l'intérieur du pays avait fait l'objet, nous pouvons dire que la main-d'oeuvre dont il était question n'était pas si solide comme certains colonisateurs allemands l'avaient cru. La population du Nord-togo était certes nombreuse, mais cela ne signifiait pas que tous les gens étaient en mesure d'effectuer les travaux durs. Le recrutement dans " ce réservoir humain " ne pouvait donc pas être illimité si on voulait maintenir un certain équilibre dans la région.

A juste titre, l'administration coloniale au Togo avait officiellement refusé aux entreprises étrangères de recruter les gens au Togo; la propagande que faisait ces entreprises étrangères à l'égard de la main-d'oeuvre nombreuse du Togo n'était qu'un trompe-l'oeil; elles cherchaient surtout à recruter seulement des gens solides pour les travaux dans les autres colonies allemandes et laisser les "faibles" pour les entreprises en place. La fin justifie les moyens, dit-on.

En décidant de faire construire les lignes de chemins de fer Lomé-Kpalimé et Lomé-Atakpamé, l'administration coloniale avait compté en particulier sur le travail de la main-d'oeuvre

non-engagée, c'est-à-dire sur le travail des gens libres. Mais cet espoir ne fut que de courte durée, surtout pendant la mise en chantier de la ligne Lomé-Kpalimé. En février 1906, le délégué de l'administration coloniale et un représentant de la firme Lenz & Co allaient parcourir les régions qui, théoriquement, devaient fournir une main-d'oeuvre nombreuse et libre à la firme; leur démarche devait aboutir à connaître les raisons qui empêchaient les gens à rester à l'écart des chantiers. En effet, selon les observations du représentant de la firme, il était fréquent que les travailleurs journaliers qui n'avaient pas de contrat abandonnassent le chantier pendant quelques jours après la paye; mais cela n'empêchait pas le déroulement des travaux; les chefs de groupes trouvaient toujours le nombre de travailleurs nécessaires pour effectuer les travaux.

Lorsque les gens libres n'allaient plus travailler sur les chantiers, les représentants de la firme avaient d'abord cru que ce phénomène était lié au début de la saison sèche où la population allait, soit à la chasse, soit effectuait la construction de leurs cases, soit préparait leurs champs pour les nouvelles semences¹⁾. L'absence des travailleurs journaliers pendant certaines périodes de l'année était devenue une normalité pour les représentants de la firme qu'ils ne s'étaient jamais inquiétés.

Au cours de leurs investigations, il leur était apparu que les raisons profondes de cette absence n'étaient pas seulement liées aux préoccupations personnelles des gens, mais à la

1) FA 3/305.

situation générale qui régnait sur les chantiers. Les travailleurs journaliers se plaignaient de l'insuffisance d'eau potable sur les chantiers, de la paye incorrecte et parfois d'injuste traitement¹⁾. Ils avaient l'impression que les agents de la firme cherchaient à les exploiter. Ces mêmes raisons seront évoquées aussi par les travailleurs libres effectuant les travaux sur les chantiers Lomé-Atakpamé.

La plupart des gens qui allaient travailler sur les chantiers venaient de Lomé-land, de Misahohe, d'Aného-land, de Sokodé, d'Atakpamé et aussi des colonies environnantes, surtout de la Gold Coast²⁾.

Si cette main-d'oeuvre libre se plaignait des conditions difficiles dans lesquelles elle travaillait, on peut penser que la situation des gens engagés par l'administration coloniale n'était pas non plus meilleure. Dans le domaine du ravitaillement de ces travailleurs, la firme avait eu de difficultés pour pouvoir subvenir à toutes ces personnes. Le ravitaillement des gens avait surtout posé des problèmes dans les régions où il n'y avait pas de villages aux environs des chantiers. Dans les villages où il existe des ressentiments à l'égard des autorités coloniales, les travailleurs engagés trouvaient difficilement des produits vivriers à acheter. Les populations de ces localités qui ne s'attendaient pas à un grand nombre de travailleurs vendaient très cher le peu de marchandises qu'elles avaient:

1) FA 3/305.

2) Amtsblatt du 15 mai 1909, p.116f.

- La boule de pâte réduite de moitié coûte comme auparavant 5 pfennig;

- Les travailleurs obtenaient normalement 5 morceaux de beignets pour 5 pfennig; pour cette même somme, ils n'obtiennent plus que 2 morceaux.

- Les gens recevaient six gros morceaux d'ignames cuits pour 5 pfennig; maintenant, ils ne reçoivent plus que 4 morceaux pour cette même somme;

- La farine de maïs, suffisante pour deux personnes, coûtait 5 pfennig; maintenant, il faut 5 pfennig pour une tasse;

- Un gros bol d'arachides grillées coûtait 5 pfennig; dorénavant, un couvercle de boîte coûte 5 Pfennig.

- Les gens obtenaient 12 morceaux de bananes pour 5 pfennig; pour cette même somme, ils n'obtiennent plus que 3;

- Un gros porc qui coûtait 5 M, coûte alors 20 M;

- Le prix d'un bouc passa de 4,5 M à 22 M; celui d'un coq passa de 0,5 pfennig à 1,5 ou 2 M¹⁾.

Les travailleurs étaient obligés d'investir une grande partie de leurs salaires pour acheter de la nourriture. Les femmes du marché pratiquaient une augmentation de prix qui, selon le représentant de la firme Lenz & Co, s'apparentait à une exploitation de la situation difficile des travailleurs. La portion de nourriture était à l'égard des travailleurs étrangers très minime. Si le travailleur parle la même langue que la vendeuse, il obtient suffisamment de nourri-

1) FA 3/3071.

ture à un prix bas; est -il d'une autre ethnie, comme les gens de Sokodé, de Mango ou de Bassari, le prix est élevé et la portion presque insuffisante. Les travailleurs engagés devaient déboursier beaucoup s'ils voulaient survivre¹).

La hausse des prix des produits était inévitable et se justifiait. En effet, les localités ne s'attendaient pas à nourrir une foule de travailleurs étrangers. En mettant leur réserve de nourriture à la disposition des travailleurs engagés à des prix élevés, elles cherchaient une compensation. Cette politique n'était donc pas propre à ces localités parce qu'il s'agissait de la loi de l'offre et de la demande. Ce qui était aussi marquant chez les gens des différentes localités, c'était qu'ils cherchaient à subvenir d'abord aux besoins de leur propre ethnie avant de s'occuper des autres. N'avaient-ils pas constaté la dureté du travail?

Les représentants de la firme Lenz & Co trouvaient dans cette situation, un danger pour un bon déroulement du travail sur les chantiers. N'étant pas en mesure de subvenir au besoin de ses travailleurs engagés, ils avaient proposé aux autorités administratives d'envoyer des soldats de la troupe de police pour surveiller les marchés afin d'éviter le dérapage des prix; ils avaient aussi consulté les chefs des localités de Loméland afin que ceux-ci usassent de leur influence sur les vendeuses pour qu'elles missent les produits vivriers à des prix abordables à la disposition des travailleurs engagés²).

1) FA 3/3071.

2) idem.

La vente de nourriture n'était-elle pas une source de revenu pour les revendeuses? Pourquoi ne chercheraient-elles pas à ne pas tirer profit de leur activité?

Malgré les diverses interventions des autorités, le résultat obtenu demeura maigre. Les femmes continuèrent à vendre leurs marchandises à des prix élevés aux travailleurs engagés. Beaucoup parmi eux, surtout ceux qui effectuaient les travaux durs, s'étaient trouvés soudain au bord d'un total épuisement physique, car les travaux se faisaient avec les mains, parfois les travailleurs utilisaient des wagonnets basculants.

Ce travail dur et inhabituel avait causé beaucoup de blessures chez les gens. Selon le rapport médical de 1910/11, les travailleurs engagés dont le nombre s'élevait entre 2 700 et 3 000 au début de la construction des lignes du cacao et du coton, souffraient de maladies contagieuses comme, par exemple, la dysenterie à cause d'un trop grand regroupement et du manque d'approvisionnement en eau potable et en nourriture¹⁾. Le ravitaillement des travailleurs était nécessaire pour leur régénération. Le manque de leur approvisionnement, l'insuffisance de logement pour eux, l'exécution des travaux durs et les dangers que ces genres de travaux comportent sous le climat tropical avaient entraîné aussi un fort taux de mortalité parmi les travailleurs volontaires obligés. Selon le rapport médical de 1910/11, il mourut 3,39% parmi ce groupe de travailleurs²⁾. Le nombre de travailleurs libres

1) voir Nußbaum, Togo, eine Musterkolonie? p. 87.

2) voir Sebald, p. 339.

décédés au cours de la construction des lignes de chemins de fer ne fut noté dans aucun registre; la plupart quittaient à temps les chantiers si les conditions de sécurité n'étaient plus garanties.

De nombreuses plaintes formulées par les travailleurs engagés étaient envoyées au fonctionnaire spécial chargé de s'occuper de leurs problèmes. Ces plaintes étaient recueillies et traduites par les interprètes autochtones qui travaillaient auprès de la firme. Nous en aimerions citer quelques-unes:

- La plainte d'Atsu d'Agouevé.

Je n'ai pas été bien payé par les Blancs (il veut dire Messieurs Heller et Schulze). J'ai reçu de celui qui était rentré malade (M. Heller) à Lomé 6 M; la deuxième fois, 7,4 M du Blanc de Rosenkopé (M. Barnickel); puis 5,25 M. Il (Atsu) dit que le Blanc a calculé 10,25 M. Pourquoi a-t-il retenu 5 M. Il demande s'il les récupèrera plus tard, de même que l'argent pour les vivres comme il était prévu dans le contrat(...).

Plus loin, Atsu dit: "Je porte plainte contre M. Geiger E. qui nous frappe sans cesse; il m'a aussi frappé; il m'a donné un coup de botte lorsque le soldat a sifflé pour le travail. M. Geiger m'a alors donné un coup parce que je ne marchais pas vite, selon lui. Il battait aussi souvent les autres et à vrai dire, avec la main, avec un bâton ou il donnait des coups de de bottes.

- La plainte d'Agbenou d'Adéta.

Le Blanc ne m'a pas bien payé, c'est pourquoi je porte

plainte; la première fois, j'ai reçu 6 M; ensuite, 7 M; puis, 6,75 M. Maintenant, je reçois 4,5 M. Je n'ai reçu aucune somme le dimanche comme il est dit dans le contrat.

- La plainte de Dogbé II de Goudewe.

Je porte plainte parce que je n'ai pas été bien payé. J'ai été malade pendant 2 jours; j'ai informé M. Heller, mais je n'ai rien reçu pour subvenir à mes besoins.

- La plainte d'Ede d'Agouevé.

Je porte plainte parce que je n'ai pas été bien payé. J'ai reçu 6 M; puis, 7 M; puis, 2 M; enfin, 5,25 M. J'ai été malade durant 3 jours; j'ai avisé le Blanc qui est rentré à Lomé malade, mais je n'ai reçu aucune somme pour la nourriture.

- La plainte d'Amého de Klovié.

M. Geiger Emmanuel m'a donné des coups de bâton: Un coup au dos et un autre dans les jambes; je n'ai pas eu de blessures. Emmanuel avait dit de transporter les rails. Selon lui, je ne marchais pas vite. Voilà pourquoi il m'a frappé¹⁾.

La liste de ceux qui avaient porté plainte pourrait s'allonger. On ne remarque cependant pas une grande différence entre les plaintes des travailleurs engagés: elles portent surtout sur ce que le gouverneur Zech avait dénommé "Jagdhieb" c'est-à-dire un coup de fouet qu'un responsable administrait à un travailleur en passant pour le réveiller de sa torpeur, et sur les retenus des salaires de ceux-ci. Sur les chantiers, le contenu du contrat était oublié car, ce qui

1) FA 3/2021.

intéressait les agents de la firme, ce n'était pas l'application du contrat, mais l'exécution des travaux par cette main-d'oeuvre nombreuse pour pouvoir terminer la construction des lignes dans le délai fixé.

Alors que les travailleurs libres n'hésitaient pas à abandonner le travail s'ils se sentaient maltraités ou mal payés, les travailleurs volontaires obligés ne pouvaient pas facilement le faire s'ils voulaient récupérer plus tard la somme qu'ils furent contraints d'épargner. Ils étaient liés à la firme pendant 6 mois par un contrat. Pendant cette période, ils n'avaient que des devoirs.

B) LES TRAVAILLEURS DES SOCIÉTÉS DE PLANTATION

Les propriétaires des plantations européennes et leurs agents laissaient de côté les différents points du contrat qui concernaient la protection des travailleurs recrutés.

Avant de se faire engager par les sociétés de plantations, les gens travaillaient dans leurs propres champs ou dans les exploitations familiales. Ils avaient leurs habitudes de travail héritées depuis des années. Les travaux champêtres qu'ils effectuaient dans leurs propres exploitations, variaient selon les saisons et le temps. Ils avaient en outre l'habitude de travailler selon leur propre rythme; ainsi, les travaux importants se faisaient tôt dans les premières heures de la journée ou dans l'après-midi. A midi, ils se reposaient en général; le temps que le paysan passait dans son champ variait

aussi et n'était soumis à aucun règlement. Le négociant J.K. Vietor avait écrit à propos du paysan togolais que "le Noir travaille volontiers son champ de la semence à la récolte tous les jours (...) pendant quelques heures où toute la famille l'aide. Le travail quotidien de 5 à 6 heures lui dit déjà beaucoup de chose¹⁾".

Sur les plantations européennes, les gens devaient faire face à une autre conception du travail; là, ils n'étaient plus leurs propres maîtres. Déjà, le contrat prévoyait 10 heures de travail par jour; ceci dépassait largement le temps de travail que le paysan autochtone passait dans son propre champ. Les gens recrutés étaient obligés d'effectuer les travaux champêtres sans interruption; ils ne pouvaient pas travailler dans les plantations européennes comme ils le faisaient chez eux.

Le travail constituait surtout à sarcler, à écarter les arbres inutiles, à brûler les mauvaises herbes et à préparer le sol pour les diverses cultures, puis à s'occuper de ces cultures de la mise en terre des graines jusqu'à la récolte. Une tâche difficile pour les gens quand on sait qu'à l'époque les gens n'utilisaient que la houe et le coupe-coupe pour effectuer les travaux; les surfaces à cultiver étaient de beaucoup plus étendues que celles des paysans autochtones. On comprend aussi pourquoi les sociétés de plantations avaient besoin de beaucoup de gens.

1) Oloff, Friedrich: Arbeiterfrage in den Kolonien. In: Beiträge zur Kolonialpolitik und Kolonialwirtschaft, Bln 1902/03, p.365.

Selon les Anciens, certains cultivateurs indépendants se faisaient recruter pendant leur temps libre par les sociétés de plantations; ils étaient considérés comme des travailleurs journaliers libres; ils n'avaient pas de contrat fixe et pouvaient quitter les plantations chaquefois qu'ils le voulaient. Ils cherchaient au cours de leur temps libre une possibilité pour améliorer leur revenu.

Les cultivateurs recrutés n'avaient qu'un jour libre dans la semaine où ils allaient au marché pour se procurer ce dont ils avaient besoin. En dehors de ce jour libre, il ne leur était pas permis de quitter la plantation sous peine de re-tenus sur leur salaire.

Sur les plantations, il n'y avait pas de commissaire au travail comme c'était le cas au cours de la construction des lignes de chemins de fer. Les sociétés de plantations avaient leurs propres agents pour surveiller les travailleurs; ils s'occupaient de la discipline et du bon déroulement du travail.

Les gens recrutés étaient obligés de courber sans cesse leur échine. Ne le faisaient-ils pas, ils sentaient alors le coup de fouet de ces agents. Ils considéraient la chicotte comme un moyen qui servait à augmenter le rendement des gens. Pour activer l'ardeur des gens recrutés, les agents de ces sociétés leur distribuait continuellement des coups de fouet. Dans son rapport médical, le médecin de l'administration coloniale qui, de temps en temps, visitait ces plantations européennes pour examiner les travailleurs, avait constaté que les gens n'étaient pas bien traités sur les

plantations. En vaccinant les gens, rapportait-il, quelques-uns avaient des stries¹⁾. Il ne s'agissait pas seulement de ces coups isolés que certains surveillants mécontents donnaient aux "gens paresseux et lents" pour les réveiller de leur torpeur, mais ils leur faisaient administrer le "one for Kaiser", c'est-à-dire les 25 coups de fouet sur les fesses parce que les gens avaient désobéi ou parce qu'ils avaient mal effectué leur travail. Pour ces punitions, les fautifs étaient tenus par d'autres travailleurs recrutés.

Certains propriétaires de plantations employaient ce moyen pour intimider surtout les gens qui réclamaient l'application du contrat ou qui cherchaient à inciter les autres travailleurs à abandonner les plantations. Leur correction publique devait servir d'exemple pour effrayer les autres et pour bannir toute idée de désertion de leur tête. Les propriétaires de plantations jouaient pour cela, le rôle qu'ils ne devaient pas jouer à l'égard des gens recrutés parce que leur disparition pourrait conduire à la perte du capital qu'ils avaient investi. Il était difficile pour les gens recrutés de porter plainte.

Au cours de ses visites, le médecin avait aussi constaté que la pause prescrite, de 12 à 14 heures, dans le contrat du travail n'était pas respectée chez tout le monde. Certains propriétaires de plantations comme de Haas, faisaient travailler les gens recrutés au moment où ceux-ci devaient avoir normalement une pause. Selon de Haas, une pause aussi longue

1) Nußbaum, Togo, eine Musterkolonie? p. 80.

était inutile et qu'il préférait plutôt une journée de travail continue¹⁾. Au lieu de 10 heures, les gens recrutés pour les sociétés de plantations faisaient au moins 12 heures de travail par jour. Sous prétexte que la pause de midi rendait les gens recrutés paresseux, les agents de ces sociétés faisaient travailler les gens au-delà du temps fixé par le contrat. Les gens qui travaillaient sous le soleil ardent, avaient à peine le temps pour se reposer; ils étaient constamment soumis au travail; à peine, les agents tenaient compte de leur santé.

Chaque travailleur devait, en plus de son salaire journalier, recevoir 20 Pfennig pour sa nourriture; au cas où l'approvisionnement des travailleurs devenait difficile, le propriétaire de la plantation devait lui-même ravitailler les gens en leur fournissant ce qu'ils avaient l'habitude de manger dans leur localité d'origine. Mais chez de Haas, les travailleurs ne recevaient que 50 Pfennig par semaine; au dire de ceux-ci, de Haas leur fournissait une tasse de riz et la moitié d'une morue séchée²⁾.

Cette somme était, d'après le médecin, très insuffisante pour se procurer le complément de vivres dont les gens avaient besoin; ils ne recevaient pas assez de tubercules ou de fruits avec cette somme; en outre, ils devaient aussi acheter de l'huile et du sel puisqu'ils n'en recevaient pas³⁾.

Ces propriétaires fournissaient aux gens le minimum de

1) Nußbaum, M. Togo, eine Musterkolonie? p.80.

2) Idem, p. 82.

3) Idem, p.82.

vivres et les laissaient se débrouiller pour le complément. Les gens recrutés étaient non seulement maltraités, mais aussi exploités. Pour leur nourriture, ils devaient dépenser le peu d'argent qu'ils avaient à leur disposition. Avaient souffert sur les plantations européennes, les gens qui travaillaient en dehors de leur circonscription.

Les propriétaires de plantations n'hésitaient pas non plus à faire des retenus de salaire aux travailleurs: "En regardant la liste de la paye, disait le médecin de l'administration, j'ai remarqué de nombreux bifflages qui, pour de Haas, étaient un signe que les gens n'étaient pas présents au travail; le registre d'appel ne fut pas non plus signé, ni les jours précédents, ni la veille, ni aujourd'hui. La liste de paye n'indiquait pas, si les gens avaient travaillé les dimanches et les jours de fête et si les travaux effectués leur étaient payés ou pas¹⁾". Dans le contrat, la liste devait être accessible à tous les travailleurs, mais sur les plantations, les agents ne leur montraient pas la liste de peur d'entendre des réclamations de leur part; les gens recrutés ne pouvaient pas savoir quand ils avaient manqué au travail. La plupart des travailleurs étaient soumis à l'arbitraire de leurs chefs.

Dans le domaine du logement, la situation n'était pas meilleure. Les gens étaient regroupés dans les dortoirs qui pouvaient contenir jusqu'à 300 personnes²⁾. Ces dortoirs étaient construits avec des matériaux peu résistants si bien

1) Nußbaum M. Togo, eine Musterkolonie? p.80.

2) Idem, p.82.

que, pendant la saison des pluies, les gouttes d'eau y pénétraient par le toit¹⁾. Une épidémie parmi les travailleurs n'avait pas vu le jour; ils avaient cependant souffert du froid à cause de la mauvaise protection. Le logement des paysans, soulignait le médecin, avait une impression sale et désordonnée. Sueur et douleur avaient constitué le lot de ces gens recrutés pour les plantations européennes²⁾.

Comme pour les volontaires obligés sur les chantiers de construction des lignes de chemins de fer, les contractuels qui travaillaient sur les plantations européennes ne pouvaient pas interrompre leur contrat s'ils étaient insatisfaits. Les propriétaires des plantations qui cherchaient la main-d'oeuvre ne laissaient aucun de ceux-là abandonner le travail; ils se tournaient vers les autorités coloniales pour qu'on les retrouvât. Ceux qui cessaient le travail étaient considérés comme des paresseux qui ne voulaient pas faire un travail rémunérateur. Les autorités ne cherchaient pas à savoir les raisons qui avaient poussé certains à abandonner les plantations européennes.

Le rapport du médecin concernant les conditions réelles des gens sur certaines plantations n'avait jamais été pris en considération par les autorités compétentes; en outre, il n'y avait aucun fonctionnaire de l'administration sur les plantations chez qui les travailleurs pourraient porter plainte.

1) Nußbaum M., Togo, eine Musterkolonie? p.82.

2) Idem, p.82.

Le travail contractuel chez les sociétés de plantations était une forme de travail forcé; le contrat donnait beaucoup de privilèges aux sociétés de plantations; les gens recrutés devaient par contre se contenter de la "protection" que les propriétaires de ces plantations et leurs agents leur accordaient. Il y avait, à vrai dire, une nette différence entre eux et ceux qui travaillaient sur les chantiers des lignes de chemins de fer; mais leurs conditions de vie et de travail n'étaient pas enviables.

C) LES PORTEURS

Le portage avait connu au cours de l'évolution du travail dans le territoire une phase très active, surtout chez les commerçants européens et chez les autorités coloniales.

La phase active du portage se manifesta lorsque l'administration coloniale, sans distinction de classe, recrutait sans cesse les autochtones pour les expéditions. Non seulement les "esclaves" furent recrutés pour ces expéditions, mais aussi des gens "libres" et des prisonniers lorsque le nombre de gens requis n'était pas atteint. Le portage constitua pour ainsi dire le premier fardeau que les colonisateurs avaient imposé aux autochtones.

Dans les premières années de la colonisation, on ne signala pas une surexploitation des porteurs, parce que les besoins étaient limités et les gens qui demandaient des porteurs aux notables, étaient des missionnaires ou des commerçants venus

d'Europe. Comme nous l'avions déjà décrit dans la deuxième partie de notre travail, l'activité de ces premiers Européens était minime et limitée à la côte. Les porteurs pouvaient rejoindre à temps leur famille. Ils ne souffraient, ni du manque d'eau, ni du manque de nourriture qui aurait pu les amener à faire des razzias parmi les autres peuples pour pouvoir satisfaire leurs besoins. Une brimade ou une violence corporelle de la part de leur employeur n'était pas connue.

La phase cruciale du portage avait débuté lorsque le pouvoir colonial, après avoir mis la main sur la zone côtière, s'élança vers l'intérieur du territoire, soit pour créer des stations secondaires, soit pour régler des litiges entre les diverses localités. Pour ces déplacements, les fonctionnaires coloniaux employaient un grand nombre de porteurs. Chacun d'eux portait environ 30 kg de bagage et 5 kg de provision comme le prévoyait le décret.

5 kg de nourriture pourraient-ils suffire à récupérer ses forces durant des journées de voyage? Il est difficile de l'affirmer. Selon les informations des Anciens, les porteurs se servaient de cette nourriture lorsqu'ils se trouvaient éloignés des habitations. Arrivés dans un village, les chefs d'expéditions qui étaient la plupart du temps des officiers, exigeaient du chef local et de ses notables de la nourriture pour les porteurs, pour les soldats qui les accompagnaient et pour lui-même. L'hospitalité aux personnes de l'administration coloniale faisait partie des devoirs des chefs locaux.

Si quelques chefs et notables donnaient entière satis-

faction aux officiers coloniaux et à leurs troupes, - il faut dire que ces chefs et ces notables avaient dès le départ accepté le drapeau allemand pour diverses raisons - d'autres cherchaient à les éviter et à ne pas s'occuper d'eux; leur mécontentement se traduisait par une passivité à l'égard des porteurs. Une des villes de l'époque qui fut célèbre pour sa bouderie des expéditions fut Tové. Plusieurs cas furent constatés dans cette ville: Les Allemands arrivèrent un jour dans cette ville, le chef, son porte-parole et les notables n'allèrent pas les accueillir; ces personnalités avaient laissé entendre qu'elles étaient parties aux funérailles; en réalité, elles ne voulaient pas donner hospitalité à la foule des porteurs qui les accompagnaient. Les gens, épuisés et affamés et n'ayant pas non plus de toit durent passer la nuit à la belle étoile sans trop s'en prendre aux responsables de la ville¹⁾. En 1895, le botaniste Baumann fit halte aussi dans la ville avec un groupe de porteurs où ils devaient passer la nuit; les habitants leur refusèrent toute nourriture et tout abri; pour les faire partir, ils les empêchèrent de dormir²⁾.

Les habitants réagissaient ainsi parce que les gens qui faisaient halte chez eux ne cherchaient pas à payer leur nourriture; le chef et les représentants de cette localité voyaient dans l'approvisionnement des porteurs une charge qu'ils ne pouvaient pas supporter parce que leurs réserves de vivres

1) voir Klose Heinrich, Togo unter deutscher Flagge, Bln 1899 p.163.

2) Idem, p.163.

n'étaient pas si abondantes pour en offrir aux porteurs. Ils n'avaient en outre aucune compensation de la part des autorités coloniales. Une mauvaise récolte pourrait mettre leur localité en danger. Les autorités coloniales virent la population de cette localité comme une population insoumise. Elles avaient alors décidé en 1895 d'entreprendre une expédition punitive contre elle, pour avoir exprès refusé la nourriture aux porteurs. La ville fut détruite au cours de l'année 1895 et les biens des gens furent confisqués¹⁾.

La conduite des porteurs avaient parfois été aussi à l'origine des bouderies des chefs et de leurs sujets. Les porteurs et les soldats qui accompagnaient une personnalité coloniale, se croyaient supérieurs aux gens des villages visités; ils se comportaient dans ces villages comme s'ils étaient en pays conquis; la présence d'un officier dans leur rang les encourageait à commettre des actes de vandalisme à l'égard des personnes et de leurs biens.

La bouderie était une réaction contre les "occupants". Dans certains villages, les gens disparaissaient avant l'arrivée des troupes. Ceci fut constaté par le commandant Gerlach au cours de ses expéditions qui le menèrent à l'intérieur du territoire. Celui-ci avait remarqué que certains villages aux alentours de la route principale avaient été abandonnés; il n'avait pas pensé que les villageois avaient ainsi réagi à cause de l'approche de sa colonne d'expédition. Sur le chemin

1) Nußbaum, M. p.36.

de retour vers la côte, il constata la même scène dans les villages Kéwega, Nyewe et Aképé où les porteurs et les soldats avaient l'habitude de s'approvisionner. Ayant réussi tout de même à faire sortir les chefs de ces localités et leurs populations de leurs cachettes, Gerlach s'était rendu compte que les villages avaient été désertés parce que les gens avaient peur des actes de ses soldats¹⁾.

Les porteurs et les soldats étaient aussi souvent victimes du chef de l'expédition. Dans une plainte de la mission catholique d'Atakpamé, il ressort que le commissaire Richter von Rotberg avait fait un voyage épuisant avec un groupe de porteurs et de soldats d'Aného jusqu'à Atakpamé. Contrairement à d'autres responsables qui faisaient régulièrement halte dans des villages pour se reposer et permettre aux porteurs et aux soldats de se détendre et de s'approvisionner, Richter von Rotberg n'avait laissé aucun temps de répit aux porteurs et aux soldats; il les avait contraints à marcher durant des heures. Mais cette marche ininterrompue n'était pas supportée par tout le monde. Certains porteurs eurent des malaises en chemin. Ceux qui s'affaissaient, étaient abandonnés sans soin en chemin; leur bagage était confié à ceux qui pouvaient encore continuer le voyage. Au cours de cette marche, il y avait eu un porteur qui trouva la mort. Les témoins dirent que le porteur est mort à cause des coups qu'il avait reçus du commissaire; le type n'avait pas pu supporter les sévices que

1) Nußbaum M. p. 38.

le commissaire lui avait infligés. Mais Richter von Rotberg vit la cause de la mort du porteur dans un coup de soleil¹⁾.

Richter von Rotberg donna une fausse cause de la mort du porteur pour ne pas tomber en disgrâce auprès des gens qui fournissaient des porteurs à l'administration coloniale.

Les soldats qui l'avaient accompagné, ne furent pas épargnés de sa terreur; Richter von Rotberg faisait rouer de coups les soldats qui, selon lui, marchaient trop lentement. Certains avaient reçu au cours de cette courte expédition les 25 coups fatidiques. En arrivant sur la côte, quelques-uns parmi eux avaient l'air méconnaissable; d'autres avaient des cicatrices sur leur corps²⁾.

Il y avait aussi des commerçants européens qui avaient cherché à tourner à leur avantage le recrutement excessif des porteurs. Voyant leur commerce s'élargir, ils recrutaient des gens à l'intérieur du territoire en exerçant sur eux une certaine pression pour qu'ils transportent vers la côte les produits d'exportation trouvés dans leurs régions; ils ne faisaient qu'imiter les méthodes des autorités coloniales qui recrutaient des porteurs au cours de leur expédition parce qu'ils leur en manquaient. Ce recrutement inattendu les mettait souvent en conflit avec les chefs autochtones à cause probablement des mauvaises conditions de travail et des risques que les gens encouraient au cours du voyage. La plupart de ces recrutements se faisaient sans aucun contrat et

1) Nußbaum M., p. 38.

2) Idem, p. 38.

sans l'avis du chef de la circonscription; les porteurs ne recevaient aucune rémunération si une partie des produits était perdue au cours du voyage.

Certains chefs de station s'étaient rendu compte que les commerçants européens employaient des moyens illicites pour recruter les gens dans leur circonscription; ils le faisaient aux dépens des gens. Pour reprendre en main le recrutement, quelques-uns avaient interdit aux commerçants de recruter les gens d'une manière spontanée dans leur station car, disaient-ils, un porteur embauché, malgré lui, sans s'y attendre et sans aucune préparation était tirailé par son métier, ses travaux champêtres et aussi par sa famille. Il ne pouvait pas aménager en conséquence son travail. A cause du recrutement, une certaine incertitude entre dans sa vie; le paiement de son travail effectué n'était pas assuré et ne se réglait pas selon la loi de l'offre et de la demande. Le porteur est contraint d'exécuter le portage des bagages. Il était un concurrent involontaire des travailleurs volontaires; il réduisait ainsi leur salaire, car ce n'était pas lui qui discutait le prix, mais le commerçant européen qui lui donnait ce qu'il voulait¹⁾.

Cette interdiction du recrutement spontané leur permettait de contrôler le départ des gens de leur circonscription.

Les porteurs n'avaient pas eu la vie facile comme on pourrait le croire. Comme les autres groupes de travailleurs, ils avaient été victimes des corrections corporelles arbitraires et des retenus de salaires de leurs employeurs.

1) FA: 1/150.

T R O I S I E M E P A R T I E

LES CONSEQUENCES DE L'EVOLUTION

DU TRAVAIL AU TOGO

CHAPITRE IX

L'EMIGRATION

L'évolution du travail dans le territoire avait déclenché certaines réactions chez les gens. Ils avaient remarqué que l'autorité de leurs chefs avait diminué et que celle de l'administration coloniale ne cessait de croître. Pour se soustraire de l'emprise de cette dernière, ils avaient adopté certaines attitudes.

Avant l'introduction du travail obligatoire dans le territoire par les autorités coloniales, certaines personnes avaient l'habitude de se rendre à la Gold Coast ou au Dahomey pour y effectuer des travaux saisonniers. La majeure partie de ces gens vivaient dans les régions frontalières du territoire; cette migration ne touchait qu'une petite partie de la population. Les gens se rendaient dans les colonies voisines pour chercher un travail rémunérateur pour pouvoir améliorer leurs conditions de vie.

Lorsque la taxe civique fut rendue obligatoire, la migration demeura une occasion pour certains d'aller chercher de l'argent pour payer une partie de leurs impôts. Nous avons déjà souligné que dans certaines localités, les gens payaient une moitié de leurs impôts en espèce et faisaient un travail de prestation pour l'autre moitié.

Les gens émigraient pour aller chercher de l'argent pour les activités familiales comme, par exemple, les cérémonies de mariage ou des funérailles. Les économies que ces émigrants

ramenaient chez eux, leur permettaient de régler certains problèmes. Leur retour dans leur village constituait un événement attrayant pour leurs camarades qui sont restés au village parce que les choses que ces gens ramenaient, ne les laissaient pas indifférents. Les jeunes et les adultes étaient alors emportés par le vent d'aventure.

L'évolution du travail au Togo avait provoqué dans la population frontalière une forte tendance à la migration. Ce départ des gens vers les colonies étrangères avait surtout inquiété les milieux économiques, en particulier les commerçants, qui voyaient dans cette émigration la perte de la main-d'oeuvre, la diminution de leur clientèle et aussi d'une partie de leur profit. Le 08 juin 1911, l'association des commerçants européens au Togo avait envoyé au Gouverneur du territoire une lettre pour l'informer du départ "massif" des gens de la circonscription d'Atakpamé vers la Gold Coast et vers le Dahomey. Les commerçants européens voulaient savoir si le Gouverneur était au courant de ces départs et ce que les autorités faisaient pour les limiter ou les empêcher; plus loin, ils voulaient connaître les raisons profondes de ces départs¹⁾.

Les commerçants allemands ne défendaient pas seulement leur cause; ils jouaient aussi le rôle de gendarmes à l'égard de la population du territoire.

Selon les autorités coloniales, l'émigration de la population frontalière était liée à plusieurs causes. Les plus

1) FA 1/83.

importantes étaient:

- Les peuples frontaliers trouvaient dans l'émigration une occasion qui leur permettait d'éviter les travaux de prestation.

- Les gens étaient attirés vers ces colonies étrangères parce que la population de ces colonies n'était pas recrutée par les autorités pour les travaux de prestation. Les dirigeants de ces colonies n'y avaient pas encore introduit de taxe civique.

- Les gens s'y rendaient parce que les salaires étaient plus élevés dans ces colonies qu'au Togo; les gens émigraient dans l'espoir de vite devenir riche¹⁾.

L'administration coloniale avait prêté peu attention à l'émigration des gens des régions frontalières parce qu'elle ne considérait pas cette émigration comme "massive"; elle savait aussi que c'est un phénomène qui était limité dans le temps. Les gens rentraient dans leur village après la saison.

Pour effacer les inquiétudes des commerçants, le Gouverneur avait toutefois interdit l'émigration des femmes et des enfants par un décret. Il voulait donner satisfaction aux firmes qui cherchaient de la main-d'oeuvre et empêcher les familles d'aller s'établir dans le territoire d'une puissance coloniale étrangère. En retenant les femmes et les enfants dans le territoire, les hommes seraient obligés de revenir pour s'occuper de leurs familles. L'autochtone qui s'établissait dans une colonie d'une puissance étrangère constituait une perte pour l'administration coloniale allemande et pour les

1) FA 1/83.

firmes installées au Togo; les colonisateurs allemands ne pourraient pas profiter de sa force de travail.

Dans la zone côtière, l'émigration temporaire devenait constante. Selon le chef de circonscription d'Aného, elle n'était pas une conséquence de la surpopulation, ni du refus des travaux de prestation. La population côtière considérait l'émigration comme faisant partie des valeurs de la civilisation. Les gens étaient préoccupés par les activités lucratives; ils se considéraient nobles s'ils effectuaient un métier comme maçon, blanchisseur, menuisier ou tailleur¹⁾. Ils n'étaient pas prêts à se consacrer indéfiniment à l'agriculture comme certains colonisateurs l'avaient souhaité ou à exercer sans cesse les travaux de prestation. L'évolution du travail dans le territoire leur avait fait découvrir d'autres perspectives.

Les jeunes abandonnaient leur terre natale pour aller chercher abri dans un autre territoire. Là, ils apprenaient un métier de leur choix. Le chef de la circonscription d'Aného et les autres responsables coloniaux virent dans cette émigration un danger pour le Togo parce que le Togo, disait le chef de circonscription d'Aného, ne pouvait pas se permettre le luxe de laisser partir des gens, surtout des gens intelligents sans dommage²⁾.

Que les Togolais fassent un autre métier, autre que l'agri-

1) FA 1/204.

2) FA 1/204.

culture, étaient mal vus par certains responsables coloniaux. Les gens devaient demeurer les fournisseurs des matières premières aux commerçants européens. Le système colonial ne devait pas permettre aux autochtones d'exercer un métier en dehors du territoire sans l'autorisation du pouvoir colonial. En effet, les autochtones qui voulaient devenir nobles par le commerce ne risquaient-ils pas de faire concurrence aux commerçants allemands?

A notre avis, l'émigration des autochtones n'était pas seulement liée au fait que les autochtones voulaient devenir nobles par le commerce ou par un autre métier. Les responsables coloniaux avaient omis d'affirmer qu'ils étaient en partie responsables du départ des gens. Les diverses mesures disciplinaires dont les gens étaient victimes, avaient provoqué cette émigration vers les colonies voisines du Togo. Les gens voulaient se libérer du joug colonial.

De nos jours, le fait qui reste encore vivant dans l'esprit des Anciens qui avaient vécu la période coloniale allemande, est la correction corporelle dont ils avaient été victimes: Ils punissaient d'une manière exemplaire, nous disait un de nos interlocuteurs; ils étaient forts, très forts. Pour le démontrer, ils administraient publiquement les coups de fouets aux fautifs. Ces séances de bastonnade devaient conduire les Togolais à craindre l'autorité coloniale, à la respecter et à effectuer les travaux que celle-ci exigeait d'eux.

Cette pratique avait justement conduit les habitants des colonies voisines, en particulier les habitants de la Gold

Coast à nommer les Togolais, non sans ironie, les enfants de "one for Kaiser" ou les enfants des "twenty-five". L'émigration des gens intelligents, comme le soulignait le chef de la circonscription d'Aného, était une réponse aux mesures disciplinaires que les autorités coloniales leur imposaient; elle signifiait aussi la prise de conscience de ces gens qui ne voulaient plus être victimes des bastonnades.

Les séances de la bastonnade étaient généralisées dans toutes les colonies allemandes. Le 12 janvier 1900¹⁾, le ministère des colonies avait dû envoyer une lettre circulaire à tous les gouverneurs des colonies allemands dans laquelle il exprimait son inquiétude à propos des bastonnades dans leur territoire. Dans les rapports annuels de ces colonies, les corrections corporelles des autochtones avaient toujours occupé une très large place; ces rapports pourraient conduire le parlement et l'opinion publique à une mauvaise interprétation de l'oeuvre civilisatrice allemande dans ces territoires. Dans sa circulaire, le directeur des colonies avait demandé aux gouverneurs de réduire les bastonnades à l'égard des autochtones et de ne les appliquer que dans les cas extrêmes.

Dans les territoires allemands, le nombre des séances de la bastonnade) enregistrées officiellement à partir de 1900 se présentait comme suit:

1) Müller, F. Ferdinand, Kolonien unter der Peitsche. p.54.

<u>Année</u>	<u>Nombre de bastonnades au:</u>			
	<u>S-E-A.</u>	<u>S-O-A.</u>	<u>Cameroun</u>	<u>Togo</u>
1901/02	3 467	257	315	162
1902/03	4 735	473	407	182
1903/04	4 783	340	293	194
1904/05	5 655	187	367	161
1905/06	6 322	294	665	290
1906/07	5 981	336	906	363
1907/08	4 654	534	924	434
1908/09	3 746	703	1 334	620
1909/10	5 799	928	1 513	566
1910/11	5 509	1 262	1 909	735
1911/12	5 944	1 655	2 851	733
1912/13	8 057	-	4 800	832 ¹⁾ .

Au fur et à mesure que les années passaient, le nombre de bastonnades augmentait. En 1913, le nombre des autochtones qui avaient reçu les 25 coups fatidiques, s'éleva à 15 fois celui de 1901 au Cameroun; au Togo, les bastonnades avaient atteint en 1913, 5 fois celles de 1901.

Ne faisaient pas partie de cette liste, les coups de fouets dénommés "Jagdhiebe", c'est-à-dire les coups que les commissaires au travail ou les agents des firmes administraient aux travailleurs en passant, pour exprimer leur mécontentement à propos du travail effectué par les gens. Le gouverneur Zech voyait dans le "Jagdhieb", ces corrections bénignes que les

1) Müller, F-F, Kolonien unter der Peitsche, p.112.

surveillants donnaient aux travailleurs pendant le travail comme une expression d'insatisfaction du travail accompli, soit avec de la botte, soit avec de la main, avec de la cravache ou avec du bâton¹⁾.

Ne faisaient pas aussi partie de la liste officielle de la bastonnade, les "väterlichen Züchtigungen", c'est-à-dire les coups que les employeurs donnaient à leurs employés sans passer par les autorités investies des pouvoirs disciplinaires. Un grand nombre de ces bastonnades avaient eu lieu dans les plantations européennes. Le fouet apparaissait aux autorités coloniales allemandes comme un bâton magique qui pouvait combler tous leurs vœux²⁾.

Les autochtones émigreraient-ils, si leurs employeurs tenaient compte du contrat signé ou si les travaux effectués étaient bien rémunérés?

Très tôt, certains avaient considéré les travaux qu'ils effectuaient comme des travaux improductifs; ils faisaient partie de ceux que le chef de la circonscription d'Aného appelait la "population intelligente" dont le départ vers une autre colonie serait néfaste aux intérêts des milieux économiques. Ce n'étaient pas seulement les criminels ou les paresseux qui fuyaient vers la Gold Coast pour échapper aux bastonnades publiques comme M. Placca nous l'avait dit. Cette thèse avait été inventée par certains colonisateurs pour endoctriner les autochtones qui travaillaient chez eux et pour leur faire

1) Müller, F-F., p.78.

2) Idem, p.35.

croire qu'ils étaient plus appliqués que les autres; ils voulaient gagner certains à leurs causes et empêcher un départ massif des gens "utiles".

Ceux qui quittaient le territoire, avaient l'impression qu'ils travaillaient pour les colonisateurs, car les travaux que les autorités coloniales leur faisaient exécuter sous l'appellation de " travaux d'intérêt publics ," ne leur apportaient aucun avantage financier. Les travaux de routes et la construction des lignes de chemins de fer étaient en grande partie exploités par les autorités coloniales allemandes. Au lieu de passer de longues heures sous l'ardent soleil à effectuer les travaux qui profiteraient aux colonisateurs, ils préféraient gagner leur vie à l'étranger, en particulier à la Gold Coast dans les plantations de cacao ou dans les mines d'or. Le traitement réservé aux autochtones par les colonisateurs anglais leur paraissait plus supportable et plus humain, parce qu'ils accordaient une plus grande autonomie aux chefs locaux, ils étaient beaucoup plus souples dans leur politique coloniale qui eut le nom de "indirect rule".

A cette époque, le travail obligatoire sous forme d'impôt était inconnu à la Gold Coast. Ceux qui travaillaient dans les mines d'or ou dans les plantations de cacao, étaient assez bien rémunérés. Le salaire élevé dans cette colonie anglaise avait attiré la main-d'oeuvre togolaise vers elle.

Dans certaines régions du Togo, les gens devaient payer une taxe s'ils utilisaient les routes ou les chemins qu'ils avaient

eux-mêmes construits. Ainsi avait décrété le gouverneur Zech en 1904: Les autochtones qui utiliseraient certaines routes dans le territoire, devaient payer une taxe. Chaque autochtone, sans distinction d'âge ou de sexe, qu'il soit éleveur ou paysan, devait payer 1 M. Une taxe était aussi perçue sur les animaux du passant: - 2 M s'il s'agissait d'une génisse, d'un cheval ou d'un âne;

- 0,25 M pour chaque mouton ou chaque chèvre. La perception de la taxe se faisait dans les deux sens des voies désignées.

Faisaient exception, les enfants portés au dos des femmes et les gens qui accompagnaient un Européen dans ses déplacements. La taxe était perçue dans les circonscriptions de Sokodé, Bassari, Kété-Kratchi, Bimbila, Yendi et Sansané-Mangou. Les autochtones qui utilisaient la voie centrale qui se dirigeaient vers la côte, étaient exonérés de taxe¹⁾.

Ces mesures furent prises par les autorités coloniales pour empêcher les gens d'avoir des contacts avec la population de la Gold Coast. Le prélèvement de taxe était un moyen pour leur interdire de commercer avec elle et les contraindre à écouler leurs produits vers la côte togolaise où les commerçants allemands avaient installé leurs comptoirs.

Loin de décourager les autochtones, les lois que l'administration coloniale avait décrétées, n'avaient fait qu'inciter les gens à émigrer. Les autorités coloniales avaient constaté

1) Nußbaum M., p.83.

que toutes les mesures qu'elles avaient prises pour retenir les gens dans la colonie, n'avaient pas donné du succès. Il fallait changer donc de tactique. Qu'avaient fait les autorités coloniales pour endiguer l'émigration ?

Pour éviter le dépeuplement du territoire des gens comme les cuisiniers, blanchisseurs, maçons, menuisiers et pêcheurs, l'administration coloniale avait instauré une taxe d'émigration qui s'élevait à 10 M; elle fut portée plus tard à 20 M. En même temps, les autorités voulaient sanctionner les gens qui favorisaient l'émigration clandestine de l'un des leurs. Ceux-là devaient payer une forte amende ou effectuer les travaux forcés.

L'introduction de la taxe d'émigration n'avait cependant pas résolu le problème. Les gens continuaient à quitter en cachette le pays. L'administration coloniale avait cherché alors à diriger le groupe des émigrants vers d'autres colonies allemandes, en particulier vers le Cameroun où le problème de la main-d'oeuvre n'était pas encore réglé. Au Cameroun, travaillaient quelques fonctionnaires coloniaux qui avaient auparavant été actifs au Togo. Sous leur direction, les autorités allemandes au Togo étaient sûres que les gens demeureraient sous l'influence de la civilisation allemande et qu'ils travailleraient l'intérêt des colonisateurs allemands. De retour au Togo, ces gens ne seraient pas des dévoyés¹⁾.

1) L'émigration d'un autochtone n'était permise que si les autorités étaient convaincues que l'autochtone reviendrait sans idées révolutionnaires.

Pour encourager l'émigration des Togolais vers le Cameroun, les autorités coloniales au Togo avaient décidé d'annuler la taxe d'émigration pour tous ceux qui voulaient se rendre dans ce protectorat allemand. Les colonisateurs allemands au Cameroun étaient aussi à la recherche de cuisiniers, de blanchisseurs et de domestiques.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux autorités coloniales du Cameroun, le Gouverneur du Togo avait envoyé une note, le 15 juin 1900 au ministère des colonies à Berlin dans laquelle il racontait ses efforts pour recruter les employés pour les colonisateurs allemands au Cameroun. Les efforts que lui et les chefs des stations avaient faits pour diriger les gens vers le Cameroun n'avaient pourtant pas atteint leurs buts; les gens faisaient défection au dernier moment comme ce fut le cas de 4 personnes qui furent recrutées dans la région d'Aného. Ils étaient d'accord pour partir au Cameroun. Ils étaient apparus le jour où le bateau devait arriver; mais le bateau avait eu du retard (...). Lorsque le bateau arriva 2 jours plus tard, les 4 personnes avaient changé d'avis et disparurent sans laisser de trace. Malgré de vives recherches, elles ne furent pas trouvées¹⁾.

Les raisons de cet échec résidaient dans le fait que le Cameroun se trouve éloigné du village natal des gens; ils ne pouvaient pas revenir chez eux de temps à autre. Ils ne croyaient pas à une amélioration de leur sort dans ce protectorat allemand. Ayant déjà fait l'expérience avec l'adminis-

1) Nußbaum, M., p. 97.

tration coloniale allemande au Togo, ils étaient d'avis qu'ils ne seraient pas mieux traités que les gens du Cameroun qui étaient aussi confrontés aux dures réalités de la colonisation allemande. Le traitement des gens n'était pas meilleur qu'au Togo.

CHAPITRE X

LES CONFLITS INTERNES

A) ENTRE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET LES MISSIONNAIRES

La colonisation allemande ne se déroula pas paisiblement au Togo comme certains auteurs l'ont laissé croire. Entre les divers partis coloniaux dans le protectorat, il y avait eu constamment des conflits.

Les missionnaires devaient traiter avec les autres groupes les doléances des autochtones qui venaient chez eux. Connaissant les habitudes des gens, les missionnaires cherchaient à faire comprendre à certains chefs de stations qui traitaient maladroitement les gens et aux Européens qui ne pensaient qu'à exploiter les autochtones que ceux-ci s'inquiétaient de leur sort.

A juste titre, les missionnaires étaient considérés comme les avocats des autochtones. N'avaient-ils pas enseigné aux autochtones que tous les hommes sont fils d'un seul Dieu? Qu'ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs?

Les missionnaires nous avaient conduit dans l'esprit de la crainte de Dieu, nous disait M. Placca. Pourquoi les autres Européens ne pourraient-ils pas vivre dans l'esprit de l'évangile en évitant de les maltraiter comme s'ils étaient des esclaves? Le travail des missionnaires avait conduit quelques autochtones à se poser des questions sur le comportement des autres Européens dans le territoire.

Les missionnaires devaient alors accepter de porter secours aux autochtones en difficulté avec l'administration coloniale, de critiquer ouvertement les agents coloniaux et leurs valets qui abusaient de leur autorité pour exploiter les gens, de ne pas fermer les yeux sur les injustices dont les gens étaient victimes de la part des autorités s'ils voulaient que la Bonne Nouvelle qu'ils étaient en train de semer parmi la population païenne continue à germer.

Les gens ne pouvaient pas entrer en contact direct avec le ministère des colonies pour discuter avec les gens compétents, ni s'adresser au chancelier pour lui parler des sévices qu'ils subissaient de la part de certains représentants du Reich; craignant des représailles s'ils s'attaquaient directement aux agents coloniaux, la plupart d'entre eux avaient choisi les missionnaires pour leur exposer leurs malheurs. Les conflits entre autochtones et responsables coloniaux devenaient d'abord des conflits entre missionnaires et personnalités coloniales. Voyons maintenant quelques-uns de ces conflits:

En 1902, Geo Schmidt avait accusé le missionnaire F. Müller d'avoir incité la population d'Atakpamé à porter plainte contre lui. Le père Franz Müller était curé de la paroisse d'Atakpamé et Geo Schmidt, le successeur du capitaine von Doering, administrateur colonial de la région d'Atakpamé. Avant d'entrer dans le corps des fonctionnaires coloniaux, celui-ci avait passé plusieurs années en Indes, qui étaient des colonies anglaises comme planteur et fermier. Il dirigeait la station d'Atakpamé comme si c'était sa plantation; sa manière de

diriger la station ne plaisait pas à la population parce qu'il employait les méthodes que la plupart des fonctionnaires avaient utilisées au début de la colonisation allemande.

Lorsqu'il partit en congé en Allemagne en 1902, le chef local d'Atakpamé, Kokuvina, profita de son absence pour aller exposer au gouverneur Horn à Lomé, les points faibles de l'administration de Geo Schmidt; le chef local d'Atakpamé avait souligné les nombreuses contraventions en espèce et en nature que Schmidt leur imposait; les saisies arbitraires du bétail par ses soldats, l'emploi constant de la population pour les travaux de prestation et la destruction des villages par les soldats de Schmidt.

Le pouvoir colonial n'avait pas totalement réduit le rôle des chefs locaux dans la société traditionnelle; certains d'entre eux n'avaient pas abandonné leur responsabilité à l'égard de leur population tel, ce Kokuvina qui continuait à lutter pour ses sujets bien que la marge de son action fût limitée.

De retour des congés, le Gouverneur Horn avait informé Schmidt de la plainte de la population d'Atakpamé et lui avait demandé d'employer des manières souples pour diriger la station. Rentré dans son fief, où il était encore administrateur, Schmidt avait fait convoquer le chef local Kokuvina et les notables de toute la région et les avait admonesté sévèrement; puis, il fit emprisonner le chef local: "Comme Kokuvina était soupçonné de fuite et comme il pouvait gagner en un ou deux jours la frontière de la colonie française, je l'ai fait

emprisonner", écrit-il dans son ouvrage intitulé Schmidt gegen Roeren¹⁾.

L'administrateur avait simplement cherché un prétexte pour mettre la main sur le chef local et se venger pour avoir osé contacter le Gouverneur. Si Kokuvina voulait fuir, pourquoi ne l'avait-il pas fait en l'absence de Geo Schmidt?

Schmidt était frustré parce que les gens avaient fait un rapport contre lui; il n'avait pas l'intention de changer son style de gouverner; il avait continué à intimider la population d'Atakpamé en employant la force et la brutalité. Il n'avait dû libérer le chef local que sur l'intervention personnel du Gouverneur.

Sorti de prison, Kokuvina se donna la mort à cause des souffrances et des humiliations dont il avait été victime de la part de l'administrateur et de ses soldats. Schmidt Geo était convaincu de sa part que c'était les missionnaires de la mission catholique d'Atakpamé qui avaient poussé Kokuvina à aller exposer au Gouverneur les tristes côtés de son administration: "Je constatai qu'un complot auquel les missionnaires catholiques avaient participé, était tramé contre moi"²⁾.

Cette prise de position marqua le début d'un conflit ouvert entre la mission catholique et l'administrateur Geo Schmidt à Atakpamé.

Au cours de ses tournées périodiques à l'intérieur du

1) Schmidt Geo, Schmidt gegen Roeren. Unter dem Kaudinischen: Ein Kampf um Recht und Ehre. Bln 1907 p.17.

2) Ibidem,

territoire, le gouverneur Horn fit halte à Atakpamé en mars 1903; la population avait alors voulu saisir cette occasion pour s'entretenir avec lui. Si les notables passaient par l'administrateur pour avoir ce contact avec le Gouverneur, celui-ci allait d'abord chercher à connaître les raisons de cet entretien avant de leur accorder l'autorisation; il ne leur donnerait la possibilité que s'ils faisaient un bilan positif de son action dans la région; autrement dit, si les notables disaient au Gouverneur que l'administrateur avait abandonné ses méthodes primitives de gouverner.

Pour éviter que l'administrateur ne bloque leur rencontre avec le Gouverneur, les notables de la localité d'Atakpamé passèrent par le curé de la paroisse de la mission catholique. Cette démarche montre que les gens avaient plus confiance dans les missionnaires que dans l'administrateur; ils voyaient dans leur démarche, une garantie que l'entretien allait se dérouler sans aucune intimidation de la part de l'administrateur.

Le Gouverneur Horn avait accepté de rencontrer la population; à cause de son programme, il avait souhaité que l'entretien eût lieu lors de son retour du Nord. Les notables avaient accepté la proposition du Gouverneur; mais lorsque l'administrateur apprit cette nouvelle, il exigea que le Gouverneur rencontrât immédiatement les gens: "Je demandai incessamment cet entretien, mais le Gouverneur refusa bien qu'il séjournât trois jours à Atakpamé¹⁾".

1) Schmidt Geo, Schmidt gegen Roeren p.22.

L'administrateur avait hâte de savoir ce que les notables allaient dire au Gouverneur; au cas où les rapports des notables lui seraient défavorables, il pourrait les contraindre à demander un autre entretien avec le Gouverneur pour reviser leurs premiers rapports lorsque celui-ci serait sur le chemin de retour; mais le Gouverneur ne se laissa pas influencer par le chef de station d'Atakpamé.

Lorsque le gouverneur Horn prit la route en direction du Nord, Schmidt fit emprisonner le successeur de Kokuvina, le chef Kassengue, et les notables qui voulaient l'entretien avec le Gouverneur. Cherchait-il à les humilier et à les admonester comme il l'avait fait précédemment? Voulait-il lui aussi savoir l'objet de l'entretien pour les contraindre à y renoncer? Il fut désemparé par la réponse du Gouverneur; cette panique l'avait amené à faire emprisonner encore une fois le chef local et les notables d'Atakpamé. Son intention était de les intimider afin qu'ils lui avouent l'objet de l'entretien et leur interdire, s'il le faut, cet entretien.

Cette seconde arrestation des notables d'Atakpamé avait été la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Le curé d'Atakpamé sortit de sa réserve et envoya une lettre à Schmidt qu'il trouva offensante: "A peine le Gouverneur partit, je reçus du curé de la mission catholique une lettre injurieuse dans laquelle il me reprochait que j'exigeais l'impossible des autochtones et que ce n'était que par désir de vengeance que j'avais fait arrêter les Anciens"¹⁾.

1) Schmidt G., Schmidt gegen Roeren p.23.

Cette prise de position du curé de la mission catholique avait déplu le chef de la station d'Atakpamé. Il déposa une plainte contre le curé le 23 mars 1903 auprès du Gouverneur pour incitation de la population locale à la révolte, injure et calomnie; il demanda en outre une enquête immédiate à propos de sa plainte. Le 23 avril 1903, le commissaire Freiherr von Rotberg arriva à Atakpamé pour diriger la procédure contre le Père Müller.

Si le missionnaire devenait pour le chef de la station un obstacle qui l'empêchait d'assouvir sa soif de domination, il était pour les autochtones un interlocuteur qui pouvait comprendre leurs problèmes; il était considéré par eux comme quelqu'un qui ne cherchait pas à les dominer ou à les exploiter.

Un autre cas où le missionnaire avait à prendre la parole contre Geo Schmidt fut la bastonnade des Anciens du village d'Avété. Le 08 juillet 1903, une dizaine de soldats de la station d'Atakpamé se rendirent à Avété pour arrêter les Anciens; au cours de leur razzia, ils avaient fouetté ceux-ci à sang, si bien qu'on eût pu encore après plusieurs jours, remarquer la perte de l'épiderme sur leur derrière; dans un cas, la perte de l'épiderme pourrait faire la surface des deux mains d'une personne adulte. Ces gens furent ensuite conduits à la station pour y effectuer des travaux de construction de routes pendant plusieurs jours¹⁾.

Avant de commettre leurs actes, les soldats avaient envoyé les enfants du village à l'école alors que ceux-ci avaient une

¹⁾voir Nußbaum M; Togo, eine Musterkolonie? p.37.

journée libre. Ces collaborateurs du pouvoir colonial cherchaient à effacer les traces qui pouvaient les compromettre. Ils ne voulaient pas avoir des témoins devant eux. Ils ne s'étaient pas contentés de fouetter les Anciens, mais leur avaient aussi dérobé certains objets: "A cette occasion, on avait volé à quelques personnes de l'argent, des habits et des boissons¹⁾".

Le 10 août 1903, le Père Müller, après avoir écouté les propos des gens qui furent fustigés et amenés à la station pour les travaux de construction des routes, porta plainte contre le comportement des soldats qui furent envoyés à Avété. Il envoya une lettre au Gouverneur à Lomé pour l'informer de la manière dont les soldats avaient agi dans ce village.

Ce geste du missionnaire n'avait fait que resserrer les liens entre la mission et la population autochtone.

Le 14 août 1903, l'administrateur Schmidt déposa une contre-plainte dans laquelle il affirmait avoir effectivement fait arrêter les gens dans le village d'Avété sur la demande du chef autochtone à qui les gens avaient désobéi. Le chef leur avait, à plusieurs reprises, demandé de protéger les arbres ombrageux plantés au bord des rues contre les chèvres, mais ils ne l'avaient jamais fait. Il avait dû lui faire appel pour mettre de l'ordre dans le village. Il avait donné comme consigne de n'arrêter aucun Ancien. Selon son principe, il ne faisait jamais battre les gens auxquels commençaient à pousser

1) Nußbaum M; Togo, eine Musterkolonie? p.37.

les cheveux gris. Le rapport des habitants d'Avété au curé qui affirmait que les gens avaient été battus jusqu'à la perte de l'épiderme ou qu'il y avait eu des décès parmi les Anciens bastonnés, était une manoeuvre de diffamation¹⁾.

Schmidt avait avoué qu'il avait fait arrêter les Anciens du village d'Avété, mais les corrections qu'ils avaient eues, n'avaient pas atteint une grande ampleur comme l'avait décrit le rapport du curé. Les gens qui furent arrêtés, disait-il, avaient reçu seulement 6 coups chacun, sauf deux qui avaient reçu 20 coups parce qu'ils avaient agressé les soldats avec du couteau²⁾. Dans sa déposition, l'administrateur avait cherché à minimiser l'acte brutal des soldats. Au lieu de faire administrer les 25 coups fatidiques aux gens, il avait préféré la "väterliche Züchtigung" (la correction paternelle), c'est-à-dire la correction dont le responsable des employés n'avait pas besoin de justifier devant l'administration coloniale. A l'égard des Anciens, il voulait se montrer indulgent. Il prit ainsi la défense des soldats pour étouffer les faits dont ils furent accusés et pour éviter que la justice ne prenne directement l'affaire en main.

En déposant sa contre-plainte quelques jours après celle du curé d'Atakpamé, l'administrateur espérait freiner les démarches de la justice. Connaissant aussi la lenteur de l'administration dans les affaires des autochtones, il avait tenté de banaliser la bastonnade des Anciens d'Avété.

1) Schmidt, G., p.40.

2) idem, p.41.

Le tribunal n'avait siégé qu'après 3 ans pour délibérer sur la bastonnade des Anciens du village d'Avété. Entre temps, les plaies s'étaient cicatrisées et on ne voyait plus les blessures sur la peau des victimes de 1903. Sur ce, le tribunal qui avait siégé le 15 janvier 1906, considéra l'affaire comme close. Le chef de la station d'Atakpamé fut alors acquitté; il en était de même pour les soldats qu'il avait envoyés à Avété.

Ce n'était pas seulement à l'intérieur du territoire que les missionnaires avaient pris la défense des autochtones. Certains journaux avaient commencé à décrire dans leurs pages, les problèmes spécifiques qui existaient entre la mission et l'administration coloniale dans les protectorats. Au Reichstag, les conflits entre mission et administration coloniale locale avaient pris aussi une place dans les débats entre responsables du ministère des colonies et les partis qui critiquaient la politique coloniale du Reich en soutenant la cause des missionnaires dans les protectorats. Les abus de certains gouverneurs et de certains fonctionnaires coloniaux étaient constamment dénoncés par les missionnaires dans leurs correspondances avec certains membres du parti du centre.

Les missionnaires avaient sévèrement attaqué au cours de leur congrès annuel à Berlin en 1902, les responsables coloniaux qui maltrahaient les autochtones dans les protectorats. Selon le Père Paul qui présidait ce congrès, on distingue deux types d'Européens dans les protectorats. Ils ont un trait de visage opposé face au visage des autochtones. Leur façon d'agir aussi était opposée. L'un est brutal à l'égard des

autochtones. Il dispose des canons. Il a l'air menaçant en s'approchant des autochtones. Il a un ton de commandement. L'autre est bienveillant à l'égard des autochtones. Il les approche avec le signe de la croix. Dans ses yeux, rayonnent l'amour et la pitié. De sa bouche, le Noir et le Papou entendent la Bonne Nouvelle du Seigneur: "Dieu veut que tout le monde soit sauvé". Il porte dans ses mains des cadeaux et des médicaments pour l'âme et pour le corps. On le voit toujours entouré de petits enfants. Les deux personnages si parents et si différents sont l'administration coloniale et la mission¹⁾.

Le missionnaire qui faisait l'éloge du comportement de ces collègues dans les protectorats allemands, ne manquait pas de révéler le comportement brutal des fonctionnaires de l'administration coloniale. Son discours traduisait aussi le clivage entre l'administration coloniale et la mission. La méthode du pouvoir colonial était fondée sur la force alors que celle de la mission était fondée sur la bienveillance. Aux yeux des missionnaires, les fonctionnaires coloniaux exploitaient dangereusement les autochtones des protectorats; ils pratiquaient une fausse politique coloniale.

1) Nußbaum M, Togo, eine Musterkolonie? p.41f.

B) ENTRE LES NOTABLES LOCAUX ET L'ADMINISTRATION

Les conflits entre les missionnaires et les fonctionnaires coloniaux dans le territoire sur le traitement des gens avaient motivé les autochtones des villes, surtout de Lomé et d'Aného à bouder l'autorité coloniale. La plupart des gens, surtout ceux qui avaient vécu ou fait l'école à la Gold Coast, dans la colonie anglaise, étaient épris de la méthode de la colonisation anglaise. Les colonisateurs allemands appelaient les autochtones qui avaient fait l'école à la Gold Coast les "Hosenneger" ce qui signifie "les Nègres portant pantalon". Ils étaient ainsi appelés parce qu'ils avaient l'habitude de s'habiller à l'européenne, alors que leurs compatriotes avaient l'habitude de porter le pagne traditionnel. Leur façon de s'habiller les différenciait des autres, car ils cherchaient avant tout à imiter les Européens. Ils se considéraient comme des gens évolués. Ils voulaient se mettre au même pied d'égalité que les Européens vivant dans le territoire. Auprès de l'administration coloniale, ils voulaient avoir les mêmes droits et les mêmes avantages que les Européens. Ils exigeaient le respect qu'on devait à une personne de leur classe.

Ces gens devenaient pour les autorités coloniales des éléments dangereux qui risquaient de perturber la politique coloniale qu'elles avaient jusque-là pratiquée. Elles ne voulaient pas aussi se débarrasser de ces gens qu'elles pouvaient employer pour les petites besognes. On comprend pourquoi les fonctionnaires coloniaux les avaient dénommés les "Hosenneger".

Les évolués avaient commencé à se baser sur le traité de protectorat de 1884 qui mit le Togo sous la protection de l'Empire allemand pour réclamer leurs droits. Ils voyaient le traité, non pas comme un acte de domination de la part des fonctionnaires coloniaux ou de soumission des autochtones au grand Empire allemand, mais comme un acte de protection. Le roi Mlapa avait accepté la signature du traité à cause de la protection que le chancelier allemand voulait lui accorder. Au cours d'un entretien avec M. Amégée, celui-ci nous avait dit que, si au cours de la période coloniale allemande, il n'y avait pas eu de guerre entre les colonisateurs allemands et la population du Sud, c'est-à-dire les gens de la zone côtière, c'est que les habitants du Sud avaient compris le protectorat comme un acte d'amitié entre l'Empire allemand et le Togo. Les gens étaient fiers d'être sous la protection d'une grande puissance européenne.

Cette interprétation du traité de protectorat comme un acte de protection ne se trouvaient malheureusement que dans la tête des autochtones évolués et non dans l'esprit des fonctionnaires coloniaux qui poursuivaient un but précis après la signature du traité de protectorat.

Au fil des ans, les évolués avaient compris que par-delà le traité, le pouvoir colonial avait surtout l'intention de les dominer et de les soumettre pour pouvoir les exploiter. L'administration coloniale n'était pas installer dans le territoire pour les protéger, mais pour défendre et pour favoriser le développement des intérêts des colonisateurs allemands.

Quelques démarches des notables locaux et des évolués auprès du gouverneur pour arrêter certaines formes de sévices qui, à leurs yeux, ternissaient l'image du pays dans les colonies voisines, étaient restées sans suite. Les autorités coloniales étaient peu décidées à abandonner leur manière d'exploitation des gens ou à changer leur attitude à l'égard de la population locale.

lorsqu'en octobre 1913, le secrétaire d'Etat, chargé des affaires coloniales du Reich, le Dr. Solf arriva au Togo, un groupe de notables de Lomé avait décidé de lui remettre une pétition pour protester contre la manière barbare dont ils étaient gouvernés dans le territoire. Dans cette pétition, ils avaient demandé, entre autre :

- La suppression de la bastonnade des gens et l'arrêt de la mise en chaîne des prisonniers sur toute l'étendue du territoire. Les autorités coloniales ne devaient pas continuer à enchaîner les prisonniers. Cet enchaînement était non seulement humiliant, mais évoquait aussi chez les personnes l'idée de l'esclavage. A propos des prisonniers de Lomé, les notables disaient que leur enchaînement n'était pas convenable. Cela devait être banni dans une si chrétienne ville qu'est Lomé qui avait déjà atteint un certain degré de civilisation. Le nombre de chrétiens s'était positivement accru; l'idée chrétienne était assez répandue dans la population.

L'administration coloniale qui employait une petite troupe pour maintenir l'ordre et la paix sur toute l'étendue du territoire, devait pouvoir disposer de moyens faciles pour garder

ces gens en un lieu sûr que de les enchaîner¹⁾.

Ce point leur paraît important parce que la population du Togo était devenue la risée des habitants de la Gold Coast. Les coups de bâtons que certains recevaient, faisaient certes mal, mais ce que les évolués ne supportaient plus, c'était le sobriquet des gens de la Gold Coast. Pour eux, les Togolais étaient les "enfants de la chaîne" et des "coups de bâtons". Les séances de bastonnades étaient connues même en dehors du Togo.

- Un autre point que les notables avaient évoqué dans leur pétition, fut les taxes fiscales sur les firmes que les autorités coloniales exigeaient des commerçants. Cette taxe avait conduit la plupart des commerçants autochtones à abandonner leurs activités commerciales. "Nous, autochtones du Togo, sommes commerçants. Avant la colonisation, nous avons eu des liens commerciaux avec l'Europe au profit de notre pays. Depuis l'introduction des taxes sur les firmes, notre commerce fut si limité qu'il est difficile de trouver un commerçant autochtone indépendant"²⁾.

Comparés aux commerçants européens, les autochtones qui faisaient le commerce, disposaient de très peu de capitaux. L'introduction des taxes ne pourrait pas leur permettre d'augmenter ou d'étendre leurs activités. Ils n'avaient pas les moyens de concurrencer les commerçants européens. Le commerce par lequel la population côtière entra en contact avec les Européens, devint un monopole des commerçants étrangers, car

1) Sebald, Peter; Togo 1884 - 1914. p.652f.

2) idem, p.653.

l'administration coloniale avait pris des décrets concernant le commerce; elle avait institué des taxes qui contraignaient le commerçant autochtone à cesser ses activités pour devenir un agent d'un commerçant européen. Les mesures furent prises par l'administration coloniale pour éviter que les produits agricoles d'exportation ne reviennent pas trop cher aux commerçants européens.

Plusieurs de nos interlocuteurs avaient mis l'accent sur le côté lucratif du commerce avant l'introduction des taxes sur les firmes. Mais l'écroulement de leur commerce venait aussi en partie des commerçants européens. Ne s'étaient-ils pas réjouis de l'imposition de leurs collègues autochtones?!

Grâce au développement des moyens de communications, la plupart avaient décidé d'aller créer des filiales dans les régions productrices des produits agricoles plutôt que de demeurer sur la côte pour traiter avec les intermédiaires. Fort des stations administratives à l'intérieur du territoire, ils se déplaçaient eux-mêmes pour aller signer des contrats de livraison des produits agricoles d'exportation. Cette méthode leur permettait de disposer pour eux seuls de la récolte d'une localité. Le chef d'une localité avait-il signé un contrat commercial avec le représentant d'une firme, celui-ci devait vendre la récolte de sa localité à la firme ou à sa filiale. La plupart des commerçants européens avaient adopté cette méthode pour éliminer les sous-traitants et pour pouvoir s'enrichir aux dépens des paysans autochtones sur le marché international. Au cas où le représentant d'une firme n'avait

pas de filiale, les habitants de la localité du chef concerné devaient amener les produits à vendre directement à la firme sur la côte. Les gens ne pouvaient plus vendre aux commerçants autochtones qui se chargeaient de revendre ensuite aux Européens comme certains le faisaient au début de la colonisation. Pour récompenser le chef de la localité, le commerçant allemand lui versait un certain pourcentage de ses bénéfices. Le 08 septembre 1890, la firme Wölber & Brohm, représenté par Amerding à Lomé, avait signé un contrat avec le chef Guor Tade de Kpétu. Le contrat stipulait que la firme prendrait les produits tel que le caoutchouc, les noix de palme et l'huile de palme au même prix que sur le marché de Lomé si ces produits étaient livrés par son intermédiaire à la firme. Amerding lui paierait tous les six mois une indemnité de 2,5% sur tous les produits qu'il lui ferait parvenir. Il devait s'engager à livrer tous les produits à la firme Wölber & Brohm et encourager les commerçants de son village à livrer aussi à la firme¹⁾.

Dans ce contrat se dessinait le monopole de l'achat des produits commerciaux. le représentant imposait une nouvelle charge au chef de Kpétu. Dans la société traditionnelle, le chef avait toujours reçu des indemnités des commerçants locaux. Ce contrat le mêlait activement aux activités commerciales de son village.

La récolte des paysans n'était plus prise en charge par les commerçants autochtones qui recrutaient à leur tour quelques

1) Nußbaum M, Togo, eine Musterkolonie? p.59.

porteurs pour le portage. Le paysan devait livrer directement sa récolte à la firme sous le nom de son chef. Le contrat fit du paysan un employé non-rémunéré de la firme. Après avoir travaillé la terre, il devait lui-même porter sa récolte vers la côte pour la firme.

Nous voyons donc que ce n'était pas seulement l'administration coloniale qui affaiblissait le revenu des commerçants autochtones indépendants; il y avait aussi les commerçants européens qui employaient certains moyens pour leur faire concurrence. Ils voyaient dans ces commerçants autochtones de vrais concurrents. L'administration coloniale et les commerçants européens avaient éliminé les autochtones du commerce des produits d'exportation.

- Un autre point de la pétition était la présence d'un autochtone aux réunions du conseil du gouvernement. En exigeant qu'un autochtone assiste aux réunions du conseil du gouvernement, les notables de Lomé et d'Aného ne voulaient plus que les décisions de l'administration soient prises sans eux, parce que le peuple a atteint une certaine maturité. Le représentant des autochtones pourrait au cours de ces réunions exposer les problèmes des gens et, s'il le faut, défendre leurs intérêts. Sa présence aux réunions devrait être un enrichissement pour le conseil du gouvernement plutôt qu'une pierre d'achoppement.

Cette proposition des autochtones, si elle était acceptée, rapprocherait le système colonial allemand de celui de la Grande Bretagne. Les Anglais avaient donné la possibilité aux

autochtones de pouvoir siéger dans leur conseil du gouvernement pour débattre certains sujets en commun ou pour élaborer certains projets. La plupart des notables du Togo considéraient le système anglais comme étant adaptable au territoire allemand.

Nous pouvions remarquer dans cette proposition l'attention que ces notables accordaient aux méthodes coloniales de la Grande Bretagne; ils suivaient de très près tout ce qui se passait chez leur voisin de la Gold Coast.

- Enfin, les notables avaient réclamé une justice plus juste qui devait tenir compte des faits et demeurer objective. Sur le territoire, beaucoup de jugements étaient prononcés suivant la couleur de la peau; ils étaient prononcés souvent aux dépens des autochtones, même si ceux-ci avaient raison. Les juges avaient considéré l'Européen comme un type parfait et le Noir comme un éternel fautif de qui venaient toutes les fautes. La plainte d'un Européen avait plus de valeur que celle d'un Noir. Les notables souhaitaient la disparition de cette justice qui empoisonnait les relations entre l'européen et l'autochtone¹⁾.

Cette injustice n'était pas seulement pratiquée au Togo. Elle était répandue dans toutes les colonies allemandes. En effet, au cours d'un de ses voyages dans les colonies, le secrétaire d'Etat, chargé des colonies, Dernburg, fit un rapport secret à propos du fonctionnement de la justice dans les protectorats. Il arriva à la conclusion que la justice n'était pas au service des autochtones, que les entreprises coloniales ne cherchaient qu'à exploiter la main-d'oeuvre des colonies

1) Sebald, Peter. Togo 1884 - 1914 p.653.

et que les consignes du département colonial n'étaient pas appliquées dans les protectorats d'où l'attitude injuste à l'égard des populations autochtones. Son rapport se présentait comme suit: "Dans la colonie, il arrive que le Blanc A embauche le Noir B pour un certain travail moyennant une certaine somme. Le Noir B qui, soi-disant, a accepté le contrat que le Blanc A lui a lu, quitte le lieu de travail après avoir travaillé quelques jours seulement en abandonnant son salaire. Le motif du départ du Noir B est lié aux conditions de travail ou à un autre aspect du contrat que le Blanc A n'a pas respecté. Le Noir B est recherché, puis reconduit au Blanc A pour rupture de contrat. Avant qu'on ne le ramène au Blanc A, le Noir B subit une correction, en général des coups de bâtons.

Arrive-t-il que le Blanc A fasse faillite ou pour quelque raison, ne puisse pas payer le Noir B, ce dernier dépose alors une plainte auprès du chef de la station. Le Blanc A trouve difficilement un jour libre pour se présenter devant le chef de la station. Il a toujours une raison qui l'éloigne de la justice. Aucune contrainte ne s'exerce sur lui. Dans ces conditions, il est impossible au Noir B de faire valoir ses prétentions¹⁾".

Au cours de nos entretiens avec M. Placca, celui-ci nous avait dit que le Blanc qui faisait reconduire de force son employé, le faisait dans l'intérêt de ce dernier; le Blanc voulait lui apprendre à travailler constamment; il le faisait

1) Müller, F-F., Kolonien unter der Peitsche p. 74.

revenir pour que l'employé s'habitue au travail constant.

Nous ne partageons pas son point de vue. Il exprime ce que les colonisateurs leur avaient longtemps répété. L'employeur européen qui faisait revenir son employé voulait avant tout continuer à l'exploiter; il ne le faisait pas dans l'esprit de lui améliorer les conditions de travail en tenant compte du contrat. Certains employeurs se fondaient toujours sur les décrets qui leur permettaient de contraindre les autochtones, pour exiger un travail gratuit de leur part.

La décision de remettre une pétition au représentant du Reich montre qu'un changement s'opérait dans le territoire. Les représentants des autochtones ne voulaient plus rester inactifs sous le joug des fonctionnaires coloniaux; ils cherchaient à prendre leur propre destinée en main. En outre la situation n'était plus paisible dans le territoire pour les autochtones comme les colonisateurs le faisaient croire dans la métropole. Les gens n'étaient plus en mesure de supporter les sévices des fonctionnaires coloniaux.

D'après Nußbaum, la remise de la pétition avait constitué le sommet du mouvement d'émancipation des Togolais. Leur exigence montrait qu'ils ne voulaient plus longtemps supporter les méthodes inhumaines de la colonisation allemande. Le fait de réclamer un autochtone dans les réunions du conseil du gouvernement constituait l'expression de la croissance du sentiment de leur propre valeur et de la volonté de combat politique des Togolais malgré les mesures de rétorsion des colonisateurs¹⁾.

1) Nußbaum, M, Togo, eine Musterkolonie? p.112.

La société traditionnelle, comme nous l'avions souligné dans la première partie de notre travail, était composée de gens "libres" et d'"esclaves". La plus grande partie des travaux étaient effectués par les gens de cette classe.

La conquête du territoire par les Allemands avait bouleversé toutes les anciennes structures de la société. Aux yeux des colonisateurs, il n'y avait plus de gens "libres" ou "d'esclaves". Les autorités coloniales allemandes employaient aussi bien les gens "libres" que les "esclaves" pour les travaux.

Avec le temps, les gens "libres ne voulaient plus se présenter sur les chantiers où se déroulaient les travaux de prestation; ils ne bougeaient même pas si les chefs de stations envoyaient des soldats pour les chercher. En témoigne le rapport¹⁾ qu'un certain soldat Ajiwonou avait envoyé au chef de district de Lome-land. (Le rapport se trouve à la page suivante).

Les chefs locaux restaient aussi impuissants devant le refus de leurs sujets à effectuer les travaux de prestation.

1) FA 3/3140.

Ascham den 29/908

das Kaiserliche
Bezirksamt Lauenburg
Lauenburg

Der Häuptling von
Hewe hat uns keine
Schwarzarbeiter geliefert;
er sagte, er habe seinen
Bruder 5 mal zu dem Häupt-
ling von Lötpe geschickt
dass er uns Leute bringen
sollte, da sagte der Häupt-
ling von Lötpe, seine
Leute seien in der Inge-
rie und er und die
andere haben wir keine Leuten,
einige Leute in Hewe
haben keine Schwarzarbeiter
und wollen auch nicht
selbst zu der Arbeit kommen.
Ich würde fragen, ob wir
selber sie in Hewe holen
sollen, die nicht selbst kommen
wollen.

Ajwawa

1. Die Däppe-Länder, welche
nicht unterworfen sind, sind
an dem Häuptling von
Lötpe anzugeben. Tausend von
ihnen haben noch keine
sind an einem die Abhängig-
keit von je bei ange-
geben. Wenn die
Däppe-Länder unterworfen
sind, so hat der Kopf für
den Betrag von je bei bis der
Kopf für eine Bevölkerung.
2. Ihre persönliche Angelegenheit-
lung, so wie die Landbesitzer
Linde, Amokim, Abi, Tange,
für die der Kopf für je
gegeben.
3. Mitteilung an Adjutant
4. Mary A Kopf mit Bericht.

JH

1898

CHAPITRE XI

LE REFUS D'AIDE AUX AUTORITES COLONIALES ALLEMANDES
PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE AU TOGO

Les autochtones qui n'avaient pas eu les moyens d'échapper à la domination allemande avaient dû se résigner et attendre un lendemain meilleur.

L'événement mondial qui leur donna une impulsion de lutte contre la colonisation allemande, fut la Première Guerre mondiale. Elle éclata le 2 août 1914 entre les puissances européennes. En même temps, les rivalités tacites, longtemps entretenues sur le sol africain entre les diverses puissances coloniales prirent une nouvelle forme. On dirait que les unes n'attendaient que cette occasion pour chasser les autres de leurs territoires conquis.

Dès la déclaration de la guerre en Europe, les autorités coloniales allemandes au Togo avaient d'abord cherché à préserver le protectorat des horreurs de la guerre. Le Togo ne disposait pas de troupes régulières; le nombre des Allemands dans le territoire était inférieur à celui des Anglais à la Gold Coast et des Français dans les colonies voisines du Togo. Georg von Doering, assurant l'intérim du gouverneur le duc Adolf Friedrich von Mecklembourg en congé en Allemagne, et agissant conformément aux instructions reçues de Berlin, avait proposé le 3 août 1914 au gouverneur anglais de la Gold Coast, au gouverneur général de l'Afrique occidentale française et aux gouverneurs des colonies françaises voisines du Togo de

garder la neutralité durant les hostilités en Europe car la guerre est avant tout, un conflit entre les puissances occidentales en Europe, et non dans les colonies. Les autorités coloniales allemandes ne voulaient donc pas mêler les Africains dans les conflits européens.

Cette proposition ne fut acceptée, ni par les Anglais à la Gold Coast, ni par les Français au Dahomey et au Haut Sénégal-Niger. Ils craignaient tous que les Allemands ne ravitaillaient leurs troupes à partir de leurs colonies ou n'informassent leurs pavillons de guerre sur les mouvements des pavillons ennemis à partir de la puissante station de T.S.F. à Kaminä, près d'Atakpamé. Les Anglais voulaient surtout la destruction de cette station .

Un accord franco-britannique fut alors conclu pour combattre les Allemands au Togo. Ces deux puissances coloniales voulaient-elles rayer le protectorat allemand de la carte d'Afrique en se le partageant? Le Togo, faut-il le rappeler, était en 1914, la seule colonie allemande en Afrique occidentale limitée au Nord par l'axe français Haut Sénégal-Niger, au Sud par l'océan atlantique, à l'Ouest par la colonie britannique la Gold Coast et à l'Est par une autre colonie française le Dahomey. Cette situation ne lui laisse qu'une petite marge d'action.

Dans les premières années de la colonisation, les autorités coloniales allemandes ne permirent, ni l'importation des armes modernes, ni son utilisation par les autochtones. La troupe

policière (die Polizeitruppe) ne s'entraînait pas non plus avec les armes modernes. Quelques soldats, recrutés dans les colonies étrangères, étaient choisis par les officiers allemands pour les aider. La "Polizeitruppe", forte de 560 autochtones et de quelques officiers allemands suffisaient à faire régner l'ordre et la discipline dans le territoire¹⁾. Elle était employée contre les peuples insoumis²⁾.

En 1913, le représentant du gouverneur, le capitaine von Doering, crut que le moment était arrivé pour former militairement cette "Polizeitruppe". Le peu d'Allemands qui savaient utiliser la mitrailleuse ne suffisaient pas, s'il y avait une attaque venue de l'extérieur. Pensait-il déjà à mener une guerre contre les colonies voisines ou s'agissait-il d'une simple manoeuvre d'intimidation de la population autochtone?

Sa demande ne fut pas acceptée par le Département colonial. Les réformes qu'il avait commencées pour moderniser la troupe de police furent considérées par les responsables dans la métropole comme néfastes pour le territoire. Les troubles qui eurent lieu dans plusieurs colonies au début de la colonisation, restaient encore vivants dans leur mémoire. Former militairement les autochtones au métier des armes pourrait conduire à de nouveaux troubles dans les protectorats ou à la fin de la domination des Européens sur les autochtones. Les autorités coloniales dans la métropole se basèrent sur les faits précédents pour interdire la formation des autochtones au métier

1) Nußbaum, M. p. 47.

2) idem, p.49.

des armes. "L'interdiction de la formation des autochtones pour l'utilisation des mitrailleuses, lui avait-on répondu, était la même pour toutes les colonies, y compris le Togo¹⁾).

Le département colonial voulait éviter que la troupe de police que le représentant du gouverneur se proposait de moderniser, ne se rebellât un jour contre la présence allemande dans la "colonie modèle". Moins les soldats autochtones connaîtront le maniement des armes modernes, plus sûre sera la vie des officiers qui les entraînent.

A la suite de cette réponse, le capitaine von Doering avait abandonné toutes les réformes déjà entreprises et tous les projets de modernisation de la troupe. Il le fit savoir au département colonial dans une lettre datée du 17 janvier 1914²⁾.

Lorsque les pourparlers entre les autorités coloniales anglaises et françaises pour garder la neutralité dans les colonies n'eurent pas abouti aux résultats espérés, l'administration coloniale allemande au Togo chercha à former en hâte une troupe coloniale pour faire front à l'imminente attaque de la troupe française et anglaise.

Selon le témoignage des Anciens, les autorités coloniales allemandes avaient enrôlé dans la troupe de police les jeunes gens, les adultes et les prisonniers. Tous les chasseurs de Lomé et d'Aného avaient été aussi enrôlés. Les officiers allemands voulaient leur apprendre à manier les armes pour lutter contre les ennemis du Togo. Le représentant du gouver-

1) Nußbaum M, p.50.

2) idem,

neur n'avait fait que reprendre les projets qu'il avait abandonnés à la suite de l'intervention du département colonial. La plupart des Allemands au nombre de 300 vivant dans le protectorat furent aussi mobilisés par les autorités coloniales pour soutenir la troupe de police¹⁾.

Après quelques séances d'entraînement de tirs, la troupe quitta Lomé pour se diriger vers Kamina, près d'Atakpamé. Selon les témoins, il y avait une grande confusion dans la ville de Lomé le 06 août 1914; l'évacuation de la ville s'était effectuée à la hâte dans une grande peur. Du représentant du gouverneur jusqu'au plus petit fonctionnaire colonial, personne n'avait employé son bon sens²⁾. Ce départ de la troupe avait laissé une impression de chaos chez la population de Lomé. La troupe se dirigea vers Atakpamé avec plusieurs voitures pour aller protéger la puissante station du T.S.F.. Cette station permettait aux autorités coloniales allemandes au Togo d'être en contact direct avec Berlin et avec les autres colonies allemandes d'Afrique. De cette station, les Allemands au Togo recevaient leurs informations concernant le déroulement de la guerre en Europe, ils pouvaient aussi diriger les pavillons allemands dans l'océan atlantique vers les ports des pays neutres. Les autochtones qui furent rassemblés autour de la station de Kamina devaient la défendre pour qu'elle ne tombât pas dans les mains des forces étrangères.

Pendant les préparatifs, les autochtones sentirent chez

1) Péchoux L., Le mandat français sur le Togo, p.33.

2) Sebald Peter, p.596.

leurs "protecteurs" une très grande inquiétude. Les habitants de Lomé avaient compris que les fonctionnaires coloniaux qui les dominaient, connaissaient, eux aussi, la peur. Leur attitude les avait si étonné à tel point qu'ils avaient en secret souhaité leur départ. Les tentatives de certains officiers allemands dans la colonie pour mobiliser les Togolais à défendre le territoire étaient demeurées dès lors vaines. Dans la circonscription de Misahohe par exemple, le chef de la station, le Dr. Gruner, avait offert à la population des armes, des munitions et de l'argent pour qu'elle intervînt au moment opportun pour repousser la troupe anglaise¹⁾. Il s'était vu abandonné par une grande partie de la population. Au moment où il avait besoin du concours logistique des gens, ceux-ci n'étaient pas venus. Seul, une douzaine de soldats autochtones et cinq de ses compatriotes l'avaient aidé à tenir la station d'Agomé-Kpalimé. La population avait préféré s'allier à la troupe locale de la Gold Coast. Pour éviter d'être fait prisonniers de guerre, certains autochtones avaient jeté les armes et les munitions que les officiers allemands avaient mises à leur disposition pour combattre les agresseurs²⁾. Pour pouvoir ravitailler les soldats au front, les autorités coloniales avaient demandé aux autorités locales notamment à la population de Kunya et de Lawanyo de mettre leur récolte à la disposition des soldats qui combattaient. Les paysans avaient refusé cette demande. Ils avaient au contraire affirmé que

1) Nußbaum m. Togo, eine Musterkolonie? p.118.

2) Sebald Peter, p.599.

leurs villages appartenait désormais aux Anglais¹⁾.

Avant que les Anglais ne mettent pied sur le sol de la colonie allemande, certaines populations allèrent à leur rencontre. A Kpando, la population s'était emparée des installations téléphoniques reliant la ville à Kpalimé; même les missionnaires ne pouvaient pas communiquer avec l'extérieur sans l'avis des gens. Ils avaient voulu ainsi couper les liaisons entre les combattants de Kpalimé et leurs informateurs de Kpando. D'autres personnes avaient posé des obstacles sur les chemins aux éclaireurs allemands circulant en moto, allant jusqu'à les menacer de mort²⁾. Les habitants de Kpélé dans la région de Kpalimé avaient barré la route aux porteurs de vivres; ils leur avaient tout arraché si bien que les vivres ne fussent jamais arrivés à destination c'est-à-dire au front³⁾.

A travers ces réactions, on voit une inimitié des gens à l'égard de leurs "protecteurs". Cette haine se manifesta surtout dans les régions où les fonctionnaires coloniaux avaient constamment maltraité les populations et les avaient obligé à effectuer les travaux de prestation. Les gens avaient laissé les ennemis de leurs "protecteurs" envahir le territoire pour se venger ainsi du mauvais traitement qu'ils subissaient. Ces gens, résignés, sous les autorités coloniales, devinrent très actifs pour en finir avec l'oppression allemande. Les Togolais

1) Nußbaum m., Togo, eine Musterkolonie? p.117.

2) Sebald Peter, p.599.

3) Cette information vient du Pasteur Paku.

ne voulaient pas combattre aux côtés des colonisateurs allemands pour défendre les intérêts de ceux-ci.

Les opérations s'étendirent sur trois zones distinctes: le Sud, le Nord et l'Est. Leurs directions convergeaient vers le point central de retrait choisi par les Allemands: Kamina, près d'Atakpamé¹⁾.

La région côtière, furtivement évacuée par la troupe coloniale allemande, fut vite occupée sans combat. Les Anglais, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Bryant, avaient occupé Lomé-ville et Lomé-land. Les Français, sous la direction du Commandant Maroix avaient occupé Aného-ville et Aného-land²⁾. Les quatre régions furent occupées le 06 et 08 août 1914. Les autres régions subirent le même sort que celui de Lomé et d'Aného. Les chefs coloniaux des diverses stations avaient abandonné leur circonscription sans coup férir aux agresseurs pour se diriger avec quelques soldats autochtones vers Kamina.

La plus importante attaque contre les Allemands avait débuté le 22 août 1914; elle avait duré toute la journée; elle avait eu lieu dans la région de Chra. Dès les premières attaques violentes, l'armée que le représentant du gouverneur, le Capitaine Von Doering, avait à la hâte formée, n'avait pas pu résister au choc des agresseurs. Les gens n'étaient pas moralement préparés à combattre. Résisteraient-ils pour assurer la continuation de la présence de leurs oppresseurs?

Beaucoup d'autochtones qu'on avait enrôlés de force dans la

1) Péchoux L. p.33.

2) Idem.

troupe coloniale avaient pris la clé des champs. Ils n'avaient pas voulu se faire tuer pour la pérennité de la colonisation allemande au Togo. Lorsque les soldats allemands voulurent pousser les soldats autochtones à contre-attaquer, ils se rendirent compte que les gens n'étaient pas motivés à faire une guerre. Même avec les coups de crosse, il était difficile de les mouvoir pour attaquer l'ennemi¹⁾. Les gens demeurèrent passifs et attendirent la fin des opérations.

Les Allemands, sentant qu'ils ne pouvaient plus tenir longtemps devant les armées coloniales anglaise et française, détruisirent dans la nuit du 24 au 25 août 1914, leur plus importante station de T.S.F. à Kamina avant de se rendre aux forces alliées sans conditions. Dans le dernier message que von Doering, commandant de la troupe coloniale allemande envoya au Commandant de la troupe de l'armée anglo-française assiégeant le Togo, on pouvait lire: "Malgré la bravoure que mes troupes avaient démontrée, je suis obligé par la force des choses d'accepter les conditions posées par votre Excellence. Je suis venu à la résolution de céder à la supériorité numérique parce que le négociateur Rittmeister von Roebern m'avait informé de votre intention de traiter dignement les prisonniers Européens²⁾).

Ce qui intéressait le Commandant von Doering, ce n'était pas les autochtones qui lui étaient restés fidèles pour combattre jusqu'au bout; il n'avait même pas évoqué ceux-ci dans

1) Nußbaum M., p.119.

2) Sebald Peter, p.604.

son message. Ce qui était important pour lui, c'était le digne traitement des Européens: Il n'avait pas voulu qu'ils fussent la risée des autochtones. Les autochtones craigneraient-ils encore les fonctionnaires coloniaux allemands, s'ils étaient maltraités par la troupe anglo-française?

La troupe allemande faite prisonnière était composée de 206 Européens et d'environ 800 autochtones¹⁾. Un grand nombre d'armes et de munitions furent aussi saisies par l'armée des alliés²⁾. Le protectorat passa très vite sous le contrôle de l'administration française et anglaise.

Les Togolais avaient refusé de cautionner la présence des Allemands dans leur territoire. L'exaspération à propos de la colonisation allemande, surtout dans le domaine de l'évolution du travail était si grande que la plupart avaient préféré être sous la domination française ou anglaise que d'être continuellement sous celle des Allemands. Ils avaient ainsi choisi la domination française ou anglaise comme un moindre mal.

Les Togolais avaient contribué par leur insoumission et par leur attitude passive à accélérer la fin du système de la bastonnade. D'après M. Amégée, les Allemands avaient promis aux Togolais d'arrêter le système de la bastonnade à partir de 1920; ils disaient qu'ils n'enchaîneraient plus les gens et qu'ils allaient aussi réduire les sévices dans le territoire. Entre 1900 et 1914, nous disait M.-Amégée, le mécontentement avait atteint toutes les couches sociales de la société; les

1) Maroix. Le Togo, pays d'influence française. p.76.

2) Sebald Peter, p.604.

gens en avaient marre de la colonisation allemande; ils avaient pris conscience d'eux-mêmes et voulaient se débarrasser du joug colonial.

C'était cette prise de conscience qui avait provoqué aussi la première défaite des Allemands au Togo. Les Allemands voulaient gagner les gens à leur cause d'où ces promesses de ne plus enchaîner les gens ou de réduire les sévices. Il leur faisaient croire qu'à partir de 1920, ils seraient des gens dignes. De leur côté, les autochtones ne voulaient pas seulement vivre dans l'illusion d'un lendemain meilleur sous la domination allemande. Ils avaient préféré être immédiatement libre plutôt que d'attendre jusqu'en 1920. Lorsque les rivalités avaient commencé entre les puissances européennes sur le sol africain, le Togo fut la première colonie allemande à être occupée par les puissances alliées. Cette rivalité au Togo avait à peine duré 3 semaines.

La reddition du reste de la troupe du commandant von Doering à Kamina, près d'Atakpamé, avait ouvert la voie aux autorités anglaises de la Gold Coast et françaises du Dahomey pour envahir les régions du Togo sans attendre les instructions de leur gouvernement respectif. Ceux-ci étaient plutôt confrontés aux problèmes politiques qu'a engendrés la guerre en Europe.

Le Togo était devenu la proie des deux puissances coloniales victorieuses. Il était sous la domination allemande, une colonie modèle, un territoire particulier qui avait une fonction

propagandiste dans le milieu économique de l'Allemagne¹⁾. Volontiers, les colonisateurs l'évoquaient pour signaler qu'ils avaient réussi dans la politique coloniale quand bien même il y eût des échecs dans d'autres colonies allemandes.

Les Anglais et les Français voyaient dans l'occupation des différentes circonscriptions du Togo, une occasion pour agrandir leurs propres territoires coloniaux. Les Anglais qui, au début de la colonisation, avaient espéré rattacher Lomé à la Gold Coast, avaient trouvé dans la victoire sur les Allemands au Togo, une possibilité pour réaliser leur rêve dans le but d'une perspective stratégique et coloniale. Aucune des deux puissances coloniales n'était prête à considérer la colonie allemande comme une entité; au contraire, elles avaient cherché à l'effacer de la carte. Elles n'avaient aucun intérêt à lui trouver une administration particulière.

Les deux parties victorieuses avaient commencé des négociations sur le sort du Togo dès la fin des hostilités sur place. Le 30 août 1914, une entente fut conclue entre le gouverneur français Noufflard du Dahomey, délégué du gouverneur général de l'Afrique occidentale française et le gouverneur anglais Clifford de la Gold Coast²⁾. L'entente mentionnait que la Gold Coast des Anglais assumerait l'administration des circonscriptions de la ville de Lomé et de Lomé-Land, de Misahohe, de Kété-Kratchi et de la circonscription de Mango-Yendi, dite la région de Dagomba. Les autorités françaises au

1) Sebald Peter, p.607.

2) Idem, p.606.

Dahomey assumeraient l'administration d'Aného ville et d'Anéholand, d'Atakpamé, de Sokodé et d'une grande partie de la ville de Mango¹⁾.

Ce partage avait permis aux Anglais de disposer d'un assez important réseau de communication à part le terminal de chemin de fer d'Aného et d'Atakpamé; ils avaient aussi sous leur contrôle le débarcadère de Lomé ce qui leur permettait de contrôler aussi le commerce extérieur de la partie du Togo rattachée à la Gold Coast. Les circonscriptions occupées par les Français étaient plutôt peuplées. Il est à noter que les 2/3 de la population du Togo allemand vivaient dans la zone française²⁾. Ce partage entre les deux puissances coloniales avait duré jusqu'en 1920. Après cette date, il y eut un nouveau partage qui favorisa cette fois-ci la France. Les Anglais avaient alors abandonné aux Français la ville de Lomé et Loméland. Ces deux circonscriptions passèrent sous l'administration coloniale française du Dahomey.

Pour se partager les colonies allemandes entre elles, les puissances coloniales victorieuses avaient mis en lumière les abus que certains fonctionnaires coloniaux allemands avaient commis dans leur territoire. Que ce soit dans le domaine de l'emploi ou dans le rapport avec les autochtones, les colonisateurs allemands avaient été très rudes à l'égard de la population autochtone. Les puissances victorieuses se fondè-

1) Sebald Peter, p. 607f.

2) Idem.

rent sur le traitement des autochtones pour déclarer les Allemands "indignes de coloniser".

Les Anglais avaient trouvé dans tous les camps de solides arguments pour démontrer que la colonisation allemande était fondée sur ^{un} système qui s'apparentait à l'esclavage. Ce système n'était-il pas contraire aux résolutions prises par les pays présents à la Conférence de Berlin en 1884?

Dans le "treatment of natives in the german colonies"¹⁾, on reprochait aux colonisateurs allemands certaines méthodes que l'administration coloniale locale employait pour se procurer de la main-d'oeuvre pour la construction des routes, des ponts et des lignes de chemins de fer ou pour fournir de la main-d'oeuvre aux planteurs européens.

Dans les colonies allemandes, disait l'auteur, les travailleurs étaient fournis par les chefs des localités quand il le fallait selon les modalités fixées par le chef de stations; il n'y avait pas quelque chose comme un marché de main-d'oeuvre où le salaire était réglé selon la loi de l'offre et de la demande; la paye était fixée pour les travailleurs par les autorités coloniales; un planteur ne pouvait pas donner plus que la paye locale²⁾.

Ces modalités dont il s'agissait, nous les avons déjà décrites dans le chapitre sur le portage: certains porteurs étaient contraints d'effectuer le portage sans rémunération.

1) Treatment of natives in german colonies, publié par H. M. stationery office. London 1920.

2) Treatment of... p.20.

Cette méthode était regardée par les Anglais de la Gold Coast comme un système d'exploitation et d'esclavage.

Il n'avait pas été difficile pour les Anglais de trouver des arguments pour justifier leurs thèses. Certains parlementaires allemands s'étaient depuis longtemps élevés contre la manière dont les fonctionnaires coloniaux traitaient les autochtones dans le territoire. Parmi ces parlementaires, on pouvait distinguer: Roeren. Il s'était exprimé le 03.12.1906 au Reichstag sur les atrocités coloniales au Togo et avait condamné la pratique de rétorsion qui était répandue dans tous les protectorats: "Avec ce système, disait-il, on ne peut pas développer sainement les colonies"¹⁾.

Le député Erzberger avait mis en cause l'exploitation des autochtones dans les protectorats; il avait en outre exigé dans la commission chargée de voter les budgets des colonies, qu'un terme soit mis à la manière dont les colonies étaient dirigées: "Si les choses continuent ainsi, l'Allemagne ne pourra pas longtemps prendre les responsabilités pour sa politique coloniale. (...) Si les choses continuent ainsi, je ne voterai plus de crédits pour la politique coloniale"²⁾.

Ces discours révélaient la crise du système colonial allemand. Le soutien tacite que certains parlementaires avaient accordé aux enthousiastes de la colonisation fut abusé par les fonctionnaires coloniaux qui n'avaient aucune connaissance des gens dans les colonies.

1) Treatment of... p.26.

2) Idem, p.28.

Le 07 mars 1914, le député Dittmann du parti démocrate social avait présenté ce qui peut être décrit comme une inculpation accablante du travail forcé dans les colonies allemandes. Après avoir évoqué les énormes pertes de vies humaines sur les plantations, Dittmann avait dit à propos des autochtones que l'effet du régime d'exploitation coloniale est affreux. Ce que nous avons su dans les dernières semaines, mit un point final à notre naïve conception que depuis l'avènement de Dernburg, une nouvelle ère avait commencé pour les autochtones grâce aux réformes introduites. Les réformes souhaitées n'ont pas été pratiquées dans les colonies. Au contraire, les colonisateurs trouvent de meilleurs moyens pour exploiter les autochtones à travers ces réformes. Les réformes prouvent au contraire qu'une terrible extermination se fait parallèlement avec la percée de la civilisation dite capitaliste¹⁾. Sur le même ton, il continua: "Messieurs, les autochtones furent arrachés par trahison de leur terre natale et forcés vers des régions difficiles où ils moururent en masse. (...). Apparemment, il n'y a pas de travail forcé dans les colonies comme le secrétaire d'Etat, le Dr. Solf, nous l'assure dans la commission; en réalité, le système du ticket de travail introduit par les gouverneurs en Afrique signifie cependant une brutale obligation au travail forcé sur les plantations des Européens. Chaque Noir doit prouver par ce ticket qu'il a travaillé au moins 20 jours dans le mois chez les

1) Treatment of natives ... p. 26.

Européens. S'il ne le peut pas, il est conduit vers la station de police de la région et là, il reçoit officiellement les coups de fouet selon le nouveau règlement concernant le travail. La bastonnade intervient sans aucune requête des patrons. Cette forme constitue sans doute la plus brutale contrainte au travail sur les plantations qu'on puisse imaginer¹⁾".

Au Togo, les gens engagés qui travaillaient sur les chantiers de construction des routes ou des lignes de chemins de fer ne recevaient pas tout leur salaire. Ils étaient obligés d'aller chercher le reste auprès de leur chef de station. Les autorités coloniales avaient élaboré un système qui contraignait les travailleurs autochtones à rester sur le chantier jusqu'à la fin de leur contrat. Au cas où quelqu'un partait avant la fin de son contrat, cela signifiait pour lui la perte d'une partie de son salaire. D'une manière plus raffinée, les autorités coloniales au Togo avaient imité le système du ticket qui se pratiquait dans les autres colonies allemandes.

1) Treatment of natives ... p.26f.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

L'évolution de l'emploi des travailleurs dans la colonie avait connu diverses phases pendant la présence allemande au Togo.

Dans les premières années, l'emploi des travailleurs était limité au portage des bagages des Européens qui venaient explorer les régions. La demande n'était pas importante. Le travail que les gens effectuaient, ne les éloignait pas de leur milieu naturel. Les groupes coloniaux - commerçants, missionnaires et fonctionnaires coloniaux - avaient cherché des porteurs. Ils leur étaient fournis, soit par les Anciens, soit par le chef de la localité. Les chefs jouissaient encore de leurs droits à l'égard de leurs sujets.

Au fur et à mesure que l'administration coloniale s'était installée, l'autorité des chefs locaux était devenue moindre. Les représentants coloniaux avaient centralisé le pouvoir aux dépens des chefs locaux. Leur fonction avait alors surtout consisté à transmettre les ordres et les décrets de l'administration coloniale à leurs sujets et à veiller à l'application de ces décrets. Les chefs locaux qui effectuaient bien leur "travail" étaient considérés comme les amis des Allemands; ils étaient encouragés et maintenus dans leur fonction. Ceux qui, par contre, cherchaient à faire passer leur autorité avant celle de l'administration coloniale, étaient écartés et remplacés par des chefs qui pouvaient tenir compte des intérêts des milieux économiques allemands. Les autorités coloniales se

mêlaient directement de l'élection d'un chef local.

Les colonisateurs allemands avaient découvert dans le protectorat, une source de richesse pour la métropole. Les milieux économiques s'étaient mis à faire pression sur les responsables des colonies dans la métropole afin que ceux-ci puissent mettre d'importants capitaux à la disposition de l'administration coloniale locale. N'étaient-ils pas partis au Togo pour s'enrichir? Comme le disait Wright M., la plus grande partie des colonisateurs européens allaient en Afrique dans le but de vite devenir riches; ils cherchaient et attendaient des profits de leurs capitaux¹⁾.

Après que tous les groupes coloniaux eurent souligné la nécessité du travail des autochtones, l'administration coloniale avait pris des mesures pour hâter le travail chez les habitants du Togo. Par des décrets et surtout par l'introduction de la taxe civique, elle avait créé un système qui obligeait les gens à effectuer des travaux pour leurs besoins et pour les besoins des autres groupes. Les routes et les lignes de chemins de fer que les autorités coloniales faisaient construire dans le protectorat ne servaient pas seulement les milieux économiques. Ces moyens de communication permettaient à l'administration coloniale de renforcer sa présence partout dans le territoire.

Dans le système colonial, l'administration fit des colonisés sa force de travail et en partie sa source de revenus. Elle

1) Wright M., p. 82.

avait introduit dans le territoire, différentes taxes qui lui avaient permis de renflouer sa caisse. Après quelques années, le Togo avait été en mesure de se gérer lui-même sans percevoir des subventions de l'Allemagne. Les responsables coloniaux au Togo avaient ainsi vécu aux dépens des autochtones. Le Togo avait été reconnu parmi les autres colonies allemandes comme "une colonie modèle" parce qu'elle avait été la seule à équilibrer son budget; elle n'avait pratiquement rien coûté à l'Allemagne. Mais que de sueur! Que d'abnégation pour les peuples dans cette "colonie modèle"!

L'état de croissance dans lequel le Togo se trouvait avant la signature du traité de protectorat ne pouvait pas permettre aux colonisateurs d'avoir de rapides profits. Il fallait éduquer les peuples à plus travailler pour pouvoir plus produire. Le territoire était devenu un gigantesque chantier pendant la présence allemande. Les missionnaires avaient pris l'éducation des gens en main. Ceux qui sortaient de leurs écoles, étaient non seulement utiles à l'administration coloniale mais aussi aux commerçants européens. Les intérêts des missionnaires se croisaient sur certains plans avec ceux des autres groupes. Ils avaient besoin eux aussi d'une bonne infrastructure comme les autres pour pouvoir étendre leur champ d'action. Les autres avaient dès lors compté sur le travail des autochtones parce qu'ils étaient adaptés au climat tropical. Une main-d'oeuvre étrangère leur aurait coûté trop cher. Les autochtones - disait-on - constituent la richesse la plus importante d'une colonie. Les gens furent employés pour les diverses tâches.

Les missionnaires et les autorités coloniales avaient adopté différentes méthodes pour conduire les gens au travail. Les uns s'appuyaient sur la Bonne Nouvelle, les autres sur les décrets. Les autorités coloniales et leurs collaborateurs avaient ainsi arraché les gens de leur terre natale pour les travaux dits "travaux d'utilité publics".

Dans les premières années de la colonisation allemande, les travaux d'agrandissement des chemins furent pris à coeur par la population du territoire, surtout pendant la saison sèche où les gens avaient du temps libre. Ils trouvaient normal que ces travaux soient effectués. Mais, lorsque les autorités coloniales commencèrent à en exiger trop, les gens avaient alors regardé ces travaux comme une exploitation. Ils avaient exprimé de diverses manières leur mécontentement.

N'était-il pas dans l'intérêt des colonisateurs d'employer de subtils moyens pour exploiter les habitants du territoire? Lorsque le mécontentement croissait, l'administration coloniale avait tenté d'introduire quelques réformes pour ne pas provoquer le soulèvement général des gens. Un administrateur français avait dit à propos de la protection des autochtones: "Pauvre humanité noire! Ayons donc au moins la franchise d'avouer que si nous prenons tant soin de toi, c'est que tu nous parais constituer une inépuisable réserve de main-d'oeuvre. Nous attendons que les races noires africaines nous rapportent le maximum"¹⁾.

1) Cité dans: Suret-Canale, Jean. Afrique Noire. L'ère coloniale Bd II, p.114.

Les autorités coloniales avaient fait croire aux Togolais qu'elles voulaient les protéger par ces réformes. En réalité, ces réformes étaient effectuées dans l'intérêt des groupes coloniaux; en outre, elles étaient superficielles. Les gens continuèrent à fournir leur force de travail aux autorités coloniales pour le développement d'un outillage économique qui était employé par ces derniers pour les exploiter et pour marquer leur présence dans les différentes régions du territoire. L'administration coloniale avait su contraindre et exploiter les gens sans les détruire. Les révoltes qui eurent lieu dans le territoire concernant l'emploi des travailleurs étaient considérées comme des cas isolés. L'autorité coloniale avait su parfaire son image à l'extérieur du territoire en démontrant que le Togo était une "colonie modèle". Ce mythe avait retenu les gens de la métropole d'accorder une attention particulière aux problèmes de la main-d'oeuvre au Togo. Il a fallu attendre le début des hostilités entre les puissances coloniales pour se rendre compte que les Togolais n'avaient pas accepté les corvées des autorités coloniales.

Aujourd'hui, les Anciens qui ont survécu à l'époque coloniale allemande sont unanimes à reconnaître que la colonisation allemande avait été dure, oui très dure dans le domaine du travail. Ils évoquent non sans humour les "one for Kaiser", c'est-à-dire les 25 coups de fouet que certains fonctionnaires coloniaux faisaient administrer aux gens qui mettaient en cause leur présence dans le territoire ou qui refusaient d'effectuer les travaux que ceux-ci exigeaient.

Certains Anciens justifient la sévérité des autorités coloniales allemandes pendant l'évolution du travail dans la colonie par le fait que les fonctionnaires coloniaux avaient souhaité que chacun arrivât à réaliser quelque chose dans la vie. Les colonisateurs allemands, disent les Anciens, aimaient le travail (...), ils travaillaient dur; ils n'aimaient pas les paresseux et les oisifs.

En abandonnant la colonie malgré eux, le pouvoir colonial avait laissé l'impression d'avoir été présent dans le territoire pour y faire le bonheur de la population autochtone. Cette impression devait inciter leurs anciens colonisés à entreprendre des actions pour le retour de leurs anciens maîtres. Le jugement de notre interlocuteur fut propagée par les divers groupes coloniaux. Les Anciens qui continuent à admirer les colonisateurs allemands, sont ceux qui avaient travaillé chez les missionnaires. Les missionnaires avaient su les protéger de la terreur de l'administration coloniale.

Lorsque les Allemands devaient abandonner le territoire, la plupart de ces Anciens avaient remplacé les missionnaires dans les activités d'évangélisation en continuant d'apprendre le catéchisme aux enfants et aux adultes. Ils étaient restés fidèles à l'enseignement reçu des premiers missionnaires jusqu'à leur retraite. En parlant de la colonisation allemande, ces Anciens pensent plutôt à l'oeuvre missionnaire et aux efforts des médecins allemands pour rayer les maladies contagieuses dans le territoire. L'administration coloniale est à peine évoquée. Veulent-ils l'oublier?

Pendant la période coloniale allemande, les travaux que les Togolais avaient faits - construction des routes principales ou agrandissement des chemins étroits, le portage des bagages pour les Européens, la culture de certains produits agricoles en particulier le coton - avaient permis aux colonisateurs de pouvoir s'installer dans le territoire pour leur bien-être et pour l'économie de la métropole. Le pouvoir colonial avait employé les Togolais pour ses propres intérêts car les réalisations qui eurent lieu au cours de cette période étaient faites dans l'intérêt des groupes coloniaux. Les autochtones n'avaient été que des outils. A vrai dire, les autorités coloniales avaient promulgué des lois et des décrets pour rendre les conditions des travailleurs sur les nombreux chantiers un peu plus humaines; mais entre les textes et leur application il y avait un grand fossé. Les textes liaient les gens aux entreprises européennes.

Ces réalisations avaient-elles profité au pouvoir colonial au cours des 30 ans de leur présence au Togo, elles sont devenues pour le Togo indépendant un véritable instrument pour son décollage économique et un moyen de rapprochement pour la nouvelle génération des Togolais c'est-à-dire la génération qui n'a pas vécu sous l'emprise de la colonisation.

A N N E X E S

Entretien sur divers thèmes coloniaux avec M. Koglo de Notsé. Propos recueilli par Dr. Kodjo Attoh à Notsé (Togo).

Question: Avez-vous encore une idée sur l'arrivée des Allemands à Notsé?

M. Koglo: Les administrateurs coloniaux étaient les premiers Européens à mettre pied à Notsé. Ils étaient venus à cheval; parmi eux, il y avait un certain von Doering.

Les commerçants arrivèrent après les administrateurs; ils avaient peu à peu installé des magasins. Pendant la période coloniale, il y avait au total 8 magasins appartenant aux Européens. Parmi les magasins, on pouvait remarquer la DTG et le SWANZY. Quelques Togolais travaillaient dans les magasins. La plupart étaient venus de Lomé; ils étaient des "clercs". Eux et les commerçants européens dormaient dans les chambres avoisinantes du magasin; les travailleurs temporaires, c'est-à-dire les porteurs rentraient chez eux le soir.

Les fonctionnaires coloniaux et les commerçants européens étaient deux types différents. Ils se différençaient par leur manière d'agir et leur attitude à l'égard des gens. Les commerçants européens qui faisaient travailler les Togolais, les payaient; les fonctionnaires coloniaux, par contre, ne payaient pas les gens. Ils demandaient des cuisiniers, des serviteurs, des porteurs etc...

Question: Comment effectuait-on les travaux de construction de routes?

M. Koglo: Chaque village participait à la construction des routes; les chemins des villages étaient tracés par les gens eux-mêmes; il n'y avait aucune rémunération; toute la population était mobilisée pour les travaux; c'était un travail public; chaque village était divisé en deux groupes qui se relayait toutes les deux semaines pour effectuer les travaux jusqu'à la fin de la construction de la route.

Les chefs des quartiers étaient présents au travail. Ils

cherchaient par leur présence à encourager et à motiver les gens pour un bon rendement; en outre, ils faisaient contrôle de présence. Tous les chefs de quartiers disposaient d'un registre dans lequel était inscrit le nom de toutes les personnes qui vivaient dans le quartier. Notre chef de quartier s'appelait Agosekpé. Le travail était obligatoire. Si quelqu'un avait quitté le village pour une affaire importante, il devait revenir pour rejoindre son groupe s'il devait travailler.

Ce travail obligatoire ne plaisait pas à tout le monde; il était cependant difficile d'y échapper. Si quelqu'un refusait de faire ce travail, il était arrêté. Devant tout le village, il était fessé puis, envoyé sur le chantier.

Question: Pouvez-vous nous parler de la création des plantations européennes?

M. Koglo: Il y avait d'abord quelques Européens qui étaient venus pour installer des champs; ils avaient cherché des gens qui devaient travailler pour eux; ils avaient trouvé quelques-uns. Ils étaient recrutés pour un mois. Ils avaient à débroussailler une très grande étendue de terre. Leur salaire s'élevait à 18 M par mois. Ils étaient dans les champs des Européens de lundi à samedi. Les gens profitaient du dimanche pour se rendre dans leurs propres champs ou pour aller au marché et se procurer des produits dont ils avaient besoin pour la semaine. Pendant la semaine, ils ne pouvaient pas quitter les champs des Européens.

Question: Quelle idée avez-vous encore sur la construction des lignes de chemins de fer?

M. Koglo: Les premiers Blancs qui devaient tracer les lignes de chemins de fer avaient engagé quelques personnes pour les travaux élémentaires; les gens devaient surtout dégager les chemins avec du coupe-coupe afin que les Blancs puissent faire des mesures jusqu'à Atakpamé. Après, d'autres Blancs étaient venus avec une foule de travailleurs. Ils em-

ployaient des pioches pour faire les travaux. Ces travailleurs-là recevaient 18 M par mois. Cette somme pourrait suffire à nourrir une famille composée de cinq personnes.

Question: Comment les gens payaient-ils leurs impôts?

M. Koglo: Il faut trouver de l'argent pour pouvoir payer ses impôts. Les gens allaient travailler sur les chantiers de la construction des routes principales. Ils recevaient 3 M par semaine; pour avoir les 6 M, il fallait travailler pendant deux semaines; certains allaient travailler aussi chez les planteurs. Quelques-uns avaient reçu des colons des graines de coton qu'ils devaient semer. Ils payaient leurs impôts avec la récolte du coton. Vers la fin du mois de mars, les commerçants européens venaient chercher la récolte. Le sac du coton était évalué à 12 M.

Lorsque la construction des routes principales prit fin, les autorités coloniales avaient exigé de la population de l'argent liquide. 6 M devions nous verser comme impôts.

Question: Quelle relation y avait-il entre les Blancs et vous?

M. Koglo: Il y avait une bonne relation entre les Blancs et les chefs des villages. A Noël, par exemple, ils faisaient des cadeaux aux chefs et à leurs travailleurs.

Question: Que faisaient les Blancs à Notsé en général?

M. Koglo: Ils faisaient l'élevage des animaux domestiques. Beaucoup d'Européens venaient à Notsé pour se ravitailler. Mais pendant la guerre, c'était la catastrophe. Tous les gens qui travaillaient chez les Européens avaient perdu leur emploi. Tous étaient devenus des soldats. Ils devaient aller combattre.

Entretien sur divers thèmes concernant la période coloniale allemande au Togo avec M. Kossi Amébou. L'entretien eut lieu en 1984 à Notsé. Selon ses dires, il avait 6 ans environ lorsque les Allemands signèrent le traité de protectorat avec le roi Mlapa de Togoville. Pendant la colonisation, il a été à l'école allemande. L'entretien fut recueilli par Dr. Kodjo Attoh.

Question: Pouvez-vous nous parler de l'arrivée des Européens à Notsé?

M. K. Amébou: Après les colonisateurs, nous entendons par là l'administration coloniale, les commerçants étaient venus pour installer leurs magasins à Notsé. Il y avait entre autre; la DTG, l'UAC et le SWANZY. Les autochtones vendaient dans ces magasins; ils recevaient une rémunération. Les commerçants payaient les gens qui leur effectuaient les travaux; l'autorité coloniale ne le faisait pas. Elle utilisait la force pour contraindre les gens à leur faire les travaux.

Question: Pouvez-vous nous parler de la construction des lignes de chemins de fer?

M. K. Amébou: On fit venir d'abord des gens qui avaient travaillé avec des coupe-coupe; ils avaient tracé le chemin de Lomé jusqu'à Notsé en faisant le déblaiement; puis les poseurs de rails étaient venus.

Les travailleurs des lignes de chemins de fer étaient payés par semaine; ils recevaient 4 M. A la fin du mois, ils totalisaient environ 16 M. A cette époque, la nourriture était moins chère; les gens achetaient surtout des produits importés avec leur salaire.

Question: Et la construction des routes?

M. K. Amébou: Les travaux de construction de routes n'avaient pas été faciles; les Allemands avaient recruté un agent comme surveillant pour s'occuper du bon déroulement des travaux; il avait été un 'dur.' Cet agent nous avait poursuivis sans relâche. Cet originaire de Tsévié ne nous avait laissé aucune minute de pause: Il y avait des gens qui faisaient les travaux de déblaiement; il y en avait d'autres qui cherchaient des pierres pour le terrassement; chacun d'eux avait deux paniers. Ils couraient tout le temps avec leurs paniers remplis de cailloux. Si quelqu'un traînait un peu, il sentait le fouet de l'agent. Nous étions contraints à effectuer les travaux jusqu'à Atakpamé. Nous n'avions pas eu de récompense ou de salaire. On nous avait seulement distribué des coups de fouet. L'agent qui nous obligeait à faire le travail sans relâche avait par contre reçu son salaire.

Question: Comment furent créées les premières plantations des Européens?

M. K. Amébou: Quand les Blancs étaient venus, ils avaient demandé aux gens s'ils désiraient travailler pour eux. Ceux qui le désiraient, s'étaient présentés à eux. Ils furent alors recrutés pour deux mois moyennant une rémunération à la fin du mois. A la fin du contrat, certaines personnes avaient repris de nouveau leurs activités.

Question: Comment percevait-on les impôts?

M. K. Amébou: C'est ce que nous appelions "season". Une fois par mois, les autorités coloniales locales demandaient aux gens d'aller effectuer les travaux de route ou quelque chose de ce genre. Celui qui ne voulait pas faire ces travaux, devait payer une amende aux autorités coloniales; s'il ne le pouvait pas, il était arrêté et envoyé dans les champs des colonisateurs. L'impôt était fixé à 6 M. Si quelqu'un, parce qu'il ne pouvait pas payer ou parce qu'il ne voulait pas travailler pour les colonisateurs, s'échappait,

et si, par malheur, il était pris, celui-là était contraint de faire 8 semaines sans rémunération chez les autorités coloniales.

Beaucoup de gens avaient abandonné le village à cause de ces travaux que les autorités coloniales imposaient à la population; les gens étaient partis se cacher à la Gold Coast. Les Allemands ne blaguaient pas; ils faisaient battre les gens sans pitié. On remarquait aussi des gens qui refusaient carrément d'effectuer les travaux qu'ordonnaient les Allemands; ils disaient que c'est une exploitation de la part des colonisateurs.

Avant la fin de la période coloniale allemande au Togo - Les Allemands furent chassés du Togo - les colonisateurs avaient l'habitude d'administrer 25 coups de fouet aux "gens récalcitrants"; ceux qui avaient commis des fautes bénignes, recevaient 15 coups. Les Allemands punissaient tout le monde sans exception; les chefs des travaux recevaient aussi des coups.

Question: Quelle relation existait-il entre les Européens et les Togolais?

M. K. Améhou: Les Européens s'entendaient bien avec quelques-uns; ils fêtaient aussi avec eux, avec ceux qu'on appelait "Messieurs" (les Hosenneger). L'opinion publique était contre eux; on les insultait; on se moquait d'eux; personne n'avait osé cependant porter la main sur eux. Ils avaient des armes.

Entretien avec Mme Komédza sur la colonisation allemande au Togo. Selon ses dires, elle avait environ 10 ans avant l'arrivée des Allemands au Togo; elle est originaire de Notsé. L'entretien eut lieu en 1984. Il fut recueilli par Dr. Kodjo Attoh.

Question: Avez-vous encore une idée sur les premiers commerçants allemands à Notsé?

Mme Komédza: Les commerçants européens avaient recruté des gens pour le travail dans les boutiques; on appelait ces gens "les clercs". Ils avaient travaillé dans les boutiques des Européens jusqu'à la Première Guerre mondiale. Pendant cette guerre, la plupart des boutiques furent détruites par les Français. Les "clercs" avaient cessé leur travail pendant un certain temps avant de se faire embaucher par de nouveaux Européens.

La plupart des "clercs" étaient des gens venus de Lomé. La population de Notsé n'avait pas voulu travailler chez les Blancs. Ils étaient un peu réticents à l'égard des Européens.

Question: Y avait-il un groupe de porteurs de bagages?

Mme Komédza: Pendant la période coloniale, il y avait des gens qui portaient les bagages des Blancs moyennant une certaine rémunération. Les Blancs voulaient découvrir les villages autour de Notsé; ils faisaient porter leurs bagages aussi bien par des femmes que par des hommes. Les gens leur portaient les cantines ou les caisses de poudre. Ils recevaient 3 M de Notsé à Lomé; on leur payait aussi 3 M de Notsé à Atakpamé. La durée du voyage dépendait du poids des bagages. Si les bagages sont lourds, les gens passaient plus de temps en chemin; mais si les bagages sont légers, le voyage durait 3 ou 4 jours. Les gens parcouraient la distance Notsé - Lomé en 3 ou 4 jours par exemple; ils faisaient souvent halte à Tsévié où ils passaient la nuit avant de continuer sur Lomé.

Avec le temps, les gens ne portaient plus les bagages sur leur tête mais utilisaient les pousse-pousse. Les commerçants allemands avaient l'habitude de payer les gens après le travail; les gens que les autorités coloniales employaient, ne recevaient pas de rémunération.

Question: Avez-vous une idée sur les planteurs européens?

Mme Komédza: Ces Européens-là avaient recruté quelques volontaires; ils avaient travaillé pendant un certain temps chez eux. A la fin de leur contrat, les volontaires étaient allés s'occuper de leurs propres champs. Combien avaient-ils reçu au cours de leur emploi, je ne saurai le dire. Les planteurs européens avaient introduit le teck à Notsé; ils avaient distribué des plants de tecks et des graines de coton à la population; la récolte du coton leur était vendue; ils avaient aussi fait l'élevage: celui des boeufs par exemple.

Question: Pouvez-vous nous parler des travaux de routes et de chemins de fer?

Mme Komédza: Les autorités coloniales demandaient aux chefs des villages de leur fournir des gens pour les travaux de routes ou de chemins de fer. Les gens qui travaillaient sur ces chantiers venaient de différentes régions; les travailleurs embauchés recevaient une certaine rémunération; la plupart venaient de Lomé. Les gens de Notsé n'étaient pas payés; ils recevaient seulement une somme forfaitaire pour payer leurs impôts. Les impôts s'élevaient à 6 M; tout le monde était obligé de payer ses impôts. Celui qui n'avait pas d'argent, se présentait chez les autorités coloniales pour chercher du travail. Les Allemands trouvaient toujours du travail aux gens qui ne pouvaient pas payer leurs impôts en espèce.

Entretien avec Mme Agnès Adjoa sur la colonisation allemande au Togo. Selon ses dires, elle avait 8 ans quand le traité de protectorat fut signé. L'entretien eut lieu en 1984; il fut recueilli par Dr. Kodjo Attoh.

Question: Comment se faisait le travail chez les commerçants européens au temps colonial?

Mme A. Adjoa: Les commerçants européens embauchaient les gens pour le travail; ces gens recevaient une rémunération à la fin du mois. Chez les missionnaires, les gens gagnaient 0,50 M par jour; ils recevaient à la fin de la journée un ticket. A la fin de la semaine, c'est-à-dire le samedi, les gens se présentaient à la caisse avec leur ticket; ils les remettaient pour avoir 3 M.

A Agou, il y avait aussi des boutiques; elles étaient dirigées par les Togolais. On les appelait les "clercs". Certains recevaient 1 Pfund par mois.

Question: Quels étaient les gens qui construisaient les routes?

Mme A. Adjoa: La construction des routes était une affaire des quartiers. On ne recrutait pas les gens pour les payer; mais on mobilisait tous les villages. Les gens qui refusaient de faire ces travaux étaient rapportés au chef; celui-ci leur faisait administrer quelques coups; parfois même, il les obligeait à payer une amende. S'ils refusaient de se soumettre, on les amenait au chef de station à Kpalimé où ils passaient quelques jours en prison. La correction du chef de la station de Kpalimé était plus sévère que celle du chef local; en effet, les gens faisaient des travaux très durs à Kpalimé sous l'ordre du chef de la station. A leur retour, les gens devenaient comme des "agneaux".

Question: Y avait-il des gens qui faisaient le portage?

Mme A. Adjoa: Les Européens avaient toujours demandé des gens

pour les aider. Ceux qui portaient les bagages des Blancs ne recevaient pas leur rémunération de la main des Blancs, mais de la main de celui qui les a mis à la disposition des Blancs: Parents, tuteurs ou chef du village. Les gens faisaient 3 jours de marche pour aller d'Agou à Lomé.

Pendant la guerre, on portait les bagages des fonctionnaires coloniaux de village en village. Arrivés dans un village, les gens déposaient les bagages et rentraient chez eux sans rémunération; le chef de ce village devait trouver des gens aux fonctionnaires coloniaux pour continuer leur voyage. Ces fonctionnaires coloniaux faisaient changer les gens qui leur portaient les bagages de village en village jusqu'à destination. Il appartenait au chef du village de leur désigner des porteurs. Les colonisateurs ne payaient pas les gens; ceux qui payaient les porteurs étaient bien sûr les commerçants.

Question: Y avait-il aussi des plantations européennes?

Mme A. Adjoa: Les Blancs avaient développé les plantations de cocotiers. Dans ces plantations, on effectuait de différents travaux; parmi les travaux, il y avait le séchage du coprah. Ce travail se faisait aussi bien par les femmes que par les hommes. Les gens allaient au champ à 6⁰⁰ h du matin et ne revenaient qu'à 18 h. On amenait de la nourriture à certains pendant la pause de midi. Après le travail dans la plantation des Européens, les gens se rendaient dans leurs propres champs pour faire un peu de culture.

Le travail dans les plantations des Européens se faisait aussi par groupes: Un groupe débroussaillait le sol; un autre se chargeait de ramasser les mauvaises herbes et de les brûler; un autre groupe se chargeait de fournir de l'eau aux gens qui travaillaient. Dans les plantations, on recevait un morceau de papier à la fin de la journée comme attestation de présence au travail.

D'autres Européens venaient dans les plantations pour chercher des domestiques parmi les travailleurs. Je travaillais dans une plantation européenne quand une famille européenne

m'avait recrutée; je devais m'occuper de leurs travaux domestiques. Après une semaine de travail auprès de la famille, j'ai dû alors renoncer à être leur domestique parce que ma mère restait trop seule dans notre champ. La somme gagnée fut remise à ma mère.

Question: Quels étaient les gens qui construisaient les lignes de chemins de fer?

Mme A. Adjoa: Les gens étaient recrutés en général; ils recevaient une rémunération. Durant la construction des lignes de chemins de fer, il y avait eu beaucoup de gens. Ces gens étaient venus de différentes régions du territoire.

Question: Avez-vous encore une idée sur les impôts?

Mme A. Adjoa: L'impôt s'élevait à 6 M à l'époque coloniale; les hommes seuls payaient les impôts. Les gens qui ne pouvaient pas payer leurs impôts, étaient contraints d'effectuer les travaux que les autorités coloniales leur imposaient; il y avait aussi des gens qui empruntaient de l'argent pour pouvoir payer leurs impôts. Ceux qui refusaient de payer leurs impôts passaient un mois en prison.

Renseignements fournis à Mme Améyo Bakuayah par le R.P. Paku à Kpalimé. L'entretien eut lieu en 1984.

Question: Quels étaient les travaux que les gens effectuaient auprès des commerçants allemands? Combien de temps duraient les travaux et comment les commerçants payaient-ils leurs travailleurs?

R.P. Paku: Les commerçants allemands avaient commencé à visiter le Togo avant 1884. Parmi eux, il y avait Randad et Vietor de Brême. Ils avaient occupé une grande surface et l'avait clôturée avec des cactus. Ils appelaient la surface clôturée "Gehöft". Ils avaient construit de différentes cases sur leur "Gehöft" comme ils le voulaient: On pouvait remarquer des magasins de munition, des boutiques ou des chambres à coucher. Les commerçants allemands vendaient librement des canons et des poudres à canons sans aucun papier mais avec l'autorisation de l'administration coloniale. Ils faisaient de petits enclos avec des fils barbelés; dans ces enclos, ils élevaient des singes, des poules, des pintades, des canards et des dindons. Ils employaient une main-d'oeuvre pour tous ces travaux: Certains travailleurs remplissaient les fûts d'huile que les commerçants allemands achetaient chez les autochtones; d'autres allaient couper du caoutchouc. Il y en avait certains qui ne travaillaient que les jours où un bateau arrive. Ceux-là étaient payés sur le champ.

Chez les commerçants, les gens travaillaient de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Certains allaient aussi le matin très tôt, surtout quand il y avait un bateau à décharger. Les travailleurs gagnaient un mark par jour; d'autres avaient 3/4 ou 1/2 mark. Les autorités coloniales avaient approuvé le salaire de 1/2 mark par jour.

Les Allemands avaient aussi toléré l'usage de la monnaie anglaise (le shilling); mais lorsque certaines difficultés commencèrent à apparaître à cause de son utilisation, les Allemands l'avait retiré du circuit commercial pour n'utiliser

que le mark. Ils avaient envoyé la monnaie anglaise dans le territoire britannique.

Chaque Blanc avait un cuisinier. Il n'y avait pas de port; c'étaient les piroguiers qui déchargeaient les bateaux. Les éleveurs s'occupaient des animaux; les bureaucrates ou les lettrés travaillaient dans les bureaux; il y avait des pointeurs et des trésoriers; les contrôleurs allaient en tournée pour contrôler les boutiques installées à l'intérieur du territoire; les boutiquiers vendaient dans les boutiques; leur salaire variait entre 15 et 30 marks par mois suivant l'importance de la boutique. Il n'y avait pas de contrat; certains boutiquiers ne savaient ni lire, ni écrire. Les commerçants européens tenaient surtout compte de la sincérité et de la loyauté des gens. Certaines personnes qui ne savaient pas écrire et qui travaillaient dans les magasins comptaient les cailloux le jour de l'inventaire. Quelques femmes togolaises, mariées aux Blancs selon la coutume traditionnelle, restaient aussi dans les magasins; elles n'étaient pas payées. Cependant, leurs maris leur achetaient les pagnes et les foulards; les pomades, les parfums et tout ce dont les femmes avaient besoin. La dot s'élevait à 16 Dollars.

" Les Vayiboys " ou les "Krouboys" que nous appelions "Madogoes", originaires du Libéria, aidaient aussi les commerçants européens pour décharger les bateaux, surtout pendant la marée haute.

Question: Quels étaient les gens employés pour la construction des lignes de chemins de fer? Comment se rendaient-ils au travail? Comment les payait-on?

R.P. Paku: Pour la construction des chemins de fer, les autorités coloniales avaient engagé toute personne ayant une bonne constitution physique. Les gens se rendaient à pied au travail; parfois, ils se rendaient au travail en prenant le train. Certains avaient appris à conduire le train en regardant seulement le conducteur Blanc. C'était le cas de M. Kofidzè Agblowonou d'Agou Nyongbo. Il était devenu un grand

conducteur de train à la Gold Coast. Les travailleurs gagnaient 1/2 mark par jour. Parfois, on les encourageait par des dons en nature. Ces dons spéciaux qu'on leur faisait, les motivaient à bien travailler. Les gens travaillaient de ville en ville; certains avaient des amis dans presque toutes les villes; ils avaient aussi des amantes qui devenaient par la suite leurs femmes. Ils avaient fondé des villages comme Avetonou, Amouzoukopé, Glékodzi etc...

Question: Quels étaient les gens qui percevaient un salaire et quels étaient ceux qui ne le percevaient pas?

R.P. Paku: Les cantonniers, c'est-à-dire les constructeurs de routes, engagés par les autorités coloniales étaient payés; mais les gens engagés par les chefs locaux ne percevaient rien. Si un chef rassemblait les gens (hommes, femmes et enfants) pour un travail (le ramassage du sable ou des cailloux par exemple), ces gens n'étaient pas payés. Souvent, le chef leur donnait à manger et à boire.

Question: Les gens qui travaillaient dans les plantations européennes avaient-ils leurs propres champs?

R.P. Paku: Les gens qui travaillaient sur les plantations européennes avaient eux aussi leurs propres champs qu'ils cultivaient pour leurs besoins alimentaires; ils avaient une journée libre par semaine. Certains de ces gens avaient engagé des métayers dans leurs champs. Dans les champs des Européens, on faisait la culture du cacao, du maïs, des cocotiers, du coton etc... Ces plantations se trouvaient à Agou Nyongbo, à Kpémé, à Bimbila et à Porto Séguro.

Question: Quels sentiments animaient les gens lorsqu'ils devaient effectuer un travail chez les Blancs?

R.P. Paku: Les gens étaient contents de trouver à faire chez les commerçants européens ou auprès de l'administration coloniale. Lorsque quelqu'un avait trouvé du travail chez les Européens, il se croyait grand parmi les siens au village;

les autorités coloniales avaient souhaité que chaque personne fît un grand champ afin de pouvoir vendre une partie de sa récolte. Les chefs des stations exhortaient les gens dans ce sens. Le chef de la station de Misahohe, par exemple, avait l'habitude de faire arrêter tout jeune homme qu'il voyait au cours de la journée sous l'arbre à palabre. Si ce jeune homme ne cultivait pas de produits vivriers dans son champ, on lui administrait quelques coups et on le gardait pendant deux semaines à la station. On l'obligeait à travailler pendant ce temps avant de le relâcher.

Question: Y avait-il des gens qui étaient opposés au travail que les autorités coloniales ordonnaient? Que faisaient-ils alors?

R.P. Paku: Personne ne s'opposait au travail que les autorités coloniales exigeaient; d'ailleurs, elles ordonnaient les travaux par le chef local. Si quelqu'un refusait de faire ce que le chef ordonnait, il s'expatriait.

Question: Quelle signification donnait-on à l'impôt au temps colonial?

R.P. Paku: Tout homme bien portant devait payer son impôt; il était de 6 marks par an. Si quelqu'un n'avait pas d'argent, il allait travailler pour les autorités coloniales pendant deux semaines. Les métayers étaient payés 3 pences par jour. S'ils travaillaient pendant deux semaines chez les Européens, on leur donnait des cartes (impôt). Les élèves ne payaient pas l'impôt. Les chefs traditionnels percevaient 3 pences par personne. C'est chez eux que l'autorité coloniale ramassait les impôts. C'était très difficile au début, mais à la longue, les gens avaient pris l'habitude et avaient toujours côtisé avec joie.

A cette époque, la pièce de tissu coûtait entre 2 et 4 marks. Le plus cher coûtait 6 marks. Tout travailleur qui gagnait 15 marks par mois, pouvait donc s'acheter 2 pièces de tissu dans son salaire; un journalier pouvait s'acheter un grand coq

pour nourrir sa famille; il lui restait toujours une certaine somme. C'est avec de l'argent qu'on payait les ouvriers. Souvent, on leur distribuait du riz, des sardines, du sucre et de l'huile pour leur faire plaisir.

Question: Que pouvait-on acheter avec le salaire mensuel pendant la période coloniale allemande?

R.P. Paku: Les salariés payaient leur loyer; ils achetaient de la nourriture et certaines choses nécessaires: savon, allumettes, pétrole, sucre, pomade, parfum, chaussures, chemise, tissu ou autre chose. Si quelqu'un achetait une bicyclette à crédit dans une boutique, il la payait mensuellement. L'Etat conseillait les gens de faire des économies en déposant leur argent à la banque. Certains déposaient leurs économies chez leurs parents ou chez leur tuteur. Avant l'arrivée des Allemands, il n'y avait pas de salaire de fin du mois.

Au temps des Allemands, il y avait une grande banque à Lomé; les autochtones avaient accepté de déposer leurs économies à la banque; il y avait plus de Noirs que de Blancs qui avaient accepté de déposer leurs économies à la banque; leur nombre avait atteint 290 en 1913.

Entretien avec M. Louis Amégée à Lomé en Avril 1983.
Pendant l'époque coloniale allemande, M. Amégée né en 1903, était écolier.

Question: Quel genre de travail les gens faisaient pendant l'époque coloniale?

M. Amégée: J'étais encore écolier à cette époque. Les gens travaillaient comme "messieurs" c'est-à-dire qu'ils servaient dans les "stores" ou dans les magasins; il y en avait certains qui travaillaient dans les bureaux pour aider les Européens.

Question: Y avait-il des porteurs de bagages?

M. Amégée: Oui, il y en avait. Les gens qui cherchaient du travail, allaient chez les Blancs pour se faire embaucher; au débarcadère de Lomé, il y avait des bateliers qui déchargeaient ou qui embarquaient les marchandises des commerçants européens.

Question: Quels étaient les gens qui portaient les bagages pour les fonctionnaires coloniaux si ceux-ci voulaient se rendre à l'intérieur du territoire?

M. Amégée: Avant notre naissance, il y avait des gens qui accompagnaient les colonisateurs dans leur déplacement; ils aidaient les colonisateurs en leur portant les bagages; leur voyage durait des jours.

Question: Ces gens aimaient-ils tous faire ce long trajet ou les obligeait-on à le faire?

M. Amégée: Non, on n'exerçait pas de contrainte sur eux; c'étaient des gens qui cherchaient du travail; les gens qui voulaient devenir facteurs, trouvaient difficilement une place; mais, les autorités coloniales n'avaient pas de problèmes pour trouver du travail dans d'autres domaines aux gens.

Question: Comment le recrutement des travailleurs se faisait-

il pendant la construction des voies ferrées?

M. Amégée: Dans ce domaine aussi, il n'y avait pas de contrainte; celui qui voulait travailler, était embauché pour le travail. Les gens recrutés par les chefs des villages étaient aussi payés; mais leur salaire était faible.

Question: Comment étaient entretenus les gens qui travaillaient?

M. Amégée: Les gens qui gagnaient de l'argent, se débrouillaient pour trouver à manger; les Blancs ne s'occupaient pas des gens. Ils avaient interdit aux travailleurs de voler; ils aimaient ceux qui faisaient bien leur travail. Les voleurs étaient sévèrement malmenés avant leur jugement; on les enchaînait et ils devaient effectuer les plus bas travaux.

Question: Qu'est-ce qu'on entend par "one for Kaiser"?

M. Amégée: Si quelqu'un avait volé ou commis un crime, les autorités coloniales le punissaient en lui administrant 25 coups; le dernier coup lui était donné au nom de l'Empereur d'Allemagne d'où le sobriquet "eins für den Kaiser". Les gens de la Gold Coast avaient l'habitude de surnommer les Togolais pendant l'époque coloniale allemande par ce sobriquet. Les Allemands ne blaguaient pas avec la discipline. Ils faisaient administrer les 25 coups de fouet aux gens, sans pitié.

Question: Les élèves travaillaient-ils pendant les vacances?

M. Amégée: En général, ils ne le faisaient pas; les plus âgés ne participaient même pas aux travaux de constructions des routes. Avant les vacances, les commerçants européens venaient à l'école chercher les élèves appliqués qui étaient en classe supérieure pour les engager dans les magasins comme vendeurs. Ils n'étaient pas très nombreux en ce temps-là.

Question: Pouvez-vous nous parler de la perception des impôts?

M. Amégée: Chaque personne devait payer l'impôt; qu'on soit ouvrier, paysan ou pêcheur; les élèves étaient exemptés d'impôts. Les autorités coloniales fixaient un délai dans lequel l'impôt devait être payé. Après ce délai, le délégué du chef du village passait de maison en maison pour collecter l'impôt chez les gens qui n'étaient pas en règle. Celui qui n'avait pas payé l'impôt, n'osait pas circuler dans les rues. Les policiers contrôlaient sans cesse les gens; on devait avoir sa carte d'impôt sur soi en sortant. Les impôts étaient une source de revenu très importante pour les autorités coloniales.

Question: Que faisaient les gens qui ne pouvaient pas payer leurs impôts?

M. Amégée: La plupart d'entre eux étaient embauchés par l'administration coloniale pour la construction des routes ou des voies ferrées ou effectuaient un quelconque travail pour les autorités coloniales. Cela était obligatoire.

Question: Y avait-il des gens qui n'étaient pas d'accord avec le système des impôts?

M. Amégée: Bien sûr que oui! les gens qui vivaient à l'intérieur du territoire étaient très hostiles à ce système. Ils n'avaient d'ailleurs pas accepté la domination coloniale des Allemands; ils avaient longtemps lutté contre eux; ils disposaient des armes et des flèches empoisonnées. Ils n'avaient pas du tout apprécié les Blancs.

Au Sud, il n'y avait pas eu de combat; c'était à cause du traité de protectorat; c'était un traité d'amitié; il n'y avait pas eu de difficulté à le comprendre. Les gens au Sud du territoire étaient demeurés calmes; ceux du Nord n'avaient voulu aucune domination étrangère.

Question: Comment effectuait-on les travaux sur les plantations européennes?

M. Amégée: Les Blancs recrutèrent les gens pour les payer. Ces

Blancs surveillaient le travail des gens recrutés; ils travaillaient constamment sur les plantations. Les Blancs ne toléraient pas la paresse dans leurs plantations; ils étaient très durs à l'égard des gens. Les travailleurs ne gagnaient pas assez dans les plantations des Blancs.

Avant d'installer les plantations, les Blancs avaient acheté à certains autochtones leurs terres cultivables; ils avaient donné quelque chose comme gage aux gens qui avaient accepté de leur vendre les terres cultivables. Ce quelque chose n'était pas le prix des terres cultivables; les Blancs voulaient leur faire savoir qu'ils étaient intéressés à l'achat des terres cultivables. Mais dans la plupart des cas, les Européens qui avaient voulu créer leurs plantations, avaient seulement saisi les terres agricoles des familles dans certaines localités.

Question: Y avait-il des gens qui avaient souhaité le départ des colonisateurs allemands lorsque la guerre éclata?

M. Amégée: Je t'avais dit auparavant que la colonisation allemande avait été dure; oui, très dure. Il y avait beaucoup de gens qui étaient mécontents; ils en avaient assez de la présence allemande dans le territoire. Ceux-là s'étaient réjouis lorsque les troupes anglaises et françaises avaient commencé à envahir le territoire; certains avaient même aidé les soldats ennemis. Ils avaient utilisé tous les moyens pour renvoyer les colonisateurs allemands du territoire.

Il y avait aussi beaucoup de gens qui étaient devenus tristes; ceux qui travaillaient chez les Allemands et ceux qui avaient une bonne relation avec certains Allemands avaient été très tristes. Leur tristesse avait atteint le sommet lorsque les Allemands devaient quitter définitivement le Togo.

Question: Pensez-vous que les travaux effectués pendant la période coloniale allemande par la main-d'oeuvre togolaise avaient profité seulement aux colonisateurs?

M. Amégée: Quand quelqu'un travaille chez un Allemand, on lui

apprend à être "sparsam", économe. Les travaux effectués par la main-d'oeuvre autochtone n'avaient pas profité seulement aux colonisateurs allemands. Je suis d'avis que les Togolais avaient aussi tiré profit de certaines réalisations pendant la période coloniale allemande. Les deux parties en avaient tiré profit. Pendant la période coloniale allemande, il y avait aussi des Togolais qui étaient devenus riches; ils avaient travaillé sans relâche.

Question: Vous qui aviez vécu les trois colonisations - allemande, française et anglaise - quelle conclusion tirez-vous concernant les diverses puissances coloniales?

M. Amégée: La colonisation allemande avait été très dure; les colonisateurs allemands s'étaient partout comportés comme des éducateurs même si certains d'entre eux en avaient exagéré. Ils encourageaient les bons travailleurs et les récompensaient de temps à autre; ils n'aimaient surtout pas que les gens volent. Ils étaient très intransigeants sur ce point-là.

Les Anglais étaient moins durs que les Allemands. Peut-être connaissaient-ils mieux la mentalité des autochtones. Ils vivaient depuis longtemps déjà à la Gold Coast avant l'arrivée des colonisateurs allemands au Togo.

Les Français étaient aussi un peu sévères; eux aussi n'aimaient pas le vol.

Des trois puissances coloniales, je dirai que la colonisation allemande nous a le plus marqués. "Die Deutschen waren sehr streng". S'ils t'apprennent quelque chose, ils le font très bien. La preuve est que je parle encore la langue allemande.

Je dirai aussi que la colonisation allemande n'avait pas été une colonisation classique; elle avait plutôt été archaïque c'est-à-dire qu'elle avait fait partie de l'ancien temps. Les colonisateurs allemands nous avaient dit qu'ils allaient cesser d'enchaîner les gens pour une petite bagatelle et qu'ils allaient diminuer les punitions à l'égard des populations à partir de 1920. En effet, il faut te dire que les gens en avaient assez des Allemands et que le mécontentement avait atteint toutes les couches sociales.

Entretien avec M. Placca en avril 1983 sur la colonisation allemande au Togo. M. Placca est né en 1893; il a exercé la fonction d'interprète auprès de différents gouverneurs pendant l'époque coloniale allemande; il a aussi été catéchiste dans différentes paroisses catholiques.

Question: Y avait-il une différence entre la mission et l'administration pendant l'époque coloniale allemande au Togo?

M. Placca: La mission nous avait conduits dans l'esprit de la crainte de Dieu; l'administration coloniale nous avait plutôt dominés. Leur devise était: "Je jünger das Kind, desto schärfer die Rute". Cette domination s'était traduite à l'égard des élèves par de sévères corrections s'ils manquaient le cours.

Question: Y avait-il des gens qui n'avaient pas accepté la présence des Allemands au Togo?

M. Placca: Avant la Première Guerre mondiale, certains étaient déjà contre les Allemands. Pourquoi? Eh bien, à cause de durs travaux qu'ils ordonnaient; les Allemands faisaient travailler les gens sans relâche; ils n'aimaient surtout pas les paresseux. En outre, ils punissaient les coupables d'une manière exemplaire. Pour corriger les criminels, ils faisaient rassembler la population de la localité dans laquelle vivaient les coupables et les populations des villages environnants. La façon dont ils corrigeaient les criminels, faisaient trembler tout le monde. On avait peur d'eux. "Das ist der beste Weg, ein Kind zu erziehen; die Bewohner von der Goldküste haben uns immer 'Fünfundzwanzig' oder 'one for Kaisers Kinder' genannt". A l'époque coloniale allemande, la plupart des voleurs avaient fui le territoire pour se réfugier à la Gold Coast. Si on leur demandait la raison de leur départ du Togo, ils avaient l'habitude de dire qu'ils en avaient assez des Allemands.

Certes, les Allemands avaient battu les gens. C'était un

fait indéniable. Ils étaient forts, très forts. Mais ce n'est qu'après leur départ que nous avons compris ce qu'ils voulaient faire de nous. "Sie waren Erzieher". Moi, je te dis que je sais et je connais la valeur des Allemands. Ils étaient sur le point de transformer le Togo en "Musterkolonie". Lorsque les Français arrivèrent au Togo, ils s'étaient rendus compte que les Togolais étaient fiers dans la "Musterkolonie".

Question: Comment pratiquait-on le commerce auparavant?

M. Placca: Au début de la colonisation, les commerçants européens qui vivaient sur la côte, recrutait les "storeboys". Lorsqu'on avait introduit l'école dans le territoire, certains jeunes gens cessaient l'école après quelques années et se faisaient embaucher dans les magasins. Après une période d'initiation, le chef du magasin leur ouvrait des filiales à l'intérieur du territoire. Même les gens qui ne savaient ni lire ou écrire, dirigeaient les filiales des magasins si le propriétaire les jugeait honnêtes. Les commerçants avaient confiance aux "storeboys".

Ce n'est pas parce que j'ai reçu une éducation allemande que je cherche à te flatter par mes histoires. Non. Ils étaient de vrais éducateurs. Les "storeboys" qui dirigeaient mal leurs magasins, étaient punis par le commissaire de police de la localité. Cette correction servait de prétexte pour ne pas aimer les autorités coloniales allemandes.

Question: Pouviez-vous nous dire les travaux que les Togolais faisaient avant la colonisation?

M. Placca: Les gens faisaient la chasse, la pêche et la culture des produits agricoles. Lorsque les Européens arrivèrent dans le pays, il y eut une diversification dans le domaine du travail; certains Togolais avaient commencé à vendre aux commerçants européens l'huile de palme et les noix de palme. Les Européens avaient alors introduit dans le territoire la culture de plantation. A Kpémé par exemple, ils faisaient la culture des cocotiers; ils avaient engagé des manoeuvres qui

travaillaient dans ces plantations; certains d'entre eux vivaient aux alentours des plantations.

Question: Comment recrutait-on les gens qui faisaient le portage aux Européens?

M. Placca: Les porteurs s'occupaient en général des affaires et des marchandises des Européens pendant leur voyage à l'intérieur du territoire; il n'y avait pas à l'époque un moyen moderne de transport par lequel les Européens pouvaient sans difficulté voyager. Pour se rendre à l'intérieur du territoire, ils se faisaient aider par les gens. Le poids des marchandises variait entre 20 et 25 kg.

Le portage des bagages des fonctionnaires coloniaux se faisait de village en village. En effet, les fonctionnaires coloniaux se séparaient de leurs porteurs s'ils avaient atteint un nouveau village; ils demandaient aux porteurs qui avaient pris leurs bagages jusque-là de rentrer chez eux; le chef du village visité devait à son tour mettre des gens à leur disposition pour continuer le voyage.

Les fonctionnaires coloniaux ne payaient pas les porteurs; il n'y avait aucune rémunération pour eux. Ils se contentaient seulement de les nourrir au cours du voyage. Le système de dédommagement des porteurs n'apparut chez les fonctionnaires coloniaux que plus tard.

Question: Vous dites que vous aviez été interprète auprès de la firme qui avait construit les lignes de chemins de fer. Comment travaillaient les gens recrutés?

M. Placca: Les manoeuvres râtissaient les endroits où les lignes devaient passer; ils étaient en groupes sous la direction des surveillants. Pour hâter leur travail, on leur déterminait une certaine limite à atteindre. Beaucoup le faisaient malgré eux; mais, il y en avait d'autres qui le faisaient sans contrainte parce qu'ils s'étaient présentés volontairement sur le lieu de travail.

Question: Comment collectait-on les impôts?

M. Placca: Les gens qui travaillaient, devaient payer leurs impôts. Il y avait cependant quelques exceptions: les élèves par exemple. Le montant des impôts variait suivant les régions.

Question: Pourquoi n'y avait-il pas eu de guerre au Sud?

M. Placca: Les gens qui vivaient à l'intérieur du territoire avaient dit non à la pénétration allemande dans leur région; en outre, ils avaient voulu se mesurer aux Allemands. C'était cela, les causes des guerres entre les populations du Nord-Togo et les Allemands.

Question: Quelle réflexion faites-vous sur la colonisation allemande au Togo?

M. Placca: Grâce aux Allemands, le Togo a acquis une très bonne réputation. Les Togolais sont considérés comme des gens travailleurs. Il faut savoir qu'on ne peut pas tout faire à la fois. L'intention des Allemands était de nous éduquer afin qu'on puisse devenir libre. Cela ne se fait pas avec une douce main. Les Français disent que "qui aime bien, châtie bien". Encore une fois, nous sommes devenus de bons travailleurs grâce aux Allemands.

Souvenirs inoubliables à travers les témoignages

-326-

Suite de la p. 36

voitures à cette époque où l'on se rendait à Lomé à pied.

Il avait payé de sa personne pour l'élargissement de la route Amlamé—Amou-Oblo que seuls pouvaient emprunter les chevaux.

La rigueur de l'éducation allemande soutenue par une discipline de fer et le respect de la hiérarchie restent encore vivaces dans la mémoire de notre «gentle» old man qui pré-

culier. Bien entendu, nous avons été éduqués d'une façon très dure par les Allemands. Ils voulaient faire de nous de bons citoyens, de bons travailleurs et des gens honnêtes. C'est par notre sérieux et notre dur travail que notre pays le Togo est devenu prospère. C'est ainsi que les Allemands nous ont éduqués. Je vous le répète : l'éducation allemande était très sévère, mais bonne et juste. C'est pour cela que nous avons un bon caractère. Travail, Honnêteté et Fidélité!

qui nous a appris beaucoup de choses. Aujourd'hui encore, mes champs de cacao à Badou dans le Litté sont cultivés et entretenus toujours suivant les méthodes et techniques allemandes, telles que je les ai apprises avant 1914 à l'école d'agriculture. J'en suis toujours très satisfait et heureux.

Si les «témoins» de la période allemande au Togo sont quelque peu hésitants au premier contact, ils se montrent très disert quand on les met en confiance. C'est l'occasion de découvrir la somme de souvenirs et la perspicacité de leurs analyses que ni l'âge ni les étapes successives de leur vie n'ont pu altérer. Le lyrisme est partout lorsqu'il s'agit d'évoquer un souvenir personnel ou de raconter la vie des Allemands. Jugeons-en à travers de ces quelques témoignages.

M. Kwami-Kuma Nyassogbo, dit l'Allemand de Woamé, 86 ans, ancien élève et instituteur allemand, planteur à Woamé.

«A l'époque allemande, l'école était très dure! Les Allemands sont braves. C'est un brave peuple. Leur souhait, c'est que chacun fasse quelque chose dans la vie, que chacun s'efforce. Ils aiment le Travail. Ils travaillent dur, ils travaillent très bien, avec beaucoup de compétence! Ils n'aiment point les paresseux, les oisifs. Il faut travailler dur pour obtenir ce que l'on cherche... On parle souvent de la Discipline catégorique et de la Rigueur des méthodes allemandes de travail et d'éducation. Vous savez, ce n'est pas de la méchanceté. Non, non, ce n'est pas une mauvaise chose que cette discipline et

cette rigueur allemandes. Mais c'est la vie! Voilà, c'est tout comme un paysan qui veut cultiver un champ encore vierge. Que doit-il faire? Eh bien, il doit d'abord couper la brousse et la forêt. Et ce n'est qu'après qu'il pourra labourer et ensemercer son champ. C'était exactement cela au temps des Allemands. Quand ils étaient arrivés, notre pays le Togo n'était que brousse et forêt. Ils ont nettoyé proprement et mis de la bonne semence... Les Allemands ont beaucoup travaillé. Nous Togolais, nous en sommes très fiers. Nous sommes très reconnaissants aux Allemands pour l'œuvre immense qu'ils ont accomplie chez nous au Togo, dans plusieurs domaines: le wharf, les chemins de fer, l'agriculture, les établissements sanitaires et la lutte contre les épidémies, les écoles et les paroisses des missions catholiques et protestantes etc... Pour tout cela nous gardons des Allemands un souvenir inoubliable. Ils aiment la Fidélité et la Vérité. Voilà pourquoi j'entretiens toujours des contacts réguliers avec mes amis allemands».

Ouro Bétré, 93 ans, chef de Kpewa (Assoli)

Quand l'Allemand est arrivé, il recherchait à susciter en tout le monde le goût du travail. Il combattait systématiquement la paresse et le mensonge. Le bon travailleur était son ami. Nous en avons été témoin.

L'on a dit qu'il était méchant. Il faut vous dire que

construisit des bureaux dans les principales villes. Avant de partir de Kpewa pour Koumondé, il a recommandé que les autochtones de Kpewa plantent une variété d'arbres.

L'Allemand était un juge impartial et juste. Pour lui, chaque faute méritait une

peine tout comme une bonne action sa récompense. Je ne peux pas faire de comparaison entre les Blancs d'où qu'ils viennent

heurts. Après quoi ce fut un traité de paix. Le chef du village les a reçus et leur a offert des vivres. C'est alors que les Allemands

ont demandé l'hospitalité au chef. Une parcelle de terre leur fut octroyée et ils ont construit leur campement. Avec l'aide du chef, ils ont réuni les habitants du village pour leur expliquer le but de leur séjour dans ce village. Le jour suivant les travaux de



Ont témoigné : Afola Fomadi Gbadégbé...

«Les Allemands étaient sévères, mais justes. Pour eux c'est le Travail avant tout. Discipline, Ordre, Travail, c'est par cette discipline rigoureuse que nous sommes devenus ce que nous sommes aujourd'hui. Nous avons appris des Allemands tant de choses, dont l'agriculture pour ce qui me concerne en parti-

Sans le travail on n'obtient rien de bon. Il faut bien travailler. Travailler dur! C'est le seul moyen honnête d'obtenir le bon fruit désiré. Cela, nous l'avons appris dans les plantations agricoles d'Agou, surtout avec notre aimable Directeur, M. le «Regierungsbeamter» Woecckel. Un homme très compétent



... Kagbara...

ce problème était à l'époque d'ordre linguistique parce que personne ne comprenait sa langue. Ainsi, les ordres qu'il donnait étaient exécutés à tort et à travers.



... Kpenougou

car ils ne nous ont jamais consultés avant de venir chez nous. Cependant je dois dire que l'Allemand m'a vivement impressionné».

Témoignage de M. Kpenougou 103 ans, le «vieux» de Bogou (Tone)

J'avais à peu près huit ans quand les Allemands

ont demandé l'hospitalité au chef. Une parcelle de terre leur fut octroyée et ils ont construit leur campement. Avec l'aide du chef, ils ont réuni les habitants du village pour leur expliquer le but de leur séjour dans ce village. Le jour suivant les travaux de

J'avais à peu près huit ans quand les Allemands

Suite à la p. 38

Souvenirs inoubliables à travers

les témoignages

-327-

Suite de la p. 38

gens d'Agbodrafo avaient déjà signé un traité avec des Européens, et que surtout, les «gens de la côte» n'avaient pas de chef, comme ceux de «Togo».

En 1911 il était venu à Lomé, à pied. En 1913 il s'était rendu à Peda comme pêcheur. Il n'avait jamais payé d'impôt du temps des Allemands.

«Sachekunde» et «Erdkunde» étaient les manuels scolaires que tout lettré devrait avoir lus. Et Koumedjro les avait lus. Aujourd'hui encore il déchiffre, sans lunettes des textes allemands même écrits en alphabet gothique.

trente-sept vieillards à barbe grise et à la démarche hésitante, rassemblés pour la circonstance au domicile du chef Passah.

Tous se rappellent comme si c'était d'hier, l'époque allemande. Comme Doh Babah qui avait été domestique chez un certain Fuchs à Adawlato à Lomé. Comme également Gafah Kassah qui fut blanchisseur de Hoffman Fehler, mort pendant la guerre. Dali Siabi avait été manoeuvre. Kpokpoti Atagbah avait été à l'école chez le missionnaire Klasfeld (ou quelque chose comme ça), mais a déserté l'établissement après une mémorable fessée qui lui avait mis le feu au train arrière pour plusieurs semaines. Adjanon Vokou n'était pas très grand à l'époque. En 1914, il avait 16 ans et ne payait pas l'impôt.

Les témoignages se recourent avec exactitude. Les femmes Wofigblo Adjaka, Wussyé Adetou (qui allaitait son troisième enfant au départ des Allemands) et Saani Hoenyiglo (chez qui «pointaient déjà les seins») apportaient à manger à leurs frères ou à leurs maris, embauchés pour tracer la route ou pour construire le chemin de fer.

Les témoignages, unanimes, attestent que la discipline avait été inflexible, et les fessées généreusement distribuées. On a gardé en mémoire des noms : Fuchs, un officier ; Lange, un juge ; Hoffman Fehler, ingénieur des Travaux publics ; Von Doering (ou plus simplement Vondoli) administrateur. On se souvient surtout des surnoms souvent caucasiens dont la population a affublé les colons allemands : tels «Schlechtschwein» (villain cochon) Kokodoko, Podogan, Kombeh, etc.

Nous venons donc de voir à travers cette série d'interviews, de correspondances, de réflexions et de déclarations diverses, une véritable illustration de l'image allemande au Togo. A travers ces nombreux témoignages puisés à titre d'exemple parmi tant d'autres, une constance saillante revient sans cesse :

L'amour et la reconnaissance sincères des Togolais envers les Allemands, pour leur action considérable dans le développement du Togo. Mais aussi l'amour réciproque des Allemands envers les Togolais, pour leur bravoure, leur courage, leur discipline et leur ardeur au travail.

Ce vibrant témoignage de fidélité et de reconnaissance fait parfaitement écho avec le sentiment qui a toujours animé les anciens Togolais regroupés en une association germanophile au lendemain de la

1^{re} guerre mondiale. Sentiment qui apparaît avec force dans les nombreuses déclarations de ce mouvement de l'ancienne élite allemande du Togo (le Deutsch-Togo-Bund), notamment dans le discours d'ouverture du cinquantenaire de ladite association, prononcé à Kpalimé (Kloto) le 20 avril 1975 par le vice-président du Deutsch-Togo-Bund, le Révérend Pasteur retraité Erhardt Kofi Paku :

«Nous, Togolais attachés aux Allemands, croyons toujours fermement que la fidélité de jadis

Détail confirmé à Gadjagan où l'on peut voir encore l'emplacement et un tas d'argile, vestiges muets de la case qui avait abrité le Dr Gruner. Il existait également dans la région une usine de cisal (démantelée depuis), et un camp militaire à Avétonou qui protégeait cette riche région agricole. Toujours à Avétonou ou peut voir les restes de la machine à vapeur du système de pompage des eaux du Sio. Goka Yao se souvient pour sa part du Rd Heinrich Diehl qui a dirigé la mission évangélique d'Agou Nyogbo de 1899 à 1917.



Paul de Rodzianko

à l'Allemagne ne saurait disparaître. Notre fidélité et notre amitié réciproques légendaires doivent toujours être conservées et entretenues. Voilà pourquoi nous célébrons aujourd'hui dans la fierté et dans la joie notre jubilé des 50 ans, en union avec nos frères et sœurs allemands, que nous remercions de tout cœur pour leur participation au succès de cette fête. Vive la fidélité et l'amitié légendaire entre l'Allemagne et le Togo ».

La luxuriante végétation tropicale des versants du Mont Agou n'a pas laissé indifférents les administrateurs allemands. Peut être témoin la splendide église catholique qui pointe aujourd'hui encore dans le ciel azuré de Kpalimé son clocher. Peut également témoigner la mission évangélique d'Agou Nyogbo d'excellente réputation, et toute une série, de souvenirs laissés çà et là et que le préfet Komivi Akado a recensés avec soin.

A Agou Yiboe Yao Komassi le chef traditionnel se souvient du Regierungsrat Dr Gruner, celui-là même qui a dressé la carte topographique de la région et qui a délimité les cantons. Le chef Komassi sait tout cela, parce qu'il avait 16 ans en 1902 quand il a été intronisé chef du canton d'Agou Yiboe.

La décision avait été signée du Dr Gruner lui-même. Gruner était resté à Gadjagan, avant d'aller s'installer à Missahohe.

Il accompagnait souvent son oncle à Missahohe à pied. C'est à Missahohe qu'il a vu des prisonniers pour la première fois de sa vie, et un grand troupeau de bêtes dressées pour la culture attelee.

A Agou Nyogbo on n'est pas peu fier de ce que le tout premier pasteur togolais le Rd Yao Djaou, ordonné en 1882 soit originaire du village.

Kossi Anlozah-Tsetse de Kuma - Tokpli aujourd'hui âgé de 106 ans et qui avait été le cuisinier du Dr Gruner précise qu'il n'y avait qu'un seul véhicule automobile dans toute la région et qu'on voyageait surtout à pied ou à cheval.

A Kuma-Akpotsi, le chef Amédomé Goumou IV (intronisé à 16 ans en 1910) avait été boy-magasinier de Gruner qui a signé sa décision d'intronisation. C'est lui qui portait les affaires du Dr Gruner quand, à la déclaration de la guerre, ce dernier ralliait Kamina, à la demande de Von Doering.

Ce fidèle souvenir date de l'époque coloniale certes, mais c'est un souvenir inaltérable, un souvenir qui a traversé l'épreuve du temps, est passé de génération en génération, et qui marque encore très profondément les Togolais d'aujourd'hui. L'amitié séculaire germano-togolaise, prolongement légitime des relations de jadis entre nos grands-parents (ou parents) allemands et togo-

lais, ont pris de nos jours le sens d'une solidarité réciproque et d'une coopération bilatérale de plus en plus agissantes, entre nos deux peuples et nos deux gouvernements.

Nourrie ainsi d'une abondante sève de confiance et de fidélité réciproques, du goût de l'effort et de l'esprit de sacrifice, cette amitié légendaire entre nos deux peuples et nos deux pays survivra tous les atëas de l'histoire. Elle restera toujours vigoureuse, dynamique, agissante et ne cessera de porter de bons fruits.

Paul de Rodzianko
A.F.A., A.F.I.C.S.)

«Le centenaire du Traité de Protectorat entre l'explorateur allemand, le Dr. Nachtigal et le roi du Togo, Mlapa, me donne l'occasion d'exprimer au Président de la République du Togo, Son Excellence le Général Gnassingbé Eyadéma et au peuple de Togo, mes vives félicitations pour les immenses progrès accomplis depuis la date mémorable du 5 Juillet 1884.

D'autres pas importants dans la voie du progrès ont été : l'Administration française, le Traité de Tutelle avec les Nations Unies, et enfin l'accord entre les Nations Unies et votre Gouvernement pour l'Organisation et la Supervision (par les Nations Unies) des élections législatives (au suffrage universel des adultes) au printemps de 1958.

Je me sens privilégié d'avoir pu, en qualité d'observateur (poste dans le pays Kabyé, à Lama Kara, Pagouda et Niamtougou), participer à ce moment décisif de l'histoire de votre beau pays dont j'ai appris à aimer, et apprécier la droiture, le courage, la discipline, l'intelligence, le sens du devoir, de la famille de ce peuple spontané et la spontanéité.

De l'Age de Pierre, en certaines régions peu abordables du Togo (comme il en existe encore de nos jours dans le monde), en un seul siècle, englobant un développement humain millénaire, le Togo est projeté dans l'actualité super-sonique du 20^e siècle.

Cette gigantesque métamorphose est le résultat des efforts, de l'énergie, de la vision des citoyens du Togo et de leurs chefs.

La célébration du Centenaire est le couronnement d'une œuvre continue, du progrès incessant d'un pays dont le grand cœur et la volonté dépassent ses frontières...

Témoignages recueillis, présentés et commentés par

Apl ASSOUMATINE
Kokou ATTIOGBE-
AKOGONI
Komi DJIWONO-AYI
Koffi FIAWUO
Dr Dadja SIMTARO



Un témoin à Togoville

De tous les «anciens» de Togoville, le plus «vert» est sans conteste, Koumedjro Agbemeyale, né en 1899, mais accusant à peine la soixantaine. C'est l'intellectuel du groupe, qui raconte avec un luxe de détails et dans la langue de Goethe, ses études, commencées en 1908, et terminées, comme le voulait l'usage établi, en queue de poisson, au profit d'un emploi lucratif en tant que «Zimmerkehrer» (valet de chambre) chez le sieur Hack, lequel Hack, se souvient-il avait pleuré abondamment au lendemain du déclenchement de la guerre en 1914.

Ensuite il a été forgeron-mécanicien-conducteur. Il avait eu comme patron un certain Adolph Wilbrox ou Vielbrot.

Il a connu le vieux Plakoo. Chapeau.

C'est probablement Tsevié qui détient le trophée de la plus forte concentration de vestiges vivants de l'époque allemande. Avec l'aide du préfet M. Atsou Assogba et la précieuse contribution du chef Passah VII, les envoyés spéciaux de «La Nouvelle Marche» ont pu feuilleter l'album du temps passé avec toute une flopée de



Edoh Akpadja Tokpli (Yoto)

Souvenirs inoubliables à travers les témoignages

-328-

Suite à la p. 37

construction des routes ont débuté sous la direction des Allemands.

Les Allemands ont aussi planté les rôniers et presque tous les arbres exotiques qui sont dans ce village.

Ils ont construit des maisons pour leurs soldats. Nous avons été déçus du départ des Allemands qui ont beaucoup travaillé pour Bogou.

Révérend Pasteur Kofi Paku, 89 ans, ancien Séminariste, instituteur et maître-catéchiste allemand.



Un témoin à Kouma Tokpli (Kloto)

«Voyez-vous, la Société de Mission du Nord de l'Allemagne nous a appris comment l'on travaille avec ses mains, comment l'on doit aimer sa patrie, comment l'on doit craindre Dieu... Vous savez, le Gouvernement allemand a aussi beaucoup fait pour nous, il a construit des hôpitaux, des foyers pour lépreux, des centres de lutte contre la maladie du sommeil ; il a construit 3 che-

mins de ter, puis une station radio sans fil émettrice à Kamina près d'Atakpamé, la plus grande en Afrique à l'époque. Le gouvernement allemand a fait du Togo une colonie modèle. Ce que les Allemands ont appelé «Musterkolonie». Chaque année le gouvernement exigeait des deux missions (catholique et protestante) un certain nombre d'enseignants pour un stage à l'école d'agriculture. Moi-même j'étais de ceux-là en 1914. Nous y apprenions l'agriculture (culture du cacao, du coton, des haricots, etc...) et l'élevage. De retour à nos

qu'il est aujourd'hui. Les Allemands nous ont façonnés ainsi : il faut travailler ; il faut travailler pour son propre pays, dans son propre pays ! C'est ce que les Allemands ont fait de nous. Les Allemands nous ont beaucoup aidés. Ils ont installé jadis la base de notre progrès actuel. C'est très important !... Vous voyez à Lomé, le plan de la ville ; il y a de l'ordre et de la précision partout. Ce sont les Allemands qui ont tout tracé...

Bien sûr, la discipline allemande était très sévère, le travail était très dur. Discipline, Travail, Honnêteté, Fidélité, telles étaient les conditions premières de toute réussite. Voilà pourquoi tout allait très bien, avec succès. Voilà pourquoi nous sommes devenus des gens de valeur, des gens sérieux, des gens sur qui on peut compter... Evidemment les paresseux et les gens malhonnêtes étaient très sévèrement punis, cela afin que les autres évitent pareils défauts. Mais en revanche on félicitait et récompensait les bons élèves et les bons ouvriers. Les Allemands étaient des éducateurs très rigoureux, mais



Kumedro à Togoville a témoigné

des éducateurs bons et justes. Si nous Togolais, nous sommes fidèles, honnêtes, disciplinés, travailleurs, bons ouvriers, c'est grâce à nos maîtres et éducateurs allemands. Ces attitudes, ces qualités, ces bonnes méthodes de travail, nous les avons reçues des Allemands. Nous leur devons beaucoup».

Agbobli Amavigan, 92 ans, ex-comptable à Agbedrafo

J'ai fini mes études allemandes à l'école primaire de la mission catholique à Lomé en 1913. Je devais embrasser une carrière aux côtés des Allemands lorsque par malheur la guerre éclata en 1914.

L'école allemande était gratuite malgré la bonne qualité de l'instruction qu'on nous y avait dispensée jusqu'au diplôme. J'ai travaillé comme fonctionnaire avec eux. Après un an d'exercice dans ma fonction, et voyant l'intérêt que j'attachais à mon travail, ils décidèrent de relever mon salaire pour le porter au même niveau que mes prédécesseurs. Je fus ensuite affecté au Congo.

Au regard de la formation qu'ils nous ont donnée, je vous dis que les Allemands sont d'une bonté incomparable. Ils ne nous ont jamais appris à voler ou à nourrir des ambitions utopiques. Une faute commise était réparée avec 25 fessées. Dire que les Allemands n'ont pitié de personne, je ne crois pas. Car chaque faute à sa peine prévue pour tout le monde. J'ai plutôt aujourd'hui la conviction que c'est ça qui est juste. On n'a que ce qu'on mérite. C'est une bonne chose. La preuve de la perspicacité et de l'impartialité de leurs actions c'était le même système d'éducation qui était administrée à leurs propres enfants.

naient leurs maris. Les Allemands ont alors interdit la dot et les jeunes filles étaient libres de choisir leurs conjoints.

Je me souviens également qu'à cette époque, le pays n'était pas encore divisé. Il allait au-delà des frontières actuelles à l'est du pays.

la menuiserie qu'il a exercé plus tard à la Mission catholique.

Edeh Esseh a conquis Mensah Nyehe, dit Zidol Mlapa, mort en 1904, celui-là même qui avait envoyé son porte-sceptre Plakoo signer le «traité» en son nom à Baguida, en l'an de grâce 1884.



Sam-Tiéwu à Wahala

Edeh Esseh est aujourd'hui un vénérable vieillard grabataire, aveugle, à la peau parcheminée de pied en cap. Il a, à l'en croire, tout juste 100 ans, comme étant né en 1884 ou en 1885 ; ce que confirme son livret de baptême.

Entre deux prises de tabac, Esseh, resté lucide malgré sa grande décrépitude physique, se rappelle avoir fait «grammatik», le cours préparatoire ou le cours élémentaire, ce qui était déjà beaucoup pour l'époque, parce que les parents, méfiants ne cédaient qu'avec réticence, à la mode nouvelle du savoir livresque. Il a ensuite appris

Apelété Amouzou, plus jeune puisque né en 1894 a lui aussi connu Zidol Mlapa, et Nyavoh le grand prêtre vodoun de l'époque. Resté lui aussi étonnamment lucide quoique devenu presque complètement sourd, il se souvient encore de ses maîtres allemands, très à cheval sur les principes et intransigeants sur le chapitre de la discipline.

N'ayant pas été à l'école parce que ses parents ne le voulaient pas, il tient de ces derniers que la raison pour laquelle Nachtigal avait tenu à signer son «traité» avec Mlapa, était que les

Suite à la p. 39



Un témoin à Agou-Iboe

Témoignage du vieux Kagbara (Sola) Préfecture de la Binah

Quand les Allemands sont venus dans notre région, mes parents sont partis à leur rencontre. J'ai assisté à l'événement.

Alors que les autres habitants fuyaient de peur, mes parents sont allés les voir et les Allemands leur ont offert un boeuf. Mes parents ont été fait chef de ce village par les Allemands.

A l'époque, il y avait souvent des querelles à propos des femmes qui, après la dot, abandon-



Un second témoin à Kouma Tokpli



«Ein Flußübergang in Togo. Die Verkehrsverhältnisse in unseren Kolonien lassen in abgelegeneren Gegenden manchmal noch alles zu wünschen übrig. Man ist vielfach noch auf primitive Negerpfade angewiesen, auf denen nur ein Mann hinter dem andern gehen kann. Größere Flüsse müssen auf Eingeborenenbooten überschritten werden, denn Brücken sind selten vorhanden. Und wenn es sich um kleinere Wasserläufe handelt, so läßt man sich von ein paar stämmigen Schwarzen hinübertragen, wie dies die Dame auf unserm Bilde tut. Das gibt manchmal amüsante oder aber aufregende und nasse Situationen. Im vorliegenden Fall allerdings scheint der Ritterdienst beiden Teilen Spaß zu machen.»

Le passage d'une rivière au Togo. Dans: Mamozai Martha, Herrenmenschen, p.183.



Missionsfamilie bei Antritt einer Dienstreise.

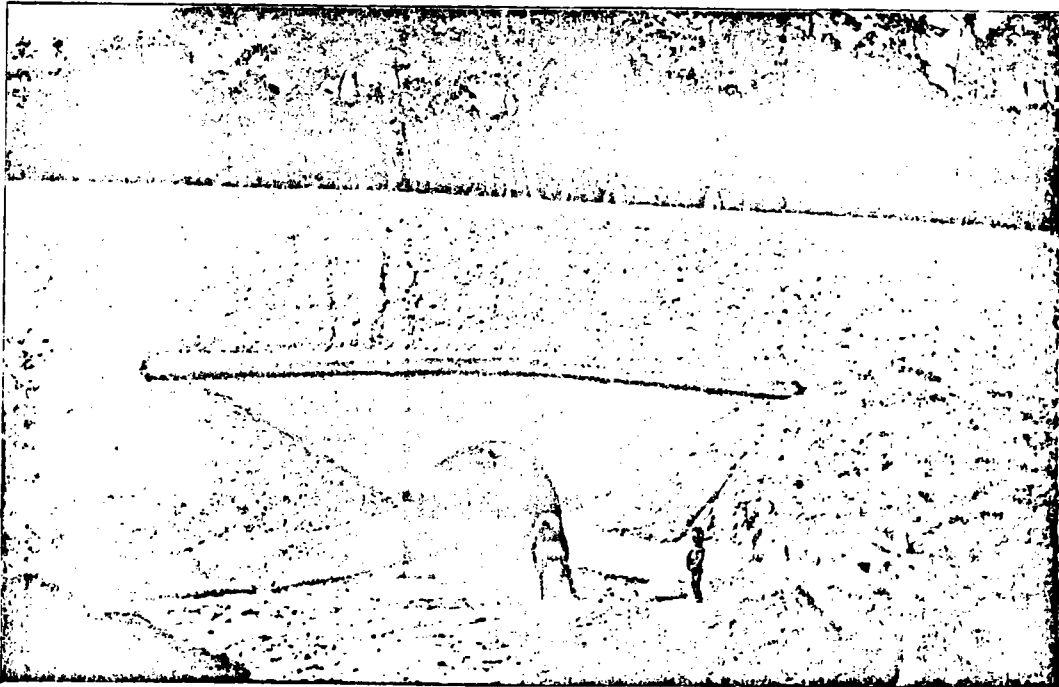
Le voyage en hamac .



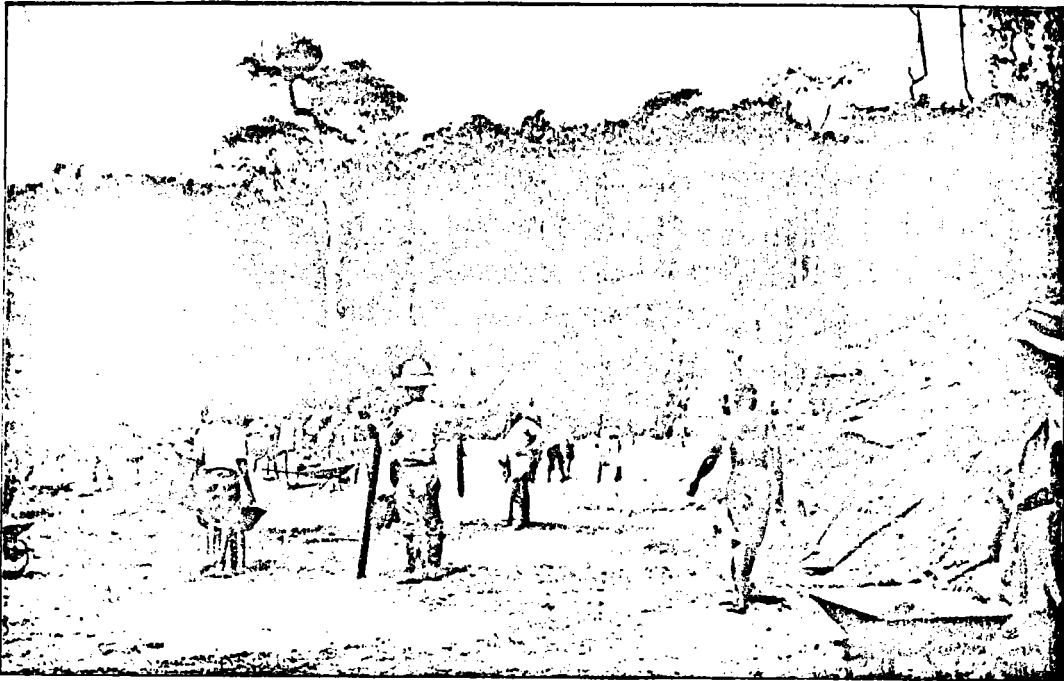


Einschnitt bei Kilometer V,1, in Arbeit; Wegebau Jo—Kame.
(Seite 22.)

Construction de la route Yo - Kamé: Travaux de remblai. (Amtsblatt für Togo, Jahresbericht 1913.



Durchlaß bei Kilometer V,2 nach der Fertigstellung.
(Seite 22.)

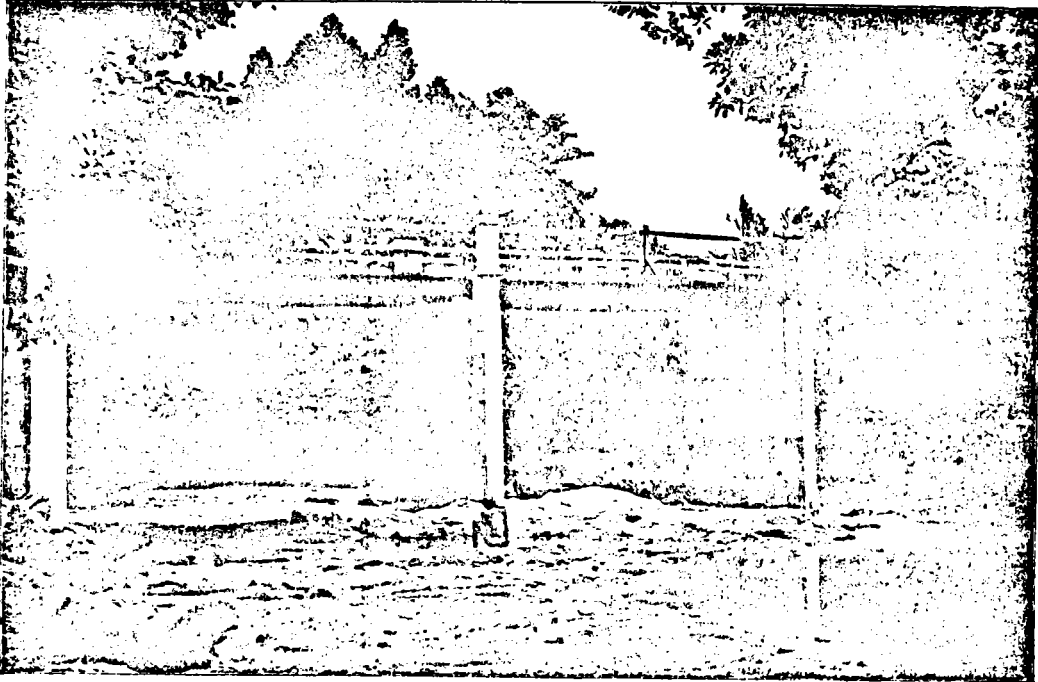


Durchsticharbeiten bei Kilometer VI,0.
(Seite 22.)

Amtsblatt für Togo, Jahresbericht 1913.



Arbeiten bei der Schlucht VI,2 während des Zufüllens der Schlucht.
(Seite 22.)



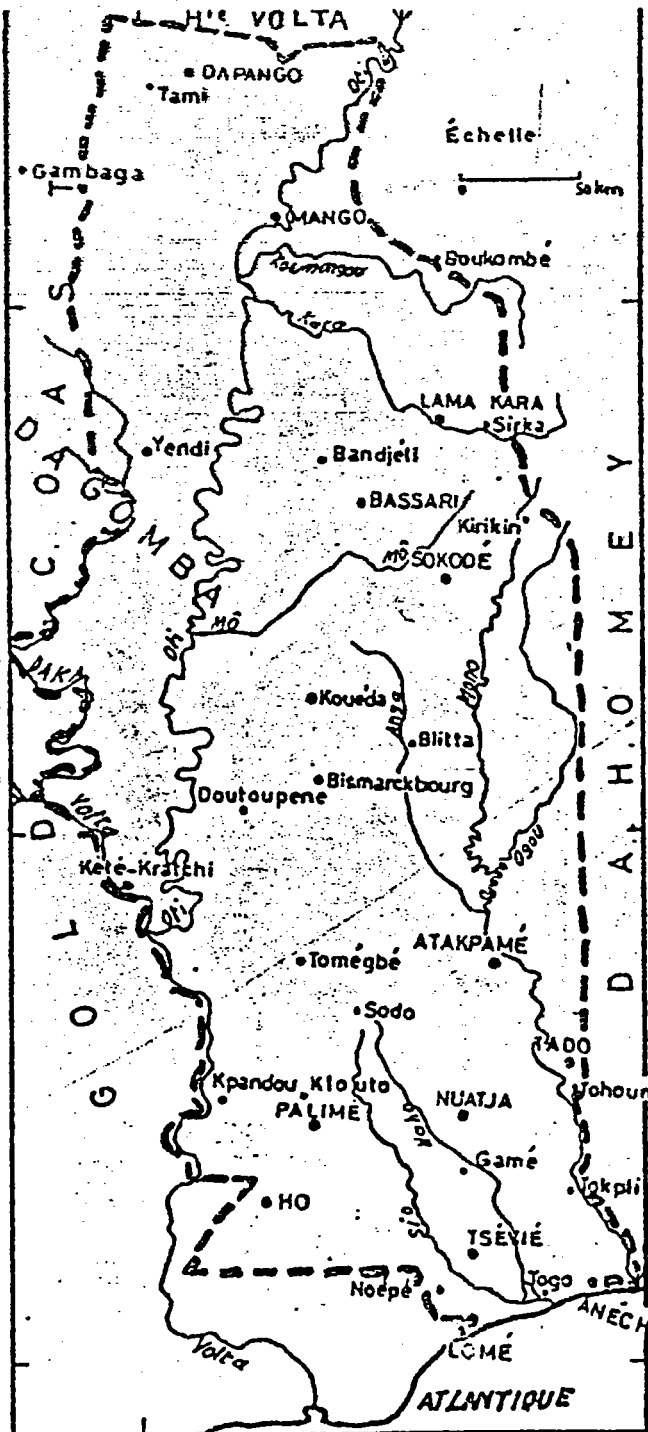
Brücke über den Amutschu auf der Straße Lome—Atakpame.
(Seite 21.)

Amtsblatt für Togo, Jahresbericht 1913.



Bau einer Straße von Atakpame in das Akpoffo-Tal.
Die Arbeiten werden durch Steuerarbeiter ausgeführt. Die Erdbewegung geschieht mit Körben.
(Seite 22.)

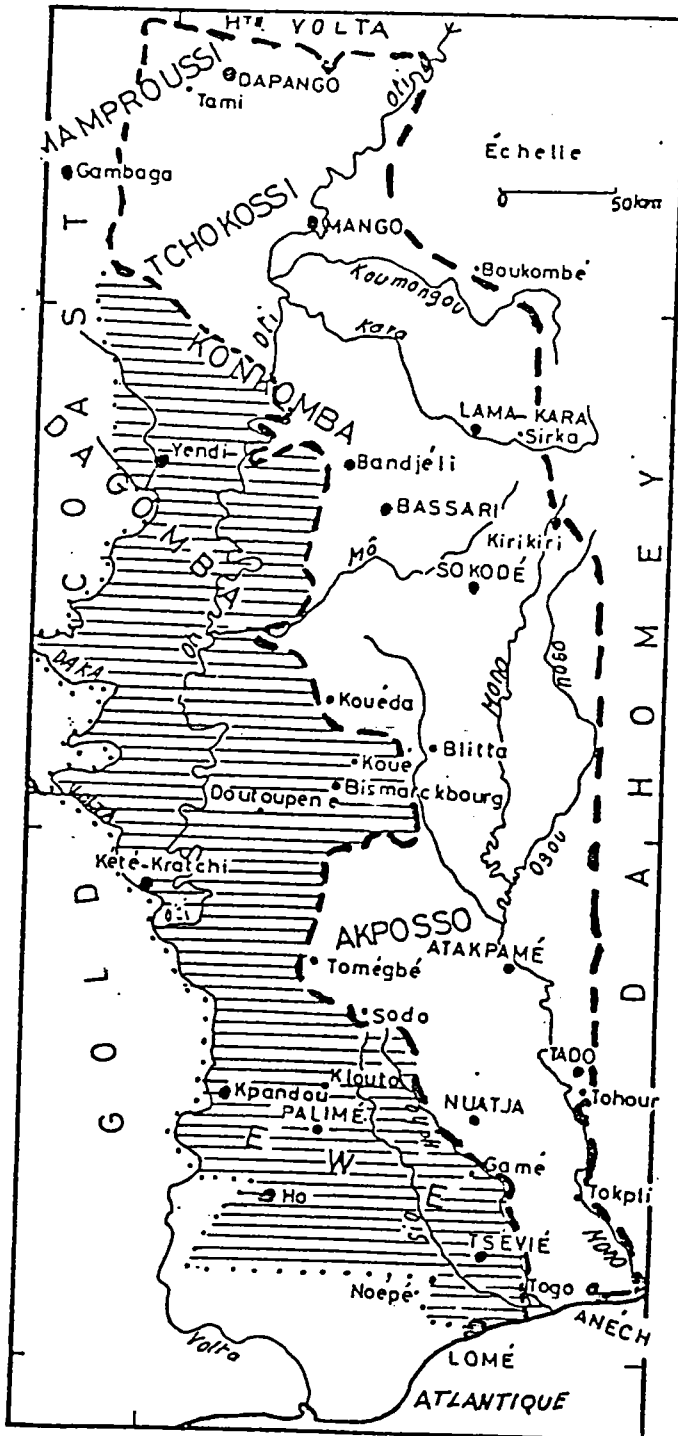
Le Togo: protectorat allemand. (Ekué, p.211).



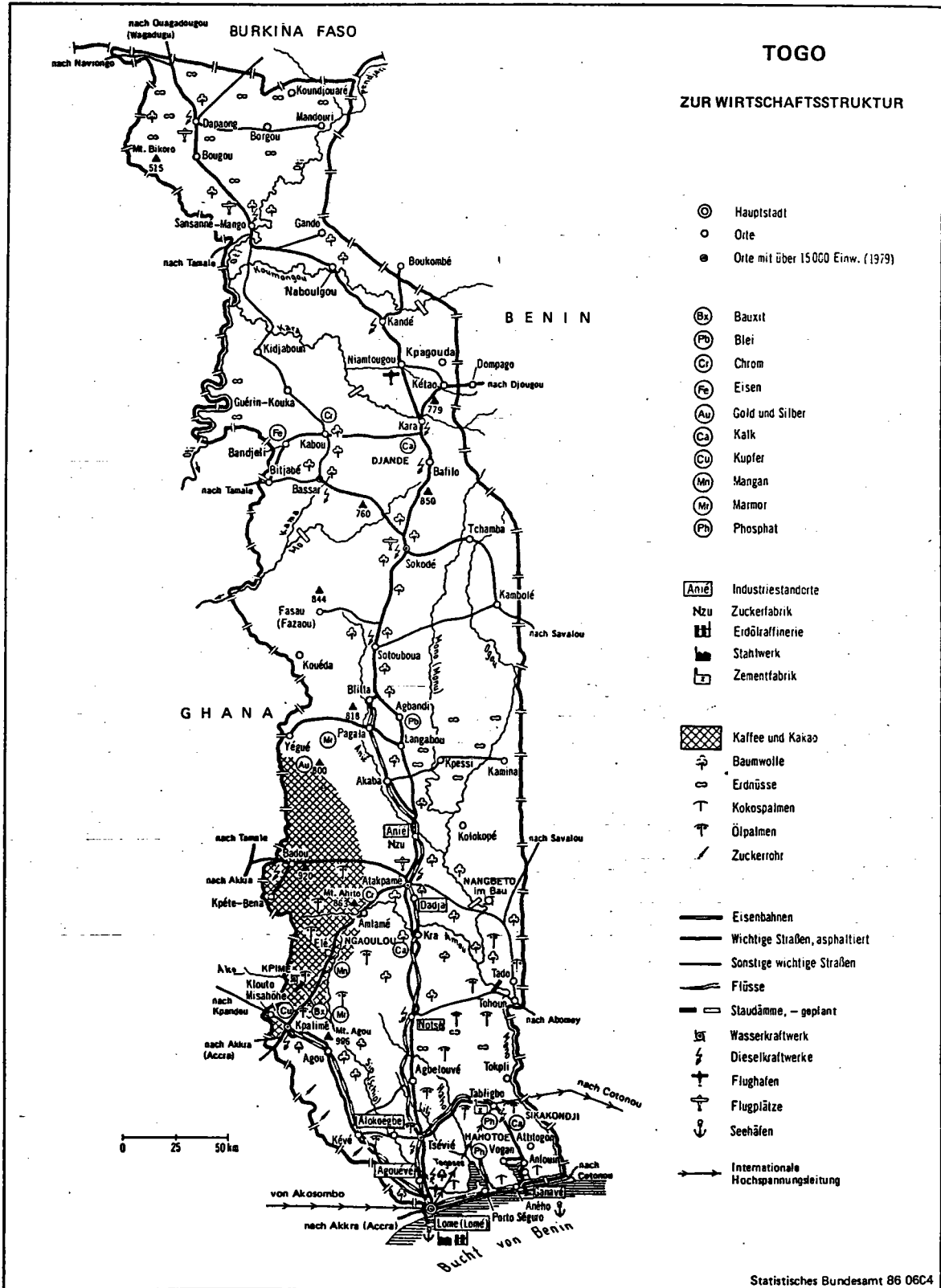
Le protectorat allemand divisé en deux zones le 30.8 1914
entre les puissances victorieuses.

----- Les frontières de la zone française.

=====
=====
===== La zone anglaise.



La République du Togo



BIBLIOGRAPHIE

A) Documents d'archives: Bundesarchiv Koblenz/ Archives Nationales du Togo.

FA 1/177 Ausführung des deutsch-französischen Abkommens vom 24.12.1885 (Protokoll betr. die deutschen und französischen Besitzungen an der Westküste von Afrika und in der Südsee).

FA 1/114 Aufstand in Deutsch-Ostafrika.

FA 1/196 Aufstand in Deutsch-Ostafrika. Weißbuch "Aufstand in Ostafrika".

FA 1/606 Schutzvertrag zwischen Dr. Gustav Nachtigal und Mlapa, "King of Togo" represented by Plakoo, bearer of King Mlapa's Stick.

FA 1/196 Vereidigung Heinrich Randads als Konsul in Lome für das Togogebiet durch den Kaiserlichen Generalkonsul Dr. G. Nachtigal am 06.7.1884.

FA 1/142 Straßennetz von Lome.

FA 1/92 Wegebau im Bezirk Lome-Land zwischen Aguewe und Jable.

FA 1/92 Bestrafung eines zum Bezirksamt Lome-Land vorübergehend kommandierten Soldaten der kaiserlichen Polizeitruppe durch das Bezirksamt Lome-Land.

FA 1/281 Landwirtschaft in den Bezirken Lome-Land und Aneho.

FA 1/284 Untersuchung der dem Häuptling Mensa Suko aus Agbegan zugefügten Grausamkeiten durch das Kaiserliche Gouvernement.

FA 1/209 Untersuchung der gegen Hauptmann Wegner (Stationsleiter Misahohe) erhobenen Beschuldigungen schwerer

- Mißhandlungen Eingeborenen (...) aufgrund einer Anzeige des Generalpräses der Norddeutschen Mission Jakob Spieth, Missionsleiter Ho.
- FA 1/281 Landwirtschaft in den Bezirken Misahöhe und Kete-Kratschi.
- FA 1/116 Verkehrszählungen im Bezirk Atakpame.
- FA 1/83 Regelung der Trägergestellung im Bezirk Atakpame.
- FA 1/83 Straßen-und Brückenbau im Bezirk Atakpame; p.187-195.
- FA 1/281 Landwirtschaft in den Bezirken Atakpame und Misahöhe.
- FA 1/327 Erhebung einer Wege-und Herbergssteuer im Bezirk Sokode-Bässari.
- FA 1/373 Hinterlandsexpedition.
- FA 1/181 Erforschung des Hinterlandes-Expedition unter Leitung des Bergassessors Hupfeld in die Region von Bassari zum Zwecke eventueller Anlage von Pflanzungen und Bergwerken.
- FA 1/13 Die Besserungssiedlung an der Chra (Schutzgebiet Togo).
- FA 1/204 Regelung der Auswanderung von Eingeborenen des Schutzgebietes Togo.
- FA 1/560 Die erzieherische Aufgabe der christlichen Kulturvölker an der nichtchristlichen Menschheit von O. Pfeiderer.
- FA 1/91 Heranziehung von Schülern zur Steuerarbeit.
- FA 1/224 Vorarbeiten und Durchführung des Eisenbahnbaus Lome-Aneho.
- FA 1/169 Vorüberlegungen und vorbereitende Maßnahmen zum Eisenbahnbau in das Hinterland des Schutzgebietes Togo.
- FA 1/443 Bau der Landungsbrücke. Hafenanlage in Togo.
- FA 1/455 Straßennetz im Schutzgebiet Togo. Zusammenstellungen der Straßenverhältnisse und Stand der Wegebauarbeiten in den Bezirken Lome-Land, Aneho, Atakpame, Misahöhe.

- FA 1/251 Arbeitskräftebeschaffung sowie vertragliche Bedingungen von zum Bahnbau eingesetzten Arbeitern.
- FA 1/19 Mustersarbeitsvertrag für die von der Station Sokode-Bassari für die Agupflanzungsgesellschaft angeworbenen Arbeiter.
- FA 1/9 Beschaffung von Arbeitskräften, Anwerbung von Arbeitern aus dem Schutzgebiet Togo für Deutsch-Südwestafrika.
- FA 1/202 Arbeitskräftebeschaffung im Schutzgebiet Togo für die Diamantenminen in Deutsch-Südwestafrika (Lüderitzbucht).
- FA 1/140 Baumwollkultur im Schutzgebiet Togo. Arbeiten zur Hebung der Baumwollkultur, vorverlegt vom Baumwoll-sachverständigen G. H. Pape.
- FA 1/411 Wegegebühren in den Bezirken Sansane-Mangu, Sokode-Bassari und Kete-Kratschi.
- FA 1/259 Landbesitz der Deutschen Togogesellschaft im Schutzgebiet Togo bzw. Prüfung der Gültigkeit der von der Deutschen Togogesellschaft abgeschlossenen Landverträge durch die Landkommission in Togo.
- FA 1/527 Tätigkeit der Landkommission und Grundbesitzverhältnisse der Deutschen Togogesellschaft im Bezirk Misa-höhe, am Agu, in Nyambo, Tawie und Keba.
- FA 1/270 Ablösung der Arbeitssteuer durch eine Geldsteuer.
- FA 1/7 Besteuerung von Eingeborenen von Lome und Aneho.
- FA 3/149 Regelung der Rechte und Pflichten der Häuptlinge im Stadtbezirk Lome; auch Straf- und Zivilgerichtsbarkeitsbefugnisse des Häuptlings von Aneho.
- FA 3/339 Gebührenfreiheit der Auswanderung von Eingeborenen des Schutzgebietes Togo nach Kamerun.

- FA 3/128 Mitwirkung des Bezirksamtes Lome beim Bau der Küstenbahn Lome-Aneho, u.a. Arbeiteranwerbung.
- FA 3/129 Mitwirkung des Bezirksamtes Lome beim Bau der Inlandbahn von Lome nach Kpalime. Arbeitskräftebeschaffung.
- FA 3/30 Regelung von Arbeiterfragen beim Bau der Hinterlandbahn von Lome nach Atakpame.
- FA 3/155 Betreuung und Behandlung von aus dem Hinterland des Schutzgebietes Togo angeworbenen Arbeitskräften.
- FA 3/309 Regelung der Besteuerung der Eingeborenen in Lome und in Aneho.
- FA 3/3063 Einschränkung der Anwendung der Prügelstrafe.
- FA 3/3160 Wegebau und Wegeinstandhaltung im Bezirk Lome bzw. Lome-Land; Arbeitskräftebeschaffung, Durchführung von Arbeiten, Materialbeschaffung.
- FA 3/3161 Wegebau und Wegeinstandhaltung, Arbeitskräftebeschaffung; Durchführung der Arbeiten. Strecke Lome-Kpalime.
- FA 3/3071 Bau der Hinterlandbahn. Arbeitskräftebeschaffung sowie Verpflegung der Arbeiter.
- FA 3/3028 Arbeitskräftegestellung durch das Bezirksamt zu öffentlichen Arbeiten.
- FA 3/3140 Durchführung der Heranziehung der Einwohner des Bezirks Lome-Land zu Steuerleistungen. Steuerarbeit auch Strafbarkeit.
- FA 3/1003 Arbeitskräftebeschaffung im Schutzgebiet Togo für das Schutzgebiet Kamerun.
- FA 3/1254 Durchführung von Lastenverkehr und Trägergestellung insb. nach und von den Hinterlandsbezirken.

- FA 3/1006 Anwerbung von Arbeitskräften aus den Hinterlandsbezirken.
- FA 3/4058 Arbeitskräftebeschaffung zum Bau der Hinterlandbahn. (Korrespondenz des Arbeitskommissars mit der Station Sansane-Mangu).
- FA 3/4060 Arbeitskräftebeschaffung zum Bau der Hinterlandbahn. Bereitsstellung von sog. "Pflichtarbeitern" durch die Station Sansane-Mangu, Behandlung der Arbeiter, arbeitsvertragliche Regelung, Frage der Fortführung der Bahn über Banjeli nach Tschopawa (Denkschrift des Stationsleiters vom 01.4.1909). Dienstanweisung für den Arbeitervogt, gesundheitlicher Zustand der Bahnarbeiter (Bericht des Bahnarztes vom 17.1.1910).
- FA 3/4008 Anwerbung von Arbeitern aus den hinterlandsbezirken. (Muster der Arbeitsverträge).
- FA 3/4043 Heranziehung der Bevölkerung des Bezirks Sansane-Mangu zur Steuerleistung. Geld- und Arbeitssteuer.

B) Les sources imprimées

- Amtsblatt des Schutzgebietes Togo 1906-1913.
- Denkschriften über die Entwicklung der deutschen Schutzgebieten in Afrika und in der Südsee 1890-1898.
- Die Deutsche Kolonialgesetzgebung.
- Die Deutschen Schutzgebiete: amtliche Jahresberichte 1910-1913.
- Dernburg, Bernhardt: Zielpunkte des deutschen Kolonialwesens, Berlin 1907.
- Deutsche Kolonialzeitung (DKZ), plus tard Deutsche Übersee und Kolonialzeitung 1884-1896.
- EPK-Drucksache n°1. Deutscher Kolonialismus. Materialien zur 100-Jahrfeier 1984. Hamburg 1983. 191p.
- Die Landesgesetzgebung des Schutzgebietes Togo. hrsg. durch das Kaiserliche Gouvernement von Togo, Berlin 1910.

- Mitteilung von Forschungsreisenden und Gelehrten aus den deutschen Schutzgebieten. Hrsg. von Frhr von Danckelmann, Berlin, Mittler:

Bd 4 (1891); Bd 8 (1895); Bd 9 (1896); Bd 10 (1897);
Bd 13 (1900); Bd 14 (1901); Bd 15 (1902); Bd 16 (1903);
Bd 17 (1904);

- La Nouvelle Marche, n° du 05 Juillet 1984.

Real, J. Findbuch zu den Akten der deutschen Kolonialbehörden in Togo 1884-1914. Bundesarchiv, Koblenz 1980.

Anton, G. K., Die Bedeutung von Zwang und Freiheit. Plantagen- und Volkskulturen für die koloniale Arbeiterfrage, in: Koloniale Rundschau, 1914, p. 196-227.

Schwager, Friedrich, (SVD), Die Bedeutung der Arbeitserziehung für die Hebung der primitiven Rassen, in: Zeitschrift für Missionswissenschaft, p.278-298. Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, Münster 1914.

Seeger, M., Gemeinsame Aufgaben der Missions und der Kolonialregierung im Togoland, in: Evangelisches Missionsmagazin NF 1892. p.319-332.

Vietor, J. K., Die Arbeiterfrage in den Kolonien, in: Verhandlung des Deutschen Kolonialkongress, Bln 1902.

C) Ouvrages généraux

ALBERTINI, Rudolf (von), Moderne Kolonialgeschichte, Kiepenheuer & Witsch Verlag, Köln 1970.
470 p.

" Europäische Kolonialherrschaft, Atlantis Verlag, Zürich 1976.

AMEGANVI-ATTISSOU, A., Les missionnaires catholiques allemands de la Société du Verbe Divin au Togo de 1892-1918. Maîtrise d'Allemand, Metz 1980/81.

- BUCHNER, Max, Aurora colonialis, Verlagsanstalt Pilotry und Loehle, München 1914.
- CARL, Paul, Die Mission in unseren Kolonien, Druck und Verlag von Fr. Richter, Leipzig 1898. 214p.
- CORNEVIN, Robert, Histoire du Togo, Lévrault-Berger, Paris 1959. 427 p.
- " Histoire de L'Afrique: Colonisation, décolonisation, indépendance. P.U.F. Paris 1971.
- " Le Togo, des origines à nos jours, Académie des Sciences d'Outre-mer, Paris 1987.
- DEUTSCHES KOLONIALAMT, Der Baumwollbau in den deutschen Schutzgebieten; seine Entwicklung seit dem Jahre 1910, G. Fischer, Jena 1914. 295 p.
- DIAGNE, Pathe, Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale. Présence Africaine, Paris V 1967. 294 p.
- DUDEN Wie verfaßt man wissenschaftliche Arbeiten? Dudenverlag, Mannheim 1977. 208 p.
- EKUE, Christiane, T. A. Die deutsche Schutzherrschaft in Togo 1884 - 1914. Maîtrise d'Allemand, Saarbrücken 1980. 216 p.
- ERZBERGER, Matthias, Kolonialbilanz. Bilder aus der deutschen Kolonialpolitik auf Grund der Verhandlungen des Reichstags im Sessionsabschnitt 1905/06. Germania, Berlin 1906. 93 p.
- FABRI, Friedrich, Bedarf Deutschland der Colonien? Eine politisch-ökonomische Betrachtung. 3. Ausg. Perthes, Gotha F. A. 1884. 112 p.

- FROEHLICH, J. C., Les populations du Nord-Togo.P.U.F.
Paris 1963. 199 p.
- FULL, August, Fünzig Jahre Togo. Reimer, Berlin 1935.
280 p.
- GIESEBRECHT, Franz, Die Behandlung der Eingeborenen in den
deutschen Kolonien. Ein Sammelwerk.
S. Fischer Verlag, Berlin 1898.
- GREAT BRITAIN. FOREIGN OFFICE, Treatment of natives in the
german colonies. H. M. Stationery off.,
London 1920. 50 p.
- HENRICI, Ernst, Das deutsche Togogebiet und meine Afrika-
reise. C. Reißner, Leipzig 1887. 147 p.
- KLOSE, Heinrich, Togo unter deutscher Flagge. D. Reimer,
Berlin 1899. 542 p.
- KNOLL, Arthur J., Togo under imperial Germany 1884-1914.
Hoover Institut Press, Standford Cali-
fornia 1978. 224 p.
- KÜAS, Richard, Togo. Erinnerungen. Berlin 1939.
- KUCZYNSKI, Jürgen, Die Theorie der Lage der Arbeiter. Bd. 36.
Akademie-Verlag, Berlin (O) 1968. 167 p.
- KUCZYNSKI, R. Cameroons and Togoland. London 1939.
- LABOURET, Henri, Le travail et la main-d'oeuvre autochtone
en Afrique occidentale. Paris 1957.
- LOMBARD, Jacques, Autorités traditionnelles et pouvoirs
européens en Afrique Noire. Le Déclin
d'une aristocratie sous le régime colonial.
Armand Colin, Paris 1967.
- LOTH, H., Vom Schlangenkult zur Christuskirche. U-
nion Verlag, Berlin (O) 1985. 270 p.

- MAMOZAI, Martha, Herrenmenschen. Rowohlt, Hamburg 1982. 314 p.
- MANDENG, Patrice, Auswirkungen der deutschen Kolonialherrschaft in Kamerun. Diss. Helmut Buske, Hamburg 1973. 204 p.
- MARKE, D., Verkehr als Instrument der Raumpolitik. (thèse). Göttingen 1969.
- MAROIX, Le Togo. Pays d'influence française. Ed Larose, Paris 1938. 216 p.
- MAUNIER, René, Sociologie coloniale. Domat-Montchrétien. 3 vol. Paris 1932/42.
- MERCIER, René, Le travail obligatoire dans les colonies africaines. Larose, Paris 1933.
- METZGER, O. F., Forstwirtschaft im Schutzgebiet Togo. G. Fischer, Jena 1911. 76 p.
- MEYER, H. H. J., Das deutsche Kolonialreich; eine Länderkunde der deutschen Schutzgebiete. Bd II., Togo, Südwestafrika, Schutzgebiete in der Südsee und Kiautchougebiet. Verlag des Bibliographischen Instituts, Leipzig 1910. 575 p.
- MIRBT, Carl, Mission und Kolonialpolitik in den deutschen Schutzgebieten, Tübingen 1910.
- MÜLLER, F. F., Kolonien unter der Peitsche. Eine Dokumentation. Rütten & Loening, Berlin (O) 1962.
- MÜLLER, G., Geschichte der Ewe-Mission. Verlag Norddeutsche Mission Gesellschaft, Bremen 1904. 288 p.
- MÜLLER, K., Geschichte der katholischen Kirche in Togo. St Augustin 1958.

- NUSSBAUM, Manfred, Togo, eine Musterkolonie? Akademie Verlag
Berlin (O) 1962. 139 p.
- PECHOUX, Laurent, Le mandat français sur le Togo. Ed.
Pédone A., Paris 1939. 406 p.
- RIEGER, A. Die Landflucht und ihre Bekämpfung unter
besonderer Berücksichtigung des ländlichen
Arbeiterfrage. Berlin 1914.
- ROHRBACH, Paul, Wie machen wir unsere Kolonien rentabel?
Halle a.S. 1907.
- " Deutsche Kolonialwirtschaft, Kulturpoli-
tische Grundsätze für die Rassen-und
Missionsfrage. Berlin 1909.
- SCHLUNK, Martin, Die Norddeutsche Mission in Togo; Bd I.
Meine Reise durchs Eweland, Bremen 1910.
- " Die Schulen für Eingeborene in den deu-
tschen Schutzgebieten, Kolonialinstitut,
Hamburg 1914. 354 p.
- SCHMIDLIN, J., Die katholische Mission in den deutschen
Kolonien. Münster 1913.
- SCHMIDT, Geo A., Schmidt gegen Roeren. Unter dem kaudini-
schen Joch. Ein Kampf um Recht und Ehre.
Berlin 1907.
- " Das Kolonialwirtschaftliche Komitee; ein
Rückblick auf seine Entstehung und seine
Arbeiten aus Anlaß des Gedenkjahres 50-
jähriger Deutscher Kolonialarbeit.
K.W.K., Berlin 1934. 49 p.
- SCHNEE, Heinrich, Deutsches Koloniallexikon. Bd I. Leipzig
1920.

- SCHOEN, Ludwig, Das koloniale Deutschland; deutsche Schutzgebiete unter Mandats Herrschaft. Freiheitsverlag, Berlin 1939. 179 p.
- SEBALD, Peter, Togo 1884-1914. Eine Geschichte der deutschen "Musterkolonie" auf der Grundlage amtlicher Quellen. Akademie-Verlag, Berlin (O) 1988. 792 p.
- SEITZ, Theodor, Vom Aufstieg und Niederbruch deutscher Kolonialmacht. 3 vol. C. F. Müller, Karlsruhe 1927-1929.
- SEMMLER, Johannes, Togo und Kamerun. Eindrücke und Momentaufnahme von der parlamentarischen Studienreise. Weicher, Leipzig 1905.
- SOUZA, K. N. de Die Arbeitskräftebeschaffung im ehemaligen deutschen Schutzgebiet 1884-1914. Maîtrise d'Allemand, Saarbrücken 1982. 109 p.
- SPIETH, Jakob, Die Ewe-Stämme, Berlin 1906. 962 p.
- STOECKER, Helmut, Kamerun unter deutscher Kolonialherrschaft. Bd I, Rütten & Loening, Berlin (O) 1960. 288 p.
- SURET-CANALE, Jean, L'Afrique Noire: L'ère coloniale 1900-1945. Ed. Sociales, Paris 1977.
- TRIERENBERG, Georg, Togo: Die Aufrichtung der deutschen Schutzherrschaft. E.S. Mittler, Berlin 1914. 216 p.
- ÜBERHORST, P., Die Arbeiterfrage in den deutschen Kolonien. (Diss.), Münster 1926.
- VIETOR, J. K., Geschichtliche und kulturelle Entwicklung unserer Schutzgebiete. D. Reimer, Berlin 1913. 144 p.

- WARNACK, Max, Die Bedeutung kolonialer Eigenproduktion für die deutsche Volkswirtschaft. K.W.K. Berlin 1926. 147 p.
- WEHLER, H.-U., Bismarck und der Imperialismus. Kippenheuer & Witsch. Berlin 1969. 582 p.
- " Das Deutsche Kaiserreich 1871-1918. Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen 1973. 273 p.
- WESTERMANN, D., Der Afrikaner heute und morgen. D. Reimer Berlin 1941.
- " Geschichte Afrikas. Greven, Köln 1952. 492 p.
- WITTRAM, Reinhard, Das Interesse an der Geschichte. Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen 1968. 178 p.
- WOHLTSMANN, F., 120 Kultur-und Vegetationsbilder aus unseren deutschen Kolonien. Berlin 1904.
- WRIGHT, M. S. J., Entwicklung und Eingeborenen-Politik in den ehemaligen afrikanischen Schutzgebieten Deutschlands von 1884-1918. (Diss.) Heidelberg 1932. 59 p.
- ZIMMERMANN, Alfred, Geschichte der deutschen Kolonialpolitik. E.S. Mittler, Berlin 1914. 336 p.
- ZÖLLER, H., Das Togogebiet und die Sklavenküste, Berlin 1885.

Les ouvrages omis dans la bibliographie.

- ADOKUE, M.-A., Aperçu historique du Togo, Lomé ATP, 1978.
153 p.
- AWUMEY, Yawovi D., La circonscription administrative de
Kloto - Misaöhe 1890-1914 - dans la
nation togolaise. Thèse. Nanterre 1984.
- STATISTIK DES AUSLANDES, Togo 1986. (Hrsg. Statistisches
Bundesamt Wiesbaden, 1986) 83 p.
- SEBALD, Peter, Malam Musa - G.A. Krause 1850-1938.
Akademie-Verlag, Berlin(E) 1972. 291 p.